



VERVIERS

RAPPORT

SUR LA SITUATION ET L'ADMINISTRATION
DES AFFAIRES COMMUNALES
POUR L'ANNÉE

2022

POPULATION : 55.001 HABITANTS (au 31.12.2022)
SUPERFICIE TOTALE : 3.414 Ha

LONGUEUR DE LA VOIRIE : RÉGION : 39 Km
VILLE : 218 Km

PRESENTATION DU DOCUMENT

Le rapport administratif présente les activités des Services administratifs en respectant la répartition des attributions des Membres du Collège communal au 31 décembre 2021, suite à l'adoption d'une motion de méfiance faisant office de nouveau Pacte de Majorité en séance du Conseil communal le 9 juillet 2020.

Répartition des attributions des membres du COLLEGE COMMUNAL

NOMS - PRENOMS	TITRES	ATTRIBUTIONS
TARGNION Muriel	<u>BOURGMESTRE</u>	Mayorat, Administration générale, Secrétariat, Protocole, Police administrative, Sécurité civile et sanitaire, Lutte contre le Radicalisme, Affaires électorales, Passeports, Permis de conduire, Casier judiciaire, PLANU, R.G.P.D., Relations et Communication extérieures, Intercommunales, Transversalité, Tutelle sur la R.C.A., Coordination de la Politique de la D.P.U. et de la Politique intégrée de la Ville, Sanctions administratives communales
DENYS Gaëlle	<u>Présidente du C.P.A.S.</u>	Plan de Cohésion sociale, Aînés, Centre récréatif de Prés-Javais
DEGEY Maxime	<u>1er Echevin</u> Echevin de l'Urbanisme, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux, Permis intégrés, S.A.R.
LAMBERT Sophie	<u>2ème Echevine</u> Echevine de la Santé, de l'Egalité des Chances et de l'Instruction publique	Santé, Egalité des Chances, Instruction publique, Familles, Droits des femmes, Vervibus, Vert et Vifs
CHEFNEUX Jean-François	<u>3ème Echevin</u> Echevin de la Culture, du Tourisme, de la Participation citoyenne, de l'Environnement et de la Transition écologique	Culture (dont pilotage des dossiers d'infrastructure : Grand Théâtre et Musée Biolley), Tourisme, Musées, Bibliothèque, Participation citoyenne, Patrimoine public, Environnement et Transition écologique, Smartcities, Propreté publique et Gestion des Déchets, FEDER (suivi administratif et préparation de la future programmation en partenariat avec la Bourgmestre), Permis d'Environnement, Interreg et Interreg NOE/NOAH
OZER Cécile	<u>4ème Echevine</u> Echevine des Affaires économiques, du Commerce, des Plaines et de la petite Enfance	Affaires économiques, Commerce, Développement local, Emploi, Insertion professionnelle, Hub créatif, permis d'Implantations commerciales excepté les permis intégrés, Accueil extrascolaire, Animation des Plaines et des Espaces de Convivialité, Plaines, Petite enfance, Régie des Quartiers, Tutelle du C.P.A.S., personnes handicapées, M.E.C.A., Vie associative, Cultes
LOFFET Alexandre	<u>5ème Echevin</u> Echevin des Finances, du Budget, des Ressources humaines et Officier de l'Etat civil	Ressources humaines, Finances, Budget, Economat, Etat civil (Officier de l'Etat civil)
DELTOUR Amaury	<u>6ème Echevin</u> Echevin des Mobilités, de la Gestion des Biens communaux, de la Revitalisation urbaine et du Bien-Etre animal	Mobilités, Gestion courante des Energies, Informatique, Agriculture, Bien-Etre animal, Associations patriotiques, Patrimoine privé, Revitalisation urbaine, Rénovation urbaine, Gestion des Biens communaux
LUKOKI Konda Antoine	<u>7ème Echevin</u> Echevin du Logement, de la Population, de l'Enseignement artistique, de l'Animation de la Ville, des Sports, de l'Interculturalité et de la Jeunesse	Logement, Population, Services des Etrangers, Inhumations, Accueil, Plan de Prévention, Encadrement des Peines alternatives, Coopération au Développement, Interculturalité, "Centre Régional Verviétois pour l'Intégration", Animation de la Ville, Fêtes et Jumelages, Sports, Jeunesse, Ecoles des devoirs, Enseignement artistique, Interreg N-POWER

TABLE des MATIERES

Page

TITRE I - ATTRIBUTIONS DE MME LA BOURGMESTRE M. TARNION

1.-	Autorités communales	1
2.-	Secrétariat	5
3.-	Protocole	6
4.-	Organisation - Programmes - Relations publiques	8
5.-	Milice	8
6.-	Passeports	8
7.-	Permis de conduire - permis provisoires	9
8.-	Casiers judiciaires	9
9.-	Sûreté Publique - Justice - Police	10
10.-	Intercommunales et Sociétés diverses	13
11.-	Sanctions administratives	24
12.-	Cellule communication	25
13.-	Service d'Encadrement des Familles et de l'Entourage en matière de radicalisme	28
14.-	Politique des Grandes villes	29
15.-	Suivi des Fonds européens	32
16.-	Délégué à la protection des données	42
17.-	Régie communale autonome	42

TITRE II - ATTRIBUTIONS DE MME LA PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE, MEMBRE DU COLLEGE, G. DENYS

1.-	Ainés	43
2.-	Plan de Cohésion sociale	44

TITRE III - ATTRIBUTIONS DE M. LE PREMIER ECHEVIN M. DEGEY

	Marchés publics (Travaux – Fournitures – Services)	
1.-	Passation des marchés publics	53
2.-	Exécution et attribution des marchés publics	60
3.-	Suivi des marchés publics attribués avant 2022	67
4.-	Subsides annoncés	67
5.-	Demandes diverses	68
	Biens immobiliers relevant du domaine public	
6.-	Cession gratuites de voiries – Alignements – Acquisitions d'emprises – Aliénation d'excédents de voirie	69
7.-	Sécurité publique	71
8.-	Biens immobiliers du pouvoir local	72
	Urbanisme, aménagement du territoire, travaux	
9.-	S.A.R.	75
10.-	Aménagement du territoire	75
11.-	Permis d'urbanisme, d'urbanisation, lotissements, ...	82
12.-	Sauvegarde du patrimoine architectural et culturel	83
13.-	Dossiers soumis au Conseil communal	85
14.-	Inondations de juillet 2021	89

TITRE IV - ATTRIBUTIONS DE MME LA DEUXIEME ECHEVINE S. LAMBERT

1.-	Egalité des chances	91
2.-	Famille - pensions (secteur privé)	93
3.-	Santé	96
4.-	Divers	99
	Instruction publique	
5.-	Affaires générales	99
6.-	Enseignement maternel	100
7.-	Enseignement primaire	101
8.-	Enseignement spécialisé	102

9.-	Commission paritaire locale (COPALOC)	103
10.-	Désignation dans diverses assemblées et commissions	103
11.-	Conventions	103
12.-	Marchés	104
13.-	Pôles territoriaux	104
14.-	Agréations de fournisseurs	105
15.-	Autres	105

TITRE V - ATTRIBUTIONS DE M. LE TROISIEME ECHEVIN JF CHEFNEUX

1.-	Affaires culturelles	107
2.-	Environnement	108
3.-	Bibliothèques	121
4.-	Documentation - Archives	123
5.-	Musées communaux	124
6.-	Patrimoine	130
7.-	Tourisme	131
8.-	Smartcities	133

TITRE VI - ATTRIBUTIONS DE MME LA QUATRIEME ECHEVINE C. OZER

1.-	Commerce, affaires économiques	137
2.-	Emploi	141
3.-	Cultes	141
4.-	Maison de la Laïcité	142
5.-	Accueil temps libre	142
6.-	Plaines et coins de jeux	145
7.-	Régies de quartiers de Verviers	146
8.-	Petite enfance	146
9.-	Personnes handicapées	147
10.-	Vie associative	149

TITRE VII - ATTRIBUTIONS DE M. LE CINQUIEME ECHEVIN A. LOFFET

1.-	Ressources humaines	151
2.-	Cellule GRH	161
3.-	Impositions communales	165
4.-	Statistiques des impositions communales	165
5.-	Comptes annuels de l'exercice 2021	166
6.-	Budget communal pour l'exercice 2022	169
7.-	Emprunts	169
8.-	Dotation communale	171
9.-	Etat civil	171
10.-	Economat	172

TITRE VIII - ATTRIBUTIONS DE M. LE SIXIEME ECHEVIN A. DELTOUR

1.-	Mobilité	175
2.-	Bien-être animal	178
3.-	Agriculture	179
4.-	Revitalisations urbaines	180
5.-	Gestion locative des biens communaux	180
6.-	Cellule informatique	193
7.-	Patrimoine privé	195

TITRE IX - ATTRIBUTIONS DE M. LE SEPTIEME ECHEVIN K.A. LUKOKI

1.-	Intégration sociale et relations interculturelles	197
2.-	Coopération au développement	199
3.-	Sports	200
4.-	L'encadrement des peines alternatives	203
5.-	Plan de prévention	209
6.-	Gestion d'évènements	213
7.-	Les fêtes de fin d'année	214
8.-	Subsides numériques	214

9.-	Gestion des prêts de matériel	214
10.-	Jeunesse	214
11.-	Conseil communal des enfants et des jeunes	216
12.-	Population	217
13.-	Service des Etrangers	218
14.-	Logement	218
15.-	Agence Immobilière Sociale	222
16.-	Enseignement artistique	222

TITRE I

ATTRIBUTIONS DE MME LA BOURGMESTRE M. TARNION

SECTION 1 - AUTORITES COMMUNALES

Le TABLEAU, pages 2 à 5, résume les changements intervenus depuis le début de la Mandature.

Le tableau de préséance des membres du Conseil communal et la composition des Sections permanentes ont été modifiés en conséquence.

1.- Conseil communal

Le Conseil communal s'est réuni 13 fois, 1.261 décisions ont été prises (1.299 en 2021) et autant de délibérations ont été mises en page par le Service.

Les séances des 31 janvier et 21 février se sont déroulées en visioconférence suivant l'évolution des mesures sanitaires relatives à la pandémie Covid-19.

2.- Collège communal

53 séances (dont 3 en visioconférence) ont eu lieu au cours desquelles 5.285 décisions ont été prises (5.392 en 2021). 740 délibérations ont été mises en page par le Service.

3.- Réunion conjointe Ville / C.P.A.S.

La réunion annuelle s'est tenue le 24 janvier en visioconférence.

4.- Bonne gouvernance / Transparence

Conformément au décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Conseil communal a établi un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations, ainsi que des avantages en nature, perçus par les mandataires et les personnes non élues dans le courant de l'exercice comptable 2021.

Ce rapport contient également :

- a.- la liste des présences aux réunions des différentes instances de la Ville;
- b.- la liste des mandats détenus dans tous les organismes dans lesquelles la Ville détient des participations directes ou indirectes ainsi que des informations relatives aux rémunérations liées à ces mandats.

Le rapport a été adopté en séance du Conseil communal du 27 juin 2022 et copie de celui-ci a été transmise au Gouvernement Wallon pour le 1er juillet.

Depuis la séance du Conseil communal du 21 septembre 2020, les projets de délibérations (ainsi que les délibérations après approbation du procès-verbal de ladite séance), les inscriptions de point à la demande des Conseillers et leurs questions orales, soumis en séance publique sont consultables par la Population au départ d'un lien placé à la rubrique "Transparence" / "Conseil communal (en live, délibérations)" sur le site internet de la Ville.

5.- Droit d'interpellation citoyenne

4 citoyens ont fait usage du droit d'interpellation :

- "Localisation maison de détention rue des Foxhalles (Hodimont)" - Séance du Conseil du 31 janvier;
- "Expropriations suite aux inondations" - Séance du Conseil du 23 mai;
- "Permis d'urbanisme ancienne piscine de Mangombroux" - Séance du Conseil du 25 avril;
- "Fonctionnement de la Ville" - Séance du Conseil du 27 juin.

MANDATURE 2019-2024

Séance du	<u>ELECTIONS DU 14 OCTOBRE 2018</u>
	<p><u>Installation du Conseil communal</u> 3 décembre 2018</p> <p><u>Validation des élections</u> Arrêté du Gouverneur du 16 novembre 2018</p> <p><u>Pacte de majorité</u> Adoption (Groupes P.S., M.R. et NOUVEAU VERVIERS) Avenant n° 1 (suite à la démission de M. BEN ACHOUR de ses fonctions d'Echevin)</p> <p><u>Motion de méfiance collective / Nouveau Pacte de Majorité</u> <u>Motion de méfiance "mixte" incluant une motion collective à l'égard de l'ensemble du Collège communal et trois motions individuelles à l'égard de la Bourgmestre, du Président du C.P.A.S. et d'une Echevine - Adoption</u> Recours en suspension en extrême urgence au Conseil d'Etat, en date du 29/09/2020, de Mme TARGNION et de M. LOFFET contre la délibération du 21/09/2020 Arrêt du Conseil d'Etat du 09/10/2020 suspendant la délibération du 21/09/2020 Recours d'ECOLO au S.P.W. contre la délibération du 21/09/2020 Rejet, par le Ministre-Président de la R.W., en date du 15/01/2021, du recours introduit par ECOLO</p> <p>Retrait de la motion de méfiance "mixte" incluant une motion collective à l'égard de l'ensemble du Collège communal et trois motions individuelles à l'égard de la Bourgmestre, du Président du C.P.A.S. et d'une Echevine</p> <p><u>Motion de méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU VERVIERS et C.D.H.</u> Adoption Adoption</p> <p>Modifications (articles 47, 48, 61 et 67) Modifications (articles 33 et 68)</p>
CC 03/12/2018 CC 02/09/2019	
CC 21/09/2020	
CC 14/04/2021 CC 26/04/2021	
CC 09/07/2021	
CC 27/05/2019 CC 02/09/2019 CC 26/04/2021	
	<u>BOURGMESTRE</u>
CC 03/12/2018 CC 21/09/2020	<p><u>Installation et prestation de serment</u> TARGNION Muriel ISTASSE Jean-François (suite à l'adoption de la motion de méfiance mixte)</p> <p><u>Arrêt du Conseil d'Etat du 09/10/2020 suspendant la délibération du 21/09/2020</u></p> <p>TARGNION Muriel (suite à l'adoption de Motion de la méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU VERVIERS et C.D.H.)</p>
CC 09/07/2021	
	<u>ECHEVINS</u>
CC 03/12/2018 CC 02/09/2019 CC 21/09/2020 - CC 09/07/2021	<p><u>Validation des pouvoirs et prestation de serment</u> DEGEY Maxime, CHEFNEUX Jean-François, BEN ACHOUR Malik, LAMBERT Sophie, BREUWER Freddy, LOFFET Alexandre, BELLY Sylvia LUKOKI Konda Antoine (démission BEN ACHOUR Malik suite à l'adoption de l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité) DEGEY Maxime, OZER Cécile, CHEFNEUX Jean-François, LAMBERT Sophie, BREUWER Freddy, BELLY Sylvia, LUKOKI Konda Antoine (suite à l'adoption de la motion de méfiance mixte) Arrêt du Conseil d'Etat du 09/10/2020 suspendant la délibération du 21/09/2020 DEGEY Maxime, LAMBERT Sophie, CHEFNEUX Jean-François, LAMBERT Sophie, BREUWER Freddy, LOFFET Alexandre,; LUKOKI Kona Antoine (suite à l'adoption de Motion de la méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU VERVIERS et C.D.H.)</p>

-	Requête en suspension au Conseil d'Etat introduite par M. AYDIN introduite le 04/08/2021
-	Arrêt du Conseil d'Etat du 01/12/2021 rejetant la demande en suspension de la délibération du 09/07/2021 à l'encontre de M. AYDIN
CC 21/12/2021	DELTOUR Amaury (suite à la motion de méfiance constructive individuelle, à l'encontre d'un Echevin déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU VERVIERS, et C.D.H. et présentation du remplaçant)
	<u>Motion de méfiance individuelle</u>
CC 2021.12.21	Motion de méfiance constructive individuelle, à l'encontre d'un Echevin déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU VERVIERS, et C.D.H. et présentation du remplaçant (M. BREUWER Freddy / M. DELTOUR Amaury) - Adoption
	Requête en suspension au Conseil d'Etat introduite par M. BREUWER, le 31 décembre 2021
CC 02/09/2019	<u>Démission</u>
CC 29/03/2021	BEN ACHOUR Malik BELLY Sylvia
	<u>Décès Echevin en fonction</u>
	ISTASSE Jean-François le 25/07/2021
	<u>ATTRIBUTIONS DU COLLEGE</u>
COL 03/12/219	Suite au Pacte de Majorité
COL 27/08/2019	Suite à l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité
COL 21/09/2020	Suite à l'adoption de la motion de méfiance mixte
COL 09/10/2020	Suite à l'arrêt du Conseil d'Etat suspendant la délibération du 21/09/2021
CC 09/07/2021	Suite à l'adoption de Motion de la méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU VERVIERS et C.D.H.
CC 06/09/2021	Suite au décès de M. ISTASSE
COL 23/12/2021	Suite à la motion de méfiance constructive individuelle, à l'encontre d'un Echevin déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU VERVIERS, et C.D.H. et présentation du remplaçant
	<u>CONSEILLERS</u>
	<u>Vérification des pouvoirs, prestations de serment - Fixation des Groupes politiques</u>
	- Liste n° 1 M.R. : 6 Membres BREUWER Freddy, CORTISSE Stéphanie, DEGEY Maxime, GRIGNARD Michel, SCHROUBEN Julie, THOMAS Bertrand;
	- Liste n° 2 ECOLO : 4 Membres DARRAJI Nezha, EL HAJJAJI Hajib, MAHU Jean-Sébastien, SMEETS Daniel;
	- Liste n° 3 P.S. : 13 Membres AYDIN Hasan, BASAULA NANGI Chimaine, BELLY Sylvia, BEN ACHOUR Malik, GALLASS Mohamed-Anass, ISTASSE Jean François, LAMBERT Sophie, LOFFET Alexandre, LUKOKI Konda Antoine, MARECHAL Laurie, NAJI Said, NYSSSEN Didier, TARGNION Muriel;
	- Liste n° 4 P.T.B. : 3 Membres COTRENA COTRENA Andrea, JORIS Luc, SCHONBRODT Laszlo;
	- Liste n° 5 C.D.H. : 5 Membres DENIS Jean-François, ELSSEN Marc, ORBAN Claude, OZER Cécile, PIRON Bernard;
	- Liste n° 7 P.P. : 2 Membres BERRENDORF Bruno, ROUDELET Brigitte;
	- Liste n° 13 NOUVEAU VERVIERS : 4 Membres CHEFNEUX Jean-François, FALZONE Gaëtan, STOFFELS Romain, VOISIN Guillaume.
	<u>Vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation de suppléants</u>
CC 03/12/2018	SMEETS Daniel (remplacement JORIS Freddy)
CC 30/09/2019	MAGIS Christine (du 30/09/2019 au 31/01/2020) en remplacement de M. STOFFELS en congé pour séjour à l'étranger dans le cadre académique
CC 27/01/2020	MAGIS Christine (remplacement de VOISIN Guillaume)
CC 21/09/2020	VAN BOSSCHE Jean-Bernard (remplacement de M. ELSSEN)

"	DELTOUR Amaury (remplacement de M. GRIGNARD)
CC 19/10/2020	CELIK Mahmut (remplacement de M. NYSSSEN)
CC 30/11/2020	DEDERICHS Irène (remplacement de Mme ROUDELET)
CC 29/03/2021	MESTREZ Eric (remplacement de Mme BELLY)
CC 06/09/2021	STINI Samira (remplacement de M. ISTASSE)
	<u>Président d'Assemblée</u>
CC 03/12/2018	Election - CORTISSE Stéphanie
	<u>Démission</u>
CC 27/01/2020	VOISIN Guillaume
CC 21/09/2020	ELSEN Marc
"	GRIGNARD Michel
CC 19/10/2020	NYSSSEN Didier
	<u>Démission du Groupe politique</u>
CC 17/12/2018	PIRON Bernard
	<u>Exclusion du Groupe politique</u>
CC 21/09/2020	TARGNON Muriel
"	LOFFET Alexandre
"	MARECHAL Laurie
CC 21/02/2022	BREUWER Freddy - Retrait
	<u>Désistements</u>
CC 03/12/2018	JORIS Freddy - Remplacement de M. JORIS
"	DUMOULIN Pauline - Remplacement de M. JORIS
"	MINGUET Geneviève - Remplacement de M. JORIS
CC 21/09/2020	BELLEFONTAINE Emma - Remplacement de M. ELSSEN
CC 30/11/2020	DETHIOUX Nathalie - Remplacement de Mme ROUDELET
	<u>Inéligibilité</u>
CC 21/09/2020	CARTON Bernard (condition de domicile) - Remplacement de M. ELSSEN
CC 30/11/2020	GEROMBEAU Marc (condition de domicile) - Remplacement de Mme ROUDELET
"	BERRENDORF Vanessa (condition de domicile) - Remplacement de Mme ROUDELET
	<u>Dchéance de mandat</u>
CC 30/11/2020	ROUDELET Brigitte (AGW du 29/10/2020)
	<u>Congé pour séjour à l'étranger dans le cadre académique</u>
CC 30/09/2019	STOFFELS Romain (du 30/09/2019 au 31/01/2020)
CC 27/01/2020	Fin anticipée du congé de M. STOFFELS
	<u>Décès - Ancien Conseiller</u>
CC 02/09/2019	PIRONNET Marie-Christine
	<u>TABLEAU DE PRESEANCE</u>
CC 03/12/2018	Adoption
CC 28/01/2019	Suite à la prestation de serment Président du C.P.A.S. - AYDIN Hasan)
CC 02/09/2019	Suite à l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité - LUKOKI Konda Antoine en remplacement de BEN ACHOUR Malik
CC 30/09/2019	Suite au remplacement temporaire de M. STOFFELS par Mme MAGIS
CC 27/01/2020	Suite au remplacement de M. VOISIN par Mme MAGIS)
CC 21/09/2020	Suite à l'adoption de la motion de méfiance "mixte"
CC 19/10/2020	Suite au remplacement de M. NYSSSEN par M. CELIK
CC 30/11/2020	Suite au remplacement de Mme ROUDELET par Mme DEDERICHS
CC 29/03/2021	Suite au remplacement de Mme BELLY par M. MESTREZ
CC 09/07/2021	Suite à l'adoption de Motion de la méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU VERVIERS et C.D.H.
CC 06/09/2021	Suite au remplacement de M. ISTASSE par Mme STINI
CC 21/12/2021	Suite à l'installation de M. DELTOUR en remplacement de M. BREUWER
	<u>SECTIONS</u>
CC 03/12/2018	Composition suite aux élections du 14 octobre 2012
CC 28/01/2019	Nouvelle répartition (art. 10 loi organique C.P.A.S.)
CC 02/09/2019	Suite à l'avenant n° 1 au Pacte de Majorité

CC 30/09/2019	Suite au remplacement temporaire de M. STOFFELS par Mme MAGIS)
CC 25/11/2019	Mise en conformité article 10 du R.O.I. suivant la Clé d'Hondt
CC 27/01/2020	Suite à l'installation de Mme MAGIS en remplacement de M. VOISIN, démissionnaire
CC 21/09/2020	Suite à l'adoption de la motion de méfiance "mixte"
CC 19/10/2020	Suite au remplacement de M. NYSSSEN par M. CELIK
CC 30/11/2020	Suite au remplacement de Mme ROUDELET par Mme DEDERICHS
CC 28/06/2022	Suite à la demande du Groupe P.S. visant à remplacer M. NAJI par M. CELIK au sein de la Section de Mme LAMBERT
CC 06/09/2021	Suite à l'installation de Mme STINI
CC 31/01/2022	Remplacement de M. DELTOUR suite à sa prestation de serment en qualité d'Echevin
<u>BUREAU DE DEPOUILLEMENT (Effectifs)</u>	
CC 03/12/2018	Effectives : MARECHAL Laurie et DARRAJI Nezha
CC 21/09/2020	Suppléants : GALLASS Mohamed-Anass et MAHU Jean-Sébastien Remplacement de Mme MARECHAL par M. STOFFELS
<u>UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE, A.S.B.L.</u>	
COL 27/02/2019	Présentation administrateur - BREUWER Freddy
CC 25/03/2019	Désignation à l'A.G. - STOFFELS Romain
CC 27/05/2019	Confirmation désignation administrateur - BREUWER Freddy
<u>REGION DE VERVIERS, Conférence d'Arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial, A.S.B.L.</u>	
CC 17/12/2018	Désignation des membres (Mmes TARGNION, OZER, ROUDELET, MM. DEGEY, CHEFNEUX, EL HAJJAJI, SCHONBRODT
CC 21/12/2020	Remplacement de Mme ROUDELET, déchue, par Mme DEDERICHS
<u>CITOYENS D'HONNEUR - COMMISSION DE SELECTION</u>	
CC 21/10/2019	ORBAN Claude et MAHU Jean-Sébastien
<u>C.P.A.S.</u>	
CC 03/12/2018	Election des Conseillers suite à l'adoption du Pacte de Majorité
CC 28/01/2019	Prestation de serment du Président (membre du Collège) - AYDIN Hasan
"	Démission d'une Conseillère - BELLEFONTAINE Emma
"	Installation d'une Conseillère - KRINGS Marie-Christine
CC 25/02/2019	Démission d'un Conseiller - GEROMBEAU Marc
"	Installation d'une Conseillère - DEDERICHS Irène
CC 30/11/2020	Exclusion du Groupe - LARBUISSON Gilbert
"	Installation d'un Conseiller - PLOEMMEN Cyril
CC 30/07/2022	Election des Conseillers (suite à l'adoption de Motion de la méfiance constructive collective, à l'égard de l'ensemble du Collège communal, déposée par les Groupes P.S., M.R., NOUVEAU VERVIERS et C.D.H.)
CC 06/09/2021	Prestation de serment Présidente - DENYS Gaëlle
CC 27/06/2022	Installation d'un Conseiller - BOTTERMAN Philippe
"	Démission d'une Conseillère - KRINGS Marie-Christine
"	Installation d'une Conseillère - SISTERMAN Corinne
CC 28/11/2022	Démission d'une Conseillère - MAGIS Bernadette

SECTION 2 - SECRETARIAT

1.- Correspondance

16.890 correspondances (17.611 en 2021), tous canaux de transmission confondus, ont été encodées à l'aide du logiciel E-maestro ce qui représente 116.103 pages numérisées (115.885 en 2021).

Le courrier adressé nominativement aux Membres du Collège et au Directeur financier a été transmis directement aux intéressés sans être ouvert (un cachet dateur a été apposé sur les enveloppes). Certains de ces courriers ont été retransmis au Secrétariat pour être scannés et référencés.

2.- Procès-verbaux

La rédaction des procès-verbaux des séances du Conseil communal et du Collège communal ainsi que la transcription de toutes les délibérations ont été exécutées conformément à l'article L1132-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif à la rédaction des actes administratifs.

3.- Publications et certificats d'affichage

178 publications (110 en 2021) relatives à des règlements du Conseil communal et des ordonnances de la Bourgmestre ont été effectuées au registre des publications. Les certificats de publication ont été affichés et les copies de ceux-ci ont été transmises, selon le cas, au Gouverneur de la Province, aux Greffes des Tribunaux de Première Instance, de Police et des Justices de Paix concernés.

De même, 100 certificats d'affichage (101 en 2021) ont été rédigés et transmis aux Services demandeurs.

4.- Gestion de salles

Depuis le début 2019 la gestion des salles communales qui pouvaient être mises à la disposition du public (Deru, Tourelles, anciens Hôtels de Ville d'Ensival et de Heusy) a été confiée au service "Gestion locative des Biens communaux").

Le Secrétariat gère néanmoins toujours les salles destinées aux réunions internes de l'Administration.

SECTION 3 - PROTOCOLE

1.- Réceptions et manifestations (relevé transmis par Mme la Cheffe du Protocole)

- 21/01/2022 : Visite de Mme la Bourgmestre de Mouscron (remise d'un chèque) ;
- 28/01/2022 : Visite ministérielle Jeholet/Daerden Ensival (Conservatoire, Ecole de l'Est, HDV à 11h15);
- 23/02/2022 : Visite de la délégation européenne à l'HDV;
- 08/03/2022 : Remise du prix Marie Mineure à l'Hôtel de Ville;
- 03/04/2022 : Dépôt de fleurs à la Stèle Roi Baudouin et Albert 1er;
- 07/04/2022 : Dépôt en l'honneur des paras tués en mission Kigali;
- 25/04/2022 : Visite du Ministre DERMINE suite aux inondations des Musées de la Ville;
- 01/05/2022 : Dépôt de fleurs pour le Victory Day à Stembert ;
- 06/05/2022 : 30^e anniversaire de la Vervi-Riz à l'HDV 19 heures;
- 06/05/2022 : Dépôt de fleurs pour le Victory Day à Ensival;
- 08/05/2022 : Victory Day à Verviers (dépôt de fleurs et réception);
- 28/05/2022 : Hommage commémoratif au Memorial Day d'Henri-Chapelle;
- 31/05/2022 : Inauguration de la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre en présence de la Ministre Valérie de Bue;
- 13/06/2022 : 55^e anniversaire du jumelage Arles/Verviers réception;
- 18/06/2022 : Dépôt de fleurs et réception pour l'Appel du Général de Gaulle;
- 23/06/2022 : Réception post jogging à l'Hôtel de Ville;
- 25/06/2022 : Illustre verviétois, Albert Dupuis, dévoilement du panneau au Conservatoire;
- 09/07/2022 : Fête nationale française :
 - Parrainage des tombes des héros français;
 - Dépôt de fleurs au monument de la Victoire;
 - Réception dans les salons de l'Hôtel de Ville;
- 15/07/2022 : Double Commémoration officielle des inondations;
- 20/07/2022 : Dépôt de fleurs de la kermesse à Stembert;

- 21/07/2022 : Fête nationale belge :
 - Te Deum à Saint-Remacle;
 - Dépôt de fleurs au monument de la Victoire;
 - Réception à l'Hôtel de Ville;
- 21/08/2022 : Dépôt de fleurs au monument du Tigelot à Jalhay
- 26/08/2022 : Délégation de Geel pour offrir des voitures suite aux inondations;
- 27/08/2022 : Fiestacity réception;
- 10/09/2022 : Installation du nouveau Conseil Communal des Enfants - Conservatoire;
- 21/09/2022 : Fête des médaillés et pensionnés à Duesberg;
- 21/10/2021 : Intronisation de la Vervi-Riz à 19h00;
- 22/10/2022 : 125^e anniversaire de la société Société Verviétoise d'Art et d'Histoire à HDV;
- 24/10/2022 : Inauguration des locaux des Archives de la Ville de Verviers;
- 06/11/2022 : Relais sacré;
- 10/11/2022 : Dépôt de fleurs de l'Armistice à Ensival (monument aux morts);
- 10/11/2022 : Dépôt de fleurs de l'Armistice à Heusy (monument aux morts);
- 11/11/2022 : Armistice à Stembert 11h00;
- 11/11/2022 : Armistice à Verviers :
 - Office œcuménique à Saint-Remacle;
 - Dépôt de fleurs au monument de la Victoire;
 - Réception à l'Hôtel de Ville;
- 15/11/2022 : Fête du Roi, Toast au Roi à l'Hôtel de Ville;
- 18/11/2022 : Remise du Mérite Sportif à l'Hôtel de Ville;
- 28/11/2022 : Remise du brevet de Lauréat du Travail à un chauffeur de bus;

2. Actualités du Site de la Ville de Verviers

Comptes rendus des manifestations et galeries photos

- Visite de Mme la Bourgmestre de Mouscron;
- Visite ministérielle Jeholet/Daerden;
- Visite de la délégation européenne à l'HDV;
- Remise du prix Marie Mineure;
- Visite du Ministre DERMINE suite aux inondations des Musées de la Ville;
- 30^e anniversaire de la Vervi-Riz à l'HDV 19 heures;
- Dépôt de fleurs pour le Victory Day à Ensival;
- Victory Day à Verviers (dépôt de fleurs et réception);
- Inauguration de la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre en présence de la Ministre Valérie de Bue;
- 55^e anniversaire du jumelage Arles/Verviers réception;
- Réception post jogging à l'Hôtel de Ville;
- Délégation de Geel pour offrir des voitures suite aux inondations;
- Fiestacity réception;
- Installation du nouveau Conseil Communal des Enfants - Conservatoire;
- Intronisation de la Vervi-Riz à 19h00;
- 125^e anniversaire de la société Société Verviétoise d'Art et d'Histoire à HDV;
- Inauguration des locaux des Archives de la Ville de Verviers;
- Dépôt de fleurs de l'Armistice à Ensival (monument aux morts);
- Dépôt de fleurs de l'Armistice à Heusy (monument aux morts)
- Fête du Roi, Toast au Roi à l'Hôtel de Ville;
- Remise du Mérite Sportif à l'Hôtel de Ville;
- Remise du brevet de Lauréat du Travail à un chauffeur de bus.

3.- Invitations

Suite à la crise sanitaire, seules 8 invitations provenant de particuliers, d'associations ou de groupements divers ont été transmises aux Membres du Collège communal et/ou du Conseil communal suivant le vœu des expéditeurs.

SECTION 4 - ORGANISATION - PROGRAMMES - RELATIONS PUBLIQUES

Le Service a assisté la Directrice générale f.f. dans le cadre de la préparation des séances du Collège communal et du Conseil communal, du respect des décisions prises par l'Autorité et de leur bonne exécution. Dans ce cadre, il relit aussi les délibérations et conventions plus complexes.

Il a également assisté la Directrice générale f.f. dans la mise sur pied des réunions entre les différents départements communaux, le C.P.A.S. ; et assuré le suivi de ces réunions.

Il s'est occupé du suivi des délais de dossiers.

Il s'est occupé de l'organisation des CODIR, demande des points, rédaction des OJ et suivi des décisions.

Il s'occupe de l'organisation et du suivi des décisions du comité de direction.

Il s'occupe de la mise à jour du registre institutionnel suite aux modifications et désignations dans les différents organes locaux et para-locaux.

Il a rédigé des avis de services.

Il a fait des recherches juridiques dans différentes matières, analyse de jurisprudence et demandes des avis à l'UVCW et à la tutelle.

Il a travaillé sur la mise en place du contrôle interne.

POLICE ADMINISTRATIVE

SECTION 5 - MILICE

Le service militaire ayant été abrogé, il n'y a plus de levée depuis 1994

Lorsqu'un jeune homme, né après 1975, se présente à l'Administration communale en vue d'y retirer un document destiné à justifier son état par rapport à ses obligations militaires, le service compétent lui délivre un certificat en indiquant, sous la signature de M. le Bourgmestre, la mention : "n'a pas été inscrit sur des listes de milice et n'est soumis à aucun service actif en Belgique, en vertu de la loi du 31 décembre 1992".

En ce qui concerne les miliciens, nés en 1975 et avant, qui se présentent à l'Administration communale en vue d'y retirer un certificat de milice (modèle n° 33) et qui font partie de la levée de 1994 (dernière levée de milice), le service est tenu d'y indiquer, sous la signature de M. la Bourgmestre et de M. le Directeur Général, : "n'est soumis à aucune obligation de service actif en vertu de la loi du 31 décembre 1992 modifiant les lois sur la milice, coordonnées le 30 avril 1962 (Moniteur Belge du 8 janvier 1993)".

Opérations diverses effectuées en 2022

1 certificat de milice (modèle n° 33) a été délivré en 2022 pour un montant de **15,00 €**

Le service a délivré de nombreux renseignements à des candidats volontaires, tant pour des fonctions à la Police locale ou fédérale que pour des carrières militaires, orientant le cas échéant les demandeurs vers les permanences tenues par le service INFOSERMI du Ministère de la Défense Nationale ou vers le Service de Recrutement de la Police.

SECTION 6 - PASSEPORTS

Pendant l'année 2022, il a été délivré :

- 2348 nouveaux passeports adultes biométriques d'une validité de 7 ans
- 1201 nouveaux passeports pour mineurs d'une validité de 5 ans.

70.440,00 € ont été encaissés et versés au Département des Affaires Etrangères pour les droits de Chancellerie (taxe consulaire) et 143.945,00 € pour les frais de confection.

54.885,00 € ont été perçus comme taxes communales. Ces sommes ont été versées à la Caisse communale.

Le service est en charge de la matière des titres de voyage pour personnes étrangères.

Il a été délivré 172 titres de voyage pour adultes et 83 titres de voyage pour mineurs.

14.233,00 € ont été encaissés et versés au Département des Affaires Etrangères pour les frais de confection

3.875,00 € ont été perçus comme taxes communales.

Ces sommes ont été versées à la caisse communale.

SECTION 7 - PERMIS DE CONDUIRE - PERMIS PROVISOIRES

En 2022, le service a délivré **1952** permis de conduire définitifs. Le service a également fourni **15** permis suite à un examen du CARA et **5** permis pour les agents de la ville.

Il a été délivré **764** permis de conduire provisoires (modèles 3, 36 mois, 18 mois ou 12 mois).

En ce qui concerne les permis internationaux, le service en a délivré **134**.

La délivrance des documents susvisés a donné lieu à la perception de **35.580,00 €** de taxes communales.

La facture annuelle du SPF Mobilité pour l'année 2022 s'élève à **56.564,00 €**.

Il n'y a plus aucune rétribution du Ministère.

Le solde a été versé au S.P.F. Mobilité et Transports.

Tout en poursuivant la mise à jour de la législation en la matière, particulièrement complexe et fluctuante, le service a également traité un nombre important de documents d'entrées (**2250**) et de sorties (**2373**) d'habitants et **665** déchéances du droit de conduire.

Afin de permettre l'échange du permis belge dans les pays étrangers pour les personnes qui y déménagent, le service délivre également des attestations du SPF mobilité d'une valeur de 15,00 €. En 2022, le service a délivré 9 attestations pour un montant de **135 €**.

Le service a, entre autre, délivré diverses attestations gratuites :

- attestation pour les assurances
- attestation- stage (pour les candidats n'entrant plus dans les conditions d'obtention d'un permis de conduire provisoire)

Lorsque le citoyen est en possession d'un permis de conduire étranger non européen, un dossier SNIDIFF (service national des documents d'identité faux et falsifiés) est constitué et envoyé à l'authentification afin de pouvoir ensuite procéder à l'échange du permis contre un permis belge. En 2022, le service permis de conduire a réalisé **91** dossiers de ce type.

SECTION 8 - CASIER JUDICIAIRE

Nature des dossiers

Nombre de dossiers traités

Dossiers encodés	0
Bulletins de condamnation et de transaction	0
Numéros de casier judiciaire central	0
Recours en grâce	0
Réhabilitations	10
Rayés d'office	---
Sorties	0
Entrées)	0
Apostilles encodées	0
Bulletins de renseignements	0

Décorations et pensions de guerre et civiles	25
Certificats de bonnes conduites, vie et mœurs	3369
Vérification des listes de jurés d'Assises	0
Oppositions	0
Déchéance du droit de conduire	0
Déchéance du droit électoral	15
Noces d'or - vérification casier	60

Suite à l'informatisation des casiers judiciaires, nous ne recevons plus du tout de bulletins de condamnations et ne devons dès lors plus les encoder.

Suite à cette informatisation, les demandes de bulletins de renseignements sont de plus en plus rares, presque inexistantes.

Le nouveau logiciel permet une délivrance plus rapide au guichet.

Le service continue le tri des dossiers des citoyens décédés en les enlevant régulièrement. Le coffre finira donc par être vide un jour puisque presque plus aucun dossier papier n'y rentre.

La circulaire n° 204 publiée au Moniteur Belge du 10 juin 2013 a modifié considérablement les règles d'effacement des condamnations ainsi que la délivrance des extraits de casier judiciaire en instaurant notamment trois nouveaux modèles de certificat:

- Mod. 1, visé à l'article 595 du C.I.C. - modèle de base
- Mod 2, visé à l'article 596 al.1er du C.I.C. - pour une activité dont les conditions d'accès sont réglementées
- Mod 3, visé à l'article 596 al.2 du C.I.C. - pour activité en rapport avec l'enfance et/ou l'éducation.

Le service a délivré **3369** extraits de casier judiciaire en 2022.

Pour un montant de **11.200,00 €** qui ont été versé à la caisse communale.

Le service a effectué des vérifications casier judiciaire et composition de ménage pour les candidats hébergeurs pour les personnes venues d'Ukraine : **59** vérifications ont été effectuées.

Le 19 décembre 2022, la délivrance de casiers judiciaire via l'e-guichet a été mise en ligne. Il est donc désormais possible pour le citoyen de commander son extrait via l'e-guichet de la Ville de Verviers et de le recevoir, après paiement, directement sur son e-box. En décembre 2022, le service a délivré 25 casiers judiciaire via cette formule pour un montant de **77,50 €**.

Tableau récapitulatif des documents payants sortis en 2022

<u>Nom du document</u>	<u>Nombre de documents</u>	<u>Montant revenant à la caisse communale</u>
Extraits de casier judiciaire	3394 documents	11.277,50 €
Permis de conduire	2870 documents	35.580,00 €
Passeports + titre de voyage	3804 documents	58.760,00 €
Attestations diverses	10 documents	135,00 €

SECTION 9 - SURETE PUBLIQUE - JUSTICE - POLICE

1. Police administrative

En ce qui concerne les tâches administratives en rapport avec les missions de police, prises en charge par le Service de police administrative, relevons notamment : le Service PASCAE a commencé en 2017 la révision des arrêtés de l'ensemble des 586 voiries (ou places) communales.

L'objectif final est d'avoir un seul et même arrêté où seront reprises l'ensemble des mesures de stationnement et de circulation routière. Ce procédé aura pour avantage d'offrir une meilleure lecture des différentes mesures, d'en quantifier l'importance sur le territoire communal, d'en assurer l'exacte conformité, et de simplifier considérablement les démarches administratives lors des futures réglementations à mettre en place.

De plus, de nombreux services communaux ou non, qui travaillent pour ou sur l'espace public auront également un intérêt de posséder un outil unique et globalisant, continuellement mis à jour.

Le degré d'achèvement du RGVCV fin 2020 était de 100%, mais, suite à une nouvelle demande de la Tutelle, il convient maintenant de créer une "fiche rue" pour chaque rue. Il n'y a pas lieu d'en estimer le degré d'achèvement car toutes les mesures sont validées dans le règlement général, il s'agit ici d'un travail de "confort" pour la Tutelle.

En ce qui concerne les tâches administratives en rapport avec les missions de la police, prises en charge par le Service de police administrative, relevons notamment :

151 rapports collègue dont :

- 22 créations d'emplacements pour des personnes à mobilité réduite;
- 9 suppressions d'emplacements pour personnes à mobilité réduite;
- 7 créations de zone de stationnement, de chicanes;
- 7 créations de sens uniques limités :
- 6 révisions totales des mesures d'une voirie ou création de nouvelles voiries;
- 6 créations d'interdictions partielles de stationnement;
- 2 créations de zones de livraisons;
- 2 créations d'îlots directionnels;
- 2 création de sens unique;
- 2 créations de chicane de rétrécissement;
- 2 création de zone d'évitement;
- 1 obligation de canalisation de la circulation;
- 1 création de dépose minute;
- 1 changement de règles de priorité;
- 1 création de stationnement réservé aux véhicules électriques;
- 1 limitation de vitesse;
- 1 création de rond-point;
- 1 suppression de stationnement alternatif;
- 1 création de passage pour piétons;
- 1 réservation de stationner pour car;
- 1 création de zone 30;
- 1 abrogation de zone 30;
- La rédaction de 75 ordonnances provisoires pour des manifestations sur la voie publique;
- La rédaction de 7 ordonnances relatives à des périmètres de sécurité et d'inaccessibilité;
- 5 Auditions (horeca ou périmètre de sécurité);
- La rédaction de 21 levées de périmètre de sécurité;
- La rédaction de 2 ordonnance de fermeture des parcs en raison de tempête;
- Le suivi de 317 dossiers de circulation routière;
- L'organisation, la participation et le suivi de 31 réunions de cellule mobilité;
- La gestion de 78 réservations de stationnement sur le territoire communal;
- Le suivi de 338 dossiers de manifestations publique;
- 15 Organisations, participations et suivi de réunions préparatoires pour des manifestations publiques de grande ampleur;
- Le suivi de 114 dossiers divers (Occupation de l'espace public, tournages, campagnes de sensibilisation, affichage...);
- 2 dossiers concernant l'organisation d'une tombola;
- La dénomination de 2 parcs communaux;
- 16 Notifications d'interdiction d'utiliser un appareil suite à une intervention de la zone de secours;
- Analyse, scan et classement de 336 rapports de prévention de la zone de secours;
- 5 Mises en ordre administrative pour 5 nouveaux hébergements touristiques;
- 3 Reprises d'emplacements sur le marché hebdomadaire;
- 22 Renouvellements de certificats de capacité des chauffeurs de taxis;
- 9 Nouveaux établissements de certificats de capacité pour de nouveaux chauffeurs;
- 3 Augmentations/remplacements de véhicules de taxis;
- 33 Expulsions;
- Rangement et recherches de propriétaires pour 50 objets perdus ... 12 restitutions;
- 4 laissez-passer pour les bornes du piétonnier Brou-Harmonie;
- 9 Demandes en réhabilitation;
- 17 Véhicules signalés abandonnés;
- 81 déclarations d'abattage privé ont été délivrée dans le cadre de la fête du sacrifice;

Pendant deux semaines, en septembre, le service PASCAE a été sous la responsabilité du Chef de division jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle responsable de service.

Il convient de souligner que le service a également dû faire face à son déménagement la semaine du 12 décembre.

2. Règlements de police

Aucune réglementation générale n'a subi de modification notable durant l'exercice 2022.

3. Dénomination des voies et places publiques

2 Espaces ont reçu leur dénomination de principe (Parc Maurane et Plaine du Grand-Théâtre).

4. Ramonages

22 candidats ont été agréés comme ramoneurs autorisés à exercer leurs activités sur le territoire de Verviers. Les habitants jouissent du libre choix parmi ces ramoneurs.

5. Collectes à domicile et tombolas

Durant l'année 2022 le service a proposé au Collège communal d'autoriser l'organisation de 2 tombolas. Le Collège communal a marqué son accord sur ces propositions et accordé les autorisations requises.

6. Commission des jeux de hasard de classe IV - établissements de jeux de hasard de classe iii & Renouvellement licences f2

- 5 demandes et autorisation de classe III;
- 3 demandes de renouvellement de licence F2 avec passage au collège en 2023 pour l'autorisation.

7. Indicatage

890 demandes ont été adressées ou relayées vers le Service de police administrative et ont été enregistrées dans l'indicateur du service.

8. HORECA - Patentes

14 Autorisations de patente ont été délivrées sur le territoire de Verviers.

Le service a continué à mettre à jour le fichier des débits de boissons et délivré les patentes nécessaires aux exploitations temporaires ou définitives établies sur le territoire communal Verviétois. (formulaires - contacts zone de secours - composition du dossier)

9. Occupation du domaine public (terrasses - étals - chapiteaux - Food trucks)

- Etals : 1 demande; 1 autorisée;
- Terrasses : xx demandes; xx autorisées; xx démontées
- Chapiteaux : xx demandes; xx autorisées; xx démontés
- Food trucks : 7 demandes; xx autorisés; xx refusés

SECTION 10 - INTERCOMMUNALES ET SOCIÉTÉS DIVERSES

1.- Association intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la Région liégeoise, (A.I.D.E), S.C.R.L.

Cette société coopérative a pour objet :

- de concevoir, de réaliser, d'entretenir et d'exploiter des ouvrages d'investissement destinés à protéger des inondations les communes de la région liégeoise, riverains de la Meuse, et à apurer les eaux usées domestiques et industrielles des communes affiliées ;
- d'apporter éventuellement son concours dans les domaines du démergement et/ou de l'épuration, par voie de convention, gestion ou participation à toute entité publique et du secteur privé.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 16 juin 2022 et 15 décembre 2022 et une assemblée générale extraordinaire le 18 octobre 2022.

• **Point à l'ordre du jour du 16 juin 2022**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale stratégique du 16 décembre 2021;
2. Approbation des rémunérations des organes de gestion sur base des recommandations du Comité de rémunération du 7 mars 2022;
3. Rapport annuel relatif à l'obligation de formation des administrateurs;
4. Rapport du Conseil d'administration relatif aux rémunérations de l'exercice 2021 des organes de gestion et de la Direction;
5. Comptes annuels de l'exercice 2021 qui comprend :
 - a. Rapport d'activité
 - b. Rapport de gestion
 - c. Bilan, compte de résultats et l'annexe
 - d. Affectation du résultat
 - e. Rapport spécifique relatif aux participations financières
 - f. Rapport annuel relatif aux rémunérations des Administrateurs et de la Direction
 - g. Rapport d'évaluation du comité de rémunération
 - h. Rapport du commissaire;
6. Décharge à donner au Commissaire-réviseur;
7. Décharge à donner aux Administrateurs;
8. Désignation d'un commissaire réviseur d'entreprises en vue de la certification des comptes annuels de l'AIDE pour les exercices sociaux 2022, 2023, 2024;
9. Souscriptions au Capital C2 dans le cadre des contrats d'égouttage et des contrats de zone.

Vote du Conseil communal du 23 mai 2022 : Approbation par 33 voix et 2 abstentions (P.T.B.).

• **Point à l'ordre du jour du 15 décembre 2022**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 16 juin 2022;
2. Approbation du plan stratégique 2023-2025;
3. Fixation du contenu minimal des ROI de chaque organe de gestion et approbation des règles de déontologie et d'éthique à annexer au ROI de chaque organe.

Vote du Conseil communal du 28 novembre 2022 : Approbation par 26 voix et 2 abstentions (P.T.B.).

Divers Conseils d'administration (4 avril, 5 septembre, 5 décembre 2022 et le 10 janvier 2023) ont abordé des dossiers relatifs à des travaux à réaliser ou en cours de réalisation à Verviers :

- Remise en état des collecteurs de la station d'épuration de Wegnez suite aux inondations de juillet 2021.
- Egouttage de la rue de Pepinster.
- Réhabilitation de l'égouttage rue d'Ensival.
- Remplacement tronçon égouttage Chaussée de Theux.
- Réfection de l'égouttage et aménagement de la voirie rue Fontaine au Biez.

2.- Centre d'Accueil "Les Heures Claires" , S.C.R.L.

Cette société coopérative à responsabilité limitée a pour objet la gestion et l'exploitation des services d'accueil aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux convalescents ou aux personnes nécessitant un traitement de réhabilitation, la promotion de la coordination de tels services sur le territoire des communes associées en collaboration notamment avec les C.P.A.S. de leur ressort et les établissements hospitaliers tant publics que privés, l'acquisition ou la gestion des immeubles nécessaires à l'activité de ces services.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 20 juin 2022 et 21 décembre 2022.

• Point à l'ordre du jour du 20 juin 2022

1. Désignation des scrutateurs;
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2021 à 18h30;
3. Approbation du rapport de gestion 2021
Note de synthèse : prendre connaissance du rapport de gestion 2021;
4. Approbation du rapport financier du réviseur 2021
Note de synthèse : prendre connaissance du rapport financier du réviseur;
5. Approbation du rapport sans réserve du commissaire;
6. Approbation des comptes annuels 2021;
Note de synthèse : prendre connaissance du BNB;
7. Décharge au réviseur;
8. Décharge aux administrateurs.

Vote du Conseil communal du 23 mai 2022 : Approbation par 33 voix et 2 abstentions (P.T.B.).

• Point à l'ordre du jour du 21 décembre 2022

1. Désignation des scrutateurs;
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 20 juin 2022;
3. Désignation d'administrateurs;
4. Approbation du plan financier triennal et du budget 2023.

Vote du Conseil communal du 19 décembre 2022 :

Entendu l'intervention de Mme la Présidente qui précise qu'il va être procédé à un vote scindé.

Rejet par 22 contre et 7 abstentions (P.T.B. - ECOLO) de l'approbation du plan financier triennal et du budget 2023.

Approbation par 26 voix et 3 abstentions (P.T.B.) pour les autres points à l'ordre du jour.

3. Centre de Tourisme et de Thermalisme "Aqualis" S.C.R.L.

L'intercommunale a pour objet la promotion touristique de l'Arrondissement de Verviers et spécialement dans les communes associées. Elle peut acquérir, construire ou gérer des infrastructures immobilières destinées à l'activité touristique, sportive, thermale ou de loisirs ainsi qu'exploiter ces activités à l'exclusion de l'activité thermale au sens strict du terme.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 1 juin 2022 et 14 décembre 2022.

• Point à l'ordre du jour du 1 juin 2022

1. Procès-verbal de la séance précédente - Approbation;
2. Rapport de gestion de l'organe de gestion - Approbation;
3. Rapport spécial sur les prises de participation - Approbation;
4. Rapport du comité de rémunération - Approbation;
5. Rapport du comité d'audit - Approbation;
6. Rapport du contrôleur aux comptes - Prise d'acte;
7. Bilan et compte de résultats au 31.12.2021 - Approbation;
8. Décharge aux administrateurs - Décision;
9. Décharge aux contrôleurs aux comptes - Décision;
10. Marchés publics : désignation du Commissaire réviseur pour la période de juillet 2022 à juin 2025 et fixation des honoraires;
11. Conseil d'administration : fixation du montant du jeton de présence - Décision;
12. Divers.

Vote du Conseil communal du 23 mai 2022 : Approbation par 33 voix et 2 abstentions (P.T.B.).

- **Point à l'ordre du jour du 14 décembre 2022**
 1. Procès-verbal de la séance précédente - Approbation;
 2. Plan stratégique et financier 2023/2025 : actualisation - Approbation;
 3. Démission et nomination d'un administrateur - Ratification.

Vote du Conseil communal du 28 novembre 2022 : Approbation par 26 voix et 2 abstentions (P.T.B.).

4.- **Centre Hospitalier "Peltzer-La Tourelle", S.C. Intercommunale (C.H.P.L.T.)**

L'association a pour objet de promouvoir la création, l'acquisition, la construction d'installations médico-sociales nécessaires aux besoins des associés tels qu'hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, centres de santé, maisons de repos et de soins, centres de réadaptation fonctionnelle ainsi que de promouvoir la coordination de la programmation hospitalière régionale dans le secteur public, la gestion et l'exploitation d'hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, centres de santé, maisons de repos et de soins, la gestion et l'exploitation d'un centre de réadaptation fonctionnelle.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 30 juin 2022 et 20 décembre 2022.

- **Point à l'ordre du jour du 30 juin 2022**
 1. Note de synthèse générale;
 2. Fixation des rémunérations des mandataires sur recommandation du comité de rémunération;
 3. Approbation du Rapport de rémunération;
 4. Rapport de gestion 2021;
 5. Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes;
 6. Affectation des résultats;
 7. Approbation des comptes annuels 2021;
 8. Décharge à donner aux administrateurs;
 9. Décharge à donner aux contrôleurs aux comptes;
 10. Rapport spécifique sur les prises de participations.

Vote du Conseil communal du 27 juin 2022 : Approbation par 27 voix contre 2 (P.T.B.).

- **Point à l'ordre du jour du 20 décembre 2022**
 1. Le plan stratégique 2023-2025 : Présentation et approbation (ordinaire);
 2. Modification statutaire concernant la prorogation de la durée de l'intercommunale (extraordinaire).

Vote du Conseil communal du 19 décembre 2022 : Approbation par 26 voix et 6 abstentions (P.T.B.).

5.- **Ecetia Intercommunale, S.C.R.L.**

ECETIA intercommunale, partenaire régulier des pouvoirs locaux dans leurs projets d'infrastructures collectives, L'intercommunale initie et suit entièrement la mise en œuvre du projet immobilier et prend le rôle de propriétaire juridique et économique de l'immeuble, pendant toute la durée du bail, tandis que le pouvoir local en est le locataire.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 28 juin 2022 et 20 décembre 2022.

- **Point à l'ordre du jour du 28 juin 2022**
 1. Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes de l'exercice 2021;
 2. Prise d'acte du rapport de rémunération;
 3. Prise d'acte du rapport sur les prises de participations;
 4. Prise d'acte du rapport de gestion du Conseil d'administration et approbation du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2021; affectation du résultat;
 5. Désignation d'un commissaire pour la révision des comptes relatifs aux exercices 2022,2023 et 2024;
 6. Décharge de leur mandat de gestion à donner aux Administrateurs pour l'exercice 2021;
 7. Décharge de son mandat de contrôle à donner au Commissaire pour l'exercice 2021;
 8. Administrateurs - Démissions - nominations;
 9. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532- 1^{er} alinéa 2 du CDLD;
 10. Lecture et approbation du PV en séance.

Vote du Conseil communal du 23 mai 2022 : Approbation par 33 voix et 2 abstentions (P.T.B.).

- **Point à l'ordre du jour du 20 décembre 2022**

1. Plan stratégique 2023,2024,2025 - Présentation et approbation;
2. Administrateurs - Démission et nomination;
3. Contrôle de l'obligation visée à l'article 1532-1er bis alinéa 2 du CDLD;
Lecture et approbation du PV en séance.

Vote du Conseil communal du 19 décembre 2022 : Approbation par 26 voix et 3 abstentions (P.T.B.).

6.- ENODIA, S.C.i.R.L

ENODIA SCiRL est une intercommunale pure de financement (IPF) détentrice d'un portefeuille de participations, directes et indirectes, dans les secteurs de l'énergie et des télécoms, de la production d'énergie renouvelable et dans divers pôles économiques à caractère public.

L'intercommunale a tenu des assemblées générales ordinaire le 29 juin 2022 et extraordinaire le 4 octobre 2022.

- **Point à l'ordre du jour du 29 juin 2022**

1. Nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant les Communes associées;
2. Nomination à titre définitif d'un Administrateur représentant les Communes associées;
3. Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'Administration - Exercice 2021;
4. Approbation du rapport spécifique 2021 sur les prises de participation visé à l'article L1512-5 du CDLD;
5. Approbation du rapport de rémunération 2021 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du CDLD;
6. Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes annuels statutaires de l'exercice 2021;
7. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2021;
8. Approbation de la proposition d'affectation du résultat;
9. Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2021;
10. Décharge spéciale aux Administrateurs pour avoir dérogé au cours de l'exercice 2021 à l'article 41 des statuts et aux articles suivants du C.S.A : 3 :1, 3 :10, 3 :12 et 3 :35;
11. Décharge au Commissaire pour sa mission de contrôle de l'exercice 2021;
12. Pouvoirs.

Vote du Conseil communal du 27 juin 2022 : Approbation par 27 voix contre 2 (P.T.B.).

- **Point à l'ordre du jour du 4 octobre 2022**

1. Approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'administration - Exercice 2021 (comptes annuels consolidés);
2. Prise d'acte du rapport du Commissaire sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2021;
3. Approbation des comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 - Exercice 2021;
4. Décharge aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2021 quant aux comptes consolidés;
5. Décharge au Commissaire (Collège formé par RSM Inter-Audit et Lonhienne & Associés) pour sa mission de contrôle de l'exercice 2021 (comptes consolidés);
6. Décharge spéciale aux Administrateurs pour avoir dérogé au cours de l'exercice 2022 à l'article 41 des statuts et à l'article 3 :35 du Code des Sociétés et des Associations;
7. Pouvoirs.

Vote du Conseil communal du 26 septembre 2022 : Approbation par 20 voix contre 5 (M.R.) et 7 abstentions (ECOLO - P.T.B.).

7.- FINIMO S.C.R.L.

Cette intercommunale a pour objet le financement des activités des intercommunales de distribution pour compte des communes affiliées, d'acquérir des parts sociales dans le capital de sociétés dans des secteurs d'intérêt économique général en vue de favoriser des synergies de nature à optimiser l'exercice autonome de la compétence communale en ce qui concerne la distribution publique d'électricité, de gaz et de signaux analogiques ou numériques au sens le plus large de ces termes, d'assurer la répartition des revenus communaux, de constituer et de gérer une centrale d'achat ou de marché au profit des communes associées ou de tiers publics ou autres institutions dans lesquelles les pouvoirs communaux détiennent des participations majoritairement dans le cadre de l'approvisionnement en énergie, d'intervenir dans des matières d'intérêt régional.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 29 juin 2022 et 22 décembre 2022.

- **Point à l'ordre du jour du 29 juin 2022**

1. Rapport annuel du Conseil d'administration sur les activités de l'Intercommunale durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2021;
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2021;
3. Rapport du réviseur;
4. Rapport du Comité de rémunération et rapport de rémunération;
5. Décharge à donner aux administrateurs;
6. Décharge à donner au réviseur;
7. Cadastre des marchés publics;
8. Nomination du nouveau réviseur.

Vote du Conseil communal du 27 juin 2022 : Approbation par 27 voix contre 2 (P.T.B.).

- **Point à l'ordre du jour du 22 décembre 2022**

1. Plan stratégique et financier 2023/2025 : Approbation.

Vote du Conseil communal du 19 décembre 2022 : Approbation par 26 voix et 3 abstentions (P.T.B.).

8.- Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle, (I.M.I.O.), S.C.R.L.

L'intercommunale Imio a pour objectif de promouvoir et de coordonner l'utilisation de solutions de métiers et de fournir des produits et services en développement de trois activités principale : mise à disposition de solutions métier développées "In House" ou acquises via le marché public, l'accompagnement organisationnel, la gestion de projet, l'assistance technique ou l'encadrement et la mise en place et déploiement d'un cadre d'inter-opérabilité entre les solutions Pouvoirs locaux, celles des autres administrations régionales/fédérales et celles du secteur privé.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales ordinaires les 28 juin 2022 et 13 décembre 2022.

- **Point à l'ordre du jour du 28 juin 2022**

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
3. Présentation et approbation des comptes 2021;
4. Décharge aux administrateurs;
5. Décharge des membres du collège des contrôleurs aux comptes;
6. Révision de nos tarifs.

Vote du Conseil communal du 23 mai 2022 : Approbation par 33 voix et 2 abstentions (P.T.B.).

- **Point à l'ordre du jour du 13 décembre 2022**

1. Présentation des nouveaux produits et services;
2. Point sur le plan stratégique 2020-2022;
3. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2023;
4. Nomination de madame Sophie Keymolen au poste d'administrateur représentant les provinces.

Vote du Conseil communal du 28 novembre 2022 : Approbation par 27 voix contre 2 (P.T.B.).

9.- INTRADEL, S.C.I.R.L.

Cette société constituée en 1979 a pour objet la réalisation de toutes études, implantations et exploitations d'installations destinées à des missions de service public d'intérêt communal relatives au traitement des déchets en Province de Liège et notamment :

- le traitement des déchets ménagers et assimilés;
- l'éventuelle collecte et le transport de ces déchets;
- toute utilisation, usage, recyclage ou transformation des déchets précités;
- l'écoulement des sous-produits récupérés ou dérivés.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 23 juin 2022 et 22 décembre 2022.

- **Point à l'ordre du jour du 23 juin 2022**

1. Rapport de gestion - Exercice 2021 : approbation du rapport de rémunération;
 - 1.1 Rapport annuel - Exercice 2021 - Présentation
 - 1.2 Rapport de rémunération du Conseil - Exercice 2021 - Approbation
 - 1.3 Rapport du Comité de rémunération - Exercice 2021
2. Comptes annuels - Exercice 2021 - Présentation;
 - 2.1 Comptes annuels - Exercice 2021 - Présentation
 - 2.2 Comptes annuels - Exercice 2021 - Rapport du Commissaire
 - 2.3 Rapport spécifique sur les participations - Exercice 2021
 - 2.4 Comptes annuels - Exercice 2021 - Approbation
3. Comptes annuels - Exercice 2021 - Affectation du résultat
4. Administrateurs - Décharge - Exercice 2021;
5. Commissaire - Décharge - Exercice 2021;
6. Administrateurs - Démissions / nominations;
Rapport de gestion consolidé - Exercice 2021 - Présentation
Comptes consolidés - Exercice 2021 - Présentation
Comptes consolidés - Exercice 2021 - Rapport du Commissaire
Administrateurs - Formation - Exercice 2021 - Contrôle
7. Comptes ordinaires & consolidés - Contrôle - Commissaire -2022-2024 - Nomination
 - 7.1 Recommandation du Comité d'Audit
 - 7.2 Nomination

Vote du Conseil communal du 23 mai 2022 : Approbation par 33 voix et 2 abstentions (P.T.B).

- **Point à l'ordre du jour du 22 décembre 2022**

1. Stratégie - Plan stratégique 2023-2025 - Adoption
2. Participations - Sitel - Capital - Augmentation de la participation
3. Administrateurs - Démissions/nominations.

Vote du Conseil communal du 28 novembre 2022 : Approbation par 27 voix contre 2 (P.T.B).

10.- NEOMANSIO, S.C.R.L.

L'association a pour objet l'organisation et la gestion de Centres funéraires publics comprenant un crématorium, un funérarium et un service des transports mortuaires. Neomansio possède un centre funéraire à Robermont, à Welkenraedt et Neufchâteau.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 30 juin 2022 et 22 décembre 2022.

- **Point à l'ordre du jour du 30 juin 2022**

1. Nomination de quatre nouveaux administrateurs par suite de vacance de postes;
2. Examen et approbation :
 - du rapport d'activités 2021 du Conseil d'administration;
 - du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes;
 - du bilan;
 - du compte de résultats et des annexes au 31 décembre 2021;
 - du rapport de rémunération 2021.
3. Décharge aux administrateurs;
4. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes;
5. Lecture et approbation du procès-verbal.

Vote du Conseil communal du 27 juin 2022 : Approbation par 27 voix contre 2 (P.T.B).

- **Point à l'ordre du jour du 22 décembre 2022**

1. Plan stratégique 2023 - 2024 - 2025 :
Examen et approbation;
2. Propositions budgétaires pour les années 2023 - 2024 - 2025 :
Examen et approbation;
3. Lecture et approbation du procès-verbal.

Vote du Conseil communal du 19 décembre 2022 : Approbation par 26 voix et 3 abstentions (P.T.B).

11. ORES Assets, S.C.R.L.

ORES Assets est une association intercommunale wallonne qui regroupe 200 communes, aux fins d'assurer l'accès à l'électricité, au gaz naturel et à l'éclairage public communal. Il résulte de la fusion de huit gestionnaires de réseau de distribution, dont Interomosane. La société inclut entre autres l'intercommunale de financement énergétique Finimo.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales les 16 juin 2022 et 15 décembre 2022.

• Point à l'ordre du jour du 16 juin 2022

1. Rapport annuel 2021 - en ce compris le rapport de rémunération;
2. Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021 :
 - Présentation des comptes, du rapport de gestion, des règles d'évaluation y afférentes ainsi que du rapport de prises de participation;
 - Présentation du rapport du réviseur;
 - Approbation des comptes statutaires d'ORES Assets arrêtés au 31 décembre 2021 et de l'affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat pour l'année 2021;
4. Décharge au réviseur pour l'exercice de son mandat pour l'année 2021;
5. Nomination du réviseur pour les exercices 2022-2024 et fixation de ses émoluments;
6. Nominations statutaires;
7. Actualisation de l'annexe 1 des statuts - Liste des associés.

Vote du Conseil communal du 23 mai 2022 : Approbation par 33 voix et 2 abstentions (P.T.B).

• Point à l'ordre du jour du 15 décembre 2022

1. Plan stratégique 2023-2025;
2. Nominations statutaires;
3. Actualisation de l'annexe 1 des statuts - liste des associés.

Vote du Conseil communal du 28 novembre 2022 : Approbation par 26 voix et 2 abstentions (P.T.B).

12.- RESA, S.A. Intercommunale

La société a pour objet d'assurer en région wallonne, directement ou par le biais de ses filiales, les activités liées à la gestion, l'exploitation, la sécurité, l'entretien et le développement des réseaux de distribution d'électricité et de gaz au sens des décrets, y compris toutes les obligations et missions de service public qui y sont attachées.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales ordinaires les 25 mai 2022 et 21 décembre 2022.

• Point à l'ordre du jour du 25 mai 2022

1. Rapport de gestion 2021 du Conseil d'Administration sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021;
2. Approbation du rapport spécifique sur les prises de participations prévu à l'article L1512-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;
3. Approbation du rapport de rémunération 2021 du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L6421-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;
4. Rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021;
5. Approbation des comptes annuels statutaires arrêtés au 31 décembre 2021;
6. Approbation de la proposition d'affectation du résultat;
7. Décharge à donner aux Administrateurs pour leur gestion lors de l'exercice 2021;
8. Décharge à donner aux membres du Collège des Contrôleurs aux comptes pour leur mission de contrôle lors de l'exercice 2021;
9. Pouvoirs.

Vote du Conseil communal du 23 mai 2022 : Approbation par 33 voix et 2 abstentions (P.T.B).

• Point à l'ordre du jour du 21 décembre 2022

1. Elections statutaires : nomination définitive d'un Administrateur représentant les Communes actionnaires;
2. Adoption du plan stratégique 2023-2025;
3. Prise de participation de plus de 10% dans le capital d'une société active dans la transition énergétique;
4. Pouvoirs.

Vote du Conseil communal du 19 décembre 2022 : Approbation par 26 voix et 3 abstentions (P.T.B).

13. Services, Promotion et Initiatives en Province de Liège (S.P.I.), S.C.R.L.

Société coopérative constituée en vue de promouvoir l'aménagement du territoire ainsi que le développement économique et social de la Province de Liège, elle se charge d'acquérir des terrains et des bâtiments afin de les équiper et les affecter à des buts économiques, ou encore, d'ériger de nouvelles constructions.

L'intercommunale a tenu deux assemblées générales ordinaires le 28 juin 2022 et 31 janvier 2023.

• Point à l'ordre du jour du 28 juin 2022

1. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2021 comprenant (Annexe 1):
 - le bilan et le compte de résultats après répartition;
 - les bilans par secteurs;
 - le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3:12 du CSA;
 - le détail des participations détenues au 31 décembre 2021 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD;
 - la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges;
2. Lecture du rapport du Commissaire Réviseur;
3. Décharge aux Administrateurs;
4. Décharge au Commissaire Réviseur;
5. Nominations et démissions d'Administrateurs (Annexe 2);
6. Formation des Administrateurs en 2021 (Annexe 3);
7. Présentation du résultat 2021 selon les 4 domaines d'activité stratégique de la SPI.

• Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

1. Rapport spécial du Conseil d'Administration sur la modification de l'objet, des buts, de la finalité et des valeurs (article 6 :86 du Code des sociétés et des associations);
2. Modifications statutaires (articles 3, 4, 8, 9, 21 et 35).

Vote du Conseil communal du 27 juin 2022 : Approbation par 27 voix contre 2 (P.T.B).

• Point à l'ordre du jour du 31 janvier 2022

1. Plan stratégique 2020-2022 - Clôture;
2. Plan stratégique 2023-2025;
3. Démissions et nominations d'Administrateurs (le cas échéant);
4. ROI (Règlement d'ordre intérieur) Assemblée générale;
5. Création d'une filiale publique SPI - Un nouvel outil pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Vote du Conseil communal du 30 janvier 2023 : Approbation par 22 voix et 7 abstentions (ECOLO - P.T.B).

14.- Le Circuit de Spa-Francorchamps, S.A. de droit public

L'assemblée générale s'est réunie le 13 janvier 2023 pour y présenter les comptes.

"Le Circuit de Spa-Francorchamps" a augmenté son capital et la Ville de Verviers a participé pour un montant de 2.102,32 euros. Le Conseil communal a marqué son accord en sa séance du 19 décembre 2022.

Vote du Conseil communal du 19 décembre 2022 : Approbation par 22 voix et 7 abstentions (ECOLO - P.T.B).

15.- Contrat de Rivière du Bassin de la Vesdre (C.R.B.V. - A.S.B.L.)

Cette A.S.B.L. a pour objet des études techniques et la coordination éventuelle d'actions en matière d'environnement, à la demande d'une ou de plusieurs communes associées, l'organisation des campagnes de sensibilisation, d'éducation et de prévention en matière d'environnement, la coordination avec les autorités de tutelle et des échanges d'informations entre les communes associées et tout autre partenaire.

La société a tenu deux assemblées générales ordinaires les 29 mars 2022 et 18 octobre 2022.

• Point à l'ordre du jour du 29 mars 2022

- Approbation de l'ordre du jour;
- Approbation du procès-verbal de l'AG du 13/10/2021;
- Comité : remplacements de certains représentants;
- Rapport d'activités 2021;
- Comptes 2021 : bilan, rapport de gestion, rapport des vérificateurs aux comptes, décharge aux vérificateurs et aux administrateurs;
- Agenda 2022 : préparation du Protocole d'accord 2023-2025, missions "renouées" , etc.
- Budget prévisionnel 2022;
- Renouvellement du CA : clôture de l'appel à candidatures, présentation des candidats, élection.

Communiqué au Conseil communal du 28 mars 2022.

• Point à l'ordre du jour du 18 octobre 2022

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de l'AG du 29/03/2022
- Comité : remplacements de certains représentants
- Evaluation 2020-2022 : rapport d'activités intermédiaire 2020- mi2022
- Projet de reconduction du Contrat de Rivière 2023-2025 - présentation et approbation
- "Points noirs prioritaires"
- Lignes directrices
- Nouveaux partenaires
- Programme d'actions : actions des partenaires et de la cellule de coordination
- Protocole d'accord : partie introductive
- Divers

Communiqué au Conseil communal du 28 novembre 2022.

16.- CREDIT SOCIAL LOGEMENT - S.C.R.L.

Cette société est le fruit de la restructuration par fusion de trois sociétés de crédit hypothécaire social : l'Intercommunale de Crédit au Logement S.A., La Propriété terrienne de l'Est SCRL et La Petite Propriété terrienne d'Ourthe-Amblève S.C.R.L.

Conformément aux dispositions du Code wallon du Logement, l'objet social du guichet unique de crédit hypothécaire social dans l'arrondissement de Verviers est :

- L'octroi et la gestion, en nom propre ou pour compte d'organismes de placement de créances correspondant aux critères fixés par la Région wallonne, de prêts hypothécaires, ouvertures de crédits et/ou financements garantis par hypothèque en vue de la construction, de l'achat, de la transformation, de l'amélioration ou de la conservation d'une habitation sociale ou d'une habitation y assimilée telles que définies par décrets, arrêtés régionaux ou fédéraux;
- L'instruction des demandes des ménages qui souhaitent obtenir un prêt hypothécaire auprès de la Société wallonne du Crédit social et le suivi des contrats;
- La participation à la création, à la gestion et au fonctionnement de personnes morales publiques ou privées impliquées dans la mise en œuvre des objectifs de la politique régionale du logement;
- L'assistance aux pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de la politique locale du logement;

La société a tenu son assemblée générale le 8 juin 2022.

• Point à l'ordre du jour du 8 juin 2022

- Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juin 2021,
- Nomination de M. SCAILLET, Administrateur
- Désignation du secrétaire de l'Assemblée et de deux scrutateurs

- Approbation du bilan et comptes 2021
- Décharge aux administrateurs
- Décharge au Réviseur
- Nomination du Réviseur pour les 3 prochaines années.

Communiqué au Conseil communal du 27 juin 2022.

17. ECOVIE - ASBL

L'association a pour but la mise en valeur du patrimoine naturel du "Parc Peltzer" à Verviers, la promotion de l'habitat intergénérationnel, la promotion du vivre ensemble entre les générations et les cultures, la promotion de la solidarité et l'entraide entre les personnes, les cultures et les générations. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son but. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son but (art 4 de statuts).

L'assemblée générale ordinaire s'est déroulée le 22 juin 2022.

Communiqué au Conseil communal du 27 juin 2022.

18.- ETHIASCo

Cette société, issue de Ethias Droit commun, a pour objet la gestion de participations et elle demeure actionnaire du groupe Ethias.

La société a tenu deux assemblées générales extraordinaire le 5 mai 2022 et ordinaire le 9 juin 2022.

- **Point à l'ordre du jour du 5 mai 2022**

1. Constatation de la conversion du capital en un compte de capitaux propres statutairement indisponible;
2. Adoption de la forme légale de la société à responsabilité limitée en application de l'article 41.4 de la loi du 23 mars 2019 introduisant le code des sociétés et des associations;
3. Adoption des statuts de la société à responsabilité limitée;
4. Mission au notaire soussignée d'établir et de déposer la coordination des statuts;
5. Mandat des administrateurs et des membres du client board.

Communiqué au Conseil communal du 23 mai 2022.

- **Point à l'ordre du jour du 9 juin 2022**

1. Rapport du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2021
2. Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021 et affectation du résultat
3. Décharge à donner aux administrateurs pour leur mandat
4. Décharge à donner au commissaire pour sa mission
5. Désignation statutaires

Communiqué au Conseil communal du 27 juin 2022.

19.- HOLDING COMMUNAL S.A. (en liquidation)

Cette société n'est pas une intercommunale au sens du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Elle relève du Code des Sociétés.

La société a organisé le 29 juin 2022 une assemblée générale ordinaire pour statuer sur les comptes et bilan de l'exercice 2021.

Communiqué au Conseil communal du 27 juin 2022.

20.- LIEGE-EXPO

La société s'occupe de la réalisation et de l'exploitation de foires, salons, expositions et présentations d'échantillons et, d'une manière générale, de toutes manifestations ayant pour objet la promotion de l'industrie, du commerce et des activités économiques, scientifiques et culturelles.

La société a tenu son assemblée générale le 30 juin 2022.

21.- LOGIVESDRE (S.C.R.L.)

Cette société résulte de la fusion entre la Régionale Verviétoise et Les Linaigrettes. Son objet social est celui de la Régionale à savoir :

- construire des habitations sociales ou moyennes, les transformer ou les réhabiliter;
- acquérir des immeubles bâtis pour les transformer en habitations sociales ou moyennes;
- s'il s'agit d'immeubles insalubres ou vétustes, les réhabiliter ou les démolir en vue de les remplacer par des habitations sociales ou moyennes;
- donner en location les habitations sociales ou moyennes dont elle est propriétaire, ou transférer un droit réel sur celles-ci;
- constituer et d'acquérir, dans les conditions prévues par la Société régionale Wallonne des réserves de terrains en vue d'assurer le développement de l'habitat social ou moyen, les céder à des particuliers en imposant des servitudes pour le maintien de l'aspect et de l'aménagement fonctionnel de l'ensemble;
- organiser éventuellement un service social ou de conseil au bénéfice des occupants d'habitations sociales;
- acquérir ou gérer les logements qui ne font pas partie de son patrimoine, selon les conditions fixées par la Société régionale;
- réaliser les équipements moyennant l'accord du Gouvernement wallon.

La Société a tenu son assemblée générale le 8 juin 2022.

• Point à l'ordre du jour du 8 juin 2022

1. Vérification des présences.
2. Désignation du bureau et des scrutateurs
3. Nominations et démissions
4. Examen du rapport de gestion de l'exercice 2021 présenté par le Conseil d'Administration
5. Examen du rapport de rémunérations
6. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice 2021 - Rapport du Commissaire-Réviseur
7. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire-Réviseur
8. Délégation de publication au Moniteur belge au Directeur-gérant
9. Désignation d'un Réviseur pour les trois exercices prochains
10. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 juin 2021

Communiqué au Conseil communal du 27 juin 2022.

22.- Opérateur de transport de Wallonie (O.T.W.) - ex S. R.W.T. et T.E.C.

Association de droit public ayant pour objet l'étude, l'établissement et l'exploitation dans la Région de tous les services publics d'autobus et de tous autres modes de transports en commun urbains de personnes.

La société a tenu son assemblée générale le 8 juin 2022.

• Point à l'ordre du jour du 8 juin 2022

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Collège des Commissaires aux Comptes
3. Approbation des comptes annuels de l'Opérateur de Transport de Wallonie arrêtés au 31 décembre 2021
4. Affectation du résultat
5. Décharge aux Administrateurs de l'Opérateur de Transport de Wallonie
6. Décharge aux Commissaires aux Comptes.

Communiqué au Conseil communal 27 juin 2022.

23.- Société Wallonne des Eaux (S.W.D.E.)

Cette société a pour objet l'étude, l'établissement et l'exploitation de services publics de distribution d'eau par canalisation en Région wallonne ainsi que l'étude et l'établissement de réseaux d'adduction et de distribution d'eau en dehors de la Région wallonne pour compte de tiers.

La société a tenu son assemblée générale le 31 mai 2022 pour soumettre les comptes et bilan de l'exercice 2021.

• Point à l'ordre du jour du 31 mai 2022

1. Rapport du Conseil d'administration;
2. Rapport du Collège des commissaires aux comptes;
3. Approbation des bilan, compte de résultats et annexes au 31 décembre 2021;
4. Décharge aux administrateurs et au Collège des commissaires aux comptes;
5. Election de deux commissaires-réviseurs;
6. Emoluments des deux commissaires-réviseurs élus par l'Assemblée générale;
7. Nomination du Président du Collège des commissaires aux comptes;
8. Modification de l'actionnariat
9. Approbation séance tenante du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 2022.

Communiqué au Conseil communal du 23 mai 2022.

24.- VERVICOOP, S.C.R.L.

Cette société vise à faciliter l'accès à une alimentation durable saisonnière, saine et de qualité. Elle a également pour objectif de soutenir l'économie locale, durable et circulaire.

La société a tenu une assemblée générale le 15 juin 2022.

• Point à l'ordre du jour du 15 juin 2022

1. Accueil et introduction
2. Présentation des comptes
3. Présentation des prévisions budgétaires
4. Approbation des comptes (vote)
5. Approbation des prévisions budgétaires (vote)
6. Décharge aux administrateurs (vote)
7. Constats et divers
8. Verre de l'amitié.

Communiqué au Conseil communal du 27 juin 2022.

SECTION 11 - SANCTIONS ADMINISTRATIVES

1. Le service des sanctions administratives

Le régime des sanctions administratives, introduit dans la loi en 1999, vise le maintien de l'ordre. Il permet aux communes de lutter contre certains comportements inciviques qui nuisent à la qualité de vie des habitants. Il est le corollaire de la compétence fondatrice des pouvoirs locaux que constitue la police administrative générale. À ce jour, un ensemble de règlements communaux prévoient des amendes administratives dont le montant ne peut légalement excéder 350,00 € (ce montant maximal est ramené à 175€ lorsque le contrevenant est mineur au moment des faits).

Parallèlement, la loi, depuis 2004 et récemment en 2013, habilite les communes à se doter de règlements pour des infractions "mixtes" (à caractère pénal), c'est-à-dire les dégradations immobilières et mobilières, les dégradations aux véhicules, les injures, les vols simples, les voies de fait, ...

Les infractions environnementales (Code de l'Environnement) sont des infractions mixtes créées par le Code wallon de l'Environnement, telles que les dépôts de déchets, l'incinération de déchets ménagers, etc.

Celles-ci sont réparties en 4 catégories en fonction de leur gravité :

- Les infractions de 1ère catégorie ne peuvent faire l'objet que de sanctions pénales;
- Les infractions de 2e catégorie (abandons de déchets) sont punissables d'une amende administrative de 150 à 200.000,00 €;

- Les infractions de 3e catégorie sont punissables d'une amende administrative s'élevant de 50 à 15.000,00 €
- Les infractions de 4e catégorie sont punissables d'une amende administrative s'élevant de 1 à 2.000,00 €

Enfin, depuis le 1er janvier 2019, la Ville de Verviers est compétente pour infliger des sanctions administratives en matière d'arrêt et stationnement irréguliers des véhicules sur le territoire de la Commune.

Les dossiers sont initiés sur base de procès-verbaux dressés par les services de Police mais aussi sur base des constats administratifs établis par les agents constatateurs de la Ville.

Parallèlement aux sanctions administratives, il existe deux alternatives à l'amende administrative : la médiation locale et la prestation citoyenne.

Personnel :

2 personnes licenciées en criminologie, 1,5 équivalent temps plein.

Données chiffrées :

Pour l'année 2022, le service a traité 4783 dossiers pour 3080 dossiers en 2021.

Répartition des infractions :

- 3282 dossiers en "arrêt et stationnement" dont 2598 amendes infligées recette de 213.498,00 €
→ 778 dossiers en provenance des Agents constatateurs ville et 2504 en provenance de la police
- 976 dossiers environnement
- 128 dossiers "infractions mixtes"
- 389 dossiers infractions au RCZP dites simples
- 8 dossiers voirie.

2. La médiation Locale.

Une convention de collaboration conclue entre la Ville de Verviers et le SPF Intégration Sociale en 2008 est à l'origine de la fonction de la Médiation Locale au sein de la Ville de Verviers et pour l'arrondissement judiciaire de Verviers.

La Ville de Verviers a bénéficié d'un subside de 82.500 Euros de l'Etat fédéral (Politique des Grandes Villes SPP Intégration Sociale) afin d'assurer un service de médiation en matière de sanctions administratives.

La collaboration avec 18 communes s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022 (Jalhay, Lierneux, Malmedy, Spa, Welkenraedt, Baelen, Dison, Herve, Limbourg, Olne, Plombières, Theux, Waimes, Thimister-Clermont, Pepinster, Trois-Ponts, Aubel et Stavelot).

Du personnel :

Un temps plein réparti sur 2 personnes licenciées en criminologie.

Des missions :

La médiation a pour objectif la responsabilisation du contrevenant, par le biais de la réparation ou de l'indemnisation matérielle. Mais elle est également et surtout un processus de conciliation.

La relation entre les parties et la manière dont elle peut être rétablie en cas de conflit est au cœur de la médiation.

Données chiffrées :

Au cours de l'exercice 2022, 229 médiations ont été traitées.

179 médiations communales et 50 médiations provinciales (envoyés par la fonctionnaire sanctionnatrice provinciale).

SECTION 12 - CELLULE COMMUNICATION

1. Cellule Communication

Gestion des plans de communication

Le service a créé, en 2016, un formulaire interactif qui permet d'établir un plan de communication complet pour un événement ou un projet initié par les services. Il reprend les actions de communication à mener et détaille les différentes tâches :

- relations avec la presse (communiqués, dossiers, conférences)
- magazine communal
- agendas
- internet (site officiel, newsletters, site intranet)

- e. réseaux sociaux (posts, événements, campagnes promotionnelles)
- f. graphisme (affiches, flyers, encarts pub, Decaux, ...)

En 2022, la Cellule Communication a élaboré 58 plans de communication pour les événements organisés par les services communaux.

Parallèlement, la Cellule Communication a pris en charge la communication relative à d'autres sujets comme par exemple : le suivi des inondations de 2021 et les commémorations, la visite du Ministre Dermine, la visite du Parlement européen, le pôle muséal De Biolley, les différents chantiers dont celui de "Verviers Ville conviviale", etc.

2. Communication avec la presse

Depuis 2014, le service a repris la gestion des relations avec la presse : communiqués de presse, dossiers de presse, conférence de presse, invitation à la presse, gestion des insertions dans les différents médias (Vlan La Quinzaine, SudPresse, Vedia, ...).

Au total, le service a rédigé 27 dossiers et 71 communiqués en 2022.

3. Bulletin communal - vervi&toi

Depuis 2013, le service élabore le bulletin communal entièrement en interne : comité de rédaction, rédaction d'articles, prises de photos, mise en page. En 2022, 3 numéros du vervi&toi sont sortis au lieu de 4 en raison de l'augmentation du coût du papier. Un nouveau marché public a été lancé pour 2023 avec la sortie de 4 numéros.

4. Internet

- Statistiques de fréquentation du site

En 2022, le nombre de visites a été de 165503 visites contre 302214 visites en 2021 (soit une diminution de 45,24%).

- Création, maintenance et enrichissement des sites

Le nouveau site web de la Ville <http://www.verviers.be>, a été mis en ligne le 6 octobre 2020. Il permet au service d'y apporter des mises à jour quotidiennes. Le site principal comporte 3 sites satellites : Accueil Temps Libre, Bibliothèque et Musées.

Le système de CMS extrêmement flexible permet à certains services de mettre à jour les pages et rubriques leur consacrées (Environnement, Urbanisme, ...).

Le site s'accompagne d'un guichet électronique enrichi et d'une plateforme "Conseil communal". Le site web propose un contenu simplifié et une technologie accessible, notamment pour les smartphones et tablettes.

Concernant l'accessibilité, une déclaration d'accessibilité est disponible.

- Application Ville de Verviers

Verviers en poche est prise en charge par le service des Smart Cities pour l'aspect technique, en partenariat avec la Cellule Communication qui notifie régulièrement.

L'application Verviers en poche a été lancée 22 février 2022 pour une durée de 59 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2026 (la maintenance a commencé le 1^{er} septembre 2021).

Elle est accessible via l'URL <http://verviers.enpoche.be/verviers>

En 2022, 58 notifications ont été envoyées et l'application a reçu 23334 visites.

- Gestion du Guichet électronique sous Plone

En mars 2019, la nouvelle version du guichet électronique, beaucoup plus performant et convivial, permettant notamment le paiement en ligne, a été mise en ligne.

Les Smart Cities prennent en charge l'aspect technique, en partenariat avec la Cellule Communication.

En 2022, 48.005 demandes ont été faites via l'e-guichet (en 2021 : 42.023 demandes via l'e-guichet), soit une augmentation de 14,24% par rapport à 2021.

- Site Intranet (E-ch@t)

Ce site, hébergé sur un serveur interne, est destiné uniquement au personnel et aux Membres du Collège. Il est mis à jour de façon hebdomadaire.

Dans le cadre de l'E-ch@t, la Cellule a continué sur sa lancée avec les newsletters envoyées aux membres de l'administration (agents communaux, ouvriers, membres du Collège, ...). Ces news sont destinées à assurer une meilleure communication interne en informant les agents sur les dernières décisions, les dossiers en cours, les nouvelles pratiques à mettre en œuvre, ...44 newsletters ont ainsi été envoyées au cours de l'année 2022.

- Accompagnement

la Cellule Communication a accompagné les écoles communales en réalisant un audit de leur site web et de leur page Facebook dans un but d'efficacité. Les Musées de Verviers ont aussi demandé un accompagnement pour le lancement de leur page Facebook.

5. Réseaux sociaux

- Gestion de la chaîne YouTube de la Ville de Verviers (698 abonnés).
- Gestion de la page Facebook officielle de la Ville de Verviers. Cette page compte 13.000 abonnés au 31 décembre 2022; elle en comptait 12.200 au 31 décembre 2021, soit une évolution de 6,5 %. La gestion de la page Facebook s'appuie sur une charte éditoriale. En 2022, le service a publié 867 publications contre 704 publications en 2021, soit une augmentation de 23 %.
- Le service propose d'utiliser la publicité payante pour les posts et les événements organisés par les services Ville. En 2022, le service a fait 30 posts sponsorisés (contre 21 posts sponsorisés en 2021, soit une augmentation de 42%).

6. Conseil communal

Pour rappel, le service a fait l'acquisition d'une nouvelle plateforme web permettant la mise en ligne des délibérations du Conseil communal : <https://www.deliberations.be/verviers>. Ce nouveau portail, en ligne depuis septembre 2020, permet aux citoyens de suivre la démocratie locale en toute transparence.

En 2022, le Conseil communal a été retransmis chaque mois en direct sur notre chaîne Youtube ainsi que sur notre site web.

7. Folders, affiches, photos et autres travaux graphiques

Le service réalise les cartes de visite et les blocs-signature des membres du Collège et du personnel, les cartes et photos pour les gardiens de la paix ainsi que les signatures mail pour tous les agents.

Le service réalise également de nombreux travaux graphiques pour les services de l'administration (folders, affiches, ATL, etc...). Citons : l'organigramme de l'administration, différentes brochures (logement, PCS, grand public, écoles communales, etc.), le matériel promo Ville de Verviers (beach flags et bannière Nadar), une brochure pour l'école d'Ensival et des bâches pour les barrières HERAS, la réalisation de différentes vidéos "play-play" (vidéo pour le Festival Libertad, Verviers à deux roues, Journée du folklore, comment annoncer un événement sportif ?, Décembre à Verviers, etc.), tous les visuels, bâches et roll-ups de promo pour les événements des divers services communaux, la création de logos,...

Le service gère également l'affichage des panneaux LED situés à différentes entrées de la Ville et le banc connecté place du Marché.

8. Cubes publicitaires

Fin 2016, le service avait fait l'acquisition de 3 cubes publicitaires. Durant l'année 2022, le service a géré et réalisé le placement des différentes bâches génériques mises en place sur les cubes.

9. **Divers**

- Flickr

Gestion du compte Flickr Ville de Verviers - Cellule Communication. 5.974 photos qui sont toutes taguées et permettent une recherche rapide.

- Signalétique des bâtiments administratifs

Le service gère la signalétique des bâtiments.

- Belgapress

Contrat d'utilisation et codes d'accès. Signalement des problèmes.

- Gestion des noms de domaines des différents sites Internet de la Ville de Verviers.

- Mise à jour de différentes banques de données concernant l'administration (Pinakes, ABC des pouvoirs locaux).

- Membre de l'asbl "Communication publique Wallonie-Bruxelles" et du réseau des communicateurs communaux.

Formulaire interactif (plan de communication) pour une meilleure gestion des différents moyens de communication mis à la disposition des services communaux.

- Prise en charge de tous les changements liés aux changements d'élus (photos, signalétique, papeterie, mise à jour du site).

- Gestion des campagnes d'affichages dans les planimètres Decaux.

- Communication de crise - Discipline 5 - la Cellule Communication organise des formations et exercices pratiques pour les agents de la D5 pour réagir efficacement en cas d'urgence et s'occupe de la plateforme Be-Alert.

SECTION 13 - SAFER : Service d'Encadrement des Familles et de l'Entourage en matière de Radicalisme

1. **Du Personnel :**

Maximum un 3/5 temps réparti sur 2 personnes, toutes 2 criminologues de formation et qui ont d'autres fonctions au sein du service des amendes administratives. L'une est Fonctionnaire Sanctionnateur (et médiatrice SAC pour les dossiers de la FS provinciale) et l'autre est médiatrice SAC (dossiers de la commune et de la province).

2. **Du financier :**

Des frais de fonctionnement sont accordés via le subside de la Politique des Grandes Villes.

3. **Des rapports :**

Un rapport administratif est remis à la commune chaque année.

4. **Des missions :**

Cellule de prévention dans le cadre de la lutte contre le radicalisme. Pilotée par le référent radicalisme, son objectif général est de répondre à toutes les demandes des citoyens verviétois dans un but d'apaisement des craintes et d'accompagnement des personnes, des familles et des professionnels touchés de près ou de loin par la problématique. Ce service est le point de contact privilégié pour écouter et accompagner toute personne concernée directement ou indirectement, inquiète ou simplement en questionnement, par le phénomène du "radicalisme" .

Les dossiers qui nécessitent un suivi viennent de divers canaux comme les familles, les écoles, la maison de justice ou encore le Parquet jeunesse via le SPJ et enfin via les cellules de sécurité intégrale locale.

Sur l'année 2022, post-covid, nous avons eu une recrudescence de dossiers assez inquiétants même si nous n'atteignons pas le niveau de 2016-2018. Nous avons encore géré divers problèmes de radicalisation au sein de l'école Sainte-Claire. Cette problématique est toujours d'actualité et débouche sur le suivi de plusieurs familles touchées par le phénomène. De plus, certains dossiers ouverts l'année précédente sont toujours en cours de traitement. Nous avons également été moins sollicités que l'avant Covid par les étudiants, les autres services etc pour diverses informations et interventions extérieures (animations scolaires, intervention colloques...). Nous n'avons de toute façon plus assez de temps à consacrer à la prévention primaire car la gestion des SAC est énergivore.

- Expertise développée en matière de prévention de la radicalisation.
- Pilotage, sous l'autorité de madame la Bourgmestre, d'une Cellule de Sécurité Intégrale Locale (CSIL-R) créée en 2016. Cette cellule composée de la Bourgmestre, de la police zone Vesdre, de la police administrative, du CPAS et pilotée par la responsable du SAFER se réunit toutes les 8 semaines et permet des échanges à différents niveaux afin de travailler de manière efficace en collaborant adéquatement.
- Coopération supralocale et échange d'informations et de connaissances. La ville de Verviers et celle de Dison ont mis sur pied un protocole de collaboration notamment pour le suivi de famille touchée par la problématique. Diverses communes ont fait appel à la référente en radicalisme pour expliquer les missions du SAFER et surtout les aiguiller dans l'organisation de leur CSIL-R. Coopération étroite avec la police locale, le SPF Intérieur, l'OCAM...
- Organisation de plateformes notamment avec le milieu scolaire. Présentation du travail effectué en coopération avec la cellule radicalisme de la zone Vesdre. Mise en place de canaux de communication. Retour sur l'outil créé par le SAFER en collaboration avec un journaliste indépendant et disponible sur le site www.saferverviers.be

5. **Le SAFER c'est aussi un travail de communication**

Travail de communication avec les outils de la ville : Vervi&toi, site de la ville, folders. Mais aussi conférences de presse et campagne de sensibilisation avec la société de production Otra Vista.

SECTION 14 - POLITIQUE DES GRANDES VILLES

Conformément à la note approuvée par le Collège communal du 9 septembre 2016 relatif à la définition des projets verviétois et de la stratégie de mise en œuvre de la Politique des Grandes Villes, la cellule stratégique a continué son travail de coordination des projets suivants :

1. **Suivi de la convention 2018 Politique des Grandes Villes et préparation de la clôture**

Conformément à la décision du Gouvernement wallon de décembre 2016, conformément à la Déclaration de Politique Régionale 2014-2019, qui décidait d'inclure Verviers dans le programme de la Politique des grandes villes régionalisée suite à la sixième réforme de l'Etat.

- ✚ Décision du Gouvernement wallon du 7 décembre 2017 prise en séance de valider les projets proposés par la Ville dans le cadre de la subvention consacrée à la Politique des Grandes Villes 2017 pour un montant de 1117802.72 € pour l'année 2017.
- ✚ Décision du Conseil Communal du 18 décembre 2017 - point N°14 - POLITIQUE DES GRANDES VILLES - Convention avec la Région Wallonne - Adoption - dans laquelle le Conseil marque son accord sur les termes de la convention réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2018 à la Ville pour la réalisation des projets relatifs à la Politique des Grandes Villes
- ✚ Arrêté ministériel du 19 novembre 2018 octroyant une subvention de 111.7802,72 € pour l'année 2018 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes.

- ✚ Convention du 19 novembre 2018 réglant l'octroi par la Région Wallonne d'une subvention de 1117802.72 € pour l'année 2018 à la ville de Verviers pour la réalisation des projets relatifs à la politique des Grandes Villes
- ✚ Procès-verbal du Comité d'accompagnement du 24 juin 2019 passant en revue les différentes actions initiées dans le cadre de l'octroi du subsidé et l'approbation de la liquidation du solde de 20% de la partie "personnel et fonctionnement" de la convention.
- ✚ En vertu de l'article 7 la convention liant la ville de Verviers au Gouvernement wallon, le subsidé relatif à la Politique des grandes villes doit être justifié en deux séquences : les frais de personnel et de fonctionnement 6 mois après la fin de la convention (liquidation du montant courrier du 10 décembre 2019) et les frais d'investissement dans les 3 ans (au maximum le 31/12/2021 date de la poste faisant foi).

Les projets de la Politique des Grandes Villes devaient être clôturés pour décembre 2021. Suite aux inondations, un délai de 6 mois supplémentaire a été octroyé à la ville de Verviers.
En date du 30 juin 2022, le dossier justificatif du subsidé reçu a été envoyé au Gouvernement wallon.

Les projets d'investissements menés à bien grâce aux subsidés sont les suivants :

- Aide à la rénovation de la Salle du cercle Saint-Bernard de Lambermont
- Mise en place d'un Pop-up Store
- Aménagement de la Place de la Grâce
- Immeuble jouxtant la rue Sécheval
- Pavoiement de la ville
- Numérisation des archives de la ville
- Développement d'une application originale et propre à la Ville de Verviers

2. Suivi de la Perspective de Développement Urbain

Conformément au décret du Gouvernement wallon du 20 décembre 2018 insérant dans la Troisième partie du livre III du CDLD un Titre V relatif aux subventions octroyées aux grandes villes dans le cadre de leurs perspectives de développement urbain et modifiant l'article D.I.4 du Code de Développement Territorial, la région inscrivait sa volonté de pérenniser et d'encadrer les subsidés accordés aux grandes villes.

- ✚ 18 novembre 2018 - Convocation à la séance d'information relative à la rédaction de la Perspective de Développement Urbain
- ✚ 07 mai 2019 création de la Plateforme villes wallonnes - Mise en Réseau des Villes. C'est au sein, de cette plateforme qu'ont été poursuivis les ateliers d'accompagnement à la création de la future Perspective de développement urbain (la ville a participé aux différents ateliers).
- ✚ 21 mai 2019 Conformément à l'article 8 du décret du Gouvernement wallon du 20 décembre 2018 insérant dans la Troisième partie du livre III du CDLD un Titre V relatif aux subventions octroyées aux grandes villes dans le cadre de leurs perspectives de développement urbain et modifiant l'article D.I.4 du Code de Développement Territorial, la région informait la ville du montant du droit de tirage attribué : 674.7628,22 € pour la législature 2018-2024.

En décembre 2022, la Ville a effectué sa quatrième déclaration des frais de personnel et de fonctionnement relatifs à la présente subvention. Un avis d'incomplétude sera émis en 2023 par la DAOV pour toutes les villes wallonnes car il n'est pas possible au vu des délais de pouvoir effectuer le décompte APE de l'année qui précède.

Années	Parts du droit versées	Montant de la subvention
2019	1/12 ^{ème} de l'enveloppe	532.302,35€
2020	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1.124.604,70€
2021	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1.124.604,70€
2022	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1.124.604,70€
2023	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1.124.604,70€
2024	1/6 ^{ème} de l'enveloppe	1.124.604,70€
2025	1/12 ^{ème} de l'enveloppe	532.302,37€

- ✚ 1 octobre 2019 envoi d'un courrier notifiant aux autorités de tutelle :
 - ❖ La délibération du Conseil communal du 30 septembre 2019 prenant acte du Programme Stratégique Transversal de Verviers et de la Perspective de Développement urbain y est intégrée et identifiée;
 - ❖ La Perspective de Développement urbain elle-même;
 - ❖ Le Programme stratégique transversal.
- ✚ 3 octobre 2019 envoi de la PDU à la Direction de l'Aménagement Opérationnel pour préparer le passage devant les instances pour la validation.

- ✚ 18 décembre 2019 réception de l'Arrêté ministériel approuvant totalement les actions par lesquelles le Collège Communal de la Ville de Verviers souhaite recevoir la subvention octroyée aux grandes villes dans le cadre de leur perspective de développement urbain.
- ✚ 24 décembre réception de l'Arrêté du Gouvernement wallon octroyant une subvention de 562302.35 € à la ville de Verviers pour la réalisation en 2019, des actions visées par l'article L3352-4 du Code de Démocratie locale et de la Décentralisation.

Les projets d'investissements menés à bien grâce aux subsides sont les suivants :

- Remise en fonctionnement du Grand-Bazar pour en faire un pôle économique et commercial;
- Création d'un pôle muséal moderne et complémentaire aux autres infrastructures culturelles;
- Achever le réaménagement du Centre-ville de Verviers;
- Modernisation de la bibliothèque communale;
- Renforcement de la qualité de vie et du vivre ensemble dans les quartiers de Verviers;
- Renforcement de l'attractivité du Centre-Ville;
- Smart city;
- Renforcement de la capacité administrative de Verviers.

3. Politique Intégrée de la Ville

Conformément à la décision du Gouvernement wallon de décembre 2016, conformément à la Déclaration de Politique Régionale 2014-2019, qui décidaient d'inclure Verviers dans le programme de la Politique des grandes villes régionalisée suite à la sixième réforme de l'Etat.

Considérant la circulaire portant sur la procédure et les modalités de mise en œuvre de moyens complémentaires à la Politique intégrée de la Ville pour la réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes.

Considérant la circulaire portant sur la procédure et les modalités de mise en œuvre du droit de tirage encadré, décidé par le Gouvernement en matière de Politique intégrée de la Ville.

Considérant que le droit de tirage accordé à la ville de Verviers s'élève à 14.190.000,00 € auxquels s'ajoute une enveloppe budgétaire de 2.365.000,00 € pour la réhabilitation des sites à réaménager situés dans les centralités.

Années	Montant de la subvention
2021	709.500,00€
2022	1.419.000,00€
2023	3.015.375,00€
2024	3.015.375,00€
2025	3.015.375,00€
2026	3.015.375,00€

Calendrier d'exécution de la programmation

- Le 15 septembre 2021 au plus tard : introduction du projet de plan d'actions, préalablement approuvé par le Conseil communal, via le Guichet des Pouvoirs locaux;
- Entre le 20 et le 30 septembre : organisation d'une séance de présentation de chaque projet de plan d'actions et début de l'instruction des dossiers par le groupe de travail composé de différents services administratifs du SPW;
- Pour le 15 octobre au plus tard : la Ville pourra, par décision du Collège communal, compléter si nécessaire son plan d'actions et le transmettre à l'administration;
- Avant la fin du mois de novembre : clôture de l'instruction des dossiers et approbation des plans d'actions par le Gouvernement, notification aux bénéficiaires des arrêtés de subvention et engagements et liquidation budgétaires y afférents;
- Pour le 30 juin 2023 : un rapport intermédiaire, approuvé par le Collège communal, sera communiqué aux autorités régionales;
- Avant le 30 décembre 2024 : entière exécution de chaque mesure contenue dans le plan d'actions approuvé par le Gouvernement. Aucun marché public ne pourra faire l'objet de modification après le 31 décembre 2024, même si cette modification est neutre budgétairement;
- Pour le 30 juin 2025 : un rapport final, approuvé par le Conseil communal, sera communiqué aux autorités régionales;
- En 2026 : clôture des dossiers et liquidations y afférentes.
- Pour le 30 septembre 2026, les pièces justificatives doivent être transmises.

Les projets d'investissements menés à bien grâce aux subsides sont les suivants :

1. Participation citoyenne
2. Immeuble Rue de la Montagne
3. Conciergerie Linaigrette
4. Conciergerie Impasse Gouvvy
5. Immeuble Harmonie
6. Modification de l'éclairage public
7. Rénovation énergétique du Grand Théâtre
8. Immeuble Lambrette
9. Plan canopée verviétois
10. Mise en œuvre du plan canopée verviétois
11. Projet de verdurisation et d'apaisement des voiries
12. Maillage vert centre-ville
13. Îlot Phoenix
14. Maison de quartier Rue Raymond
15. Plaine Pelzer
16. Plaine Deru
17. Numérisation des archives de l'Etat Civil
18. Gestion de la stratégie urbaine de la ville - engagement

4. Présence et participation aux ateliers organisés par le LEPUR (université de Liège)

5. Gestion des relations entre la ville le cabinet et la DAOV

6. Mise en place d'une veille concernant les subsides et autres appels à projets disponibles

Le service essaye, dans la mesure de ces moyens actuels, de mettre en place un système de veille stratégique. Nous essayons de fournir aux différents services les informations nécessaires pour gérer au mieux les appels à projets et autres sources de subventionnement. Pour ce faire un outil test "monitoring des subsides" a été créé sous format Excel afin de réaliser du reporting.

7. Participation Citoyenne

Le service a repris la matière en 2022. Une réflexion sera menée en 2023 sur les formes que celle-ci pourrait prendre dans les années à venir.

SECTION 15 - SUIVI DES FONDS EUROPEENS

En 2022, le service a poursuivi le suivi administratif des programmes européens FEDER, en lien avec les services fonctionnels bénéficiant de ces subsides.

1. Suivi et coordination des programmes européens

FEDER 2014-2020

Dans le cadre de ses missions, le service a assuré les tâches administratives incombant au chef de file du portefeuille FEDER "Vallée de la Vesdre, revitalisation urbaine". En synthèse, ces tâches consistent en :

- Le suivi et la modification des échéanciers financiers de chaque porteur de projet (Ville de Verviers, Ville de Dison, ULg);
- La vérification du respect des règles d'engagement et de liquidation propres au FEDER;
- Le secrétariat des comités d'accompagnement dans le respect des règles spécifiques du FEDER. Deux COMAC ont été organisés en 2022 : le 04 mai 2022 et le 06 septembre 2022;
- La rédaction des rapports d'activité semestriels et annuels;
- Le suivi des indicateurs définis dans le portefeuille accepté par la Région wallonne;
- Les plans d'actions;

- Les plans financiers (introduction, modification et suivi);
- Les mesures de publicité (respect des règles, rapport annuel);
- Les prévisions semestrielles des dépenses.

Le portefeuille "Vallée de la Vesdre - revitalisation urbaine" dont le montant total s'élève à 9.806.876,33 € comporte les trois projets suivants :

- ✚ La mise en œuvre d'un Hub créatif dont l'ULiège est le bénéficiaire pour un montant de : 556.616,33 €;
- ✚ L'animation du Hub créatif de Verviers, dont la ville de Verviers est le bénéficiaire pour un montant de 299.000,00 €;
- ✚ "Verviers, ville conviviale" dont la ville de Verviers est bénéficiaire pour un montant de : 7.751.260,00 €.

✚ Mise en œuvre du portefeuille

Ce portefeuille vise à remédier aux conséquences de la désindustrialisation qui a, notamment, frappé le bassin verviétois. Avec des projets de revitalisation urbaine comme "Verviers, Ville conviviale" et la "Redynamisation de la rue Albert 1er à Dison" les autorités tentent d'effacer les stigmates de ce processus (cadre de vie défiguré, chancres industriels, habitat vétuste et de petite taille). Il s'agit également, via les projets du Hub créatif, de travailler sur la reconversion économique, la transformation de Verviers et son agglomération dans une perspective de restructuration durable du tissu socio-économique par la recherche et l'accompagnement d'activités économiques nouvelles et adaptées.

✚ Description des projets soumis au financement

A. "Verviers, ville conviviale":

Pour rappel, les objectifs de ce projet sont :

- Rénovation et embellissement d'espaces publics du centre-ville;
- Améliorer la convivialité au centre-ville mais également définir une identité à ce quartier;
- Travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics;
- Aménagement de l'éclairage public.

"Verviers, ville conviviale" complète le précédent appel à projet FEDER (quartier Spintay) et permet de rénover deux axes centraux de la ville. En effet, après travaux nous aurons créé un véritable lien entre la gare centrale et la vieille ville et entre Verviers Ouest et l'hyper-centre. L'enjeu du projet "Verviers ville conviviale" est donc d'améliorer la convivialité au centre-ville en visant la qualité, la durabilité, la sécurité et proposer un caractère innovant (voir annexe 1).

Ces travaux relèvent aussi d'une véritable volonté dans le chef de la ville de recréer de l'activité au centre de la cité et de proposer des infrastructures de qualité pour des activités culturelles, sportives ou économiques portées par des projets publics et privés : rénovation du Théâtre (projet public), de la piscine et du Grand Bazar (projets publics - hors Feder) mais également du projet de Centre commercial (privé) et de la revitalisation urbaine de l'îlot Crapaurue Coronmeuse (public/privé).

Rétroactes

La Ville a reçu la notification du contrôle d'opportunité le 1er juillet 2019 et du contrôle de légalité le 11 juillet 2019.

Les avancées en 2022

4 marchés publics sont en cours d'exécution à des stades divers:

➤ FEDER 2014-2020

1. **Mission complète d'auteur de projet** : marché de services attribué à l'AM BAUMANS-DEFFET / GREISCH pour un pourcentage d'honoraires de 7,9% du montant des travaux. La mission est au stade du suivi de l'exécution des travaux. (subsides FEDER 2014-2020 uniquement).
2. **Réaménagement d'espaces publics au centre-ville** : marché de travaux conjoint entre la Ville et les impétrants attribué à l'AM BAGUETTE - BODARWE - AQUAFLUX pour un montant de 18.739.584 € TVA comprise financés en partie par les subsides FEDER 2014-2020, Crédit d'impulsion 2015, Perspective de Développement urbain et Politique Intégrée de la Ville, le solde constituant la part communale et l'intervention des impétrants. Le marché est en cours d'exécution.

➤ Perspective de Développement urbain et Politique Intégrée de la Ville

3. **Constructions métalliques** : marché de travaux attribué à l'AM BAGUETTE - BODARWE - THOMASSEN pour un montant de 1.289.796 € TVA comprise et en cours d'exécution.
4. **Eclairage urbain** : en application de la Circulaire du 22 mars 2010, les marchés de travaux et de fournitures relatifs à l'EP sont étudiés et exécutés par le GRD ORES; les marchés sont en cours d'exécution.

Le chantier ville conviviale, contrairement à d'autres parties de la ville a été relativement épargné par les inondations de juillet 2021. Tout a été mis en œuvre pour ne pas accumuler du retard.

Les phases suivantes du chantier global sont en cours de réalisation ou ont déjà été finalisées:

- a. **Phase A | Carrefours Concorde & Harmonie**
Les travaux de voirie ont été réceptionnés provisoirement le 17 septembre 2020 par le Collège communal et les deux carrefours sont à nouveau ouverts à la circulation des véhicules.
- b. **Phase B | Place Verte**
Les travaux de voirie sont terminés et la pose de l'auvent devrait avoir lieu début 2023.
La réception provisoire de l'ensemble des travaux sera réalisée une fois l'auvent installé.
- c. **Phase C | Parc Fabiola - Chic Chac**
Fin des travaux programmée pour début juin 2022.
- d. **Phases D-E | Rue Xhavée - Place Verte voirie - Crapaurue**
L'adjudicataire a demandé la réception provisoire.

L'année 2022 a été celle de l'achèvement de plusieurs phases de chantiers d'importance.

- Les travaux de voirie de la rue du Théâtre jusqu'à la rue des Carmes sont terminés.
- Les travaux de pavage des trottoirs en Crapaurue
- Parc Fabiola - Chic Chac
- Fin des travaux place verte en attente du placement des structures métalliques prévue au 2ème trimestre 2023.

B. Mise en œuvre du Hub créatif (ULiège) et animation du Hub créatif (Ville de Verviers)

Le Hub Créatif de Verviers comme plateforme d'organisations :

En 2022, **470 personnes** ont participé à, au moins, une action du Hub créatif de Verviers. Ces actions ont contribué à la transformation d'une économie "classique" en une économie créative sur l'arrondissement de Verviers. Les actions réalisées durant l'année 2022 ont atteint les objectifs annuels :

Le Hub créatif de Verviers a organisé et animé **dix rencontres-conférences et neuf groupes de travail** (voir annexe 4 et 5), qui misent sur le décloisonnement et la complémentarité des compétences comme source de créativité (cf. "*le principe d'intelligence collective*" FP p.22).

Ces rencontres-conférences mettent en exergue des sujets innovants qui concernent directement des innovations de produits et de services, déployées par les entreprises locales (économie, transition, revitalisation urbaine, management, gestion des données, construction, habitat, etc.). Les publics ciblés et intéressés par ces thématiques s'y rencontrent pour créer des synergies et des collaborations professionnelles ultérieures. L'objectif de ces rencontres est de générer de la fertilisation croisée au sein des entreprises pour mener à l'émergence et au développement d'une économie créative.

Facteurs bloquants et facilitateurs lors de la mise en œuvre

La cellule stratégique, qui joue le rôle de chef de file pour le portefeuille Vallée de la Vesdre, gère également d'autres projets de développement sur la région verviétoise ce qui lui permet de créer des synergies entre les différentes initiatives qui voient le jour sur le territoire.

Le projet du Hub créatif de Verviers a continué de bénéficier des ressources des deux organisations constituant sa nature : Ville de Verviers et Liège Créative - Rise - Université de Liège. Grâce à eux, le Hub créatif de Verviers a mené ses missions avec succès : renforcement du réseau économique, professionnel, décroisé et connecté, local et résilient sur le territoire de l'arrondissement de Verviers; animation d'un lieu hébergeant des organisations œuvrant au déploiement d'une économie plus créative et à la revitalisation urbaine dans le périmètre de "Verviers, Ville conviviale" .

Le Hub créatif de Verviers a développé la plateforme d'organisation en renforçant ses liens avec ses partenaires : le Comptoir des Ressources Créatives de Verviers, le Centre IFAPME de Verviers, Job'in Verviers, et en créant un nouveau partenariat avec Step Entreprendre Autrement. Ceci, afin de mieux répondre aux besoins des porteurs de projet du territoire. Le Hub créatif a également renforcé ses collaborations avec des acteurs structurants du territoire : Université de Liège, via les Grandes Conférences de l'Université de Liège à Verviers, ADL, HEPL Construction, Instance Bassin, J'aime Entreprendre, UCM, asbl, entrepreneurs, etc.).

Durant l'année 2022, le lieu a connu un engouement et un développement importants. Certes, les occupants ont été forcés de s'adapter aux conditions inconfortables, créées par les dommages subis lors des inondations de juillet 2021. En effet, de nombreuses interventions techniques, prises en charge par la Ville de Verviers, ont dû être réalisées. Malgré les vagues COVID et inondations, le Hub créatif de Verviers a accueilli deux entreprises : COMPOURVOUS et Otra Vista, au sein de ses espaces privés de travail, ainsi que trois porteurs de projets, au sein des espaces partagés de travail : Franciane Wertz, Certib'Eau, Kevin Adakalum, Effet-Domino Coaching, Laurence Thys, architecte.

Niché au 1^{er} étage du Grand Bazar, le Hub localise ses activités sur l'axe central "gare centrale - la vieille ville" et "Verviers Ouest - l'hyper-centre" afin de créer un véritable dynamisme dans ces zones et d'être en adéquation avec le projet "Verviers ville conviviale" .

En ce qui concerne le projet "Verviers, ville conviviale" , la décision de réaliser un marché unique a nécessité un temps de préparation du cahier des charges plus long, ce qui nous a obligé à postposer le début des travaux. Cependant, comme nous l'avions annoncé cette solution nous permettra plus que probablement de réaliser l'ensemble des chantiers dans les délais prévus et de rattraper le retard pris lors de l'élaboration du projet. Les travaux ont débuté comme prévu début 2019 et n'accusent aucun retard.

Pour faciliter la vie de nos concitoyens une Cellule spécialement dédiée aux travaux communique via le site spécialement dédié <https://www.villeconviviale.be/> sur l'avancée des travaux et des solutions mises en place.

Le projet "Redynamisation urbaine rue Albert 1er (Dison)" a définitivement été abandonné dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020.

Résultats obtenus par le portefeuille

Redynamisation de la Place Albert 1^{er} à Dison

Le projet "Redynamisation urbaine rue Albert 1er (Dison)" a définitivement été abandonné dans le cadre de la programmation FEDER 2014-2020.

Verviers Ville Conviviale

Démarré en août 2019, ce projet de réaménagement des espaces publics du centre-ville (près de 40.000 m²) redessine complètement le visage de Verviers. Ce chantier, d'un montant de près de 21 millions d'€ , est financé en partie par les fonds € péens FEDER.

Les aménagements concernent la place Verte, Le Parc Fabiola, la partie Chic-Chac, l'axe Rue du Théâtre – Rue Xhavée-Place Verte-Crapaurue, la Place du Martyr et le parvis du Grand-Théâtre et rue du Manège.

L'année 2022 a été celle de l'achèvement de plusieurs phases de chantiers d'importance.

- Les travaux de voirie de la rue du Théâtre jusqu'à la rue des Carmes sont terminés.
- Les travaux de pavage des trottoirs en Crapaurue
- Parc Fabiola - Chic Chac
- Fin des travaux place verte en attente du placement des structures métalliques prévue au 2^{ème} trimestre 2023.

Le Hub Créatif de Verviers comme plateforme d'organisations:

La plateforme d'organisations du Hub créatif de Verviers, constituée de la Ville de Verviers, de RISE - ULiège, Liège Créative, s'est vue enrichie par l'implication de trois acteurs : le Comptoir des Ressources Créatives de Verviers, le Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers et Job'in Verviers, et enrichie par un acteur : Step Entreprendre Autrement. L'objectif est centré sur la transformation de l'économie traditionnelle en économie créative à travers un programme pluridisciplinaire d'actions, favorisant l'innovation ouverte, l'hybridation transdisciplinaire et l'intelligence collaborative. La vocation de la plateforme repose sur 4 piliers : créer un écosystème créatif et innovant verviétois, connecter les forces vives, faire émerger des solutions, des projets créatifs et économiques, enfin, accueillir des idées de tous secteurs. Sur cette base le Hub créatif de Verviers initie des partenariats

Les apports des partenaires constituant le Hub créatif de Verviers :

L'ensemble des organisations constituant la plateforme met à disposition des ressources humaines vouées au développement du Hub créatif de Verviers, ainsi qu'au développement de l'économie créative sur le territoire. Ces ressources humaines sont présentes aux réunions mensuelles organisées au Hub créatif de Verviers, aux comités de sélections des candidats-entrepreneurs pour l'occupation des espaces privés du Hub créatif de Verviers. Elles ont convenu de critères de sélection (cf. PV 22/01/22), elles analysent les dossiers de candidature en fonction de ces critères et rendent des avis, en fonction de leur regard; créatif, innovant, local, économique, etc. (cf. PV 23/03/21).

Les organisations veillent à relayer, respectivement, la communication qui a trait à leurs services, leurs actions, leurs événements dans leurs réseaux, leurs écosystèmes (événements des partenaires sur les réseaux sociaux, création de synergies dans le cadre d'événements respectifs, participation à des événements de réseautage, etc.).

Les organisations partagent des bonnes pratiques. Elles se renseignent des personnes ressources, se partagent des outils d'animation, des outils à destination des porteurs de projet, elles créent des offres de services (ex : création d'événements communs, développement de la communication, élaboration de postes pour les réseaux sociaux, de vidéos des espaces, des locations groupées, etc.).

Les organisations créent des événements en commun (ex : "Entreprises et créateurs : des collaborations inspirantes", "Venez challenger votre aventure entrepreneuriale, "Pitch Café" , etc.).

Les organisations créent des synergies afin d'animer la plateforme et de contribuer au développement d'une économie créative par la création d'un réseau entrepreneurial plus fort, plus résilient, sur le territoire de l'arrondissement de Verviers.

Apports de Liège Créative	Programmation des rencontres-conférences et des groupes de travail, recherche d'orateurs afin de croiser les regards sur les thématiques, recherche d'un fil rouge, d'un lieu et de collaboration, création de déroulés d'animation, animation des groupes de travail, suivi des groupes de travail. Concernant la communication, envois de mails d'invitation au réseau de Liège Créative.
Apports de la Ville de Verviers	Communication des rencontres-conférences et des groupes de travail sur les réseaux sociaux, constitution de listing de prospect pour étendre l'impact, envois de mails d'invitation au réseau de la Ville de Verviers ainsi qu'aux potentiels participants en fonction des thématiques, mobilisation des groupes de travail en fonction des besoins identifiés, création de déroulés d'animation, animation des groupes de travail, suivi des groupes de travail, coordination avec les services de la Ville de Verviers pour la création, la gestion des espaces du Hub créatif de Verviers, animation de la plateforme d'organisations.
Apports du Comptoir des Ressources Créatives de Verviers	Ressource humaine, occupation quotidienne du lieu, contribution à l'animation du lieu et au développement de la communauté du Hub créatif de Verviers sur le territoire de l'arrondissement de Verviers, relais des actions du Hub créatif de Verviers à son réseau.
Apports du Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers	Ressource humaine, occupation ponctuelle du lieu, organisation des séances individuelles, collectives dans les espaces (1/2 jour / mois), en particulier, regard économique quant aux dossiers de candidature à l'occupation d'un espace de travail privé, relais des actions du Hub créatif de Verviers à son réseau.
Apports de Job'in Verviers	Ressource humaine, occupation ponctuelle du lieu, organisation des séances individuelles, collectives dans les espaces (2 jours / mois), en particulier, regard économique quant aux dossiers de candidature à l'occupation d'un espace de travail privé, relais des actions du Hub créatif de Verviers à son réseau.

Apport de Step Entreprendre Autrement	Ressource humaine, occupation ponctuelle du lieu, organisation des séances individuelles, collectives dans les espaces (2 jours / mois), en particulier, regard économique quant aux dossiers de candidature à l'occupation d'un espace de travail privé, relais des actions du Hub créatif de Verviers à son réseau.
---	---

Le mode de gouvernance de cette plateforme :

L'équipe du Hub créatif de Verviers coordonne quotidiennement ses actions pour atteindre ses objectifs. Selon les actions entreprises et les secteurs d'activité représentés, l'équipe du Hub créatif de Verviers échange ses réflexions, demande conseil, relaie, etc. auprès de la plateforme d'organisations. Le Hub créatif de Verviers engage aussi des partenariats avec les services académiques, publics ou privés. Lors de ces collaborations, des réunions sont régulièrement organisées afin de créer ou de renforcer les synergies et d'optimiser la réalisation des actions.

Les actions de la plateforme d'organisations :

Le Hub créatif a pu constater l'engouement croissant des entreprises pour les thématiques innovantes valorisées et les actions menées.

Malgré les mesures COVID et les inondations de juillet, les actions ont atteint leurs objectifs. Certes, le lieu a été impacté, mais les structures présentes sont restées, et cinq sont arrivées. L'équipe du Hub créatif de Verviers, soutenue par les partenaires de la plateforme d'organisations, réussit toujours à mobiliser son écosystème, grâce aux réseaux, actions et ce, de façon qualitative.

En outre, cette année, un événement commun entre partenaires a été organisé : "Venez challenger votre aventure entrepreneuriale" (01/09/2022). Le partenariat s'est illustré dans la création du sujet, de la charte graphique, de la communication, de la mobilisation des réseaux respectifs et de la présence de tous les partenaires à l'événement.

Le lieu physique de la plateforme d'organisations :

En sus de l'explication décrite dans le point "Le lieu physique de la plateforme d'organisation" (cf. rapport annuel 2020), nous confirmons que la plateforme d'organisations s'est officialisée par la signature de conventions entre les partenaires : la Ville de Verviers, le Comptoir des Ressources Créatives de Verviers, le Centre IFAPME Liège-Huy-Verviers, Job'in Verviers et Step Entreprendre Autrement. Cette plateforme d'organisations contribue à l'occupation, à l'animation des espaces et de l'écosystème du Hub créatif de Verviers, en vue de développer l'économie créative et la revitalisation urbaine sur le territoire de l'arrondissement de Verviers.

FEDER 2021-2027

A. Préparation du dépôt :

Afin de préparer la nouvelle programmation FEDER et plus largement pour répondre au mieux aux différents appels à projets liés aux fonds qui seront libérés dans le cadre de Get up Wallonia, la ville de Verviers a attribué un marché de service à la société Agile Maker pour l'accompagner.

En effet, dans un environnement de plus en plus complexe, marqué par les crises qui s'entrecroisent au niveau social, environnemental, économique ou sanitaire, les villes doivent se réinventer pour relever les défis de demain.

La Programmation FEDER¹ est une opportunité pour la Ville de Verviers afin de devenir le moteur d'une stratégie de territoire plus large, qui intègre les atouts de la ville, de sa périphérie semi-urbaine et des communes rurales. C'est pourquoi elle s'est adjoint les services d'une société extérieure afin de mettre en place une nouvelle façon de travailler en :

- Mutualisant les ressources;
- S'appuyant sur des partenaires multi-acteurs;
- Favorisant les collaborations et les synergies sur des territoires plus vastes;
- Innovant sur le territoire;

- Construisant un cadre cohérent et en initiant une démarche territoriale locale et supra communale;
- Travaillant en terme d'impact;
- Jouant sur la multiplicité des financements.

Cette nouvelle approche agile et collaborative, développée dans le cadre de l'élaboration du prochain portefeuille FEDER, a été initiée début 2020 et a mis en avant une volonté de développer un projet de territoire cohérent et inspirant :

- Basé sur une approche innovante et collaborative;
- Partant des besoins des bénéficiaires (citoyens, entreprises, ...);
- En misant sur les atouts et les opportunités;
- En mobilisant les services sur des projets à long terme;
- En mobilisant des partenaires dont :



- En créant des synergies, elle a permis de commencer à raconter une histoire cohérente et engageante qui a pour but de renforcer nos projets en vue de la programmation européenne et wallonne. La démarche doit être poursuivie et adaptée au vu des circonstances actuelles mais, elle a livré ses premiers résultats issus du processus collaboratif et participatif avec les acteurs clés du territoire qui ont identifié Verviers comme "Un territoire d'innovations et d'expérimentations basé sur la transition source de développement durable" .

B. Dossiers soumis à candidature en 2022 :

Notre service a pris en charge la coordination, la rédaction et le dépôt de la candidature. Elle assurera le suivi des dossiers et remplira le rôle de chef de file. Dans cette programmation la ville de Verviers proposera au financement FEDER deux portefeuilles :

1. Portefeuille : Verviers rayonne : un territoire d'innovation et d'expérimentation

Depuis novembre 2020, en préparation de la présente programmation FEDER 2021-2027, la Ville de Verviers a mené un travail d'identification de ses forces et faiblesses, dans le cadre d'une dynamique construite "par ses acteurs et pour ses acteurs" .

Les conclusions de ces travaux ont mis en évidence les atouts et les spécificités du territoire de la Ville de Verviers, mais aussi de l'arrondissement dont elle est le chef-lieu administratif. Les acteurs-clé du territoire ont identifié trois chaînes de valeurs, présentant un important potentiel économique : 1. l'agro-alimentation durable, 2. la gestion et la valorisation des ressources naturelles (et tout particulièrement de la ressource eau) et de l'environnement, 3. la construction durable et l'énergie durable. Verviers a fait le choix stratégique de concentrer ses projets FEDER dans ces trois axes.

Les projets présentés ont pour ambition de contribuer à la relance et au développement de la dynamique territoriale, tout en incarnant une triple transition : économique, sociale et environnementale. Il s'agit par ailleurs de répondre aux besoins identifiés par les acteurs du territoire (dont les entreprises) exprimés lors de la phase initiale de diagnostic.

Concrètement, cette ambition se traduit par un investissement d'envergure au sein d'un complexe immobilier situé en hyper centre-ville et constitué de deux immeubles, en grande partie désaffectés et frappés par les inondations de juillet 2021 : le "Grand-Bazar" (fleur architectural Art déco et un des derniers bâtiments de type "Paquebot" en Wallonie, non classé) et l'ancien "C&A" (témoin de la période moderniste, non classé également).

Chaque bâtiment, propriété de la Ville, recevra une affectation ciblée, mais favorisant - ne fût-ce que par leur proximité géographique - l'interaction des acteurs et des dynamiques.

Le bâtiment du "C&A" sera transformé et aménagé en un "Laboratoire de la transition". Il s'agit de proposer, en cœur de ville et à proximité de multiples moyens de transport en commun, des espaces d'accueil à des entreprises et porteurs de projet (centrées autour des trois chaînes de valeurs identifiées), mais aussi à divers partenaires désireux de développer, sur le site, des projets de recherche, d'innovation et/ou de démonstration. Cette offre s'appuie également sur le besoin - essentiel selon les acteurs du territoire - de préserver l'écosystème développé par la Ville de Verviers, avec l'appui de l'Uliege dans le cadre de la précédente programmation FEDER, en synergie avec les acteurs économiques provinciaux et régionaux. Installé au centre de Verviers, cet espace a pour vocation de rayonner sur le territoire plus vaste de l'arrondissement.

Le bâtiment du "Grand-Bazar" hébergera un "Pôle de services connectés", dédiés à l'accueil des citoyens. C'est là que l'ensemble des services au public de la Ville de Verviers - actuellement dispersés en de multiples lieux, dans des immeubles vétustes et en partie détruits par les inondations de juillet 2021 - seront relocalisés et réorganisés autour d'espaces modernes, conviviaux et accessibles à tous. L'organisation des lieux permettra une meilleure transversalité et des synergies entre services, profitant aux citoyens de Verviers.

Le portefeuille traduit une ambition sur le plan urbain, répondant au besoin de structurer un tissu fort fragilisé, peu attractif et présentant de nombreuses difficultés socio-économiques (ces constats n'ayant été rendus que plus criants suite aux inondations de juillet 2021). Le projet devient, par son ambition de maintenir et/ou relocaliser des activités économiques en hyper centre-ville, le moteur d'une dynamique de rénovation urbaine dont Verviers a grand besoin.

Il traduit une forte ambition environnementale, permettant à la Ville de Verviers de répondre à plusieurs enjeux : être exemplaire (et insuffler une dynamique positive auprès de ses citoyens et entreprises), respecter ses engagements en termes de réduction de son impact carbone, traduites notamment dans son Plan d'Action Energie Durable Climat2. La Ville veut aussi être porteuse de solutions concrètes permettant de répondre aux enjeux économiques et sociaux que représentent les hausses des coûts de l'énergie et des matières premières. Il s'agit de faire, de cet ensemble immobilier, un exemple de rénovation énergétique combinant très faible consommation énergétique et réduction maximale des émissions CO2. Pour atteindre cet objectif, le projet prévoit d'exploiter le potentiel géothermique des lieux (géothermie peu profonde) par l'installation d'une boucle d'eau tempérée prélevée dans la nappe phréatique qui permettra d'alimenter de façon autonome les bâtiments en énergie renouvelable et décarbonée. Dans sa vision stratégique, la Ville de Verviers a étudié la faisabilité de l'installation d'une communauté d'énergie renouvelable (eau et photovoltaïque) en centre urbain dont les projets présentés dans ce portefeuille constitueront le cœur. Cette communauté d'énergie renouvelable permettra de connecter (et d'utiliser) le potentiel d'autres bâtiments publics et privés avoisinants. A cet égard - et à plus long terme - le portefeuille de Verviers a pour ambition de favoriser le développement de nouveaux quartiers urbains où seraient déployées d'autres communautés d'énergie renouvelable.

Enfin, le projet permet également de proposer des solutions pour la préservation d'immeuble patrimoniaux (dont l'adaptation aux enjeux climatiques constitue un enjeu pour les pouvoirs publics).

En conclusion, par son portefeuille de projets FEDER 2021/2027, la Ville de Verviers s'engage dans des projets structurants, durables et susceptibles de rayonner plus largement que ses frontières communales.

Laboratoire de la transition - Mesure 7

Il s'agit de proposer, en cœur de ville et à proximité de multiples moyens de transport en commun, des espaces d'accueil à des entreprises et porteurs de projets (centrées autour des trois chaînes de valeurs identifiées), mais aussi à divers partenaires désireux de développer, sur le site, des projets de recherche, d'innovation et/ou de démonstration. Cette offre s'appuie également sur le besoin - essentiel selon les acteurs du territoire - de préserver l'écosystème développé par la Ville de Verviers avec l'appui de l'Uliège dans le cadre de la précédente programmation FEDER, en synergie avec les acteurs économiques provinciaux et régionaux. Installé au centre de Verviers, cet espace a pour vocation de rayonner sur le territoire plus vaste de l'arrondissement.

Les aménagements et les équipements sont conçus pour répondre aux besoins de ces publics. Ils sont également pensés pour accueillir des projets voués à la création d'emploi de proximité, à la création de valeur et au développement économique.

Le bâtiment de 2.892 m², exemple inspirant de rénovation énergétique durable, se compose de trois plateaux. Construit selon les objectifs "bas carbone", en lien avec les objectifs visés dans le PACE 2030, le projet de rénovation et de réaménagement inclut une production d'énergie renouvelable (communautés d'énergies renouvelables, géothermie et photovoltaïque).

En faisant le choix de 3 axes prioritaires, le projet contribue à renforcer la croissance durable, la compétitivité des PME, et la création d'emploi.

Rénovation exemplaire du Grand-Bazar et noyau CER - Mesure 8 :

Les services de la ville de Verviers sont actuellement dispersés entre divers bâtiments vétustes ne répondant plus aux exigences actuelles d'efficacité énergétique. Dans un esprit d'efficacité (énergétique et de service), décision avait été prise de regrouper ces services dans un nouvel ensemble immobilier. Ensuite des inondations de juillet 2021, la ville de Verviers a reconsidéré cette décision, et a fait le choix de procéder plutôt au réaménagement d'un bâtiment emblématique du centre-ville, l'ancien "Grand-Bazar", propriété communale dont l'affectation future n'était pas déterminée. Il s'agit d'un immeuble non classé mais présentant cependant une valeur patrimoniale indéniable puisqu'il s'agit d'un des derniers bâtiments de type "Paquebot" et d'un fleuron architectural Art déco et en Wallonie.

Le bâtiment du "**Grand-Bazar**", d'une superficie 9817 m², hébergera un "**Pôle de services connectés**", dédiés à l'accueil des citoyens. C'est là que l'ensemble des services au public de la Ville de Verviers - actuellement dispersés en de multiples lieux, dans des immeubles vétustes et en partie détruits par les inondations de juillet 2021 - seront relocalisés et réorganisés autour d'espaces modernes, conviviaux et accessibles à tous. L'organisation des lieux permettra une meilleure transversalité et des synergies entre services, profitant aux citoyens de Verviers.

Le bâtiment est situé à proximité de l'immeuble du "C&A", faisant l'objet d'un projet dans le cadre du même portefeuille - mesure 7, et qui accueillera le "Laboratoire de la transition".

Le projet soumis au concours européen a une double ambition :

- D'une part il porte un concept énergétique et environnemental de rénovation de l'enveloppe du bâtiment qui permet de diminuer fortement les émissions de CO₂. Il s'agit de faire du bâtiment un exemple de rénovation énergétique combinant réduction des émissions de CO₂ et très faible consommation énergétique. Pour atteindre cet objectif, outre l'installation de panneaux PV, le projet prévoit d'exploiter le potentiel géothermique des lieux (géothermie peu profonde) via l'installation d'une boucle d'eau tempérée dotée d'un système de bypass.
- D'autre part, il vise à faire de l'immeuble du "Grand-Bazar" concerné par le présent dossier et de l'immeuble du "C&A" soumis en mesure 7 les deux premiers éléments d'une communauté d'énergie plus large qui permettra à un stade ultérieur de connecter facilement et à coûts réduits, d'autres bâtiments voisins aux besoins complémentaires publics et privés. La faisabilité de ce scénario a été étudiée et établit la potentialité de gains supplémentaires environnementaux à chaque nouvelle connexion (dynamique vertueuse).

Enfin, le projet traduit une **ambition sur le plan urbain**, répondant au besoin de structurer un tissu fort fragilisé, peu attractif et présentant de nombreuses difficultés socio-économiques (ces constats n'ayant été rendus que plus criants suite aux inondations de juillet 2021).

Le projet devient, par son ambition de maintenir et/ou relocaliser des activités économiques en hyper centre-ville, le moteur d'une dynamique de rénovation urbaine dont Verviers a grand besoin.

2. Portefeuille : Restauration et valorisation des parcs en milieu urbain autour des affluents de la Meuse

Les villes de Verviers et de Huy s'engagent dans des projets structurants, durables, rayonnants sur l'ensemble de leur arrondissement. Ces projets incarnent la triple transition : économique, sociale et environnementale. Ils contribuent à la relance et au développement de la dynamique territoriale.

L'ambition du portefeuille se traduit par une politique d'investissements d'envergure en termes de développement urbain intégré via la restauration, au sein des territoires communaux, d'espaces verts de qualité en lien direct avec les axes de mobilité douce et les cours d'eau.

- Réhabilitation et rénovation du poumon vert de Verviers, le Parc des Récollets
- Extension d'un espace de délasserment arboré et création d'un boulevard urbain sur la rive droite de la Meuse : Parc de l'île

La restauration et la valorisation des parcs en milieu urbanisé ont l'ambition de répondre au besoin de structurer un tissu urbain fragilisé, peu attractif et présentant de nombreuses difficultés socioéconomiques.

L'apaisement des voiries, l'aménagement des berges et des quais contribueront au réaménagement d'espaces publics actuellement peu qualitatifs et permettront de renforcer l'attractivité des territoires concernés (pour Verviers ses aménagements seront réalisés dans le cadre de la Vesdrienne). Ils seront de nature à encourager le développement global des quartiers sur le plan du logement, des espaces verts, et de la croissance économique.

Les inondations de juillet dernier ayant engendré des dégâts sans précédents dans l'histoire moderne de notre Province et au regard de l'importance des défis à relever en terme de densification, de relance et de lutte contre les impacts négatifs des changements climatiques, le renouvellement des espaces publics est plus décisif encore sur nos territoires.

Réhabilitation et rénovation du poumon vert de Verviers - Mesure 15 :

Le projet porte sur la réhabilitation et la rénovation du poumon vert de Verviers : le Parc des Récollets.

Le projet a pour objectif de valoriser ce patrimoine historique, naturel et paysager au centre-ville, d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer l'attractivité urbaine.

Le passage de la Vesdrienne en bordure de parc ainsi que la restauration de la circulation piétonne entre le bas et haut de Verviers et ses communes voisines renforcent la cohérence du projet qui combine des enjeux de mobilité, de valorisation environnementale et d'attractivité urbaine.

La réhabilitation et la rénovation de ce parc urbain de près de 4 hectares s'inscrit dans les priorités développées dans la "Stratégie de développement urbain intégré - Entité infrarégionale GRE-Liège" et de l'objectif stratégique 5 de la programmation FEDER 2021-2027 "Une Wallonie plus proche du citoyen" . Il concrétise la stratégie de redynamisation et de valorisation des espaces publics au cœur de Verviers.

Les travaux portent sur :

- La stabilisation structurelle des ouvrages
- La sécurisation de l'espace public
- Les aménagements de confort afin de rendre l'utilisation du parc agréable

Ces réalisations de réaménagement et de rééquipement contribuent à faire de ce parc urbain, reconnu pour sa biodiversité un lieu d'attractivité et de circulation au bénéfice des utilisateurs.

Le maintien, la valorisation et la pérennisation du Parc des Récollets contribue par la présence de grands espaces végétalisés et par sa biodiversité, à la lutte contre les impacts négatifs des changements climatiques. Ces îlots de fraîcheur, qui contribuent à réduire les températures urbaines en cas de fortes chaleurs, sont largement appréciés par les citoyens.

Pour renforcer l'appropriation des lieux par les citoyens, la Ville de Verviers met en en place un comité de pilotage participatif avec l'objectif d'améliorer les aménagements et les espaces et de susciter des projets de proximité.

La mise en œuvre du projet de Parc des Récollets est facilitée par la maîtrise foncière des espaces par la Ville, la mise en œuvre opérationnelle de la Vesdrienne par la Région wallonne et les partenariats structurants développés autour du projet.

C. Calendrier annoncé

Les projets FEDER sélectionnés seront annoncés au courant de l'année 2023.

SECTION 16 - DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016, la Ville de Verviers a désigné le 25 juin 2018 un Délégué à la Protection des Données (D.P.O.). Vu le départ de ce dernier en date du 1^{er} mai 2020, il a été pourvu à son remplacement en interne en date du 20 août 2020 par la désignation à ce poste de M. Lionel RION, Chef de division. Ce dernier assume donc cette fonction en sus de ses missions habituelles de Chef de division administratif.

Les missions du Délégué à la Protection des Données sont celles définies aux articles 38 et 39 du RGPD.

Cette fonction consiste notamment à :

- informer et conseiller les différents services communaux concernant le traitement et la sécurisation des données à caractère personnel;
- contrôler le respect de l'application de la loi européenne du 25 mai 2018 et autres réglementations en la matière;
- coopérer et être le point de contact avec l'Autorité de la Protection des Données (A.P.D.);
- traiter les réclamations et les plaintes.

Durant l'année 2022, le Délégué à la Protection des Données :

- est intervenu en tant que conseiller dans 16 dossiers;
- a rendu 7 avis concernant la conformité au RGPD;
- a géré 9 dossiers de mise en conformité au RGPD (procédure décoration du travail du secteur privé, règlement concours fête des mères/pères, plan fortes chaleurs, politique de recrutement, CSCH collecte des encombrants, formulaire politique du logement, formulaire prime énergie);
- a travaillé dans le cadre d'un marché conjoint CPAS/Ville en vue de l'obtention d'une application de registre de traitement en matière de RGPD (notification de l'attribution du marché à la firme ELEA en date du 26 octobre 2022 - mise en œuvre escomptée 1^{er} trimestre 2023);
- a procédé à un signalement subséquent d'une fuite de donnée à l'Autorité de protection des données (A.D.P.) suite à une attaque par un malware du serveur Exchange de la Ville de Verviers dans le courant de l'année 2021.

SECTION 17 - RCA

En sa séance du 28 mars 2022, le Conseil communal a approuvé les comptes et bilan 2021 de la régie communale autonome qui se concluent par un résultat positif de 7.274,10 € et un bilan établi à 8.957.836,63 €.

En sa séance du 16 juin 2022, le Collège communal a décidé de soumettre au Conseil communal, lors de sa séance du 27 juin 2022, le dossier de désignation du réviseur d'entreprise de la régie communale autonome Synergis, en sa qualité de membre du collège des commissaires, relativement aux comptes des exercices 2022 à 2024. En l'occurrence, le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges et a chargé le Collège communal de la procédure.

En sa séance du 26 septembre 2022, le Conseil communal a désigné, suivant les offres transmises et selon l'unique critère du moins-disant, le représentant de la société TKS Audit srl (groupe Axylium, BE 682.872.872), en qualité de membre du collège des commissaires de Synergis.

TITRE II

ATTRIBUTIONS DE MME LA PRESIDENTE DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE, MEMBRE DU COLLEGE, G. DENYS

SECTION 1 - AINES

1. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)

Le Conseil Consultatif Communal des aînés existe à Verviers depuis 1977 et a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques aux aînés, d'examiner, de suggérer, de favoriser et d'appuyer toute initiative qui contribue à la promotion et à la défense du bien être moral, social, économique et culturel des aînés...

Son nouveau règlement a été adopté lors du Conseil Communal du 25 février 2019 et ses nouveaux membres ont été désignés lors de la séance du 29 avril 2019.

Ce conseil se compose:

- De trois membres de droit qui y siègent de par leur compétences respectives (un représentant du Conseil de l'Action sociale ; la présidente du CPAS qui a dans ses attributions les matières concernant la politique des aînés ; l'Echevin en charge de la participation citoyenne);
- De 6 associations (membres effectifs et suppléants) (Enéo, CEPAG Verviers, l'A.S.B.L. Le 3^e Age, le MOC, la CSC, l'A.S.B.L. SENOAH) et de 6 membres à titre individuel.

En 2022, le Conseil s'est réuni 7 fois afin d'aborder différents points :

- Election d'une nouvelle présidente et d'un nouveau vice-président ;
- Implication et participation dans le projet Profile (Prévention de la solitude chez les séniors) ;
- Prise de contact avec d'autres CCCA ;
- Début d'organisation du salon Vervi-seniors 2023 ;
- Divers.

2. Journée mondiale de la maladie d'Alzheimer

Le 20 septembre 2022 le service des Aînés de la Ville de Verviers a proposé une sensibilisation ouverte à tous et toutes sur la thématique d'Alzheimer via la présentation d'un seul en scène : "Ce qui reste" de et avec Pauline Moureau.

Cet événement qui s'est tenu dans la salle de l'Arc asbl a attiré un public intergénérationnel (écoles, maison de repos, ...). A la suite de la représentation, un échange a été animé par les référents de l'Alzheimer café et la comédienne autour d'un petit goûter offert.

Le service de la Bibliothèque avait pour l'occasion mis à disposition différents ouvrages en lien avec cette maladie.

3. Centre récréatif communal

En 2022, le centre de la rue Hombiet 8 n'a pas pu rouvrir. Suite aux inondations de juillet 2021, les locaux du centre récréatif sont toujours réquisitionnés pour accueillir les classes maternelles de l'école de l'Est.

SECTION 2 - PLAN DE COHESION SOCIALE

1.- Du Personnel :

1 Cheffe de service qui est également Cheffe de projet (subsidés Région Wallonne) à temps plein (1ETP)
Un Secrétariat (coordination administrative et financière) : (1,8 ETP);
Des Intervenants sociaux (subside Région Wallonne) : 4 intervenants sociaux (3,5 ETP)
Une intervenante sociale (subside Croix-Rouge) pour un temps plein (1 ETP) affecté à l'aide aux personnes sinistrées.
Des intervenants sociaux affectés au D.U.S. (subside Région Wallonne) : 4 intervenants sociaux (3,75 ETP)
1 Psychologue (subsidés Région wallonne) (0,5 ETP);
Des animatrices (Contrats APE) : 4 animatrices (4 ETP);
Le service accueille également la médiatrice des Gens Du Voyage (1 ETP) - Le rapport administratif relatif à cette matière est distinct de celui du PCS.

2.- Du financier :

Pour l'année 2022, des subsidés d'un montant total de : 517.601,07 € ont été accordés par la Région Wallonne (Plan de Cohésion Sociale) + 34.577,30 € pour l'Article 20 du Plan de Cohésion Sociale.
En recette, nous avons reçu l'avance de 388.200,80 € pour le PCS 2022 et le solde de l'année 2021 de 129.280,19 €. Nous avons reçu pour l'Article 20 l'avance 2022 : 25.932,98 € et le solde de l'année 2021 de 8.644,32 €

3.- Des rapports :

En avril 2022, des modifications du Tableau de bord du Plan, ayant trait à 2021, tant mineures que majeures, ont été validées par la Région Wallonne.
L'évaluation 2022 des actions du Plan est réalisée via le Tableau de bord du PCS 2020-2025, qui est complété à cette fin, et éventuellement modifié (au besoin), pour être transmis ensuite à la Région Wallonne, au même titre que le Rapport financier, pour le 31 mars 2023.

4.- Des directives :

Plan de Cohésion Sociale (Région wallonne)

Le Plan de Cohésion Sociale est construit autour de sept axes qui définissent les orientations des actions à mener par celui-ci et ses partenaires. Ces sept axes définissent des droits fondamentaux en faveur desquels le PCS œuvre, pour qu'ils soient accessibles à tous et ce faisant, synonymes d'une réduction des inégalités sociales pour le plus grand nombre, avec une amélioration conséquente de la qualité de vie et du bien-être. Six de ces droits (axes) sont repris dans le Tableau de bord PCS 2020-2025 (l'axe 4 - le droit à l'alimentation n'y figure pas) :

- Axe 1 : Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale;
- Axe 2 : Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain, et à un cadre de vie adapté;
- Axe 3 : Le droit à la santé;
- Axe 4 : Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial;
- Axe 5 : Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication;
- Axe 6 : Le droit à la mobilité.

Des directives spécifiques, relatives aux initiatives de solidarité et d'aide aux personnes en matière de gestion/réduction des coûts s'appliquant aux énergies, ont été communiquées aux PCS, qui se sont vu recommander de proposer des services adaptés aux citoyens, dans ce sens.

A cette fin, les intervenantes sociales ont accompagné les bénéficiaires en leur proposant un coaching en économie d'énergie (pour réduire les coûts de leurs factures) dans le cadre de 13 suivis en décembre 2022 (dont 3 réorientés). Ce type de service est valorisé dans le " Tableau de bord PCS 2020-2025" sous l'action 2.6.01 "Coaching personnalisé en économie d'énergie". L'action 2.6.03. " Changement de fournisseur" n'a pu être spécifiquement concrétisée en décembre 2022 (début de ces actions au 01.12.2022).

La prolongation de ces directives a été notifiée au PCS en 2022, avec l'adjonction d'un subside de 5.000 €, prévu pour les actions spécifiques qui seraient développées par le PCS, et inscrites au "Tableau de bord PCS 2020-2025" pour 2023, dans ce sens.

Des directives spécifiques, relatives au rôle du Plan de Cohésion Sociale dans le cadre de l'accueil des citoyens réfugiés ukrainiens, ont inscrit cette dimension de l'accueil des réfugiés ukrainiens, dans les missions du Plan de Cohésion Sociale. En pratique, le placement des réfugiés ukrainiens en familles d'accueil a été géré (relativement à l'aboutissement des demandes par l'Office des Etrangers. Le PCS a été impliqué, en collaboration avec le Service des Etrangers, et les services de Police de la Ville, de pouvoir effectuer les démarches administratives préalables, de recensement des familles d'accueil, et de leur accompagnement dans les formalités d'inscription (formulaire à remplir) et de vérification administrative des dossiers (dont 23 ont pu être déclarés complets).

Le PCS a, par ailleurs, pris part au " Plan fortes chaleurs et pics d'ozone" , dans le cadre plus global du plan "Climat", qui est une action de prévention de la Ville de Verviers à destination des personnes âgées, engagées à se prémunir du risque d'insolation et d'un " coup de chaleur" , par le fait d'être encouragées, via les services de la Ville partenaires dans ce projet (Plan de Prévention, Egalité des chances, PCS, DUS), à recourir aux bons réflexes (hydratation etc.) et à poser les bons gestes en cas de risque potentiel. Des tournantes d'appels (relativement à une liste comprenant 60 personnes), séquencées variablement suivant les pics de température observés, ont été confiées en alternance aux différents service, qui ont travaillé de concert pour se coordonner dans ce cadre.

A. Commission d'accompagnement :

Celle-ci a pour mission d'effectuer le suivi de la réalisation des actions du plan, d'examiner leur évaluation, et de favoriser l'impulsion d'une réflexion sur le développement et l'amélioration du plan, comme les échanges entre les différents partenaires qui composent cette commission. Cette commission a minimum à se réunir cinq fois sur la programmation 2020 - 2025 (pas d'obligation annuelle). La Commission s'est réunie en mai 2022.

Les quatre sous-commissions du PCS se sont également réunies en 2022. Les sous-commission logement, santé, et liens sociaux se sont tenues en septembre 2022 et la sous-commission insertion en décembre 2022.

B. Coordination et cohésion sociale inter-associations :

Participation aux plateformes partenariales et aux projets sur la commune : PLI (au CRVI), plateformes de l'instance bassin emploi formation (insertion), Resme (réseau santé mentale), réunion de partenariat avec les communes de l'arrondissement en inter-PCS, participation aux réunions de pilotage des différents plans d'actions sur la commune : Relais social, plateforme Alter Party, plateforme " Convergences" , Plateforme Hodimontoise, Groupe 18-25, GCSV, ...

C. Actions pour atteindre les objectifs fixés par la Région Wallonne

Ces actions se subdivisent :

1. En termes géographiques liés aux réalités des différents quartiers investis,
2. En termes d'objectifs liés aux 6 axes de travail
3. En termes structurels liés aux partenariats mis en place.

Les équipes existantes sont :

- a) Equipes de quartier en Prés-Javais et Hodimont principalement et toute zone géographique demandeuse
- b) Equipes de travail (projet) selon les actions mises en place au sein du PCS

a) Equipes de quartier :

Ces équipes travaillent principalement sur Hodimont et Prés-Javais, en plus des autres quartiers, suivant les demandes.

A Hodimont (au 44, Rue de Hodimont), les permanences sociales ont été maintenues. Au PCS même (Rue Lucien Defays, 10) l'accueil du public s'est fait sur rendez-vous.

- Accueil social de quartier à destination des personnes sinistrées (agent subsidié par la Croix-Rouge) :

La permanence spécifique ouverte en Prés-Javais en novembre et décembre 2021, et reprise par l'agent subsidié par la Croix-Rouge, pour permettre aux personnes du quartier, victimes des inondations, de pouvoir avoir accès à une prise en charge de proximité, a été clôturée, en raison de l'absence de fréquentation de cette permanence sociale hebdomadaire. La visibilité de cette permanence est restée réduite, du fait de son ouverture dans les locaux de l'A.S.B.L. "La Paj", qui est un organisme principalement dédié aux enfants du quartier. En tout, 10 ouvertures de cette permanence ont pu avoir lieu en 2022. Sur le quartier même, huit passages en travail de rue ont eu lieu, avec 25 contacts établis dans ce cadre.

Les suivis sociaux ayant trait aux personnes sinistrées, ont été pris en charge au service, par l'agent subsidié par la Croix-Rouge, à raison de 50 dossiers pour l'ensemble de l'année, avec, en termes de prise en charge, 125 entretiens qui ont été menés en tout (2 à 3 entretiens en moyenne par suivi). Le partenariat avec l'équipe DASI du "Relais Social" a été concrétisé durant toute l'année 2022, avec 4 réunions de coordination qui ont été programmées. L'A.S.B.L. "Prés-Javais Revit" a aussi reçu un soutien de la part de cet agent, qui a pris part à trois réunions ayant pour objet la préparation d'une activité (fête de Noël de quartier) en 2022.

Deux recensements ont été menés par l'agent spécifique prévu pour l'aide aux personnes sinistrées. Le premier était un sondage réalisé auprès des personnes sinistrées pour connaître les difficultés d'accès qui étaient les leurs, quant à leurs assurances, et la prolongation éventuelle du sinistre, ainsi que des problèmes associés. En tout, 46 personnes ont répondu à cette enquête. Le second était une offre de service, proposée tant par le PCS que par le Service de l'Egalité des chances, qui reposait sur la transmission d'informations complémentaires à la population, dans le cadre de la distribution de la prime offerte aux personnes sinistrées par la Ville. Le contact qui a été pris avec le PCS dans ce cadre concernait 35 personnes.

- Aide sociale individuelle offerte à la population (tous quartiers)

Sur l'année écoulée, sur rendez-vous, en visite à domicile ou en permanence (tous dossiers confondus), 461 dossiers ont été suivis et 1772 demandes ont été traitées, avec une moyenne de 4 demandes (des plus diversifiées) par dossier; 95 sont des nouveaux dossiers ouverts en 2022. Ces suivis individuels abordent des questions extrêmement variées, suivant les demandes qui arrivent : logement (78%) (gestion électricité/chauffage, aménagement, recherche logement, petits travaux à y effectuer, soutien psychosocial dans les démarches liées au logement etc.), aide au tri des déchets (9%), recherche de volontariat (2%), emploi, recherches et démarches administratives variées (11%) etc.

- b) Equipes de travail (projet) selon les actions mises en place au sein du PCS :

- Opération classeurs, à Hodimont :
Les intervenantes aident les participants à mieux comprendre et classer les nombreux documents qu'ils reçoivent à domicile : 17 personnes ont pris part à cette initiative renouvelée à sept reprises.
- Projet "Bienvenue" (découverte du quartier) :
293 invitations ont été adressées aux nouveaux habitants du quartier et 122 visites ont pu être réalisées pour 104 contacts établis (35%).
- Groupes de parole et de rencontre :
Espace-Rencontre et Rencontres culinaires de Hodimont (36 personnes inscrites dont 20 régulières et 7 nouvelles). Il y a eu 43 rencontres organisées (activités extérieures comprises).
- Activités d'intégration collective au sein des quartiers :
Accompagnement de groupes d'habitants et de groupes de travail (plateformes). Les groupes concernés sont les suivants :
Prés-Javais Revit : trois réunions.
Groupe quartier Nord : plus de réunions mais maintien du contact avec les habitants au travers du travail de rue.

Plateforme hodimontoise : 4 réunions ont eu lieu auxquelles le PCS a été convié, pour organiser la fête annuelle dans le quartier de Hodimont et la distribution de la gazette "Hodimont'Zine".

- Actions de liens dans les quartiers :
Fêtes de quartier organisées. Le PCS porte une attention particulière aux enfants et familles démunies pour qu'elles y participent le plus largement possible. Deux fêtes ont pu avoir lieu :
 - *Fête de quartier à Hodimont* : le PCS est partenaire et soutient financièrement (1.000 €) la Plateforme Hodimontoise qui organise cette fête de quartier annuelle. 300 personnes y étaient présentes.
 - *Fête de Noël à Prés-Javais* : le PCS participe aux réunions de "Prés-Javais Revit" (trois réunions : préparation, gestion des aspects opérationnels, évaluation). 150 personnes ont pris part à cette fête.
 - *La brocante de Prés-Javais*, est un projet dont les aspects organisationnels ont été envisagés de concert par l'A.S.B.L. "Prés-Javais Revit" et le PCS, en prévision d'une éventuelle programmation en 2023 (pas encore confirmée à l'heure actuelle).
 - *La fête des voisins* a été organisée à Hodimont en mai 2022, avec 23 participants, habitant ce quartier.
 - *La "Chasse aux œufs"* a été organisée au Parc de l'Harmonie par Logivesdre et le CCLP, avec le concours du PCS. 250 personnes y étaient présentes.

- Travail communautaire en immeubles sociaux :
Convention avec la SLSP Logivesdre : actions de sensibilisation au respect et amélioration de l'environnement. Attention ciblée sur la gestion participative des espaces communs et publics. Le travail avec les référents représente aussi un travail de lien de quartier. Six réunions avec les référents ont pu avoir lieu pour *le Quartier de Hodimont*. 198 invitations ont été distribuées aux locataires, en vue de les rencontrer avec les référents. 127 personnes ont été vues dans le cadre de demandes individuelles cogérées avec les référents. Une réunion, organisée par le Plan de Prévention (à laquelle collabore le PCS) a eu lieu avec les locataires *des immeubles Rue Pierre Fluche*, qui a rassemblé 35 personnes. Participation régulière du CCLP aux réunions.
Au sein même des immeubles sociaux *à Hodimont*, 81 animations individuelles de tri des déchets ont eu lieu (avec flyers, photos, affiches, matériel de tri) sur rendez-vous.

- Actions collectives menées avec les référents :
 - Action de soutien concernant la présence intempestive de jeunes dans la cour et dans les communs.
 - Rencontre avec le directeur du service technique pour les travaux dans la cour.
 - Cahier des charges de la dame d'entretien - échange régulier avec les responsables de Logivesdre.
 - Discussion avec certains locataires qui posent problèmes.
 - Affichage d'informations concernant les locataires.
 - Echange régulier avec le service technique par rapport à des problèmes techniques sur le site.
 - Fête des voisins (23 participants) :
 - * *Quartier de Hodimont* : avec 14 locataires-référents dans les 13 immeubles sociaux, 198 logements, dont 5 (2,55%) avec une affectation particulière telle que commerce, article 132 etc. Sont répertoriés, 97 ménages (49,48%) (familles, familles monoparentales et couples) dont 28 familles (14,3%), 38 familles monoparentales (19,38%) et 31 couples (15,8%). Enfin s'y ajoutent 96 isolés (49%), environs 384 personnes.
 - * *Rue Pierre-Fluche* : 6 immeubles sociaux, 108 logements dont 2 (1,85%) avec une affectation particulière telle que commerces, article 132 etc. 69 ménages (63,89%) comprenant familles, familles monoparentales et couples, dont 37 familles monoparentales (34,26%), 23 familles (21,30%) et 9 couples (8,33%). Enfin, s'y ajoutent 37 isolés (34,26%), environs 258 habitants.
 - Dossiers sociaux actifs dans ces immeubles : 127, avec une moyenne de 6 rendez-vous par semaine.

- Quartier de Prés-Javais (Rue des Grandes Rames et Rue du Chat) : 33 logements dont 2 (6,06%) avec une affectation particulière telle que commerce, art. 132 etc. Sont répertoriés 23 ménages (comprenant familles, familles monoparentales et couples (69,69%) dont 2 couples (6,06%), 8 familles (24,24%) et 13 familles monoparentales (39,39%). Enfin, s'y ajoutent 8 isolés (24,24%) pour environ 83 personnes. Pas de dossiers sociaux actifs dans ces immeubles ni de réunions avec les référents.
- Accompagnement des usagers des espaces publics :
Transfert de la gestion, des réunions de concertation (comités d'accompagnement) et de la mise en place d'animations pour les 3 Espaces Sport de Rue (ESR) existants au Plan de Prévention. A Ensival, le soutien au quartier se poursuit via la mise à disposition des animatrices " Ville" (localisées au PCS) à la Régie de Quartier (atelier informatique, tri des vêtements et stages avec les enfants).
- Accueil des mamans/parents :
Les parents du quartier de Hodimont se rencontrent (toute l'année) 1h30 par semaine au 5, Rue du Moulin à Verviers. Les participantes sont d'origine étrangère, femmes au foyer, à la recherche d'un emploi et en demande de réinsertion sociale. En 2022, 32 réunions ont été organisées avec 13 personnes inscrites. La moyenne de fréquentation a été de 6 personnes, et 5 nouvelles personnes se sont inscrites au groupe.
- Fabrique de liens citoyens :
Le projet " Fabrique des Liens" en 2022, est entièrement porté par le PCS. Les quatre projets qui en 2019 ont été sélectionnés, se sont poursuivis pour trois d'entre eux (" Permacity" , "Terreau urbain", " Rencontres conviviales de Heusy"). Le projet " Rallye pédestre" n'a pu aboutir, par le fait que les porteurs de projet n'ont pas voulu se mobiliser pour une initiative, sans garantie que cette dernière puisse être pérennisée à l'avenir. Deux réunions de concertation ont eu lieu dans le cadre de ce projet (avorté).

Les réunions qui ont eu lieu concernent :

- * " Permacity", projet autour duquel un atelier de sensibilisation a été organisé par le PCS, le 15/06/2022, qui a réuni 3 participants. Vu le peu d'inscriptions, le deuxième atelier prévu initialement a été supprimé. Une réunion préparatoire a eu lieu.
- * " Terreau urbain", projet autour duquel deux réunions ont eu lieu, pour relancer l'installation d'un compost citoyen à Ensival avec le porteur de projet (isolé) de cette initiative. Une nouvelle implantation pour le compost (que celle d'origine) a dû être trouvée en 2022, et la participation citoyenne autour du projet sera relancée en 2023, avec une inauguration prévue du compost collectif.
- * " Rencontres au cœur de Heusy", 3 réunions préparatoires se sont tenues en vue de pouvoir ouvrir le lieu convivial. Cette ouverture a eu lieu le 7 novembre 2022, avec 13 personnes dont 6 nouvelles intéressées par le projet. Quatre autres réunions ont suivi (14/11, 21/11, 28/11, et 05/12) avec en moyenne, 9 à 15 participants. La fréquence programmée des réunions est hebdomadaire.
- Santé et réduction des risques (RDR):
Présence du projet sur toutes les festivités avec le stand RDR (ex : Fiesta City) => Prévention par les pairs avec l'implication des quatre animatrices " Ville" (hors PCS), et de l'assistante sociale référente pour le projet. Deux anciennes étudiantes jobistes, ayant déjà travaillé pour ce projet par le passé, ont pris part à l'encadrement des festivités. 7 démarches de sensibilisation différentes ont été utilisées (dépliants, affiches, goodies, trois animations spécifiques dirigées, distribution d'eau). Trois festivités ont été couvertes : Saint-Nicolas des étudiants, Libertad, et FiestaCity. Sur les 12600 personnes (environs) qui ont pris part à ces festivités, 1190 (environs) sont passées par notre stand. Quatre réunions de réseau (Alterparty) ont eu lieu dans ce cadre, organisées par la Cellule Prévention du Service de Santé Mentale.
- Action intergénérationnelle " Attire-Lire" :
Ateliers de lecture en maternelle dans 5 écoles partenaires, 17 classes, 19 volontaires impliqués et 340 enfants touchés. Soutien important entre volontaires pensionnés lors des réunions programmées. 6 réunions et une rencontre conviviale (fête) ont eu lieu avec une moyenne de 10,5 participants.

- Action " Volont& vous ?" :
Via le site accessible à l'adresse " <https://www.verviers.be/ma-ville/social/volontariat> " : aide à l'orientation et à la prise de contact avec les associations partenaires (51 associations présentes sur le site) de personnes désireuses de faire du volontariat. Deux personnes ont contacté le service en vue d'être informées et une autre a pu être reçue dans ce cadre. Suspension des réunions de la plateforme " Volontariat" , réunissant les associations accueillant des volontaires à Verviers, du fait de l'absence de l'agent responsable de cette plateforme, pour suspension de contrat. Ce groupe de travail vise à répondre aux besoins spécifiques des associations en matière d'encadrement, et d'accompagnement, de leurs volontaires.
- Tables de conversation (en été) : pas de participation du PCS.
- Médiation propriétaire-locataire :
Outil de gestion de conflits. 7 dossiers réorientés vers le Plan de Prévention suite à la reprise de cette action par ce service, qui prenait déjà en charge, les médiations de voisinage.
- Soutien en insertion sociale et professionnelle :
AGRIP = Aide, Guidance et Remobilisation vers l'Insertion Professionnelle : aide psychologique principalement, recherche d'emploi, orientation professionnelle, soutien dans les démarches administratives en insertion.
Une psychologue à ½ temps effectue des suivis individuels psychologiques et/ou en orientation, deux animatrices, chacune à 1/5 temps, effectuent des démarches vers l'emploi (CV, lettres de motivation) avec les demandeurs d'emploi.
57 personnes suivies, dont 34 par la psychologue, et 20 par les animatrices. 3 suivis sont également comptabilisés dans cette rubrique, pris en charge par les intervenantes sociales de quartier (2 pour l'équipe quartier Hodimont et 1 pour l'équipe quartier Prés-Javais), qui réalisent également occasionnellement des accompagnements en insertion.
La spécificité du projet, qui s'adresse tout particulièrement aux avec un handicap et/ou une problématique en santé mentale, implique que les suivis sont relativement longs (10 entretiens en moyenne par suivi).
Suivis répartis en : 54% d'entretiens psychologiques/en orientation et 42 % de suivis en recherche d'emploi (menés par les 2 animatrices) et 4% de suivis en insertion relatifs à des démarches administratives.
- Espace-jeu intergénérationnel :
Cette action est restée suspendue à la suite des inondations, par le fait de la réaffectation du local dédié initialement au projet, à une classe DASPA de l'École du Centre, qui est toujours en place dans ces locaux.
- Maison de quartier située en Prés-Javais (Rue Raymond 2)
La Maison de Quartier située en Prés-Javais a été investie dans le cadre du projet INTERREG N-Power, rattaché au PCS. En 2021, l'état du bâtiment (sinistré des suites des inondations) ne permettait pas l'installation d'une Maison de Quartier en son sein. La rénovation de ce bâtiment pourra être budgétée en 2024, dans le cadre d'un subside prévu via le programme européen PIV (Plan d'Investissement des Grandes Villes). Le PCS sera associé à la rénovation du bâti, dès la conception des plans, pour faire valoir les avis et desideratas recueillis auprès de la population du quartier de Prés-Javais, quant à cette future Maison de Quartier.
- Visites citoyennes dans la ville " Verviers ma commune" :
Quatorze lieux, dont 6 en lien direct avec l'administration, sont ciblés dans le cadre de ces visites. Elles n'ont malheureusement pu avoir lieu en 2022, du fait de l'absence des intervenantes sociales référentes (l'une pour maladie, l'autre dans le cadre d'une suspension de contrat) vis-à-vis de cette action. Celle-ci sera à nouveau programmée en 2023, grâce au concours de deux animatrices " Ville" (hors PCS), formées pour ce faire, par un agent du Plan de Prévention, anciennement intégré, et partie prenante, du projet.
- Participation aux Réunions Q+ de coordination avec le Plan de Prévention, la Police, Logivesdre et des associations extérieures:
Participation à trois réunions Q+ pour Hodimont.
Participation à deux réunions Q+ pour Prés-Javais.

- Action Propreté :
Verviers s'étant doté, avec Intradel, d'un tout nouveau système de ramassage et de tri des déchets, le Plan de Cohésion Sociale, a mis sur pied des animations très concrètes pour les publics plus fragiles : 3 animations collectives et 40 animations individuelles ont eu lieu.
- Soutien à la mobilité (Mobitwin) :
8 volontaires sont repris dans ce projet, pour 55 utilisateurs inscrits et 362 trajets effectués. Lors du dernier trimestre, seuls 4 volontaires étaient disponibles pour l'action (dont un temporairement en maladie), 4 autres s'étant retirés de l'action. Le nombre de trajets effectués s'en est trouvé réduit alors même que le nombre de bénéficiaires restait constant. Cela a créé une tension entre l'offre et la demande, dont les répercussions se sont fait sentir autant chez les bénéficiaires, qu'au sein même du personnel.
- Conseil communal des enfants et des jeunes :
Deux animatrices prennent en charge les réunions du Conseil Communal des Enfants (en partenariat avec un agent du Service Jeunesse de la Ville). Pour l'animation du CCJ, un binôme composé d'une assistante sociale PCS et d'un agent du Service Jeunesse encadrent le groupe. Une nouvelle charte du CCE a été co-construite avec les conseillers.
- Conseil Communal des enfants :
Des enfants habitant Verviers et faisant partie d'une des vingt-sept écoles fondamentales de Verviers, sont élus par l'ensemble des élèves de 4^{ème} primaire des écoles de Verviers. La moitié du CCE est renouvelée annuellement.
En 2022, 22 enfants ont été présents pour 17 réunions, dont 13 plénières (avec une réunion conjointe avec le CCJ) et 6 consacrées à une activité spécifique. Ces 6 activités spécifiques s'ajoutent à la journée de lancement qui intronise les jeunes conseillers communaux, au travers de leur prestation de serment. Les 6 activités organisées concernent : la participation des enfants au Projet " Répît " , à la grande parade contre les discriminations, au rassemblement des CCE organisé par l'A.S.B.L. " Creccide " , à une rencontre avec les mandataires concernant la programmation d'actions pour 2023, la participation à une activité organisée par le Service Mobilité (mise en situation de mobilité au " Parc-Ecole") et à l'activité de clôture (sortie au "Laser Game"). Le CCE a participé à différentes cérémonies patriotiques (trois dates en 2022) relativement au «Victory-Day" , ainsi qu'à la Cérémonie patriotique du 11 novembre 2022.
- Conseil Communal des Jeunes
Cinq jeunes font partie du Conseil Communal des jeunes. Ils sont âgés de 13 ans et plus. 12 réunions ont eu lieu, dont 3 réunions de prise de contact et 9 réunions consacrées à 8 activités.
Les dix activités concernées sont : la préparation du calicot pour la marche contre les discriminations, la marche contre les discriminations elle-même, la rencontre conjointe du CCE et du CCJ autour du tournage de la vidéo de promotion du CCJ, la réalisation du podcast et de la séquence radio de présentation du CCJ, la participation au rassemblement du Creccide, la rencontre avec les acteurs " Jeunesse" de Verviers autour de la création du "Pôle Jeunesse" , la rencontre du Service Jeunesse de Pepinster, de l'AMO " Le Cap" , la rencontre d'avec les mandataires politiques référents pour envisager la programmation d'actions en 2023, et l'activité de clôture. L'utilisation du groupe " What's App" pour maintenir le contact avec les jeunes a été poursuivie. Le CCJ a participé à la Cérémonie patriotique du 11 novembre 2022.
- Cadastre des offres de volontariat
Le cadastre des offres de volontariat, présent sur le site de la ville de Verviers (<https://www.verviers.be/ma-ville/social/volontariat/liste-des-associations-en-recherche-de-volontaires>) est géré par le PCS, qui édite, réévalue et modifie, au besoin, les offres de volontariat qui sont diffusées par les associations auprès de candidats bénévoles potentiels. Il y a 51 associations qui ont fait appel au cadastre pour la parution de leur offre, 1 d'entre elles a trouvé des nouveaux volontaires grâce au cadastre, 4 ont réussi à le faire sans passer par le cadastre.

- Soutien aux actions communales et partenariales :

=> Renfort pour les autres services de la ville :

Le PCS a renforcé l'accueil des enfants au sein des plaines communales (soutien à l'animation des enfants), via la mise à disposition d'une animatrice " Ville" pour 25 jours consécutifs, prestés en juillet et en août.

D. Réunions spécifiques en faveur des personnes sinistrées victimes des inondations

Le PCS a mis sur pied des réunions de concertation en santé mentale ciblées spécifiquement sur le public des personnes sinistrées. Les différents services qui prennent part à ces réunions sont : le PP, le C.P.A.S., le D.U.S., le service de l'Egalité des chances, les Equipes Populaires, la Croix-Rouge, l'équipe DASI, le Relais Social, le CVPS, le RESME ... En 2022, 8 réunions ont eu lieu, impulsées par le P.C.S.

E.- Mises à disposition

Il convient de rappeler que grâce aux subsides obtenus, le PCS participe, par des affectations et des mises à disposition, au travail dans d'autres services, d'autres structures, dont nous ne développerons pas les chiffres. 8 personnes sont mises à disposition, dont 4 sont entièrement gérées par le PCS :

- DUS (CPAS) : 3, 75 ETP (4 personnes)
- En écoles de devoirs (EDD) : 4 ETP (4 personnes) - Sous CDI (APE)
 - * La Page : 19 heures/semaine
 - * Lire et Ecrire : 17 heures/semaine
 - * Terrain d'Aventures de Hodimont : 17 heures/semaine
 - * Sima : 12 heures/semaine
- + Soutien aux stages en EDD et Régies de Quartiers (SAC Ensival et Abattoir-Mangombroux) pendant les vacances

F.- Le PCS a soutenu aussi financièrement/ou via un subside lié à l'affectation de personnel, différentes associations :

Soutien financier direct :

- Soutien à la plateforme hodimontoise : 1000 €
- Soutien à l'ASBL Revert : 3.000 €
- Renouvellement en 2022 des 100 tickets Article 27 achetés en 2021 via l'Echevinat de l'Egalité des Chances pour des sorties collectives avec un public fragilisé.

Soutien via l'Article 20 du Plan de Cohésion Sociale, subside de la Région Wallonne qui ne fait que transiter par la Ville, pour être entièrement affecté à des associations partenaires :

- Téléservice : 8.077 €
- Centre Culturel Educatif Verviétois : 11.154 €
- La Belle Diversité : 7269,05 €
- Le Terrain d'Aventures de Hodimont : 8.077 €

G.- Le PCS c'est aussi un travail de communication

- Poursuite et maintenance du site internet, comme de la page Facebook du PCS.
- Nombre de publications : 79
- Partage de publications " Ville" : 23
- Partage de publications " C.P.A.S." : 1
- Partage de publications des partenaires (hors conventions avec le PCS): 23
- Publications propres aux actions du PCS : 18
- Partage de publications propres aux partenaires conventionnés du PCS (Article 20, Revert ...) : 5
- Partage de publications de la DICS : 4
- Partage de publications de la Région Wallonne : 3
- Partage de publications de la Province de Liège : 1
- Partage de publications des EDD partenaires : 1

Poursuite du travail de communication avec les outils et service (Cellule Communication) de la commune.

TITRE III

ATTRIBUTIONS DE M. LE PREMIER ECHEVIN, M. DEGEY

MARCHES PUBLICS (TRAVAUX - FOURNITURES - SERVICES)

La "Cellule Marchés publics" réalise les procédures administratives de passation et de fixation des conditions des marchés publics principalement pour le Département technique (Projet et Maintenance) tant au niveau du budget extraordinaire que du budget ordinaire, mais aussi pour les autres Services communaux qui en font la demande. Elle assure également le suivi administratif de l'engagement des procédures et de l'attribution des marchés publics; suivi administratif des marchés qui va de leur lancement jusqu'à la réception définitive et comprenant notamment : rapports au Collège communal et au Conseil communal, délibérations, rédaction des documents du marché, projets, attributions, notifications, ordre de commencer, états d'avancement, procès-verbaux de manquement, paiements, réceptions provisoires et définitives, décomptes finaux, litiges ou contestations...

Elle suit administrativement les procédures de subsidiation (PIC, FEDER, PPT, UREBA, POLLEC, PATRIMOINE, PLAN DE RELANCE ET DE RESILIENCE...) ou annexes indispensables à la réalisation des marchés publics (introduction de permis d'urbanisme ou certificat de patrimoine, Powalco, gestion et la traçabilité des terres, demande d'avis au SPW...).

Suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021, plusieurs marchés urgents ont dû être attribués en recourant aux articles L1311-5 du CDLD (Dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues) et 42 § 1^{er} 1^o b) de la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics (Urgence impérieuse).

SECTION 1 - PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Pour rappel, en sa séance du 25 février 2019, le Conseil communal a décidé :

- de déléguer ses compétences en matière de marchés publics ordinaires au Collège communal;
- de déléguer ses compétences en matières de marchés publics extraordinaires au Collège communal pour toutes dépenses de maximum 60.000 € hors TVA.

Le tableau ci-après reprend la liste des marchés publics (Travaux - Fournitures - Services) dont les procédures de passation et la fixation des conditions (cahiers spéciaux des charges, plans, annexes, avis de marché, firmes à consulter...) ont été soumises en 2022 aux Autorités compétentes.

Intitulé du marché public	Collège communal	Conseil communal	Montant estimé TVAC
BUDGET ORDINAIRE - Exercice propre			
ACCORD-CADRE - Marché-stocks - Missions d'inspection, de contrôle, d'analyse et de certification (4 ans)	02-06-22	-	129.790,65 €
ACCORD-CADRE - Marché-stocks - Plaines, coins de jeux et espaces de jeux dans les écoles - Entretien des aires de réception	10-03-22	-	57.704,90 €
ACCORD-CADRE - Marché-stocks - Parc Peltzer - Entretien	23-06-22	-	116.998,76 €
Bâtiments communaux - QI MGBX - Travaux de désamiantage	10-02-22	-	6.050,00 €
Bâtiments commerciaux - PVI - Interventions urgentes en toiture	10-03-22	-	7.806,00 €
Inondations - Location de radiateurs	10-03-22	-	8.280,32 €
Inondations - Location de déshumidificateurs	10-03-22	-	59.985,00 €
Inondations - Marché-stocks - Location de déshumidificateurs	23-06-22	-	140.000,00 €
Inondations - Ecole de l'Est - Aménagement d'une école temporaire - Vidange de la fosse septique	14-04-22	-	25.440,00 €

Inondations - Ecole de l'Est - Aménagement d'une école temporaire - Raccordement électrique - Travaux préalables	14-04-22	-	764,72 €
Inondations - Ecole de l'Est - Aménagement d'une école temporaire - Raccordement électrique	14-04-22	-	37.100,00 €
Inondations - Ecole de l'Est - Aménagement d'une école temporaire - Raccordements eau et téléphonie	14-04-22	-	2.650,00 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement d'une école temporaire - Location de modules	25-08-22	-	4.062.487,10 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement d'une école temporaire - Location d'une cabine HT	25-08-22	-	58.035,00 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE - Exercice propre			
Ecole Maurice Heuse - Mise en conformité des installations électriques et de gaz	16-06-22	27-06-22	336.283,21 €
Bâtiments communaux (Bâtiments administratifs, écoles, musées...) - Entretien des chaudières	17-03-22	28-03-22	143.582,10 €
Immeuble patrimoine privé - Rue Ortman 42-44 - Restauration de la porte d'entrée	24-11-22	-	30.000,00 €
Bâtiments scolaires - Ecole de Lambermont - Sécurisation	24-11-22	-	2.500,00 €
Voiries - Promenade des Récollets - Endoscopie	24-11-22	-	2.444,20 €
Bâtiments communaux (Bâtiments administratifs, écoles, musées...) - Remplacement d'éclairage de secours	10-03-22	-	12.449,45 €
Bâtiments scolaires - Ecole du Centre - Etude en stabilité	17-02-22	-	9.680,00 €
Bâtiments scolaires - Ecole C Grün - Renforcement du compteur gaz	24-02-22	-	1.419,73 €
Bâtiments scolaires - Ecole C Grün - Désignation d'un certificateur CERTIBEAU	22-09-22	-	907,50 €
Bâtiments communaux (Conservatoire, La Page, bibliothèque) - Réalisation d'audit énergétique	14-04-22	-	10.890,00 €
Ecole de l'Est - Travaux de rénovation suite aux inondations - Etude des raccordements électriques par ORES	14-04-22	-	764,72 €
Immeuble rue Coronmeuse - Démolition - Suppression des raccordements électriques	12-05-22	-	922,00 €
Appel à projets - Valorisation des biens à haute valeur patrimoniale - Désignation d'un bureau d'études en stabilité	28-04-22	-	15.000,00 €
Bâtiments scolaires - Ecole du Centre - Etude en techniques spéciales	12-05-22	-	19.360,00 €
Bâtiment classé - HARMONIE - Désignation d'un ingénieur en stabilité	18-08-22	-	24.684,00 €
Promenade des Récollets - Réalisation de marquage d'arbres en vue de leur abattage	-	-	332,75 €
Cimetière de Verviers - Parcelle multiconfessionnelle - Essais de sol	29-09-22	-	2.718,57 €
Bâtiments communaux - Réalisation d'inventaire amiante	05-05-22	-	3.557,40 €
Environnement - Etudes diverses	-	-	6.606,60 €
Appel à projet UREBA exceptionnel 2022 - Ecole des Linaigrettes - Mission PEB	09-11-22	-	3.630,00 €
PIV 2021/2027 - Plan de végétalisation de la Ville à grande échelle - Etude (Plan Canopée)	13-10-22	24-10-22	100.000,00 €
Bâtiments communaux - Ateliers communaux - Acquisition d'échelles pour les électriciens	22-04-22	-	2.500,00 €

Bâtiments communaux - CTLM - Remplacement de la détection incendie	19-05-22	-	23.193,28 €
Elections - Remplacement d'isolairs	10-03-22	-	9.522,70 €
Immeuble patrimoine privé - Parking de la Lainière - Marché conjoint Ville / CPAS - Réparation des structures en béton	25-08-22	05-09-22	23.408,33 €
Immeuble patrimoine privé - Parking de la Lainière - Marché conjoint Ville / CPAS - Toiture et cabine HT			33.333,33 €
Immeuble patrimoine privé - Conciergerie du Domaine des Tourelles - Problèmes d'humidité dans le bâtiment	20-10-22	-	12.770,70 €
Immeuble patrimoine privé - Rue Sècheval 4/6 - Enlèvement des compteurs, démolition et assainissement du site	25-08-22	-	65.309,75 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - Lot 1 : 4 véhicules châssis CNG	13-10-22	24-10-22	229.996,80 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - Lot 2 : 2 citadines électriques			80.000,00 €
Flotte locale - Acquisition d'une camionnette pour le SAC2 Ensival	07-07-22	-	40.000,00 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement du site pour installer l'école provisoire - Travaux préparatoires	05-08-22	05-09-22	354.519,12 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement du site pour installer l'école provisoire - Etude du raccordement électrique	18-08-22	-	764,72 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement du site pour installer l'école provisoire - Raccordement électrique	25-08-22	-	35.123,54 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement du site pour installer l'école provisoire - Enlèvement du compteur et radiation du branchement aérien	20-10-22	-	179,00 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement du site pour installer l'école provisoire - Raccordement PROXIMUS	22-09-22	-	14.724,14 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement du site pour installer l'école provisoire - Aménagement de l'immeuble rue des Weines 26	08-09-22	-	43.668,90 €
Inondations - Espaces publics et bâtiments communaux - Travaux préalables	24-11-22	-	48.726,70 €
Inondations - Ecole de l'Est - Travaux de rénovation - Désamiantage	23-06-22	-	25.514,20 €
Inondations - QI Ensival - Rénovation des luminaires	10-03-22	-	1.843,05 €
Inondations - Bâtiments communaux - Crapaurue 160 - Remplacement de la chaudière	17-03-22	-	10.000,00 €
Inondations - Bâtiments communaux - Place Sommeleville 2-4-6 - Remplacement de la chaudière	17-03-22	-	10.000,00 €
Inondations - Bâtiments communaux - Rue des Raines 17 - Remplacement de l'alimentation de la chaudière	17-03-22	-	1.000,00 €
Inondations - Bâtiments communaux - Rue des Alliés 19/21 - Réfection des deux immeubles sinistrés - Fournitures de menuiserie	09-06-22	-	15.562,21 €
Inondations - Bâtiments communaux - Rue des Alliés 19/21 - Réfection des deux immeubles sinistrés	14-04-22	25-04-22	296.450,65 €
Inondations - Bâtiments scolaires - Ecole de Hodimont - Fournitures et placement de radiateurs	18-08-22	18-08-22	28.015,41 €
Inondations - Conciergerie du CTLM - Remise en état des planchers	01-09-22	-	21.997,86 €
Inondations - Musée des Beaux-Arts rue Renier - Réfection - Lot 1 : Gros-œuvre	44847	44858	469.685,10 €

Inondations - Musée des Beaux-Arts rue Renier - Réfection - Lot 2 : Electricité			
Inondations - Rue Davignon - QI Ensival - Réfection	13-10-22	24-10-22	332.237,40 €
Inondations - Ecole de l'Est - Travaux de rénovation provisoire de la cour de récréation	15-09-22	-	9.540,00 €
Inondations - Parcs et plans d'eau communaux - Plan d'eau des Clarisses - Remise en état	12-05-22	23-05-22	78.407,40 €
Inondations - Parcs et plans d'eau communaux - Plaine Lentz - Remise en état	20-01-22	31-01-22	178.823,30 €
Inondations - Parcs et plans d'eau communaux - Parc Godin - Remise en état	30-11-22	-	37.917,59 €
Inondations - Voiries - Rue de Limbourg - Aménagement d'un parking d'écovoiturage suite aux inondations (parking)	15-09-22	26-09-22	203.198,31 €
Inondations - Voiries - Rue de Limbourg - Aménagement d'un parking d'écovoiturage suite aux inondations (abribus)	03-06-21	-	29.512,53 €
Inondations - Voiries - Rue de Limbourg - Aménagement d'un parking d'écovoiturage suite aux inondations (éclairage)	10-02-23	10-02-23	30.716,33 €
Inondations - Voirie - Ponts de la Raye et de Nasproué - Construction de ponts	25-08-22	05-09-22	2.039.129,51 €
Bâtiments scolaires - Ecole d'Ensival - Aménagement avant pose de modules	16-12-21	-	493,22 €
Ponts - Inventaires amiante	25-08-22	-	1.016,40 €
Inondations - Ponts - Essais au pénomètre, forage et essais pressiométriques	22-09-22	-	2.907,24 €
Inondations - Pont d'Al Côte - Etude suite aux inondations	05-05-22	-	12.874,40 €
Droit de tirage - Acquisition de certains biens immobiliers et réalisation de travaux de démolition subséquents - Devis d'actes et de travaux de démolition de constructions ou d'installations existantes dangereuses	14-07-22	-	15.000,00 €
RESILIENCE BIODIVERSITE CLIMAT - Etude préalable	-	-	12.100,00 €
Inondations - Voiries - Remise en état et réfection suite aux inondations (phase 2) - Désignation d'un auteur de projet	10-02-22	21-02-22	576.965,51 €
Inondations - Voiries - Remise en état et réfection suite aux inondations (phase 2) - Désignation d'un auteur de projet - Candidats non retenus	10-02-22	21-02-22	3.000,00 €
Inondations - Voiries - Réfection des ponts endommagés - Lot 1 : Renoupré, Epargne et Marie-Henriette	10-02-22	21-02-22	2.502.154,46 €
Inondations - Voiries - Réfection des ponts endommagés - Lot 2 : Roggeman, Sauvage, Récollets, Chêne, Léopold et Entre-les-Ponts			
Inondations - Voiries - Réfection des ponts endommagés - Trémie	10-03-22	28-03-22	96.751,60 €
Inondations - Voiries - Réfection des ponts endommagés - Pont Francval	17-03-22	28-03-22	961.748,84 €
Inondations - Voiries - Réfection des ponts endommagés - Pont des Dardanelles	14-04-22	25-04-22	925.591,01 €
Inondations - Voiries - Réfection des voiries endommagées	-	-	- €
Inondations - Rue de l'Harmonie - Remplacement des bornes	10-03-22	-	38.322,15 €

Etudes et travaux de réfection de murs de soutènement en domaine public - Rue Peltzer de Clermont 89	12-05-22	23-05-22	77.277,86 €
Escaliers avenue Müllendorff - Réfection de travées	28-04-22	-	20.089,15 €
Chaussée de Heusy - Instabilité du mur de soutènement	13-10-22	24-10-22	240.899,69 €
Appel à projet POLLEC 2020 - Bornes de rechargement pour véhicules électriques - Raccordement électrique			58.216,52 €
Appel à projet POLLEC 2020 - Bornes de rechargement pour véhicules électriques - Bornes	14-04-22	25-04-22	21.424,98 €
Appel à projet POLLEC 2020 - Bornes de rechargement pour véhicules électriques - Aménagement du site			12.811,78 €
Appel à projet POLLEC 2021 - Bornes de rechargement pour véhicules électriques - Acquisition	24-11-22	-	4.500,00 €
PIV 2021-2027 - Ilot Phoenix - Aménagement d'un espace public Porte de Heusy	13-10-22	24-10-22	2.458.831,18 €
PIV 2021-2027 - Ilot Phoenix - Aménagement d'un espace public Porte de Heusy - Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art	05-05-22	23-05-22	150.000,00 €
Ruisseau du Préry - Aménagement et réhabilitation du pertuis	25-08-22	05-09-22	122.959,96 €
Plan d'investissement Communes Pilotes Wallonie cyclable 2020-2021 - Désignation d'un auteur de projet	12-05-22	23-05-22	360.000,00 €
PIC 2019-2021 - Avenue Müllendorff et place d'Arles - Egouttage et voirie	18-11-21	29-11-21	3.583.728,46 €
Rue Sainte-Anne - Travaux d'égouttage	10-03-22	-	60.500,00 €
Rue de Battice - Piste cyclable du SPW - Trappillons à charge de la Ville	24-03-22	-	4.912,60 €
Avenue Edouard Cordonnier - Avenant 1	12-05-22	-	10.123,16 €
Rue des Combattants - Raclage / pose	16-06-22	27-06-22	145.959,17 €
Drève de Maison Bois (partie)	13-10-22	24-10-22	156.367,09 €
FEDER 2014-2020 - Ville conviviale - Mission de planificateur et frais de communication (Coordinateur travaux)	20-02-19	25-02-19	36.009,60 €
Voiries - Acquisition d'une cureuse	08-12-22	19-12-22	598.562,00 €
Voiries - Nettoyement - Acquisition d'un aspirateur à feuilles	30-11-22	-	9.000,00 €
Eclairage public - Rue du Parc - Travaux de pose			43.796,03 €
Eclairage public - Rue du Parc - Fournitures	15-11-21	29-11-21	19.152,85 €
Eclairage public - Rue du Parc - Prestations ORES			10.386,57 €
PIC 2019-2021 - Avenue Müllendorff et place d'Arles - EP - Renouvellement des anciennes installations - Travaux de pose			31.385,08 €
PIC 2019-2021 - Avenue Müllendorff et place d'Arles - EP - Renouvellement des anciennes installations - Fournitures	21-10-21	-	25.862,93 €
PIC 2019-2021 - Avenue Müllendorff et place d'Arles - EP - Renouvellement des anciennes installations - Prestations ORES			9.457,80 €
Eclairage public - Escalier Sainte-Julienne	20-10-22	-	5.430,00 €
Eclairage public de voiries et d'espaces publics - Place de la Victoire - Raccordement	-	-	1.188,58 €
Appel à projet POLLEC 2020 - Parc Fabiola et rue Xhavée - Eclairage intelligent	17-03-22	-	69.647,72 €

PIV 2021/2027 - Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phases 1 et 2 de 2023	08-09-22	26-09-22	137.616,60 €
PIV 2021/2027 - Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phase 3 de 2023	13-10-22	24-10-22	137.616,60 €
PIV 2021/2027 - Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phase 4 de 2024	17-11-22	28-11-22	83.870,73 €
PIV 2021/2027 - Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phase 5 de 2025	08-12-22	19-12-22	178.955,56 €
PIV 2021/2027 - Verviers, Ville conviviale - Eclairage urbain - Rue Xhavée, Crapaurue, escaliers Chic Chac et parc Fabiola, Places Verte et du Martyr	08-09-22	26-09-22	506.470,29 €
Grand Bazar - Nouvelle Cité administrative - Désignation d'un auteur de projet	13-10-22	24-10-22	3.631.661,00 €
Grand Bazar - Nouvelle Cité administrative - Désignation d'un auteur de projet - Mission confiée à ECETIA	01-09-22	-	50.311,18 €
Bâtiments scolaires - Protections solaires	05-05-22	-	24.989,50 €
Ecole de Hodimont - Placement de portails et de pare-ballons	27-10-22	-	38.817,20 €
Ecole de Séroule - Remplacement de serrures	27-10-22	-	17.819,00 €
Ecole des Hougnes - Désamiantage	24-11-22	-	18.550,00 €
Ecole des Hougnes - Faux-plafonds			3.498,00 €
Ecole des Hougnes - Calorifugeage			10.070,00 €
Ecole de Lambermont - Remplacement de l'aire de jeux des maternelles	10-03-22	-	24.618,50 €
Ecole Maurice Heuse - Désignation d'un auteur de projet pour la rénovation de l'école	30-11-22	19-12-22	550.000,00 €
Ecole Maurice Heuse - Sécurisation de la toiture - Planche costière et corniche	01-09-22	-	29.786,00 €
Ecole des Linaigrettes - Réfection de la conciergerie	15-09-22	26-09-22	111.204,93 €
Plaines et espaces de jeux - Plaine Deru - Divers aménagements (clôture, bancs, poubelles...)	10-03-22	-	49.791,50 €
Plaines et espaces de jeux - Plaine Sauvage - Installation d'un terrain de pétanque	14-04-22	-	20.879,76 €
Grand théâtre de Verviers - Restauration complète - Entreprise générale / Chantier	20-05-21	31-05-21	28.410.222,83 €
Grand théâtre de Verviers - Restauration complète - Toiture et verrière			
Grand théâtre de Verviers - Restauration complète - Menuiseries extérieures			
Grand théâtre de Verviers - Restauration complète - Menuiseries intérieures			
Grand théâtre de Verviers - Restauration complète			
Grand théâtre de Verviers - Restauration complète - Intégration d'une œuvre d'art	09-09-21	28-09-21	170.789,00 €
Fêtes - Acquisition de matériel divers - Bancs et tables	12-05-22	-	5.505,50 €
Fêtes - Acquisition de matériel divers - Champignons chauffants	12-05-22	-	1.579,05 €
Travaux de plantations, de taille et d'abattage d'arbres en domaine public	08-12-22	-	35.937,00 €
Eglises - Plan de gestion des églises - Désignation d'un auteur de projet	15-09-22	23-09-22	178.500,00 €
Cimetière de Verviers - Aménagement + toiture	17-11-22	-	25.500,00 €
Cimetières de Verviers - Travaux divers - Exhumation de champs communs périmés et de concessions	13-10-22	24-10-22	75.625,00 €

Cimetières de Heusy - Travaux divers - Exhumation de champs communs périmés et de concessions	13-10-22	-	20.328,00 €
Cimetière de Verviers - Extension de la parcelle multiconfessionnelle - Désignation d'un auteur de projet	10-03-22	-	30.000,00 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE - Exercices antérieurs			
2014 - Parc d'activité économique INTERVAPEUR - Travaux d'équipement	24-11-22	-	12.359,41 €
2015 - PTT- Ecole des Hougnés - Réfection de la cour des primaires	18-11-21	-	6.731,76 €
2016 - FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - Désignation d'un auteur de projet	-	-	120.000,00 €
2016 - CCR - Grand Théâtre de Verviers - Désignation d'un ADP	22-12-22	-	1.500.000,00 €
Cité administrative - Ancien site BELGACOM - ADP	16-06-22	-	13.000,00 €
2018- PIC 2017/2018 - Egouttage et réfection rue Renier	10/11/21 et 24/03/22	-	160.000,00 €
	-	-	2.500,00 €
	08-12-22	-	13.394,87 €
2019 - Ecole Carl Grün - Démolition et reconstruction de 2 classes avec hall de sports	14-07-22	-	208.818,37 €
			145.590,81 €
			45.590,81 €
2020 - Ecole de Séroule - Mise en conformité des installations électriques et de gaz	19-11-20	-	10.000,00 €
2020 - Immeuble patrimoine privé - Rue Ortmans 42-44 - Travaux divers	-	-	50.000,00 €
2020 - PIC 2019-2021 - Egouttage et voirie - Avenue Müllendorff et place d'Arles - Auteur de projet	-	-	20.000,00 €
2021 - Bâtiments communaux - Aménagement de la conciergerie du conservatoire	22-12-22	-	20.000,00 €
2021 - Bâtiments communaux - Place du Marché 31 - Réfection des plates-formes	27-10-22	-	32.996,46 €
2021 - Inondations - Bâtiments communaux - Travaux de menuiserie dans les immeubles classés	22-12-22	-	35.000,00 €
2021 - Inondations - Bâtiments communaux - Marché stock électricité - Remise en conformité suite aux inondations	09-06-22	-	93.850,26 €
2019 - Inondations - Ponts - Pont de la Raye et Nasproué - ADP	22-12-22	-	40.000,00 €
2021 - Inondations - Ponts - Mission complète, étude et surveillance de travaux de génie civil pour les ponts - Désignation d'un auteur de projet	06-10-22	-	625.000,00 €
2021 - Inondations - Ecole de l'Est - Désignation d'un ADP pour la rénovation de l'école	24-11-22	-	215.000,00 €
2021 - Inondations - Ecole d'Ensival - Désignation d'un auteur de projet pour la construction d'une nouvelle école	08-12-22	-	600.000,00 €
2021 - Inondations - Réfection du Pont d'Al Côte	29-09-22	-	105.000,00 €
	22-12-22	-	145.000,00 €
2021 - Inondations - Voirie - Ensival - Remise en état des voiries sinistrées - Rue Pied de Vache	13-10-22	24-10-22	432.680,27 €
2021 - Inondations - Voirie - Pré-Javais et Est - Remise en état des voiries sinistrées - Essais (goudron et qualité des terres)	27-01-22	-	31.361,99 €
2021 - Ecole des Boulevards - Réfection de la toiture de la conciergerie	15-09-22	26-09-22	99.000,00 €

SECTION 2 - EXECUTION ET ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS

L'article L1222-4 du CDLD précise que le Collège communal engage les procédures et attribue les marchés publics. Il en assure le suivi de leur exécution. C'est également le Collège communal qui peut apporter aux marchés publics toute modification en cours d'exécution.

Le tableau ci-dessous liste les marchés publics attribués en 2022 par le Collège communal et l'adjudicataire désigné ainsi que le montant attribué TVA comprise.

Intitulé du marché public	Collège communal	Adjudicataire	Montant attribué TVAC
BUDGET ORDINAIRE - Exercice propre			
ACCORD-CADRE - Marché-stocks - Missions d'inspection, de contrôle, d'analyse et de certification (4 ans)	09-11-22	ACEG	135.941,08 €
ACCORD-CADRE - Marché-stocks - Plaines, coins de jeux et espaces de jeux dans les écoles - Entretien des aires de réception	12-05-22	SANDMASTER	63.843,25 €
ACCORD-CADRE - Marché-stocks - Parc Peltzer - Entretien	24-11-22	CORT'IDESS	65.600,00 €
Bâtiments communaux - QI MGBX - Travaux de désamiantage	10-03-22	ARENO	6.945,40 €
Bâtiments commerciaux - PVI - Interventions urgentes en toiture	10-03-22	HENNEN	7.806,00 €
Inondations - Location de radiateurs	10-03-22	BOELS RENTAL	8.280,32 €
Inondations - Location de déshumidificateurs	10-03-22	KL IMMO	59.985,00 €
Inondations - Marché-stocks - Location de déshumidificateurs	30-06-22	KL IMMO	120.606,75 €
Inondations - Ecole de l'Est - Aménagement d'une école temporaire - Raccordement électrique - Travaux préalables	14-04-22	ORES	764,72 €
Inondations - Ecole de l'Est - Aménagement d'une école temporaire - Raccordement électrique	02-06-22	ORES	24.786,82 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement d'une école temporaire - Location de modules	14-12-22	SYMOBO	2.614.417,96 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement d'une école temporaire - Location d'une cabine HT	06-10-22	VERHULST	45.712,50 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE - Exercice propre			
Ecole Maurice Heuse - Mise en conformité des installations électriques et de gaz	30-11-22	SEPPI	351.970,48 €
Bâtiments communaux (Bâtiments administratifs, écoles, musées...) - Entretien des chaudières	02-06-22	GOESSENS	25.317,77 €
Immeuble patrimoine privé - Rue Ortman 42-44 - Restauration de la porte d'entrée	22-12-22	LIEGEOIS	15.237,64 €
Bâtiments scolaires - Ecole de Lambermont - Sécurisation	14-12-22	LOOP	2.671,73 €
Voiries - Promenade des Récollets - Endoscopie	24-11-22	WILKIN	2.444,20 €
Bâtiments communaux (Bâtiments administratifs, écoles, musées...) - Remplacement d'éclairage de secours	10-03-22	DISTRILIGHT	12.449,45 €
Bâtiments scolaires - Ecole du Centre - Etude en stabilité	14-04-22	INGEO	7.865,00 €

Bâtiments scolaires - Ecole C Grün - Renforcement du compteur gaz	24-03-22	RESA	1.419,73 €
Bâtiments scolaires - Ecole C Grün - Désignation d'un certificateur CERTIBEAU	06-10-22	VJ Architecture	730,00 €
Bâtiments communaux (Conservatoire, La Page, bibliothèque) - Réalisation d'audit énergétique	25-05-22	A+ CONCEPT	13.581,04 €
Ecole de l'Est - Travaux de rénovation suite aux inondations - Etude des raccordements électriques par ORES	14-04-22	ORES	764,72 €
Immeuble rue Coronmeuse - Démolition - Suppression des raccordements électriques	19-05-22	ORES	922,00 €
Appel à projets - Valorisation des biens à haute valeur patrimoniale - Désignation d'un bureau d'études en stabilité	12-05-22	GREISCH	9.282,80 €
Bâtiments scolaires - Ecole du Centre - Etude en techniques spéciales	16-06-22	A+ CONCEPT	20.267,50 €
Bâtiment classé - HARMONIE - Désignation d'un ingénieur en stabilité	18-08-22	GREISCH	24.684,00 €
Promenade des Récollets - Réalisation de marquage d'arbres en vue de leur abattage	-	TER-CONSULT	332,75 €
Cimetière de Verviers - Parcelle multiconfessionnelle - Essais de sol	29-09-22	ICM	2.718,57 €
Bâtiments communaux - Réalisation d'inventaire amiante	05-05-22	CERTIGREEN	3.557,40 €
Environnement - Etudes diverses	-	NEO IDES	6.606,60 €
Appel à projet UREBA exceptionnel 2022 - Ecole des Linaigrettes - Mission PEB	22-12-22	BESS	1.548,80 €
PIV 2021/2027 - Plan de végétalisation de la Ville à grande échelle - Etude (Plan Canopée)	22-12-22	SWECO	99.933,90 €
Bâtiments communaux - Ateliers communaux - Acquisition d'échelles pour les électriciens	20-10-22	PERFECTY	2.126,58 €
Bâtiments communaux - CTLM - Remplacement de la détection incendie	14-07-22	SICLI	22.319,39 €
Elections - Remplacement d'isolaires	22-12-22	HENDRICK	9.947,65 €
Immeuble patrimoine privé - Parking de la Lainière - Marché conjoint Ville / CPAS - Réparation des structures en béton	22-12-22	RENOTEC	42.473,00 €
Immeuble patrimoine privé - Conciergerie du Domaine des Tourelles - Problèmes d'humidité dans le bâtiment	20-10-22	BAGUETTE	12.770,70 €
Immeuble patrimoine privé - Rue Sècheval 4/6 - Enlèvement des compteurs, démolition et assainissement du site	17-11-22	DI MATTEO	24.079,00 €
Verdissement flotte locale - Acquisition de véhicules et équipement - Lot 1 : 4 véhicules châssis CNG	22-12-22	HOCKE	258.940,00 €
Flotte locale - Acquisition d'une camionnette pour le SAC2 Ensival	20-10-22	SPIRLET	27.785,03 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement du site pour installer l'école provisoire - Travaux préparatoires	13-10-22	IRENO-ZUNE	357.949,12 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement du site pour installer l'école provisoire - Etude du raccordement électrique	01-09-22	ORES	764,72 €

Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement du site pour installer l'école provisoire - Raccordement électrique	08-09-22	ORES	35.123,54 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement du site pour installer l'école provisoire - Enlèvement du compteur et radiation du branchement aérien	08-09-22	ORES	179,00 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement du site pour installer l'école provisoire - Raccordement PROXIMUS	06-10-22	PROXIMUS	14.724,14 €
Inondations - Ecole d'Ensival - Aménagement du site pour installer l'école provisoire - Aménagement de l'immeuble rue des Weines 26	29-09-22	AK BATI	55.540,27 €
Inondations - Espaces publics et bâtiments communaux - Travaux préalables	14-12-22	LIEGEOIS	54.964,25 €
Inondations - Ecole de l'Est - Travaux de rénovation - Désamiantage	14-07-22	SBMI	41.205,00 €
Inondations - QI Ensival - Rénovation des luminaires	10-03-22	LIGHTELEC	1.843,05 €
Inondations - Bâtiments communaux - Crapaurue 160 - Remplacement de la chaudière	14-04-22	HENKENS	9.060,09 €
Inondations - Bâtiments communaux - Place Sommeleville 2-4-6 - Remplacement de la chaudière	14-04-22	DAUVISTER	8.000,00 €
Inondations - Bâtiments communaux - Rue des Raines 17 - Remplacement de l'alimentation de la chaudière	24-03-22	DAUVISTER	550,07 €
Inondations - Bâtiments communaux - Rue des Alliés 19/21 - Réfection des deux immeubles sinistrés - Fournitures de menuiserie	25-08-22	BIEMAR BOIS	13.201,97 €
Inondations - Bâtiments communaux - Rue des Alliés 19/21 - Réfection des deux immeubles sinistrés	01-09-22	LIEGEOIS	353.942,90 €
Inondations - Bâtiments scolaires - Ecole de Hodimont - Fournitures et placement de radiateurs	18-08-22	EQUANS	28.015,41 €
Inondations - Conciergerie du CTLM - Remise en état des planchers	09-11-22	AK BATI	23.891,00 €
Inondations - Musée des Beaux-Arts rue Renier - Réfection - Lot 1 : Gros-œuvre	44909	AK BATI	254.191,00 €
Inondations - Musée des Beaux-Arts rue Renier - Réfection - Lot 2 : Electricité		SEPPI	172.544,67 €
Inondations - Rue Davignon - QI Ensival - Réfection	22-12-22	CORMAN-HALLEUX	365.798,38 €
Inondations - Ecole de l'Est - Travaux de rénovation provisoire de la cour de récréation	06-09-22	AK BATI	9.328,00 €
Inondations - Parcs et plans d'eau communaux - Plaine Lentz - Remise en état	14-04-22	DERRIKS	239.116,61 €
Inondations - Parcs et plans d'eau communaux - Parc Godin - Remise en état	22-12-22	DERRIKS	34.950,34 €
Inondations - Voiries - Rue de Limbourg - Aménagement d'un parking d'écovoiturage suite aux inondations (parking)	14-12-22	VANBERGEN	192.378,63 €
Inondations - Voiries - Rue de Limbourg - Aménagement d'un parking d'écovoiturage suite aux inondations (abribus)	03-06-21	ELOY	29.512,53 €

Inondations - Voiries - Rue de Limbourg - Aménagement d'un parking d'écovotage suite aux inondations (éclairage)	10-02-23	ORES	30.716,33 €
Inondations - Voirie - Ponts de la Raye et de Nasproué - Construction de ponts	22-12-22	GALERE	1.637.361,26 €
Bâtiments scolaires - Ecole d'Ensival - Aménagement avant pose de modules	16-12-21	BAGUETTE	493,22 €
Ponts - Inventaires amiante	25-08-22	CERTIGREEN	1.016,40 €
Inondations - Ponts - Essais au pénomètre, forage et essais pressiométriques	22-09-22	SBS Environnement	2.907,24 €
Inondations - Pont d'Al Côte - Etude suite aux inondations	05-05-22	GREISCH	12.874,40 €
Droit de tirage - Acquisition de certains biens immobiliers et réalisation de travaux de démolition subséquents - Devis d'actes et de travaux de démolition de constructions ou d'installations existantes dangereuses	25-08-22	DI MATTEO	3.787,30 €
Inondations - Voiries - Remise en état et réfection suite aux inondations (phase 2) - Désignation d'un auteur de projet	30-06-22	SWECO	447.000,00 €
Inondations - Voiries - Remise en état et réfection suite aux inondations (phase 2) - Désignation d'un auteur de projet - Candidats non retenus	30-06-22	AUPA / C2 PROJECT	3.000,00 €
Inondations - Voiries - Réfection des ponts endommagés - Lot 1 : Renoupré, Epargne et Marie-Henriette	30-06-22	BODARWE-HAAS	1.881.838,62 €
Inondations - Voiries - Réfection des ponts endommagés - Lot 2 : Roggeman, Sauvage, Récollets, Chêne, Léopold et Entre-les-Ponts		SM CHENE-RENOTEC	2.006.648,11 €
Inondations - Voiries - Réfection des ponts endommagés - Trémie	05-05-22	Yvan PAQUE	117.735,50 €
Inondations - Voiries - Réfection des ponts endommagés - Pont Francval	16-06-22	GALERE	1.291.731,87 €
Inondations - Voiries - Réfection des ponts endommagés - Pont des Dardanelles	22-12-22	BODARWE-HAAS	832.649,40 €
Inondations - Rue de l'Harmonie - Remplacement des bornes	10-03-22	Thibaut SONNET	34.838,32 €
Etudes et travaux de réfection de murs de soutènement en domaine public - Rue Peltzer de Clermont 89	08-09-22	EXPLOTECH	87.404,34 €
Escaliers avenue Müllendorff - Réfection de travées	28-04-22	DONNAY-MONAMI	20.089,15 €
Chaussée de Heusy - Instabilité du mur de soutènement	22-12-22	AK BATI	163.262,70 €
Appel à projet POLLEC 2020 - Bornes de rechargement pour véhicules électriques - Raccordement électrique	14-04-22	ORES	58.216,52 €
Appel à projet POLLEC 2020 - Bornes de rechargement pour véhicules électriques - Bornes		Province de Liège	21.424,98 €
Appel à projet POLLEC 2020 - Bornes de rechargement pour véhicules électriques - Aménagement du site		BODARWE	21.328,97 €
PIV 2021-2027 - Ilot Phoenix - Aménagement d'un espace public Porte de Heusy	22-12-22	KRINKELS	2.057.612,41 €
Ruisseau du Préry - Aménagement et réhabilitation du pertuis	08-12-22	KUMPEN	143.984,64 €

Plan d'investissement Communes Pilotes Wallonie cyclable 2020-2021 - Désignation d'un auteur de projet	18-08-22	SOTREZ-NIZET	209.632,50 €
PIC 2019-2021 - Avenue Müllendorff et place d'Arles - Egouttage et voirie	22-04-22	BODARWE-NELLES	4.058.660,65 €
Rue Sainte-Anne - Travaux d'égouttage	-	BAGUETTE	60.500,00 €
Rue de Battice - Piste cyclable du SPW - Trappillons à charge de la Ville	44644	BAGUETTE	4.912,60 €
Avenue Edouard Cordonnier - Avenant 1	44691	BAGUETTE	8.802,75 €
Rue des Combattants - Raclage / pose	08-09-22	BAGUETTE	144.679,22 €
Drève de Maison Bois (partie)	08-12-22	BODARWE	169.264,78 €
FEDER 2014-2020 - Ville conviviale - Mission de planificateur et frais de communication (Coordinateur travaux)	30-06-22	SEMACO	40.000,00 €
Voiries - Nettoyement - Acquisition d'un aspirateur à feuilles	22-12-22	GREENAGRI	8.695,42 €
Eclairage public - Rue du Parc - Travaux de pose	24-03-22	WILKIN	43.796,03 €
Eclairage public - Rue du Parc - Fournitures		SCHREDER	10.229,58 €
Eclairage public - Rue du Parc - Prestations ORES		PYLONEN DE KERF	8.103,37 €
		ORES	10.251,28 €
PIC 2019-2021 - Avenue Müllendorff et place d'Arles - EP - Renouvellement des anciennes installations - Travaux de pose	24-03-22	ENGIE FABRICOM	31.385,08 €
PIC 2019-2021 - Avenue Müllendorff et place d'Arles - EP - Renouvellement des anciennes installations - Fournitures		SCHREDER	18.712,42 €
PIC 2019-2021 - Avenue Müllendorff et place d'Arles - EP - Renouvellement des anciennes installations - Prestations ORES		PYLONEN DE KERF	7.222,49 €
		ORES	9.457,80 €
Eclairage public - Escalier Sainte-Julienne	27-10-22	ORES	5.430,00 €
Eclairage public de voiries et d'espaces publics - Place de la Victoire - Raccordement	22-12-22	ORES	1.188,58 €
PIV 2021/2027 - Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phases 1 et 2 de 2023	13-10-22	ORES	137.616,60 €
PIV 2021/2027 - Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phase 3 de 2023	17-11-22	ORES	137.616,60 €
PIV 2021/2027 - Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phase 4 de 2024	14-12-22	ORES	83.870,73 €
PIV 2021/2027 - Eclairage public - Remplacement de luminaires - Passage au LED - Phase 5 de 2025	22-12-22	ORES	178.955,56 €
Grand Bazar - Nouvelle Cité administrative - Désignation d'un auteur de projet	22-12-22	BIRON-CONVERGENCE	2.884.657,02 €
Grand Bazar - Nouvelle Cité administrative - Désignation d'un auteur de projet - Mission confiée à ECETIA	01-09-22	ECETIA	50.311,18 €
Bâtiments scolaires - Protections solaires	30-11-22	WILLEMS	24.998,75 €
Ecole de Hodimont - Placement de portails et de pare-ballons	08-12-22	CHD PORTAILS	39.382,46 €
Ecole de Séroule - Remplacement de serrures	22-12-22	RENSONNET	12.766,27 €
Ecole des Hougnés - Désamiantage	44917	SBMI	22.828,48 €
Ecole des Hougnés - Calorifugeage		DELBRASSINE	10.123,32 €

Ecole de Lambermont - Remplacement de l'aire de jeux des maternelles	24-11-22	PLAY OUTDOOR	31.501,08 €
Ecole Maurice Heuse - Sécurisation de la toiture - Plancher costière et corniche	08-12-22	JUFFERN	49.618,87 €
Ecole des Linaigrettes - Réfection de la conciergerie	08-12-22	AK BATI	119.800,61 €
Plaines et espaces de jeux - Plaine Deru - Divers aménagements (clôture, bancs, poubelles...)	28-04-22	PLAY OUTDOOR	50.000,00 €
			10.000,00 €
Plaines et espaces de jeux - Plaine Sauvage - Installation d'un terrain de pétanque	15-09-22	R'ADVENTURE	19.982,91 €
Grand théâtre de Verviers - Restauration complète - Entreprise générale / Chantier	22-12-22	AM WUST-DENYS	25.550.392,42 €
Grand théâtre de Verviers - Restauration complète - Toiture et verrière		Toiture Henri I LEFIN	1.723.540,00 €
Grand théâtre de Verviers - Restauration complète - Menuiseries extérieures		Menuiserie ADELAIRE	1.398.513,00 €
Grand théâtre de Verviers - Restauration complète - Menuiseries intérieures		LIEGEOIS	878.412,00 €
Grand théâtre de Verviers - Restauration complète		AM WUST-DENYS	5.371.099,00 €
Grand théâtre de Verviers - Restauration complète - Intégration d'une œuvre d'art	09-09-21	Alice PILASTRE	170.789,00 €
Fêtes - Acquisition de matériel divers - Bancs et tables	06-10-22	JEE-BEE	5.916,90 €
Fêtes - Acquisition de matériel divers - Champignons chauffants	23-06-22	UNIVERT	1.305,36 €
Travaux de plantations, de taille et d'abattage d'arbres en domaine public	22-12-22	CRAHAY	42.300,39 €
Eglises - Plan de gestion des églises - Désignation d'un auteur de projet	22-12-22	Atelier KHA	124.932,50 €
Cimetière de Verviers - Aménagement + toiture	44917	HORLEZ	22.173,98 €
Cimetières de Verviers - Travaux divers - Exhumation de champs communs périmés et de concessions	27-10-22	LECLERCQ	100.000,00 €
Cimetières de Heusy - Travaux divers - Exhumation de champs communs périmés et de concessions	13-10-22		
Cimetière de Verviers - Extension de la parcelle multiconfessionnelle - Désignation d'un auteur de projet	19-05-22	SOTREZ-NIZET	30.000,00 €
BUDGET EXTRAORDINAIRE - Exercices antérieurs			
2014 - Parc d'activité économique INTERVAPEUR - Travaux d'équipement	24-11-22	SPI	12.359,41 €
2015 - PTT- Ecole des Hougnes - Réfection de la cour des primaires	18-11-21	SPRL FRERES	6.731,16 €
2016 - FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - Désignation d'un auteur de projet	-	BAUMANS-DEFFET	120.000,00 €
2016 - CCR - Grand Théâtre de Verviers - Désignation d'un ADP	22-12-22	L'ESCAUT	1.500.000,00 €
Cité administrative - Ancien site BELGACOM - ADP	16-06-22	RELIEF	13.000,00 €
2018- PIC 2017/2018 - Egouttage et réfection rue Renier	10/11/21	BAGUETTE	160.000,00 €
	et 24/03/22	GESPLAN	2.500,00 €
	08-12-22	BAGUETTE	16.394,87 €

2019 - Ecole Carl Grün - Démolition et reconstruction de 2 classes avec hall de sports	44756	CONVENTS	208.818,37 €
		RECO+	145.590,81 €
		LONGTAIN	45.590,81 €
2020 - Ecole de Séroule - Mise en conformité des installations électriques et de gaz	19-11-20	DIRECT ELEC	10.000,00 €
2020 - Immeuble patrimoine privé - Rue Ortmans 42-44 - Travaux divers	-	BURO-G	50.000,00 €
2020 - PIC 2019-2021 - Egouttage et voire - Avenue Müllendorff et place d'Arles - Auteur de projet	-	SOTREZ-NIZET	20.000,00 €
2021 - Bâtiments communaux - Aménagement de la conciergerie du conservatoire	22-12-22	LT ELEC	20.000,00 €
2021 - Bâtiments communaux - Place du Marché 31 - Réfection des plates-formes	14-12-22	HENNEN	39.862,28 €
2021 - Inondations - Bâtiments communaux - Travaux de menuiserie dans les immeubles classés	22-12-22	PIRGHAYE	35.000,00 €
2021 - Inondations - Bâtiments communaux - Marché stock électricité - Remise en conformité suite aux inondations	09-06-22	SY LIGHT	93.850,26 €
2019 - Inondations - Ponts - Pont de la Raye et Nasproué - ADP	22-12-22	S.E.A.	40.000,00 €
2021 - Inondations - Ponts - Mission complète, étude et surveillance de travaux de génie civil pour les ponts - Désignation d'un auteur de projet	06-10-22	SERVAIS ENGINEERING ARCHITECTURAL	625.000,00 €
2021 - Inondations - Ecole de l'Est - Désignation d'un ADP pour la rénovation de l'école	24-11-22	AUPA	215.000,00 €
2021 - Inondations - Ecole d'Ensival - Désignation d'un auteur de projet pour la construction d'une nouvelle école	08-12-22	DELGOFFE-CHORA	600.000,00 €
2021 - Inondations - Réfection du Pont d'Al Côte	29-09-22	CHENE	105.000,00 €
	22-12-22	CHENE	145.000,00 €
2021 - Inondations - Voirie - Ensival - Remise en état des voiries sinistrées - Rue Pied de Vache	22-12-22	TRAGECO	423.447,28 €
2021 - Inondations - Voirie - Pré-Javais et Est - Remise en état des voiries sinistrées - Essais (goudron et qualité des terres)	27-01-22	SBS Environnement	31.361,99 €
2021 - Mobilité active 2017 - Itinéraire cyclo-pédestre entre le pont Marie-Louise et l'extrémité	-	LEJEUNE	80.000,00 €
2021 - Ecole des Boulevards - Réfection de la toiture de la conciergerie	22-12-22	HORLEZ	99.660,91 €
2021 - UREBA Exceptionnel PWI 2019 - Ecoles Rapsat et C Grün - Remplacement de menuiseries extérieures	44917	FABRIBOIS	14.102,74 €
2022 - UREBA Exceptionnel PWI 2019 - Bâtiments scolaires - Remplacement de menuiseries extérieures		FABRIBOIS	23.079,33 €
2023 - UREBA Exceptionnel PWI 2019 - Bâtiments scolaires - Remplacement de menuiseries extérieures		RENOVE CONCEPT	15.464,31 €
2021 - UREBA Exceptionnel PWI 2019 - Ecole de Hodimont - Remplacement de menuiseries extérieures	15-09-22	RENOVE CONCEPT	13.500,00 €

2021 - Crèche des Enfants de la Tourelle - Remplacement de la chaudière	-	GOESSENS	5.000,00 €
---	---	----------	------------

Une fois le marché public attribué, la "Cellule Marchés publics", en collaboration avec le service concerné, gère le suivi administratif de son exécution sous tous ses aspects (marché public, subside, autorisation diverses, demande de permis...).

SECTION 3 - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS AVANT 2022

La "Cellule Marchés publics" poursuit le suivi administratif de l'exécution des marchés publics qui ont été attribués avant 2021 : établissement des états d'avancement, gestion des manquements éventuels des adjudicataires, des litiges, des dossiers de subsides, réceptions provisoires et définitives, décomptes finaux...

SECTION 4 - SUBSIDES ANNONCÉS

En collaboration avec d'autres services communaux, la "Cellule Marchés publics" a étudié la possibilité de répondre, dans les marchés publics en cours ou futurs, aux subsides annoncés suivants :

Accord-cadre AWAP / FWB / Province - Grand Théâtre
Accord-cadre AWAP / FWB / Province - Hôtel de Biolley - Projet muséal
Ancrage communal 2014-2016 - Rue des Souris 18 - Rénovation d'un logement d'insertion
Appel à projets - POLLEC 2021 - Bornes de rechargement
Appel à projets - Valorisation des biens à haute valeur patrimoniale - Escaliers avec éclairage
Bâtiments scolaires - Circulaire 8608 "Ecoles inondées" - Procédure d'octroi de subventions exceptionnelles pour couvrir les coûts de maintien de l'offre d'enseignement - Conservatoire
Bâtiments scolaires - Circulaire 8608 "Ecoles inondées" - Procédure d'octroi de subventions exceptionnelles pour couvrir les coûts de maintien de l'offre d'enseignement - Ecole de de Hodimont
Bâtiments scolaires - Circulaire 8608 "Ecoles inondées" - Procédure d'octroi de subventions exceptionnelles pour couvrir les coûts de maintien de l'offre d'enseignement - Ecole de l'Est
Bâtiments scolaires - Circulaire 8608 "Ecoles inondées" - Procédure d'octroi de subventions exceptionnelles pour couvrir les coûts de maintien de l'offre d'enseignement - Ecole d'Ensival
CP - Création de Places - Circulaire 7859 - Ecole M Heuse - Travaux de rénovation d'espaces intérieurs et extérieurs actuellement non occupés
Inondations 2021 - Appel à manifestation d'intérêt - Subvention spécifique et exceptionnelle en matière d'infrastructures sportives - Ecole d'Ensival - Nouvelle salle de sport
Inondations 2021 - Appel à manifestation d'intérêt - Subvention spécifique et exceptionnelle en matière d'infrastructures sportives - Plan d'eau des Clarisses
MURVERT - Fonds ING - Projet de végétalisation de façade de bâtiments publics - Façade du conservatoire
PDU - Perspective de Développement Urbain - Bibliothèque
PDU - Perspective de Développement Urbain - Musée de Biolley
PDU - Perspective de Développement Urbain - Verviers, ville conviviale - Auvent
PDU - Perspective de Développement Urbain - Verviers, ville conviviale - Place du Martyr
PIC 2022-2024 - Plan d'Investissement Communal - Rue Fontaine au Biez
PIC 2022-2024 - Plan d'Investissement Communal + PIMACI 2022-2024 - Plan d'Investissement Mobilité Active Communale et Intermodalité (1ère tranche) + PIWACY 2020-2021 - Plan d'Investissement Wallonie Cyclable - Place Henri Vieuxtemps
PIC 2022-2024 - Plan d'Investissement Communal + PIMACI 2022-2024 - Plan d'Investissement Mobilité Active Communale et Intermodalité (1ère tranche) + PIWACY 2020-2021 - Plan d'Investissement Wallonie Cyclable - Avenue de Spa
PIC 2022-2024 - Plan d'Investissement Communal + PIMACI 2022-2024 - Plan d'Investissement Mobilité Active Communale et Intermodalité (1ère tranche) + PIWACY 2020-2021 - Plan d'Investissement Wallonie Cyclable - Chaussée de Heusy

PIC 2022-2024 - Plan d'Investissement Communal + PIMACI 2022-2024 - Plan d'Investissement Mobilité Active Communale et Intermodalité (1ère tranche) + PIWACY 2020-2021 - Plan d'Investissement Wallonie Cyclable - Rue de Séroule
PIMACI 2022-2024 - Plan d'Investissement Mobilité Active Communale et Intermodalité (2ème tranche) - Parvis de la gare centrale
PIV 2021-2027 - Politique Intégrée de la Ville - Aménagement du site "Plaine Peltzer"
PIV 2021-2027 - Politique Intégrée de la Ville - Conciergerie des Linaigrettes - Rénovation énergétique
PIV 2021-2027 - Politique Intégrée de la Ville - Conciergerie impasse Gouvy - Rénovation énergétique
PIV 2021-2027 - Politique Intégrée de la Ville - Espace porte de Heusy (Phoenix)
PIV 2021-2027 - Politique Intégrée de la Ville - Gestion de la stratégie urbaine
PIV 2021-2027 - Politique Intégrée de la Ville - Grand Théâtre - Rénovation énergétique
PIV 2021-2027 - Politique Intégrée de la Ville - Harmonie - Rénovation énergétique
PIV 2021-2027 - Politique Intégrée de la Ville - Maillage vert du centre-ville
PIV 2021-2027 - Politique Intégrée de la Ville - Maison de quartier rue Raymond
PIV 2021-2027 - Politique Intégrée de la Ville - Modification de l'EP - Verviers, Ville conviviale
PIV 2021-2027 - Politique Intégrée de la Ville - Numérisation des archives de l'état civil
PIV 2021-2027 - Politique Intégrée de la Ville - Plaine Deru
PIV 2021-2027 - Politique Intégrée de la Ville - Plan canopée - Etudes - Rénovation énergétique
Plan de relance de la Wallonie 2022 - Bâtiments publics - Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux Pouvoirs locaux - Bibliothèque
PPT 2022 - Ecole du Centre - Construction d'un réfectoire, d'une classe et d'un local administratif
PPT 2022 - Ecole M Heuse - Rénovation et isolation des toitures
PPT Covid-19 - Extrême urgence - Sanitaires - Ecole des Linaigrettes
PRR - Plan de Reprise et de Résilience européen - Circulaire 8291 - Ecole d'Ensival - Démolition et reconstruction de l'école

Certains ont abouti et d'autres sont toujours en attente de décision des Autorités subsidiaires.

Suite aux inondations de juillet 2021, un important travail d'évaluation des dégâts est toujours en cours de réalisation pour solliciter les interventions financières des assurances et du Service régional des Calamités.

SECTION 5 - DEMANDES DIVERSES

Au niveau du Bureau administratif des Travaux, le Service a notamment répondu aux demandes suivantes :

- 87 avis de services ou informations générales (publicités, avis divers, offres de services d'entrepreneurs ou de bureaux d'études, informations émanant des impétrants, de la Région wallonne ou la Fédération Wallonie-Bruxelles...).
- 35 demandes de citoyens, d'entreprises ou de services publics concernant des abattages ou d'élagages d'arbres ou de haies, des plantations.
- 14 contrats de maintenance ou d'entretien ont été renouvelés, actualisés ou supprimés.
- 47 demandes de construction ou de réparation de trottoirs par des particuliers ou des entreprises.
- 168 demandes d'autorisation de voirie introduites par les impétrants et leur suivi sur la plateforme Powalco (essentiellement les interventions urgentes, les suppressions de raccordement ou les nouveaux raccordements...).
- 59 demandes de plan par des entreprises dans le cadre de chantiers privés ou publics.
- 86 demandes de raccordement à l'égout par des particuliers ou des entreprises.
- 35 dossiers relatifs à l'éclairage public.
- 3 demandes de jalonnement.
- 8 accidents de roulage.
- Environ 200 demandes de citoyens, de entreprises ou d'autres administrations signalant des problèmes divers : ornières, dépôts divers sur la voirie, éclairages défectueux, informations variées...
- ...

Le suivi administratif consiste en la gestion des courriers et mails entrants et sortants, la gestion interne des demandes au sein de l'Administration, le respect des délais, la présentation de rapports au Collège communal voire au Conseil communal, la facturation éventuelle ainsi que le classement des pièces et les réponses aux demandeurs.

L'énumération ci-avant ne tient pas compte des demandes qui arrivent au Service Maintenance et sont traitées directement par ce dernier.

BIENS IMMOBILIERS RELEVANT DU DOMAINE PUBLIC

SECTION 6 - CESSIONS GRATUITES DE VOIRIES - ALIGNEMENTS - ACQUISITIONS D'EMPRISES - ALIÉNATION D'EXCÉDENTS DE VOIRIE

1. Acquisitions de voiries

Zone d'Activités Economiques "Intervapeur-Abattoir" - Cession des infrastructures - Approbation des plans de remise des infrastructures

En sa séance du 28 mars 2022, le Conseil communal a décidé :

- d'adopter le plan de remise n° 1 à 3 de l'infrastructure des travaux de la phase 2 dressé, le 02 octobre 2020, par Mr. le géomètre Jean-Luc BLAISE du Bureau GESPLAN, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° 63572/10173;
- d'annexer, à titre gratuit et pour cause d'utilité publique, les emprises n° 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 15 et 16 reprises sous teinte rose fuchsia au plan de remise des infrastructures dressé, le 02 octobre 2020, par Mr. le géomètre Jean-Luc BLAISE du Bureau GESPLAN, au domaine public communal;
- de céder, à titre gratuit, les excédents n° 10, 13 et 14 reprises sous teinte verte au plan de remise des infrastructures dressé, le 02 octobre 2020, par Mr. le géomètre Jean-Luc BLAISE du Bureau GESPLAN, à la S.C.R.L. S.P.I.;
- de solliciter auprès de la S.C.R.L. SPI le projet d'acte.

Nous sommes, actuellement, dans l'attente du projet d'acte en vue de le faire approuver à un prochain Conseil communal.

Rue Fontaine-au-Biez à HEUSY - Création d'un plan d'alignement - Elargissement de la voirie

Le dossier est en cours d'instruction.

Lotissement "Plein Sud" - Reprise, à titre gratuit, des voiries et espaces verts pour incorporation au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction.

CAMPUS DE VERVIERS - Chemin d'accès reliant la Rue aux Laines à la Plaine Peltzer - Annexion au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction.

Lotissement "Les Pâturages" à PETIT-RECHAIN (LAMY CONSTRUCTION) - Reprise, à titre gratuit, des voiries et équipements en vue de les incorporer au domaine public communal

Ce dossier est, actuellement, en cours d'instruction.

Rue Heppinchamps à STEMBERT - Reprise, à titre gratuit, des voiries et équipements pour incorporation au domaine public communal

En sa séance du 24 novembre 2022, le Collège communal a décidé de suivre l'avis du Département Technique du 22 novembre 2022 et d'informer le lotisseur et de solliciter un projet d'acte afin d'annexer la voirie au domaine public communal.

Rue Tchepson/Chemin du Haras - Création d'une nouvelle voirie pour incorporation au domaine public communal - Modification du plan d'alignement n° 4 Rue du Bassin

En sa séance du 23 mai 2022, le Conseil communal a décidé de céder, sans stipulation de prix, à la société IMMOBILIERE DU JONCKEU", pour ce qui concerne le terrain nu, et à la société "COGARD", pour ce qui concerne la quote-part des travaux d'infrastructures attachée aux emprises de terrain à titre de contre-échange, l'excédent de voirie d'une contenance de 40m² versé dans le domaine privé de la Ville, tel que repris sous teinte rose au plan de mesurage dressé, le 08 mars 2021, par la S.P.R.L. ATEXX, ayant reçu l'identifiant cadastral réservé D 0177BP0000, plan enregistré dans la base de données des plans de géomètres de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale sous le numéro de référence 63022/10210.

L'acte a été signé le 27 juin 2022.

En ce qui concerne l'annexion de la voirie au domaine public communal, celle-ci aura lieu dans le courant de l'année 2025, c'est-à-dire lorsque la réception définitive des travaux d'infrastructure aura été approuvée par le Collège communal.

Chemin du Haras et du Trou du Renard - Urbanisation d'un bien en vue de construire 30 habitations, création d'une voirie, d'une venelle et d'un espace public collectif

En sa séance du 23 mai 2022, le Conseil communal a décidé de céder, sans stipulation de prix, à la société "IMMOBILIERE DU HARAS", pour ce qui concerne le terrain nu, et à la société "COGARD" pour ce qui concerne la quote-part des travaux d'infrastructure attachée aux excédents à titre de contre-échange, les excédents de voirie versés dans le domaine privé de la Ville, tels que repris sous teinte rose au plan de mesurage dressé, le 8 mars 2021, par la S.P.R.L. ATEXX et a approuvé le projet d'acte communiqué, le 27 avril 2022, par l'Etude du Notaire RIJKAERT.

L'acte a été signé le 27 juin 2022.

En ce qui concerne l'annexion de la voirie au domaine public communal, celle-ci aura lieu dans le courant de l'année 2025, c'est-à-dire lorsque la réception définitive des travaux d'infrastructure aura été approuvée par le Collège communal.

2. Emprises et Excédents de voiries

Rue Saint-Bernard 69 - Demande d'acquisition d'un morceau de terrain communal

En sa séance du 10 mars 2022, le Collège communal a :

- pris acte de l'avis du S.T.P. de Liège du 07 décembre 2021 et de celui du Département Technique du 10 février 2022;
- décidé de ne pas vendre la bande de terrain communal au demandeur et donc, de ne pas procéder à son déclassement.

Ce dossier est clôturé.

Rue Saint-Bernard 37 à LAMBERMONT - Demande d'acquisition d'un morceau de terrain communal - Chemin vicinal n° 40

En sa séance du 24 mars 2022, le Collège communal a décidé de ne pas déclasser l'excédent de voirie.
Ce dossier est clôturé.

Thier Saint-Martin 5 à PETIT-RECHAIN - Demande d'acquisition d'un morceau de terrain communal

Le Collège communal, en sa séance du 17 février 2022, a décidé de ne pas céder l'excédent de voirie à la demanderesse.

Rue Deru-Dehayes n° 31, 33 et 35 - Cession d'un excédent de voirie versé dans le domaine privé et annexion d'une emprise au domaine public

En sa séance du 27 juin 2022, le Conseil communal a décidé de :

- de marquer un accord de principe quant à la cession de l'excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville, en vue de l'annexer à la parcelle cadastrée 5^{ème} Division, Section A, n° 283M;
- de fixer le prix de vente de l'excédent de voirie versé dans le domaine privé de la Ville, à un montant de 1.472,50 €;
- de solliciter auprès de la demanderesse, à savoir la S.P.R.L. COGARD, un projet d'acte en vue de procéder à sa signature;
- d'annexer, à titre gratuit et pour cause d'utilité publique, l'emprise tel que définie sous liseré jaune et d'une superficie de 61m², reprise au plan de mesurage dressé, le 12 juin 2018, par la S.P.R.L. ATEXX, au domaine public communal, plan enregistré à la base de données des plans de géomètre de l'Administration générale de la Documentation Patrimoniale sous le n° 63036/10215.

Rue Henri Pirenne à VERVIERS - Cession d'une emprise (terrain) cadastrée 2^{ème} Division, Section C, n° 146Z6, par LOGIVESDRE à la Ville de Verviers pour incorporation au domaine public communal

Le dossier est en cours d'instruction auprès du Département des Comités d'Acquisition - Direction de Liège.

Rue de l'Usine (anciennement Heusy) - Reprise, à titre gratuit, d'une emprise cadastrée 5^{ème} Division, Section A, n° 284K, pour incorporation au domaine public communal - Régularisation

Le dossier est, actuellement, en cours d'instruction auprès du Département des Comités d'Acquisition - Direction Liège, pour procéder à la rédaction ainsi qu'à la signature du projet d'acte.

Rue Saint-Bernard 29 (ancienne Commune de Lambermont) - Empiètement d'un escalier sur le domaine public communal - Chemin vicinal n° 1 - Demande de modification de voirie - Décret du 06 février 2014 sur la voirie communale

Le dossier est toujours en cours d'instruction.

Avenue Henri Massin à PETIT-RECHAIN - Aménagement d'un quai pour un arrêt TEC au droit du n° 26 ainsi qu'au droit du terrain de football - Emprise au droit du n° 26 à annexer au domaine public communal

En sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil communal a approuvé le projet d'acte communiqué, le 3 décembre 2022, par le Département des Comités d'Acquisition - Direction de Liège.

Un courrier a été adressé à ce dernier, en date du 06 février 2023, en vue de procéder à la signature de l'acte.

Ce dossier pourra être clôturé dès l'acte signé.

Rue Haute Crotte - Pose d'une cabine par RESA - Excédent de voirie appartenant au domaine public à verser dans le domaine privé

En sa séance du 19 décembre 2022, le Conseil communal a décidé de verser l'excédent de voirie, appartenant au domaine public communal, tel que repris sous liseré jaune au plan de de mesurage dressé, le 03 novembre 2022, par M. le Géomètre-Expert SIMON, d'une superficie de 9ca, au domaine privé de la Ville.

Le dossier est toujours en cours d'instruction.

SECTION 7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Tout au long de l'année, des dossiers sécurité publics ouverts de 2007 à 2023 ont fait l'objet d'un suivi technique et administratif, d'une décision du Collège communal ou d'un arrêté pris par Mme. la Bourgmestre.

Pour l'année 2022, 45 nouveaux dossiers ont été ouverts et sont traités hors inondations.

Lors des inondations de juillet 2021, plus de 240 dossiers ont été ouverts et ont fait l'objet d'arrêtés d'évacuation et d'inaccessibilité, d'arrêté de démolition et de sécurité, et de levée partielle ou complète d'arrêté d'évacuation et d'inaccessibilité.

44 dossiers sécurité publique liés aux inondations sont encore en cours d'instruction.

SECTION 8 - BIENS IMMOBILIERS DU POUVOIR LOCAL

1.- Acquisitions

A.- Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 25 avril 2022, a décidé du principe d'acquisition, de gré à gré, de l'immeuble sis Crapaurue n° 172/174 cadastré 1ère division, section A, n° 634D, de fixer le montant de l'acquisition à 360.000 €; de ne pas percevoir les loyers pendant une période de six mois à dater de la signature de l'acte d'acquisition et du financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense a été engagé au budget extraordinaire 2022, sous l'allocation 124/712-53 20162009 et que l'allocation 124/712-53 20141008 couvrira le solde de la dépense.

Le Conseil communal, en sa séance du 23 mai 2022, a décidé du principe d'acquisition de gré à gré d'une partie de la parcelle terrain, cadastré 2ème division, section C, n°434 E, pour cause d'utilité publique; de valider l'estimation établie par M GILSON à 18/m²; de charger le Collège de négocier un prix d'acquisition; du financement par subsides et fonds de réserve; le crédit permettant cette dépense est inscrit au Budget extraordinaire 2022, sous l'allocation 14010/711-58 2022003 et de désigner Me CHAUVIN pour la rédaction de l'acte d'acquisition.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 juin 2022, a approuvé le projet d'acte d'acquisition de l'immeuble sis Crapaurue n° 172/174 cadastré 1ère division, section A, n° 634D, pour un montant de 360.000 € (trois cent soixante mille €) lequel précise que la ville ne percevra pas les loyers pendant une période de six mois à dater de la signature de l'acte d'acquisition et le financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense a été engagé au budget extraordinaire 2022, sous l'allocation 124/712-53 20162009 et que l'allocation 124/712-53 20141008 couvrira le solde de la dépense.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 juin 2022, a approuvé le projet d'acte d'acquisition de l'immeuble sis Crapaurue n° 176, cadastré 1ère division, section A, n° 635G appartenant à EQUILIS pour un montant de 135.000 € (cent trente-cinq mille €) et pour cause d'utilité publique et le financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense a été engagé sur le budget extraordinaire 2021, sous l'allocation 124/712-53 20162009.

Le Conseil communal, en sa séance du 5 septembre 2022, a décidé du principe d'acquisition de la parcelle (+ 11.022 m²) du parc d'activités des Couvalles appartenant à SPI en vue de la future implantation du centre de sport au prix de 507.000,00 €, sous les réserves cumulées suivantes : allocation budgétaire suffisante dûment approuvée; obtention des subsides par la R.C.A. dans le cadre de l'appel à projet rentré le 30 juin 2022; obtention du permis d'urbanisme ou permis intégré qui devra être approuvé en temps opportun par le Conseil communal, seul organe compétent pour les opérations immobilières et de l'utilité publique de cette acquisition.

Le Conseil communal, en sa séance du 5 septembre 2022, a décidé de vendre de gré à gré, sans publicité, au Fonds Wallon du Logement, l'immeuble sis rue des Raines n°17, cadastré 2ème division, section B, n°281 D pour un montant de 260.000 € (deux cent soixante mille €) et ce pour cause d'utilité publique.

Le Conseil communal, en sa séance du 5 septembre 2022, a décidé de vendre de gré à gré, sans publicité, au Fonds Wallon du Logement, les immeubles sis quai de la Batte n°1, n°3, n°5, n°7 et n°9, respectivement cadastrés 2ème division, section B, n°424 L, n°423 R, n°423 P, n°423 N et n°423 M, pour un montant respectif de 120.000 €, 125.000 €, 120.000 €, 125.000 € et 95.000 € soit un montant global de 585.000 € (cinq cent quatre-vingt-cinq mille €) et ce pour cause d'utilité publique.

Le Conseil communal, en sa séance du 5 septembre 2022, a décidé de vendre de gré à gré, au plus offrant, avec publicité, le terrain sis rue du Bassin, cadastré 7ème division, section A, n°678F2, pour un prix minimum de 5.160 € (cinq mille cent soixante €), les offres inférieures étant écartées d'office, l'affectation sera autorisée à usage de cour et jardin (pas de construction possible); une servitude temporaire sera établie au profit de la ville pour la rénovation du perthuis et les frais de délivrance seront à charge de l'acquéreur.

Le Conseil communal, en sa séance du 26 septembre 2022, a décidé du nouveau prix d'acquisition à 30 €/m² du terrain nécessaire à la construction du nouveau pont de la Raye et pour le surplus, maintient les termes de sa délibération du 23 mai 2022.

Le Conseil communal, en sa séance du 19 décembre 2022, a approuvé le projet d'acte relatif à l'acquisition, de gré à gré, d'une partie de la parcelle de terrain actuellement cadastrée 7ème division, section D, n°91R2 (72 m²) reprise sous la dénomination "superficie A" au plan du géomètre JONLET, qui suivant pré-cadastration, a reçu l'identifiant parcelle n° 91W4 P0000, pour un montant de 2.160 € (deux mille cent soixante €); l'utilité publique de cette acquisition et le financement par subsides et fonds de réserve; le crédit permettant cette dépense est inscrit au Budget extraordinaire 2022, sous l'allocation 14010/711-58 2022003.

B.- Actes passés attention noms à supprimer dans le document à transmettre au secrétariat

<u>Notaires</u>	<u>Date</u>	<u>Situation</u>	<u>Vendeurs</u>	<u>Prix (€)</u>
WATHELET	15/03/22	rue Biolley		50.000,00 €
MALHERBE	27/06/22	rue Grétry		271.261,61 €
LAGUESSE	06/09/22	Crapaurue 172/174		360.000,00 €
LAGUESSE	26/10/22	Crapaurue 176		135.000,00 €

2. Aliénations - conventions - emphytéose

A.- Décisions du Conseil communal

Le Conseil communal, en sa séance du 31 janvier 2022, a approuvé le projet de convention d'emphytéose modifié établi au profit de la société "Atelier KHA Architecture" portant sur le bien (terrain et tourelle) sis rue du Parc n° 24 à Verviers, cadastré 1ère division, section D, n° 413 K, pour l'euro symbolique, pour une durée de 99 ans.

Le Conseil communal, en sa séance du 31 janvier 2022, a approuvé le projet d'acte relatif au bien sis Mont du Moulin n° +12, cadastré 2ème division, section B, n° 319 C, au profit de la S.A. REDHI, pour un montant de 115.000 € (cent quinze mille €).

Le Conseil communal, en sa séance du 31 janvier 2022, a approuvé le projet d'acte relatif à l'acquisition du terrain sis rue de Biolley, cadastré 2ème division, section C, n° 434 E P0000 appartenant à l'A.S.B.L. "Sœurs de la Charité de Jésus et de Marie pour un montant de 50.000,00 €, pour cause d'utilité publique et le financement par emprunt; le crédit permettant cette dépense est engagé au budget extraordinaire 2021, sous l'allocation 124/711-56 20211005.

Le Conseil communal, en sa séance du 31 janvier 2022, a approuvé le projet d'avenant n° 1 visant à fixer le montant du canon du hall Moray à 31.000 € non indexable.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 juin 2022, a les candidats-acquéreurs, de l'appartement n°162 de la Résidence "Les Sottais 1" (bloc A) sis rue du 1er de Ligne n°1, cadastré 2ème division, section C, n°61FP0040, pour un prix de 95.000 € (nonante cinq mille €).

Le Conseil communal, en sa séance du 27 juin 2022, a décidé de vendre de gré à gré, au plus offrant, avec publicité restreinte aux fonds jointifs, la partie sous liseré bleu reprise au plan dressé par le Géomètre Gustin en date du 24 février 2022 sise rue de Limbourg, d'une superficie de 200 m², faisant partie de la parcelle actuellement cadastrée 2ème division section B, n°98B2, pour un prix minimum de 12.000 € (douze mille €) les offres inférieures seront écartées d'office; cette parcelle devra être délimitée par une clôture végétale.

Le Conseil communal, en sa séance du 26 septembre 2022, a approuvé la décision de principe de vente de gré à gré, avec publicité, en se fondant sur le meilleur rapport qualité/prix évalué sur base des critères d'attribution, le bien sis rue Belle-Vue n°+79 à 4800 Lambermont, cadastré 8ème division, section B, n°296 F5 aux conditions reprises dans la plaquette de vente.

Le Conseil communal, en sa séance du 24 octobre 2022, a décidé de vendre la partie de terrain sous liseré bleu reprise au plan dressé par le Géomètre Gustin en date du 24 février 2022 sise rue de Limbourg, d'une superficie de 200 m², faisant partie de la parcelle actuellement cadastrée 2ème division section B, n°98B2 et a désigné les candidats-acquéreurs, du terrain susmentionné pour un montant de 12.000 € (douze mille €) étant précisé que cette parcelle devra être délimitée par une clôture végétale et que les frais d'acte et de délivrance seront à charge des acquéreurs.

Le Conseil communal, en sa séance du 24 octobre 2022, a décidé de vendre de gré à gré, au plus offrant, avec publicité restreinte aux riverains situés du même côté de la rue que ces parcelles, les terrains sis rue Bouxhate cadastrés 2ème division section B, n°251 et n°252, pour un prix minimum de 1.500 € (mil cinq cent €), les offres inférieures étant écartées; le cerisier devra être maintenu, le terrain clôturé et seul un petit abri de jardin pourra être autorisé.

Le Conseil communal, en sa séance du 28 novembre 2022, a approuvé le projet d'acte relatif à la cession des biens cadastrés 2ème division, section C, n° 327E3 et 327W2 et sur les lots 1 et 4 faisant actuellement partie des parcelles cadastrées 2ème division, section C, n° 327D3 et 346F et pré-cadastrés 993AP0000 et 993DP0000, au profit du C.P.A.S, pour un euro symbolique et cause d'utilité publique.

Le Conseil communal, en sa séance du 19 décembre 2022, a décidé de vendre, de gré à gré, au plus offrant, avec publicité, l'appartement n° 127 et cave n° 20 de la Résidence "Les Sottais 1", sis rue du 1er de Ligne n° 3, cadastré 2ème division, section C, n° 61FP0011, et un emplacement de parking n° G2 dans "Les Sottais 2" pour un prix minimum de 110.000,00 € (cent dix mille €); les offres inférieures seront écartées d'office et de porter le produit de la vente au Budget extraordinaire 2023.

Le Conseil communal, en sa séance du 19 décembre 2022, a décidé du principe de cession, par bail emphytéotique, au profit de ORES ASSETS, de 8 m² et servitude de passage sur les parcelles cadastrées 1ère division, section A, n° 622D et 626G suivant plan du géomètre PILONETTO du 22 juin 2018, pour une durée de 99 ans et un canon unique de 5.000,00 € et ce pour cause d'utilité publique et a approuvé le projet de bail emphytéotique au profit de ORES ASSETS, relatif à la cession de 8 m² et servitude sur les parcelles cadastrées 1ère division, section A, n° 622D et 626G suivant plan du géomètre PILONETTO du 22 juin 2018, pour une durée de 99 ans et un canon unique de 5.000,00 € et ce pour cause d'utilité publique.

B. Actes passés attention noms à supprimer dans le document à transmettre au secrétariat

<u>Notaires</u>	<u>Date</u>	<u>Situation</u>	<u>Acquéreurs</u>	<u>Prix (€)</u>
WATHELET	26/01/22	Rue Renier		2.000,00 €
RAXHON	18/02/22	Mont du Moulin 12+		115.000,00 €
WATHELET	22/03/22	Rue Renier		460,00 €
RAXHON	22/06/22	Rue de Heusy 33		35.000,00 €
DENOTTE	23/08/22	Rue 1 ^{er} Ligne 1/3(162)		95.000,00 €
BOURGMESTRE	21/02/22	Hall Moray	SYNERGIS	-
LAGUESSE	20/12/22	Rue de Heusy (Lainière)	CPAS	-

3. Actes d'échange

Néant

4.- Divers

Néant

SECTION 9 - URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, TRAVAUX

S.A.R.

Pour rappel, le Gouvernement wallon a approuvé le cadre général d'une politique intégrée de la Ville en Wallonie (PIV) et a choisi d'y consacrer une enveloppe de près de 240 millions d'euros. Une enveloppe complémentaire de 40 millions d'euros en vue de permettre la réhabilitation de sites à réaménager (SAR) situés dans les centralités des grandes villes wallonnes a également été dégagée. Dans le cadre de cette enveloppe complémentaire, la Ville de Verviers s'est vue octroyer un budget de 2.365.000 €.

Afin de bénéficier de cette enveloppe, la Ville doit intégrer un volet relatif aux friches qu'elle souhaite réaménager au plan d'actions PIV.

En séance du 10 novembre, le Collège communal a décidé, parmi plusieurs fiches, de soumettre la fiche du Solvent (financement de l'acquisition, de l'assainissement, de la reconstruction), une vaste zone ravagée par les inondations. L'intention est d'y définir une vaste zone à assainir en vue de permettre une reconstruction résiliente et de développer l'est de la Ville. Le dossier a ensuite été renvoyé aux Services des Travaux pour les estimations et de l'Urbanisme pour entamer les démarches de reconnaissance en S.A.R. de droit.

Suite à cette décision, les Services ont poursuivi leur travail. La notaire a transmis l'estimation. Celle-ci devait porter initialement sur l'entièreté de la parcelle (17.625 m²) mais la notaire a transmis une estimation qui porte sur 13.566 m² pour un montant de 70.000 € et 40.000 € pour le terrain (parking de 944 m²). Si le propriétaire voulait initialement réserver environ 4.000 m² à une société pour une possible extension, ce projet n'est plus d'actualité en 2022.

La nouvelle fiche comprend à présent l'acquisition de l'ensemble de la parcelle et l'incorporation de la propriété Ville-AWAP afin de bénéficier des subsides pour rénover la structure de l'immeuble. Le Collège communal a validé la nouvelle fiche.

SECTION 10 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1.- Schéma de développement du Territoire (S.D.T.) anciennement Schéma de développement de l'Espace régional (S.D.E.R.)

Rien à signaler

2.- Plan de Secteur

Rien à signaler.

3.- Outils d'aménagement du territoire au niveau local

A.- Schéma de développement communal (anciennement schéma de structure communal)

Le Conseil communal en sa séance du 25/06/2018 a décidé d'initier la réalisation d'un Schéma de développement Communal, révision de l'ancien Schéma de Structure Communal.

Cette révision vise à prolonger et préciser les objectifs de l'ancien Schéma en regards des acquis de la dernière décennie et des priorités communales actuelles et à venir.

La révision s'envisage e.a., sous l'angle de l'opérabilité de l'outil au regard de sa valeur indicative et des procédures définies dans le CoDT et, en vue de formuler des dynamiques spécifiques aux réalités d'une Ville comme Verviers articulées avec les enjeux territoriaux des échelles supérieures et inférieures.

En conclusion, le Schéma de Développement Communal devra s'imposer comme le manuel du redéploiement et de la gestion du territoire communal.

En séance du 07/12/2018, Le Collège décidait de désigner AM XMU Sprl - Alphaville en tant qu'auteur de projet pour la réalisation du Schéma de développement communal

Pour rappel l'organisation du marché prévoyait 3 phases :

- Phase 1 - Analyse contextuelle et première proposition de stratégie territoriale
- Phase 2 - Élaboration du projet de Schéma et réalisation du rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- Phase 3 - Adoption du Schéma par le Conseil Communal et le Gouvernement wallon.

En séance du 08/05/2019, Le Collège marquait accord pour organiser une participation citoyenne dès le démarrage de l'étude (hors procédure).

En séance du 17/07/2020, il approuvait la phase 1 et notifiait le début de la phase 2 au Bureau d'études.

En date du 07/10/2020 le Bureau d'études déposait un avant-projet de Schéma tel que requis dans le cahier de charges à la Phase 2.

Suite aux inondations de juillet 2021 qui ont frappé notre région, tous les dispositifs visant l'élaboration d'outils d'aménagement du territoire ont été suspendus dans l'attente d'obtenir de la Région une étude urbanistique des bassins versants de la Vesdre (Masterplan) ainsi qu'une étude hydrographique des lieux.

Il s'agira d'intégrer les éléments indicatifs et/ou dispositions préconisées qui découleront de ces études, dans le travail d'élaboration des objectifs du Schéma et du Guide actuellement en cours.

Dans ce contexte, par courrier du 13 octobre 2021, le bureau d'études interpelle le Collège communal et conclut de la sorte : "il apparaît que le cadre de la mission initiale, une révision du SDC, est dépassé par la situation actuelle générée par un événement météorologique exceptionnel. ... tout prolongement du délai, déjà distendu, rend la SITEX caduque et nécessitera une mise à jour de son contenu.

Il y a donc lieu de faire le point avec la Commune et la Région. En l'état, vous comprendrez que nous mettions ce dossier en pause, le temps de trouver un cadre actualisé et partagé. Si les suites à donner à cette mission relèvent d'une décision de la Commune avec l'appui de la Région, deux hypothèses semblent s'esquisser :

- un arrêt de la mission en l'état au regard du contexte exceptionnel ...
- un avenant à la mission pour intégrer les nécessités de mise à jour des documents déjà produits."

Ainsi lors de sa séance du 27 janvier 2022, le Collège communal a décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 suspendant les délais d'exécution de la phase 2;
- d'approuver le principe de notifier la reprise des délais par courrier du Collège communal, dès que la Ville disposera des éléments (notamment études de la Région Wallonne) permettant au bureau d'études de poursuivre sa mission.

Le marché est resté staté tout au long de l'année 2022.

B.- Elaboration d'un Guide communal d'urbanisme partiel :

A l'entrée en vigueur du Code du Développement Territorial, la Ville de Verviers est devenue une commune en décentralisation en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Cette décentralisation pour être conservée, imposait à la Commune plusieurs conditions dont e.a. celle d'élaborer un Guide Communal d'Urbanisme portant sur l'entièreté du territoire communal endéans les 4 ans de l'entrée en vigueur dudit Code (soit pour le 31/05/2021).

Le futur Guide communal d'urbanisme doit formuler un ensemble d'indications ayant pour objectifs :

- d'encadrer les futures autorisations urbanistiques à Verviers en vue de garantir un cadre de vie de qualité, autant dans l'espace public que dans les logements privés.
- de prendre en compte la diversité du territoire verviétois, rassemblant autant des quartiers urbains que des zones résidentielles au caractère rural;
- de respecter et valoriser le patrimoine construit et naturel à Verviers, constitutifs l'un et l'autre d'un environnement habité de qualité;
- d'accompagner les futures interventions architecturales et urbaines en respect de cette diversité et de ce patrimoine.

Le Conseil communal décidait en sa séance du 29/01/2018 d'initier la procédure relative à l'élaboration d'un Guide communal d'Urbanisme et de désigner le C.R.E.A.T en tant qu'auteur de projet pour la réalisation du guide communal d'urbanisme.

La Phase 1 du marché a débuté le 24/05/2018.

Cette phase prévoyait une analyse de l'existant, une formulation des objectifs découlant de cette analyse et une liste d'actes et travaux qui pourraient être soumis à permis d'urbanisme par délibération du Conseil communal, en référence aux règlements en vigueur avant le passage au CoDT.

En début de phase 1, une réunion entre les bureaux d'Etudes, la Ville, la Direction de l'Aménagement Local et la Fonctionnaire Déléguée s'est tenue afin de baliser le document.

Sur recommandation de la Région il a été établi, la nécessité d'articuler les objectifs du Schéma de Développement Communal également en cours d'élaboration, avec la définition des objectifs urbanistiques du Guide communal.

Cette articulation entre les process d'élaboration du Schéma et du Guide, réalisée en concertation avec la Région, a influencé la mise en œuvre de la phase 1 du Guide et plus particulièrement le contenu du rapport du CREAT.

En date du 04/12/2020, le bureau d'étude C.R.E.A.T. a transmis le rapport définitif relatif à la phase 1.

Le document fourni ne rencontrait que partiellement les contenus fixés par le cahier des charges pour cette phase mais n'auraient pu faire l'objet de plus de précision à ce stade vu les attentes de la Région en matière de traitement parallèle du Schéma et du Guide.

Le rapport de la Phase 1 a donc été validé en l'état par le Collège en sa séance du 04/02/2021 et la phase 2 du cahier de charges a été lancée, amendée des points qui n'avaient pu être rencontrés dans la phase 1. Cette modification a fait l'objet d'un avenant n°1 au Cahier des charges ne modifiant ni la durée ni les modalités de paiement définies dans ledit Cahier.

Le rapport a également été présenté à la C.C.C.A.T.M. qui a rendu un avis.

Le démarrage de la Phase 2, prévu en date du 26/04/2021, a cependant dû être reporté vu l'annulation sine die par la Région de la réunion prévue pour déterminer les lignes conductrices de l'élaboration commune des deux projets ainsi que la fixation des objectifs fondamentaux d'aménagement du territoire et les zones spatiales d'application de ceux-ci.

Dès lors, afin de répondre à l'interpellation du CREAT, dont le travail se trouvait directement impacté par cette empêchement, le Collège en sa séance du 29/04/2021, a approuvé l'avenant n°2 interrompant de facto les délais de mise en œuvre de cette phase.

Le courrier de notification de cette décision au bureau d'études, précisait que ses missions reprendraient à l'issue d'une réunion prévue entre les divers intervenants visant à clarifier et valider le "tronc commun" aux deux projets d'aménagement du territoire.

Cette réunion, qui a eu lieu en date du 28/06/2021, a permis d'avancer sur la clarification des enjeux commun aux deux outils (Schéma et Guide) mais devait encore faire l'objet d'une réunion commune fin septembre, permettant d'aboutir à une esquisse concertée commune-Région-bureau d'étude sur les objectifs du Schéma.

Dès lors, la définition des objectifs du Schéma étant le préalable nécessaire au Bureau d'études d'élaboration du Guide pour lancer sa Phase 2, le Collège, à nouveau interpellé par le C.R.E.A.T. a approuvé en sa séance du 08/07/2021, l'avenant n° 3 prolongeant la suspension des délais d'exécution de cette phase.

Suite aux inondations de juillet 2021 qui ont frappé notre région, tous les dispositifs visant l'élaboration d'outils d'aménagement du territoire ont été suspendus dans l'attente d'obtenir de la Région une étude urbanistique des bassins versants de la Vesdre (Masterplan) ainsi qu'une étude hydrographique des lieux.

Il s'agira d'intégrer les éléments indicatifs et/ou dispositions préconisées qui découleront de ces études, dans le travail d'élaboration des objectifs du Schéma et du Guide actuellement en cours.

Il est bon de noter que, dans le chef du C.R.E.A.T., son travail restera de plus, tributaire d'une définition de stratégie territoriale du Schéma de Développement Communal par le bureau XMU/Alphaville.

C'est pourquoi, en date du 06/01/2022, le C.R.E.A.T. adressait un courrier afin de dresser l'état d'avancement de la convention en cours avec notre administration et sollicitant les instructions pour la suite de la mission.

Afin de répondre à son interpellation, le Collège a approuvé l'avenant n° 4 prolongeant la suspension des délais d'exécution de la Phase 2. La reprise des délais coïncidera à la fois avec l'obtention des documents attendus de la Région (Master plan et étude hydrographique) et avec la production des documents générés par le bureau d'études XMU/Alphaville à propos des objectifs du Schéma, documents nécessaires au C.R.E.A.T. pour poursuivre son travail.

Le marché est resté staté tout au long de l'année 2022.

C.- Elaboration d'un règlement communal d'urbanisme partiel - Enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales :

Pour rappel, lors de sa séance du 29 septembre 2014, le Conseil communal décidait d'approuver le cahier spécial des charges n°2014Z0001 relatif à l'élaboration d'un règlement communal d'urbanisme partiel "enseignes, dispositifs de publicité et devantures commerciales" et choisissait la procédure négociée sans publicité préalable comme mode de passation du marché.

Le 16 décembre 2014, le Collège communal attribuait le marché au B.R.A.T. (Bureau de recherche en Aménagement du Territoire) Rue Dautzenberg, 43 à 1050 Bruxelles pour un montant de 34.799,60 euros.

Ce règlement devra permettre à tout dispositif d'enseigne, de publicité et à toute devanture commerciale de contribuer à la structuration et la lecture commerciale sans porter atteinte à la qualité de l'animation et des lieux.

Les clauses techniques du cahier des charges prévoyaient les phases suivantes :

- Phase 1 : analyse de l'existant, diagnostic
- Phase 2 : avant-projet, rapport des objectifs
- Phase 3 : projet
- Rédaction du règlement communal d'urbanisme partiel en vue de l'approbation provisoire par le Conseil communal. Cette phase comprend également la consultation de la Région Wallonne.
- Phase 4 : enquête publique, consultations
- En ce compris CCCATM et organisation d'une séance d'information
- Phase 5 : Adaptation du document, en respect des résultats d'enquête et des avis reçus des instances en vue de l'adoption par le collège communal
- Phase 6 : Phase test
- Phase 7 : Adoption définitive du règlement communal d'urbanisme partiel par le Conseil communal.
- Phase 8 : Approbation du règlement communal d'urbanisme partiel par le Gouvernement wallon.

Lors de sa séance du 15 septembre 2017, le Collège communal validait le rapport relatif aux phases 1 et 2.

Lors de sa séance du 13 octobre 2017, faisant suite au passage au CoDT (en remplacement du Cwatup) et de la nécessité de se conformer à la nouvelle législation en vigueur, le Collège communal adoptait un avenant au CSC.

Lors de sa séance du 19 octobre 2019, le Conseil communal adoptait provisoirement le projet de révision du Guide communal et décidait de le soumettre à enquête publique.

Cependant, le SPW de Wallonie, département de la Direction de l'Aménagement local, qui collabore à l'élaboration de ce document, a informé le service qu'en raison du changement de législation (du CWATUP vers le CoDT), une nouvelle décision du Conseil communal décidant d'initier la procédure de révision du Guide communal d'urbanisme sur les enseignes... ainsi que la désignation de l'auteur de projet est nécessaire.

Lors de sa séance du 30 novembre 2020, le Conseil communal a donc décidé de confirmer sa volonté d'initier la procédure, de procéder à la révision du Guide communal d'urbanisme partiel sur les enseignes et les dispositifs de publicités et d'affichage pour tout le territoire communal verviétois, partie du Guide communal d'urbanisme et de désigner le Bureau de recherche en Aménagement du Territoire (B.R.A.T.) rue Dautzenberg, 43 à 1050 BRUXELLES pour cette réalisation.

En raison également du changement de législation, une nouvelle adoption du projet de révision du Guide communal d'urbanisme par le Conseil communal a été nécessaire ainsi que l'organisation d'une nouvelle enquête publique et la consultation des instances.

La phase 3 a été approuvée par le conseil communal en date du 10/12/2020 et le projet de Guide communal d'urbanisme "enseignes" a été soumis à enquête publique et à la consultation des instances.

L'enquête qui s'est tenue du 21/01/2021 au 23/02/2021 n'a soulevé aucune remarque ou réclamation et aucune consultation.

La C.C.C.A.T.M. consultée sur le projet en sa séance du 03/02/2021, a émis un avis favorable conditionnel sur le projet.

Ces remarques ont été transmises au bureau d'études qui les a intégrées.

En mai 2022, le projet de Guide d'urbanisme partiel sur les enseignes a été présenté à des représentants du Collège communal et ensuite transmis en vue de recueillir les remarques et observations afin de définir la suite à apporter à ce dossier.

Une réunion entre les services Urbanisme, Police administrative, Taxes et Affaires économiques a également été organisée.

Considérant la situation commerciale du centre-ville et post-inondation, ainsi que les changements politique intervenus, le dossier reste en cours.

D.- Elaboration d'un schéma d'orientation local "Cœur de Ville» menant à l'abrogation des schémas d'orientation locaux, anciennement PCA 2 TER et 11 BIS.

Lors de sa séance du 19 octobre 2020, le Conseil communal décidait d'initier la réalisation d'un schéma d'orientation locale "Cœur de Ville" et d'initier la procédure d'abrogation des schémas d'orientation locaux, anciennement PCA 2 TER et 11 BIS.

Lors de sa séance du 17/12/2020, le Collège communal a décidé d'attribuer le marché à l'A.M. AUPA - AMENAGEMENT SC, Rue du Centre, 77 à 4800 VERVIERS, pour le montant négocié de 57.760,00 € hors TVA ou 69.889,60 €, 21% TVA comprise.

Le Cahier des Charges prévoit que le marché aura une durée de 150 jours de calendrier et qu'il est divisé en phases :

- PHASE 1 - Analyse contextuelle, consultations préalables, définition des objectifs d'aménagement du Schéma.
- PHASE 2 - Elaboration du projet de Schéma
- PHASE 3 - Réalisation du rapport sur les incidences environnementales et mise à jour du projet de schéma.
- PHASE 4 - Adoption du Schéma par le Conseil Communal.

Un premier rapport portant sur la phase 1 ("Analyse contextuelle, consultations préalables, définition des objectifs d'aménagement du Schéma) a été déposé en date du 31 mai 2021. Celui-ci a fait l'objet d'une analyse et des amendements sont nécessaires.

Le 2 juin 2021, le dossier a été présenté, pour information, à la CCCATM.

Les inondations de juillet 2021 ont mis en évidence la nécessité de compléter le rapport de la phase 1 avec ces événements.

Le document amendé a été soumis à l'analyse du service public de Wallonie (DAL et FD).

Courant 2022, des échanges sont intervenus entre la Ville, le Bureau d'étude et la Région Wallonne afin d'établir le document à soumettre pour approbation dans le cadre de la phase 1.

Le dossier est toujours en cours.

E.- Elaboration d'un Schéma d'orientation local pour Verviers-Est

Le Schéma de Développement communal (schéma de structure communal) a amorcé la création de nouveaux quartiers dans sa proche périphérie afin de valoriser le potentiel foncier du territoire.

Début 2016, le Ministre Carlo DI ANTONIO, en charge notamment de l'Aménagement du Territoire avait lancé un appel à manifestation d'intérêt relativement au développement de Quartiers Nouveaux en Wallonie à l'attention de toutes les communes wallonnes.

Lors de sa séance du 5 février 2016, le Collège communal avait décidé de retenir le site "Zone Est" comprenant notamment la ZACC 7, le site du Solvent, des friches rue de Limbourg, et des friches en bord de Vesdre côté Dison pour établir le projet.

Lors de sa séance du 25 mars 2016, le Collège communal validait le dossier de candidature établi par le service technique de l'Aménagement du Territoire et décidait de le présenter au Gouvernement wallon dans le cadre de l'appel à candidatures pour le projet "Quartiers Nouveaux".

Le dossier de candidature de Verviers n'a cependant pas été retenu.

Toutefois, en vue de poursuivre cette démarche de création d'un nouveau quartier, un budget a été inscrit à l'extraordinaire 2017, en vue de la réalisation d'un schéma d'orientation locale (SOL). En effet, l'élaboration d'un SOL et l'établissement d'un rapport sur les incidences environnementales est un préalable nécessaire à l'urbanisation de la zone.

L'objectif d'un schéma d'orientation local est de déterminer, pour une partie du territoire communal, les objectifs d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

Conformément à l'article DII.12 du Codt, le SOL est établi à l'initiative du Conseil communal. Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil communal a dès lors décidé d'initier la procédure relativement à l'élaboration d'un Schéma d'orientation local pour "Verviers Est".

Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Collège communal décidait, tel que proposé au rapport d'attribution, d'attribuer le marché à XMU SPRL, 8, Avenue de la Pairelle, 5000 Namur, pour un montant d'offre de 42.289,50 € 21% TVAC (34.950€ HTVA).

Le rapport relatif à la phase 1 qui comprend l'analyse contextuelle, les consultations préalables, la définition du périmètre et les objectifs d'aménagement du Schéma a été approuvé par le Conseil communal en sa séance du 25 février 2019 tout comme le contenu du rapport sur les incidences environnementales et le périmètre de l'étude.

C'est maintenant la phase 2 qui comprend l'élaboration du projet de schéma qui doit être menée.

Toutefois, depuis le lancement de l'étude du SOL pour l'urbanisation de la ZACC 7 et les quartiers en zone d'habitat contigus, la Ville a entamé la révision de son schéma de développement communal.

Aussi, considérant que le SDC a la vocation de préciser les affectations du plan de secteur et donc celles des ZACCS et zones d'habitat, ce dernier redéfinira les objectifs communaux en terme de développement résidentiel, notamment dans les ZACCS de périphérie.

Dès lors, le Collège communal en sa séance du 3 mars 2020 a décidé de stater l'étude relative à l'élaboration d'un Schéma d'orientation local pour "Verviers Est" pour une durée indéterminée mais fonction de l'avancement de l'étude sur le schéma de développement communal.

Au vu des éléments évoqués ci-avant en lien avec l'étude relative au schéma de développement communal, la présente étude est restée statée.

4.- Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.C.A.T.M.)

A.- Modification de la composition de la C.C.C.A.T.M.

Voir dossiers soumis au CC.

B.- Réunions de la C.C.C.A.T.M. :

Au cours de l'année 2022, la CCCATM s'est réunie à 9 reprises.

La CCCATM a remis un avis sur :

- 28 permis d'urbanisme,
- 2 permis d'urbanisation,
- 1 certificat d'urbanisme n° 2
- 2 projets de Site à Réaménager (Solvent et Kneip)

5. Mise en œuvre des zones d'aménagement communal concerté

A.- ZACCI Petit-Rechain - Zone d'aménagement communal concertée à caractère industriel

Pour rappel, c'est la SPI qui est chargée de la réalisation des études préalables et de la mise en œuvre du projet.

Initié en 2013 par décision du Conseil communal :

- de marquer son accord de principe pour la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE) de mise en œuvre de la ZACCI de Petit-Rechain et ce en vue de l'extension du parc d'activité économique existant;
- de charger la S.P.I. de la réalisation des études préalables et de la mise en œuvre du projet notamment à travers l'appel aux services d'un auteur de projet privé pour l'étude et l'élaboration du rapport susmentionné.

C'est le bureau GESPLAN sa, sous-traitant à PLURIS srl pour la partie urbanistique qui a été désigné pour l'élaboration du RUE, du dossier de reconnaissance de zone et d'expropriation, des études complètes des équipements ainsi que des plans de mesurage et de bornage des terrains de la ZACCI.

Lors de sa séance du 18 août 2015, le collège communal a validé le périmètre (qui correspond à la Zacci) et le contenu du R.U.E. moyennant l'ajout d'un point 4.2.4. Extension possible vers la zone d'habitat à caractère rurale voisine (Site Bragard, si le lotissement ne se réalise pas).

Préalablement à l'adoption provisoire du RUE par le Conseil communal (avant l'enquête publique), la SPI a fait le choix, validé par le Collège communal, de consulter les riverains dans une démarche de concertation hors procédure. Ces réunions d'information ont eu lieu courant 2017.

Fin 2020, le document de travail a été soumis à l'avis des services de la Région wallonne (FD et DAL). Ces derniers ont transmis les remarques et observations à intégrer.

Le rapport du RUE serait toujours en cours d'après la SPI.

B.- ZACC3 - Elaboration d'un rapport urbanistique et environnemental

Pour rappel, lors de sa séance du 24 juin 2013, le Conseil communal avait décidé d'initier la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE) relatif aux Z.A.C.C. n°1 à 3 de Petit-Rechain, ainsi que sur le centre de cette entité, conformément au périmètre arrêté.

L'auteur de projet chargé du RUE est le bureau PISSART Architecture et Environnement S.A.

Le Collège communal lors de sa séance du 8 avril 2016, après avoir pris connaissance du projet de schéma stratégique proposé par le bureau PISSART, a confirmé sa volonté de poursuivre le R.U.E. dans sa globalité avec comme objectif de disposer d'une vision globale du projet tout en optant pour le rattachement morphologique entre Petit-Rechain et Dison et décidant de ne pas maintenir le principe de phasage.

Que toutefois, considérant que le principe du phasage ne peut être garanti juridiquement, qu'il serait prématuré de mettre en œuvre de manière concomitante l'ensemble des 3 Z.A.C.C., que le Collège communal accorde la priorité à l'urbanisation de la Z.A.C.C. 3 en s'inscrivant dans une logique urbaine radioconcentrique en lien avec Dison, un nouveau périmètre de R.U.E a donc dû être établi pour ne concerner que la Z.A.C.C. 3;

En sa séance du 28 novembre 2016, le Conseil communal a donc décidé :

- d'arrêter la réalisation du rapport urbanistique et environnemental relatif aux Z.A.C.C. n° 1 à 3 de Petit-Rechain, ainsi que sur le centre de cette entité;
- d'initier la réalisation d'un rapport urbanistique et environnemental relatif à la Z.A.C.C. n° 3 en ce compris les voiries conformément à un nouveau périmètre arrêté.

La procédure de réalisation de l'étude relative à la Z.A.C.C. n°3 qui est menée pour le compte d'un acteur privé serait en cours. La présence des lignes à haute tension sises sur le terrain complexifie le dossier.

Des contacts sont intervenus et sont toujours en cours entre un des propriétaire et l'opérateur ELIA pour organiser le déplacement d'une ligne à haute tension.

SECTION 11 - PERMIS D'URBANISME, D'URBANISATION, LOTISSEMENTS,...

1.- Permis d'urbanisme et d'urbanisation, demandes de certificats d'urbanisme, demandes de renseignements urbanistiques, ...

Dossiers instruits

Le Service de l'Urbanisme a également été appelé à traiter les dossiers créés antérieurement concernant des infractions, des recours ou des contentieux.

En 2022 ont été introduits :

- 229 demandes de permis d'urbanisme nécessitant le concours d'un architecte.
- 106 demandes de permis d'urbanisme sans le concours d'un architecte;
- 62 demandes d'avis sur permis d'urbanisme / d'urbanisation dont l'autorité compétente est le Fonctionnaire délégué;
- 4 demandes de permis d'urbanisation;
- 0 réunion d'information préalable à l'étude d'incidences;
- 8 demandes de permis unique;
- 4 demandes de permis intégré;
- 1521 demandes de renseignements urbanistiques incluant les demandes d'observations dans le chef de la Ville en cas de division d'un bien ne faisant pas l'objet d'un permis d'urbanisation introduites par les Notaires
- 737 demandes d'avis préalables (hors procédure);
- 0 demande de certificat d'urbanisme n° 2;
- 110 dossiers d'infraction d'urbanisme ont été ouverts;
- 10 dossiers relatifs à une demande de réunion de Patrimoine;
- 0 dossier de demande de subventions pour des travaux en lien avec un bien classé;
- 0 dossier de demande de classement "Patrimoine".

2.- Agent constatateur

L'article D.VII.3, 2° du CoDT (Code du développement territorial) prévoit que les fonctionnaires et agents techniques des communes peuvent être chargés de rechercher et constater les infractions urbanistiques. Pour cela, ils doivent être désignés par le Conseil communal.

Le service compte 9 agents désignés comme agent constatateur pour, dans le cadre de leurs fonctions, rechercher et constater les infractions en matière d'urbanisme.

En 2022, il y a eu une nouvelle désignation d'agent constatateur.

3.- Conseillers en aménagement du territoire et urbanisme

En sa séance du 19/10/2020, le Conseil communal a désigné 3 conseillers en Aménagement du Territoire et Urbanisme.

La Ville de Verviers perçoit des subsides pour l'engagement ou le maintien d'un conseiller en aménagement du territoire et urbanisme, selon les dispositions prévues au CoDT (Code du développement territorial).

Le subside octroyé à la Ville de Verviers pour l'année 2022 s'élève à 22.000,- €; ce montant est calculé sur la base des dispositions prévues à l'article R.I.12-7§5 du CoDT et pour des prestations à temps plein d'un seul conseiller.

4.- Conseiller en mobilité

L'arrêté ministériel du 24/11/2021 octroie à la Ville de Verviers une subvention pour l'engagement et/ou le maintien de l'engagement d'un Conseiller en Mobilité.

Il s'agit d'une subvention visant à encourager la mobilité durable, dont les Plans de mobilité et les Plans de déplacement.

Le montant octroyé à la Ville de Verviers pour l'année 2022 s'élève à 24.000,00 €.

SECTION 12 - SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET CULTUREL

1.- Règlement communal sur les bâtisses

Ce dernier avec le passage au CoDT est d'abord devenu une partie du Guide communal d'urbanisme et il avait acquis valeur indicative.

Toutefois, l'article D.III.15 du CoDT prévoit que le Conseil communal décide le maintien des règlements des bâtisses approuvé avant le 22 avril 1962, qu'ils soient révisés ou non, dans un délai de douze mois à dater de l'entrée en vigueur du Code. A défaut, ils sont abrogés.

Considérant que le Conseil communal n'a pas décidé du maintien dudit règlement, il est dès lors abrogé depuis le 1er juin 2018.

2.- Règlement communal sur la Publicité visuelle

Ce dernier avec le passage au CoDT est devenu une partie du Guide communal d'urbanisme et il a acquis valeur indicative.

Voir ci-avant, un nouveau règlement est en cours d'élaboration.

3.- Classements sanctionnés par arrêtés du Gouvernement wallon

A.- Centres anciens protégés

Rien à signaler.

B.- Liste de Sauvegarde

Rien à signaler.

C.- Classements

Rien à signaler.

D.- Réunion de patrimoine

10 dossiers de demande de certificat de patrimoine ont été introduits en 2022 :

- Pl. du Perron, 4: remise en état d'une façade en colombage et d'un pan de toit;
- Rue Francomont, 8: pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture à versants existante;
- Rue des Ecoles, 17-19: pose d'un film sablé sur les baies de fenêtres de la façade classée;
- Rue Francomont, 3: abattage d'un tuyau, reconstruction du muret et placement de la grille;

- Rue Coronmeuse, 46 : installation de 3 caméras de surveillance sur un bâtiment classé;
- Place Général Leman : travaux de plantation, remise en état du mobilier urbain et aménagements au sein du parc de Séroule;
- Rue des Raines, 46-48 : Transformation d'un immeuble classé en 2 bureaux et 7 logements
- Rue Francomont, 4 : restauration des parties classées/sinistrées (façades et toiture), réparation du mur de berge et réparation des parties non classées/sinistrées suite aux inondations de juillet 2021
- Rue Bouxhate, 12 : remplacement de fenêtres
- Rue Francomont, 3 : restauration des extérieurs (façades, menuiseries, toitures, corniches)

E- Dossiers de subsides (intervention bien classé)

Néant

F- Site à Réaménager (SAR)

Site SAR/VE 97 dit " du site "Solvent Belge"

Dans le cadre du projet défini dans la PIV, au Collège du 20/01/2022 et au Conseil Communal du 21/02/2022, ceux-ci ont approuvé le choix du site du Solvent Belge pour une demande de SAR.

Lors de sa séance du 24/03/2022, le Collège approuvait le dossier à transmettre à la Région Wallonne relatif à la demande de reconnaissance de SAR (site à réaménager) pour le site du Solvent Belge sis rue de Limbourg 145 et cadastré 2ème Division, Section B, 57K3 et 4ème Division, Section B, 1N3, 1L3 et 1M3.

Le dossier a été introduit auprès du Service Public de Wallonie - Département Aménagement du territoire et de l'Urbanisme (DAOV) - le 31/03/2022 et a fait l'objet d'un accusé de réception du dossier complet le 10/05/2022.

Une demande d'exemption du rapport sur les incidences environnementales a également été adressée au Service public de Wallonie (RIE) en date du 21/03/2022.

Dans le cadre de la procédure, l'avis de la CCCATM a été sollicité et cette dernière a remis un avis favorable en sa séance du 1/06/2022.

Par courrier du 20/07/2022, le Gouvernement wallon a informé que l'avant-projet de périmètre proposé est exempté du rapport d'incidence environnementales (RIE).

La procédure s'est poursuivie et par courrier du 24/10/2022 la DAOV du SPW, a transmis l'Arrêté ministériel arrêtant que le site dit "Solvent Belge" est à réaménager et invite le Collège à procéder à l'enquête publique et remettre un avis.

Une information aux occupants du bâtiment dont la ville est propriétaire a été réalisée par le biais d'un courrier envoyé le 10/11/2022 au Musée des Transports en commun de Wallonie qui y entrepose des trams à rénover et au Comité scientifique d'Histoire de Verviers qui coordonne le travail des bénévoles actifs dans la rénovation des machines textiles et des trams.

L'avis de la CCCATM quant à l'arrêté ministériel a été sollicité et cette dernière a remis un avis favorable en sa séance du 9/11/2022.

Le dossier a été soumis à une enquête publique du 15/11/2022 au 15/12/2022.
Aucune consultation, ni de lettre de réclamation n'a été enregistrée.

En sa séance du 22 décembre 2022, le Collège communal émet un avis favorable sur l'arrêté ministériel arrêtant que le site est à réaménager et celui-ci est renvoyé au Service public de Wallonie pour la suite de la procédure.

Nous sommes dans l'attente de l'arrêté définitif, ce dernier devant intervenir courant 2023.

Site SAR/VE150 dit "Anciens établissements Kneip"

Dans le cadre du projet défini dans la PIV, le Collège communal lors de sa séance du 28/04/2022 a approuvé le choix du site des anciens Etablissements Kneip pour une demande de SAR.

Ce site était référencé en tant que SAR de fait à l'inventaire du Service public de Wallonie sous le libellé "Etablissements de produits pétroliers et charbons Kneip".

La procédure de reconnaissance de droit a donc été initiée et lors de sa séance du 30 juin 2022, le Collège approuvait le dossier à transmettre à la Région Wallonne relatif à la demande de reconnaissance de SAR (site à réaménager) pour le site SAR/VE150 "des Etablissements Kneip" sis rue Thil Lorrain et des Sottais - cadastré ou l'ayant été division 1, section A n° 111V2 et 124/2.

Une demande d'exemption du rapport sur les incidences environnementales a également été adressée au Service public de Wallonie.

Le dossier a fait l'objet d'un accusé de réception complet et recevable en date du 27/07/2022.

Le Gouvernement wallon, par courrier du 24 octobre 2022, a également décidé que l'avant-projet de périmètre proposé est exempté du rapport sur les incidences environnementales.

La procédure est poursuivie et le 15 décembre 2022, le Ministre signe l'arrêté ministériel arrêtant que le site SAR/VE150 dit "Anciens établissements Kneip" à Verviers est à réaménager.

Par courrier du 23 décembre, le Gouvernement transmet l'arrêté au Collège communal de la commune où le bien immobilier est situé et il sollicite son avis.

La procédure sera poursuivie avec l'organisation début 2023 d'une enquête publique.

SECTION 13 - DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL COMMUNAL

Séance 31 janvier 2022

Place du Palais de Justice,16 - REGIE DES BATIMENTS (2020C0037-MC) - Démolition de la toiture et des planchers de l'aile Janson - Elévations et coupe - Recours en annulation au Conseil d'Etat - Intervention à la procédure en annulation - Autorisation d'ester en justice - Approbation - Séance huis clos.

Une demande de permis d'urbanisme a été introduite auprès de la Fonctionnaire déléguée par la Régie des Bâtiments, Rue de Fragnée 2 à 4000 Liège pour un bien sis Place du Palais de Justice, 16 4800 Verviers; cadastré division 1, section D n°274N, et ayant pour objet : Démolition de la toiture et des planchers de l'aile Janson - Elévations et coupe. La demande complète d'avis a été adressée par la Fonctionnaire déléguée à l'administration communale en date du 14/12/2020.

Le projet comprend plusieurs phases, à savoir :

- phase 1 : éتانçonnement de la façade sise Place Janson et placement de contreforts métalliques;
- phase 2 : démontage des cheminées, des lucarnes et des rambardes en corniche;
- phase 3 : démolition des éléments de toiture et des dalles des niveaux 2 et 3;
- phase 4 : démolition du plancher du 1er étage et démolition des annexes situées contre l'aile à déconstruire.

Le Collège communal, en sa séance du 7 janvier 2021, a émis un avis favorable sur les phases 1 et 2 et défavorable sur les phases 3 et 4.

Des plans modifiés ont été envoyés à la Fonctionnaire déléguée, à l'initiative du demandeur, en date du 08/02/2021.

Une nouvelle demande complète d'avis a été adressée par la Fonctionnaire déléguée à l'administration communale en date du 22/02/2021 et un nouvel avis a donc été émis par le Collège communal en date du 11/03/2021 (favorable pour les phases 1 et 2 et défavorable pour les phases 3 et 4).

La Fonctionnaire déléguée, en date du 11 mai 2021, a octroyé les phases 1 et 2 et refusé les phases 3 et 4.

Suite divers échanges ainsi qu'une réunion en vidéoconférence réunissant la FD, l'Awap, la Ville de Verviers et la Régie des Bâtiments, il a été convenu entre parties que des précisions et des informations complémentaires devaient être fournies par la demanderesse pour la phase 3.

Des compléments ont donc été reçus par la Fonctionnaire déléguée en date du 4 juin 2021.

En date du 11 juin 2021, la Fonctionnaire déléguée a décidé de retirer sa décision prise en date du 11 mai 2021 et d'octroyer le permis d'urbanisme sollicité pour les phases 1, 2 et 3 et de refuser le permis pour la phase 4.

En date du 28/07/2021, un courrier de la Direction Juridique des Recours et du Contentieux informant du recours introduit auprès du Gouvernement wallon par la Régie des Bâtiments a été réceptionné par l'administration communale.

Le Gouvernement wallon a décidé d'octroyer le permis d'urbanisme sollicité pour les phases 1, 2 et 3 et de refuser le permis pour la phase 4 et ce, en date du 18/10/2021.

Dès lors, une requête en annulation au Conseil d'État a été introduite par la Régie des Bâtiments contre la décision sur recours susmentionnée.

La motivation du recours porte sur le refus de la phase 4 et la condition de la mise en place d'une toiture parapluie.

Un courrier du Conseil d'État daté du 5 janvier 2022 et réceptionné à l'administration communale en date du 10 janvier 2022, sollicite la position de la Ville de Verviers quant à son intervention dans le cadre de la procédure en annulation.

Le dossier ne tient compte d'aucune phase de reconstruction et ne donne aucune orientation sur l'objectif et/ou les intentions de reconstruction.

De plus, il n'y a pas eu de concertation sur les démolitions qui seraient opérées dans le cadre de la phase 4.

En outre, le devenir de ce bâti, des éléments de patrimoine qui le composent ainsi que la fonction qu'il abrite mérite une attention particulière.

Le Collège communal, en sa séance du 20 janvier 2022, a décidé de désigner, sous réserve de la décision du Conseil communal, Maître Nicolas PETIT, Avocat, rue du Palais, 60 à 4800 Verviers, afin de représenter la Ville dans le cadre du recours en annulation introduit au Conseil d'État et ce, conformément à la décision du 12 juin 2019 du Collège communal concernant le marché Contentieux - Désignation de bureaux d'avocats chargés d'assister, de conseiller et de défendre en justice la Ville de Verviers - le lot 2 concernant le droit de l'immobilier (aspects civils : droit de construction, baux, logements, etc -aspects administratifs : droit de l'urbanisme et droit de l'environnement) étant attribué par ordre de priorité à : Cabinet de Beer de Laer et Petit, rue du Palais, 60 à 4800 Verviers puis FHLM Avocats, rue du Palais 64 à 4800 Verviers.

Le Conseil communal, en sa séance du 31 janvier 2022 a marqué son accord pour la désignation de Me PETIT.

Séance 28 mars 2022

Petit Clos - (2020G0003-AF) - Création d'une nouvelle voirie et d'un cheminement piétons - Approbation - Séance publique

En date du 19 mars 2020, une demande de permis a été introduite portant sur :

1. l'urbanisation d'un bien (permis d'urbanisation - annexe 10) en vue de la construction de 8 maisons unifamiliales de type 4 façades et création d'une nouvelle voirie et d'un cheminement piétons sur un bien sis Le petit Clos à 4802 Heusy, cadastré division 5, section A n° 94D, 73D3;
2. l'aménagement d'une voirie (permis d'urbanisme - annexe 8) sur la parcelle 73K3, parcelle comprise dans le lotissement du Petit clos et dont les prescriptions l'affecte comme une voirie d'accès dans le cas d'une extension du Petit Clos. Le projet d'urbanisation respecte cette affectation.

En date du 20 mai 2020, la demande a fait l'objet d'un accusé de réception complet.

Ce dossier a été soumis à l'avis de diverses instances : AIDE, C.C.C.A.T.M, SPW DGO3 (cellule GISER), SPW Département de la Nature et des Forêts, SPW Direction des Routes de Verviers, Zone de Police Vesdre, Zone de Secours VHP, SPW Direction des espaces verts, SPW DGO1-21 Direction de la Sécurité des infrastructures routières.

Une enquête publique a été organisée du 04 juin au 06 juillet 2020, elle a donné lieu à 13 consultations et 25 lettres de réclamations.

En date du 13 novembre 2020, un courrier a été envoyé au demandeur pour solliciter des plans modifiés en vue de répondre pour partie aux remarques soulevées dans le cadre de la procédure.

En date du 16 mars 2021, des plans modifiés ont été déposés.

La demande de permis consiste désormais à l'urbanisation d'un bien en vue de la construction de 7 maisons unifamiliales de type 4 façades et la création d'une nouvelle voirie et d'un cheminement piétons sur un bien sis Le petit Clos à 4802 Heusy, cadastré division 5, section A n° 94D, 73K3;

Les modifications apportées portent atteinte à l'économie générale du projet et à ses caractéristiques substantielles, à savoir :

- l'adaptation du périmètre du projet (exclusion des parcelles 73D3);
- la modification du tracé de la voirie et de l'égouttage;
- la réorganisation du stationnement;
- la réduction du nombre de lots (de 8 à 7 lots).

En date du 06 avril 2021, un nouvel accusé de réception a été envoyé au demandeur dans lequel il est précisé que la procédure est relancée.

Les plans modifiés ont été soumis à l'avis des instances précédemment consultées précédemment et une nouvelle enquête publique a été organisée du 19 avril au 19 mai 2021. Celle-ci a donné lieu à 10 consultations et 23 lettres de réclamations.

Suite à l'avis défavorable du SPW Direction des Routes, une concertation s'est avérée nécessaire pour trouver une solution concernant la charge d'urbanisme passant sur leur propriété. Cette liaison piétonne est nécessaire car elle permet de connecter le projet à l'une des entrées du Parc de Séroule. Sans cette liaison, le chemin piéton faisant l'objet de la procédure voirie aurait moins d'intérêt car il serait aménagé en cul-de-sac.

En date du 10 décembre 2021, l'auteur de projet a déposé un métré estimatif modifié et un plan modifié concernant la charge d'urbanisme. A noter que le revêtement de la liaison piétonne sera en hydrocarboné sur toute sa longueur (en lieu et place de la dolomie initialement proposée). Ce revêtement est durable et accessible pour tout public dont les PMR. Cet aménagement répond aux attentes de la CCCATM.

En date du 14 janvier 2022, ledit plan a été soumis au SPW Direction des Routes pour approbation et pour définir les modalités de gestion, d'entretien et d'accessibilité dudit chemin.

Par courrier du 9 février 2022, le SPW Direction des Routes a émis un avis favorable conditionnel sur la liaison piétonne moyennant les conditions suivantes :

- une nouvelle limite de propriété devra être placée entre le SPW et la Commune : de façon optimale à 3m du fossé pour permettre son entretien par le SPW - à défaut et ponctuellement, le passage des véhicules d'entretien du SPW devra être assuré via le cheminement communal
- l'administration communale ne pourra en aucun cas céder l'assiette de ce cheminement
- l'administration communale devra en assurer l'entretien
- sa structure devra résister aux passages d'une pelle et d'un camion
- aucune réclamation pour des réparations dues aux passages des véhicules d'entretien ne pourra être faite au SPW
- aucune intervention en cas de problème lié au fossé (débordement, ...) ne pourra être réclamé au SPW.

Le Conseil communal lors de sa séance du 28 mars 2022 a marqué son accord sur la création d'une nouvelle voirie et d'un cheminement piétons.

A noter que la Fonctionnaire déléguée qui a été saisie de la demande, a délivré le permis d'urbanisation en date du 27 décembre 2022.

Séance du 25 avril 2022

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE (CCCATM) - Démission d'un membre effectif issu de l'appel public - Prise d'acte et nouvelles désignations - Approbation - Séance huis clos

Le Conseil communal du 25 mars 2019 a désigné le président, le quart communal et les membres effectifs et suppléants de la nouvelle CCCATM et de verser dans la réserve les candidatures recevables mais non retenues des membres, non Conseillers communaux, issus de l'appel public.

Le Conseil communal du 27 mai 2019 a revu sa décision du 25 mars 2019 en désignant un membre suppléant en lieu et place d'une candidature jugée irrecevable et de maintenir les autres désignations jugées recevables par le Service Public de Wallonie Département du territoire et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 juillet 2019, le Ministre a approuvé le renouvellement de la CCCATM et son règlement d'ordre intérieur.

Par courriel du 25 février 2022, un membre effectif a présenté sa démission.

Le Conseil communal du 25 avril 2022 a pris acte de la démission et a désigné un nouveau membre effectif et un nouveau membre suppléant.

Le Ministre de l'Aménagement du territoire, par courrier du 2 juin 2022, a pris acte de la modification de la composition de la CCCATM.

Séance du 05 septembre 2022

URBANISME - Rue des Aulnes - Suppression du sentier vicinal n°45 - Dossier 2021U0006-AF - Approbation - Séance publique.

Une demande de permis unique de classe 2 a été introduite par la Zone de Secours-VHP, Rue Simon Lobet 36 à 4800 Verviers pour la construction d'une caserne de pompiers, la modification de relief du sol, l'abattage d'arbres, l'aménagement des abords et le déclassement du sentier vicinal n°45 à 4800 Verviers, Rue des Aulnes sur la parcelle cadastrée 7e division, Ensival, section B n° 21B2.

Les Fonctionnaires déléguée et technique ont déclaré la demande complète et recevable par courrier daté du 27 avril 2022.

Le projet de déclassement du sentier vicinal n°45 a été soumis à enquête publique du 20 mai au 21 juin 2022. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part des riverains.

Le tracé du sentier vicinal n° 45 se confond avec la rue des Aulnes et traverse l'autoroute A27 (dont sa bretelle d'accès, et la zone du bassin d'orage y inscrite). De plus, il traverse également diverses propriétés privées cadastrées 7ème division, Section B, n°4G2, 4F2, 5A3, 5B3, 5W2, 21B2. L'existence d'habitations et de l'autoroute sur son tracé rend son usage impossible.

Le Conseil communal lors de sa séance du 05 septembre 2022 a marqué son accord sur le déclassement du sentier vicinal n° 45.

A noter que le Collège communal lors de sa séance du 02 février 2023 a délivré le permis unique.

Séance du 26 septembre 2022

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE (CCCATM) - Démission de membres issus de l'appel public - Prise d'acte et nouvelles désignations - Approbation - Séance huis clos

Le Conseil communal du 25 mars 2019 a désigné le président, le quart communal et les membres effectifs et suppléants de la nouvelle CCCATM et de verser dans la réserve les candidatures recevables mais non retenues des membres, non Conseillers communaux, issus de l'appel public.

Le Conseil communal du 27 mai 2019 a revu sa décision du 25 mars 2019 en désignant un membre suppléant en lieu et place d'une candidature jugée irrecevable et de maintenir les autres désignations jugées recevables par le Service Public de Wallonie Département du territoire et de l'urbanisme.

Par arrêté du 10 juillet 2019, le Ministre a approuvé le renouvellement de la CCCATM et son règlement d'ordre intérieur.

Par courriel du 29 juin 2022, un membre effectif a présenté sa démission.

Par courriel du 25 août 2022, un membre suppléant a présenté sa démission.

Le Conseil communal du 26 septembre 2022 a pris acte des démissions et a désigné un nouveau membre effectif et un nouveau membre suppléant.

Le Ministre de l'Aménagement du territoire, par courrier du 17 novembre 2022, a pris acte de la modification de la composition de la CCCATM.

CHEMIN DU RUISSEAU - Urba Concept (2020A0257-MC) - Modification d'un sentier vicinal (n° 78) et suppression d'un autre sentier (n°74) - Approbation - Séance publique

Une demande de permis d'urbanisme introduite, en date du 20 décembre 2020, par la société URBA CONCEPT ayant pour objet "Construction de 6 maisons mitoyennes et 2 immeubles à appartements (2X4 logements)" sur un bien sis à 4801 Stembert, Chemin du Ruisseau, sur la parcelle 4ème Division, section A numéro 769A3.

En date du 21 juin 2021, la demande a fait l'objet d'un accusé de réception complet.

Le projet de la modification du sentier vicinal n°78 et du déclassement du sentier vicinal n°74 a été soumis à enquête publique du 6 juillet au 6 septembre 2022. L'enquête publique a donné lieu à 15 consultations et à 30 lettres de réclamations dont une pétition.

En date du 12 janvier 2022, une demande modifiée a été déposée dont l'objet est : "Construction de 9 habitations regroupées en 4 entités de logements mitoyens (3 ensembles de 2 maisons et 1 de 3 maisons), avec modification d'un sentier vicinal (n°78) et suppression d'un autre sentier (n° 74)".

Le tracé du sentier vicinal n°78 y est différent par rapport à la 1ère enquête publique.

En date du 1er février 2022, la demande a fait l'objet d'un nouvel accusé de réception complet et une nouvelle enquête publique a été organisée du 16 février au 18 mars 2022.

La demande de déclassement du sentier vicinal n° 74 et la modification du sentier vicinal n°78 ont fait l'objet des remarques suivantes qui peuvent être résumées comme suit :

- la largeur du trottoir est représentée à 1m alors que le CoDT prévoit qu'il soit de 1,50m;
- les plans représentent le sentier actuel d'une largeur de 1m alors qu'il est de 1,50m et qu'il doit conserver 1,50m.

Il s'agit d'un sentier vicinal et non d'un chemin vicinal. Les sentiers vicinaux sont des sentiers publics sur fonds privé. La largeur d'un sentier vicinal n'excède pas celle nécessaire à la circulation des piétons, à savoir 1m. La largeur de 1m projetée est certes réduite mais acceptable.

La parcelle du projet est traversée par 2 sentiers vicinaux : le n°78 et le n°74 situés tous deux dans un quartier résidentiel. L'environnement proche est construit.

Sur l'Atlas des voiries vicinales, le sentier vicinal n° 74 relie le Chemin du ruisseau (anciennement chemin vicinal n° 32) au chemin vicinal n° 33. Ledit chemin vicinal n° 33 n'existe plus. En outre, le sentier vicinal n° 74 est entrecoupé de constructions.

Dès lors, que la situation dudit sentier est obsolète puisque, dans les faits, il n'existe plus.

Il importe de le supprimer et ainsi régulariser la situation actuelle.

Le sentier vicinal n° 78, sur l'Atlas des voiries vicinales, relie, quant à lui, le Chemin du ruisseau (anciennement chemin vicinal n° 32) au sentier vicinal n° 31. Il présente à l'heure actuelle un tracé qui ne permet pas son utilisation. Effectivement, il est coupé d'une construction et passe à travers des jardins privés.

Par ailleurs, dans un souci de développement de la mobilité durable sur le territoire communal, le sentier vicinal n° 78 doit être modifié de manière à répondre à cette aspiration.

Dans le cadre du permis d'urbanisme, qui suivra la présente demande, le tracé du sentier vicinal sera incorporé à la nouvelle voirie privée, notamment par le trottoir dont la largeur d'un mètre correspond à la définition d'un sentier vicinal selon l'Atlas des voiries communales.

Le tracé ainsi modifié permettra de relier à nouveau le chemin du Ruisseau et le sentier n°31 et de la sorte améliorer le maillage des chemins pédestres; hors des futures parcelles projetées.

Le sentier vicinal et la nouvelle voirie privative seront équipés de manière à garantir la sécurité des usagers.

Le projet inclut, de plus, la modification et l'intégration du sentier vicinal n°78 de manière à encourager les modes de déplacement doux qui participeront à limiter les nuisances dues à la mobilité motorisée au sein du quartier.

La demande s'inscrit dans les objectifs du Schéma de Développement Territorial régional suivants :

- DE.4 - Soutenir les modes de transport plus durables adaptés aux spécificités territoriales et au potentiel de demande : en s'implantant dans un pôle wallon, à proximité de lignes TEC et de cheminement cyclo-piéton ainsi qu'en modifiant un sentier vicinal de manière à le rendre à nouveau effectif;
- O.5.2. : Hiérarchiser les voiries : en développant une voirie résidentielle privative partagée privative en accord avec la fréquentation des lieux, uniquement par les habitants du projet, étant donné l'absence de transit possible.

La demande répond également à l'objectif du Schéma de Développement Communal suivants : Objectif 5 : Assurer une mobilité durable grâce à un territoire plus compact, une meilleure mixité des fonctions, une hiérarchisation des voiries, une étude des nouvelles voiries à programmer et des voiries à réaménager, des recommandations pour garantir une meilleure qualité des espaces publics, des recommandations pour la politique de stationnement, des recommandations pour une efficacité accrue des TEC et des modes doux : en soutenant les mode de déplacement durable en modifiant le tracé obsolète d'un sentier vicinal de manière à le rendre à nouveau effectif.

Le déclassement du sentier vicinal n° 74 et la modification du sentier vicinal n° 78 sont donc justifiés.

Le Conseil communal, en sa séance du 26 septembre 2022, a marqué son accord sur le déclassement du sentier vicinal n° 74 et sur la modification du sentier vicinal n° 78.

A noter que la Fonctionnaire déléguée a été saisie du dossier, en vertu de l'article D.IV.47§1er du CoDT et a refusé le permis d'urbanisme en date du 27 juin 2023.

SECTION 14 - INONDATIONS JUILLET 2021

Suite aux inondations de juillet 2021, le Gouvernement wallon a notamment adopté le 1er octobre 2021 une note relative au plan de reconstruction durable pluridisciplinaire.

La reconstruction s'articule en 2 axes :

- a) Réagir et relancer;
- b) Prévenir et reconstruire.

Dans ce contexte, des mesures d'accompagnement ont été proposées.

A. Proposition d'accompagnement urbanistique de la Commune :

Il s'agit de mettre à disposition des communes qui le souhaitent les services d'un bureau d'urbanisme pour accompagner les premières étapes de reconstruction. Ces services pourront porter, selon les besoins identifiés par chaque commune sur :

- a) Un diagnostic relatif aux inondations, à leurs causes locales, et la proposition de pistes de remédiation ciblées sur les aménagements et infrastructures à l'échelle communale;
- b) L'identification de sites de relocalisation temporaire des habitants ne disposant plus de logement;
- c) La remise d'avis circonstanciés sur les options techniques, urbanistiques et architecturales à prendre à court, moyen et long terme;
- d) L'élaboration de schémas de reconstruction des quartiers sinistrés.

Cet accompagnement se matérialisera par la mise à disposition d'un ETP durant 5 mois.

Timing : printemps 2022.

B. Proposition de (re)développement durable de quartiers :

Cet accompagnement vise l'élaboration de programmes spécifiques de (re)développement durable pour 8-10 quartiers, pour les communes de catégorie 1 demanderesse.

Ils seront élaborés dans le respect des objectifs suivants :

- Rendre le quartier plus accueillant;
- Faire du quartier un vecteur de mieux vivre ensemble, de mixité sociale et de solidarité;
- Encourager la reconstruction de la ville sur la ville;
- Privilégier un logement et un cadre de vie de qualité, notamment en termes de salubrité et d'efficacité énergétique;
- Offrir un réseau d'espaces publics attractifs, en ce compris d'espaces verts;
- Faire du quartier un moteur du redéploiement économique;
- Contribuer à créer une commune à caractère urbain ou rural intelligente;
- Répondre aux objectifs climatiques portés par la Wallonie;
- Apporter les réponses adéquates aux deux piliers d'actions pour juguler les conséquences des changements climatiques : l'atténuation (de l'ampleur des inondations) et l'adaptation (aux crues).

Ces programmes développeront 5 volets :

1. Une analyse contextuelle multithématique;
2. Un schéma de redéveloppement durable de quartier;
3. Des propositions d'aménagement multithématiques;
4. Un plan d'actions multithématique;
5. Un service après-vente.

La durée d'élaboration du programme est de 5 mois et le délai de service après-vente est fixé à 6 mois.

Timing : début printemps 2022.

Le Collège communal, en sa séance du 28 octobre 2021, a décidé de poser la candidature de Verviers :

1. Afin de bénéficier de la proposition d'accompagnement urbanistique
2. Afin de bénéficier de l'élaboration de programmes spécifique de (re)développement durable pour deux quartiers : Ensival et Verviers Est/Pré-Javais.

Par la suite, le Collège communal a décidé de solliciter l'élaboration de l'étude sur un troisième périmètre.

TITRE IV

ATTRIBUTIONS DE MME LA DEUXIEME ECHEVINE, S. LAMBERT

SECTION 1 - EGALITÉ DES CHANCES

1. Conseil Consultatif Communal des Femmes (CCCF)

Le Conseil Consultatif Communal des Femmes a été lancé à Verviers en 2003.

Il a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques aux femmes, de promouvoir l'insertion et l'égalité des femmes dans toutes les sphères de la vie politique, professionnelle, familiale, sociale, en formulant toutes propositions visant cet objectif. Il est aussi le lien direct entre les décideurs et les femmes, il est informé de tous les projets communaux susceptibles de concerner l'Égalité des Chances Hommes / Femmes.

Son nouveau règlement a été adopté lors du Conseil Communal du 25 février 2019 et ses nouveaux membres ont été désignés lors de la séance du 29 avril 2019.

En 2022, ce conseil se compose:

- de trois membres de droit qui y siègent de par leur compétences respectives (un représentant du Conseil de l'Action sociale; l'Echevine ayant dans ses attributions les matières concernant la politique des Femmes; l'Echevin en charge de la participation citoyenne);
- de 6 associations (membres effectifs et suppléants) de l'asbl CEPAG, du Centre de planning Soralia, des FPS, de la Maison des Jeunes des Récollets, de Vie-Féminine, de l'asbl Handijob Project) et de 7 membres à titre individuel.

En 2022, le Conseil s'est réuni 8 fois et a abordé différents points

- l'Organisation de la deuxième édition du Salon Art au Féminin
- la remise du prix Marie Mineur
- des violences faites aux femmes (appel à projet VIFS);
- d'applications permettant de lutter contre l'insécurité
- d'un projet handiféminisme
- de Futurs projets/actions à court et à long terme;
- divers.

La remise du Prix Marie Mineur

Le 8 mars 2022, le Conseil Consultatif Communal des Femmes ont remis le Prix Marie Mineur à Madame Suzel Swinnen.

Ce Prix est attribué chaque année à une Verviétoise qui s'est distinguée par ses actions, son engagement personnel, son envie de faire bouger les choses et permet également de mettre en lumière une femme.

La lauréate pour 2022 fut l'autrice Suzel Swinnen.

Retraitée depuis 2017, elle profite de sa seconde vie (la retraite) pour donner libre cours à sa passion; l'écriture. Dix livres ont ainsi déjà vu le jour.

Avec son dernier né, "Meurtre en Si bémol majeur", elle met en valeur la région Verviétoise dans un polar sucré-salé qui nous emmène dans un intrigant voyage littéraire en terre Verviétoise. L'intrigue se déroule à Heusy et permet de découvrir le village à travers les yeux de l'héroïne, Olivia Huntington...

En publiant ce 10ème ouvrage, elle met non seulement notre ville en lumière mais elle permet aussi de porter un regard positif sur la retraite et de la présenter comme une chance de s'accomplir, de se redécouvrir loin de la logique mercantile du monde du travail.

Elle est l'exemple type que cette étape primordiale dans la vie d'un être humain n'est pas synonyme de vie tranquille, monotone et sans avenir !

C'est pour toutes ces raisons, que Madame Swinnen, a été félicitée et mise à l'honneur.

Salon Art au féminin 2

Le 15 octobre 2022 s'est tenue la deuxième édition du salon Art au Féminin. Cet événement organisé par le C.C.C des Femmes a réuni 19 artistes féminines issues de tous les domaines de l'art, de tous les styles, de toutes les tendances, afin de contribuer à leur valorisation, promotion.

Ce salon s'est déroulé de 10h30 à 20h30 à l'hôtel Verviers.

Près de 550 visiteurs se sont déplacés pour venir découvrir et encourager les talents féminins. Sculpture, peinture, photographie, écriture, art floral étaient mis à l'honneur.

Projet impulsion de la lutte contre les Violences intrafamiliales

En février 2022, la Ville de Verviers (via son Conseil Consultatif Communal des Femmes), la Commune de Dison et la Zone de Police Vesdre ont répondu à un appel à projet lancé par la Direction Générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur à destination des Communes.

Un subside de 100 000,00€ a été octroyé pour le projet : "Vers une prise en charge plus accessible pour les personnes victimes de violences intrafamiliales".

Ce projet s'étalera sur 2 ans à partir 25 octobre 2022 et portera sur 3 axes :

- 1) améliorer l'accueil de première ligne des victimes, y compris par les services de police, en garantissant une écoute, de l'information et une première analyse de la demande et ce quelle que soit la langue (borne interactive).
- 2) favoriser la prise en charge adéquate et de qualité par les services d'aide en renforçant la formation des professionnel-le-s et en assurant une orientation des personnes victimes, auteur-e-s ou témoins de violences intrafamiliales vers les structures adéquates.
- 3) favoriser l'aide par les pairs via des espaces de rencontre.

Des groupes de travail sont formés avec les partenaires locaux afin de lancer les projets envisagés.

2. Journée internationale des droits des femmes- Edition 2022

En 2022 dans le cadre de cette Journée, le service Egalité des Chances et les partenaires du tissu associatif à savoir le Centre Culturel de Verviers, le PAC Verviers, la Bibliothèque de Verviers, Vie Féminine Verviers, le planning des FPS Verviers, la MJ des Récollets, Centre Régional Verviétois d'Intégration, les FPS Verviers ont pu proposer une action de sensibilisation dans l'espace public.

Cette action a eu lieu le samedi 12 mars de 13h30 à 16h30 près du site commercial Crescend'eau et avait pour but d'échanger et de questionner les passants sur diverses thématiques (injonctions faites aux femmes stéréotypes de "beauté", le sexisme dans la publicité; femmes et diversité, féminicide, grossophobie, charge mentale, femme et média, l'éducation genrée...).

Cette sensibilisation était suivie de la pièce théâtre "Big up" qui s'est tenue au centre culturel de Verviers et a réuni près de 150 personnes. Cette pièce gratuite mettait en scène trois jeunes femmes confrontées à la discrimination et au rejet en raison de leur poids. Ce spectacle évoquait leur vie et leur rendait hommage (leur fait un big up) tout en dénonçant la grossophobie dans une orientation résolument féministe.

La pièce était suivie d'une séance-débat sur le thème de la grossophobie avec des intervenantes.

3. La campagne "Ruban Blanc"

Cette campagne se déroule chaque année du 25 novembre au 06 décembre et met en évidence la nécessité d'agir contre les violences faites aux femmes.

En 2022, la Ville de Verviers s'est associé au service Égalité des chances de la Province de Liège et le Centre Culturel de Verviers pour proposer la pièce de théâtre "Un fait divers".

Cette représentation gratuite s'adressait aux adultes et aux élèves de 5ème et 6ème années secondaires et s'est tenue le vendredi 25 novembre 2022 à 13h30 au Centre culturel Espace Duesberg. Elle était suivie d'un bord de scène qui a permis au public présent d'échanger avec l'actrice mais aussi avec le Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles de Liège, Inforcouple, Soralia et le Service d'Assistance Policière aux Victimes de Verviers.

4. Plateforme de concertation locale de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales de Verviers

Cette plateforme est un lieu de concertation, d'actions et d'approfondissement des connaissances à destination des organismes actifs dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales situés dans l'arrondissement judiciaire de Liège (division Verviers).

La plateforme a pour mission principale de défendre et soutenir l'importance d'une prise en charge globale et efficace des personnes en situation de violences conjugales et intrafamiliales.

En 2022, deux réunions de cette plateforme se sont tenues, le service de l'Egalité des chances y a pris part et différents points ont été abordés :

- Présentation de l'évolution du projet relatif au dispositif interdisciplinaire de soutien et de protection des personnes victimes en situation critique de violences dans le couple;
- Rencontres et échanges autour de la création d'une charte;
- Divers.

5. Semaine aidants proches

Le 6 octobre 2022 le service Egalité des Chances de la Ville de Verviers et la Plate-forme de soins palliatifs de l'Est francophone se sont associés afin de proposer un moment de bien-être aux aidants proches. Cette journée était organisée dans le cadre de la semaine des Aidants proches qui a lieu chaque année du 3 au 9 octobre en Wallonie et à Bruxelles.

Les personnes présentes (entre 15 et 20) ont pu participer à différents ateliers favorisant le bien-être : relaxation, manucure, massage, balade en pleine confiance, écriture, art-thérapie, lecture. Ces ateliers étaient suivis d'un dîner offert qui a permis de clôturer la matinée sur une note savoureuse.

Cet événement s'est tenu de 9h à 14h à la Régie de quartier de Mangombroux.

Afin de promouvoir cet événement, les organisateurs avaient tenu un stand d'information au Relais pour la Vie qui s'est déroulé du 24 et 25 septembre au stade de Bielmont (Organisation de la Fondation contre le Cancer).

Demandes de renseignements

Le Service de l'Egalité des Chances et de l'Intégration reçoit et répond régulièrement aux demandes d'informations d'ordre social (problèmes liés au "handicap", problèmes de garde d'enfants, problème, aide à domicile, loisirs aînés, logement, avantages sociaux, problèmes juridiques d'ordre social, ...).

SECTION 2 - FAMILLE - PENSIONS (SECTEUR PRIVÉ)

1. Pensions

Introduction des demandes de pension de retraite avant l'âge légal, de pension de survie et de la GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées);

Convocation du conjoint survivant en cas de décès;

Evolution des demandes de pensions introduites :

En 2022, nous avons introduit une vingtaine de demandes de Pension de Retraite, Survie, GRAPA, I.N.A.S.T.I. Ce chiffre a fortement diminué en raison de la crise sanitaire et de la fermeture momentanée des permanences de l'ONP.

L'ONP introduit les demandes et renseigne les citoyens via sa ligne téléphonique gratuite, le 1765.

La Ville de Verviers met également à leur disposition un bureau de permanence pour les rendez-vous en présentiel, à la Maison Moulan, les mercredis sur rendez-vous.

2. Plaisir d'apprendre

A l'initiative du Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet, l'opération dénommée "Plaisir d'apprendre" a été mise en place afin de proposer l'organisation d'activités de remédiation scolaire couplées à des activités sportives et/ou culturelles pour les élèves de la 6e primaire à la 5e secondaire.

L'opération avait pour objectif de lutter contre le décrochage scolaire mais aussi de permettre aux jeunes de recréer du lien social dans un contexte où l'enseignement hybride ou à distance a perturbé tant leur cycle d'apprentissage que leur construction personnelle.

En 2022, le service de la Famille de la Ville de Verviers a organisé deux éditions, la première du 11 au 15 avril et la seconde du 1^{er} au 5 août 2022. Ce projet a permis d'accueillir 128 élèves.

Le volet sportif a été réalisé en partenariat avec l'ASBL Essalem qui a proposé aux élèves plusieurs activités sportives. Pour la première édition, deux bénévoles de cette association ont également aidé pour l'encadrement pédagogique.

3. La fête des familles au profit des familles sinistrées

Le Service de la Famille en partenariat avec le Conseil Consultatif Communal de la Famille a organisé une fête des Familles au profit des familles victimes des inondations de juillet 2021.

Cette fête a eu lieu le samedi 28 mai 2022 de 13h00 à 18h00 à l'Harmonie. Durant cette après-midi récréative nous avons mis en place diverses animations : un atelier danse encadré par Fabienne Henrot, un atelier "Djembé" encadré par des musiciens professionnels, un manège en bois, un shooting game, un château gonflable, un magicien, un sculpteur de ballons, un spectacle de Marionnettes du Théâtre à Matthi...

Pour joindre l'utile à l'agréable, nous avons fait appel à de nombreux professionnels spécialisés pour l'aide et l'accompagnement aux démarches administratives d'aide aux sinistrés (juristes...) ainsi qu'une équipe de facilitateurs santé.

L'évènement a été un réel succès

4. VERTS ET VIFS

Ce service propose, aux plus de 50 ans, un panel d'activités physiques, informatiques et intellectuelles adaptées à leur situation.

Pour la saison 2022-2023, les montants du droit d'inscription et des cotisations à payer sont restés identiques à la saison 2021/2022 à savoir:

- Le droit d'inscription pour les Verviétois est de 25 €. Le droit d'inscription pour les non-Verviétois est de 42 €
- Une cotisation de 15 € pour les cours de type (A) - Cours avec participation financière supplémentaire des membres (entrée de la piscine, bus pour les promenades...). Une cotisation de 30 € pour les cours de type (B) - Cours sans participation financière supplémentaire des membres.

Activités physiques :

Planning annuel :

- 33 semaines de cours.
- 3 jours d'inscriptions en septembre.
- 6 semaines d'activités " extra" au Carnaval, à Pâques et fin juin - début juillet.

En 2022, les activités physiques suivantes sont au programme jusque juin 2022 : abdos-fessiers-périnée, abdos entr'ainés, badminton, danses, du souffle et du cœur, équilibre corporel, gymnastique, indiacca, marches, mise en forme, natation, pilates, promenades, santé du dos, stretching, stretching rythmique et postural, volley, yoga et relaxation, zumba gold. Elles ont été suivies avec le même succès que les années précédentes.

En décembre 2022, on comptait 441 membres Verts et Vifs contre 407 en 2021;

Activités intellectuelles :

Les cours "intellectuels" se donnent principalement dans les locaux de l'Ecole Maurice Heuse, rue de Séroule n° 8.

En 2022, les cours suivants ont été proposés: anglais niveau débutant (7 inscriptions); anglais niveau moyen (20 inscriptions) anglais niveau avancé (10 inscriptions).

Activités informatiques :

En 2022, notre Service Verts et Vifs a proposé 10 modules informatiques.

Ces modules sont donnés dans le local de l'EPN, place du Marché 11 à Verviers.

Nous avons donné 4 modules sur les tablettes, 8 modules sur les smartphones Android, 4 modules sur Apple, 6 modules sur Google Photos, 2 modules d'initiation à l'informatique, 4 modules sur le surf, 6 modules sur Gmail, 2 modules sur Facebook, 4 modules sur les applications de Google, 2 modules de base pour les débutants. 77 personnes se sont inscrites à ces différents modules.

Espace universitaire ULG-Verviers

L'espace universitaire est une collaboration entre l'Université de Liège et la Ville de Verviers. Il propose des cycles thématiques de conférences à Verviers comme cela se fait depuis longtemps à Liège avec l'Espace universitaire liégeois.

En 2022, les modules ont eu lieu de janvier 2022 à décembre 2022, les cours se donnent les lundis de 14h à 16h au Musée des Beaux-Arts et de la Céramique, rue Renier 17 à 4800 VERVIERS. Plusieurs grands sujets ont été abordés par des spécialistes (professeurs de l'ULg ou membres du personnel académique, techniciens de la Ville...). Chaque thématique compte environ 8 séances, à raison d'une séance par semaine ou par quinzaine. Chaque module comporte une conférence introductive.

- Le premier module qui s'est déroulé de janvier 2022 à mai 2022 était "Les Hautes Fagnes". Ce module a regroupé +- 150 personnes.
- Le 2^{ème} module qui se déroule actuellement de novembre 2022 à février 2023 est "Le trajet du médicament : de la découverte à l'utilisation".

Les membres Verts et Vifs ont un tarif préférentiel lorsqu'ils participent à ces conférences. Ils payent 2,50 € au lieu de 5,00€.

En plus de ces modules, une grande conférence est organisée une fois par mois.

Des thématiques diverses en prise directe avec des évolutions contemporaines, porteuses à la fois d'enjeux et d'opportunités pour nos sociétés sont présentées. Ce faisant, le programme concocté par l'ULg et la Ville de Verviers joue plus que jamais son rôle initial : donner accès aux informations les plus récentes dans des domaines novateurs ou en mutation afin de mieux comprendre notre quotidien et préparer l'avenir.

Les Aînés au Ciné

Le partenariat noué entre la ville et le Cinépointcom (devenu Pathé) depuis octobre 2014 n'a pas été reconduit en 2022.

5. VERVI.BUS

VERVI.BUS + Service communal de transport pour personnes à mobilité réduite

Pour rappel, le VERVI.Bus est un service de transport adapté de porte à porte, destiné aux Verviétois pour se déplacer dans le grand Verviers. En temps normal, il roule les lundis et mardis de 8h à 16h, les mercredis, jeudis et vendredis de 8h à minuit, le samedi de 13h30 à minuit, le dimanche et les jours fériés de 11h30 à 20h. Cependant, jusqu'octobre 2021, suite à la crise sanitaire le VERVI.Bus roulait les lundis et mardis de 8h à 16h, les mercredis, jeudis et vendredis de 8h à 18:30, le samedi de 13h30 à 18:30 et principalement pour les courses médicales et alimentaires.

La convention avec la Commune de Dison, élargissant le service aux Disonais et au territoire de Dison, est toujours active. Les coûts d'utilisation du service par les Disonais sont pris en charge par la Commune de Dison.

5 chauffeurs sont été mis à disposition par le CPAS de Verviers dans le cadre de l'article 60.

Le véhicule pour les P.M.R. qui a été inondé en 2021 n'a pas encore été remplacé, la livraison de celui-ci a pris du retard. Le Service dispose toujours de la voiture Province de Liège a mis à disposition le temps que le véhicule P.M.R. soit remplacé.

Notre service dispose toujours de 2 véhicules, le véhicule FORMA.Bus renforce le service pendant les plages horaires non utilisées, à savoir de 9h00 à 15h30 et le véhicule "VISIOCOM", grâce au partenariat avec la Société Visiocom.

En 2022, le Service VERVI.Bus a effectué 4726 courses, il y a eu 259 clients.

CLIENTS V / NV	
Valide	259
Non-Valide	0
Total des clients	259

COURSES V / NV	
Valide	4726
Non-Valide	0
Total des courses	4726

Il y a eu 1310 courses pour des clients devant aller au C.R.F. et 53 courses pour le centre de vaccination de Pepinster.

SECTION 3 - SANTE

1. Tournée Minérale

Outre le relais de la campagne sur notre page Facebook, cette année l'administration a décidé de mettre son personnel au défi. Les personnes désireuses de rejoindre l'aventure d'un mois sans boire d'alcool recevaient chaque semaine un mail informatif reprenant statistiques, infos santé, recettes... sous forme de petit coaching. A la fin du mois, un petit kit apéro leur a été distribué pour les féliciter de leur volonté.

Parallèlement à cela, un concours de mocktail a été organisé. Pour participer, il suffisait d'envoyer une recette de cocktail sans alcool qui serait soumise au vote du personnel de l'administration. Le vainqueur recevait un panier garni de produits du terroir.

Pour cette première édition, 19 personnes ont participé à cette tournée minérale dont 6 d'entre elles ont envoyé une recette de cocktail pour le concours.

Les retours des participants ont été très positifs.

2. Plaines sans tabac

Dans la continuité du projet lancé en 2019 pour rendre les Plaines de jeux, espaces dédiés aux enfants, des espaces sains et sans fumée, une action de sensibilisation a été réalisée dans le cadre des plaines de printemps. A travers des jeux coopératifs, des activités manuelles et créatives (photos, bricolages...) les enfants ont été sensibilisés au problème du tabac.

Dans la même finalité, les étudiants encadrant les plaines et les parents ont été eux aussi sensibilisés à travers une petite expo photos réalisée par les enfants à l'issue des vacances de Printemps sur le thème "Soufflons des bulles plutôt que de la fumée".

Le retour que nous en avons eu montre que les parents ont apprécié l'initiative.

3. JM sans tabac

Cette année, notre service a lancé la campagne Moi(s) sans tabac qui s'est déroulée tout au long du mois de mai. Nous avons fait appel à divers professionnels de la santé en lien avec la problématique du tabac (médecins traitant, pharmacien, tabacologue, CAF, sites internet...) afin de présenter aux citoyens les aides disponibles pour l'arrêt du tabac sur notre commune.

Chaque semaine, une aide était publiée sur notre page Facebook et notre site internet. Il s'agissait pour la plupart d'une présentation sous forme de témoignage.

Parallèlement à cette campagne de sensibilisation, un concours photo a été lancé sur le thème des plaines sans tabac "je souffle des bulles plutôt que de la fumée". Les candidats ont pu envoyer leur cliché les mettant en scène sur ce thème via un formulaire sur notre site. Les photos ont ensuite été publiées via notre page Facebook et soumises au vote par like du public.

Le gagnant s'est vu remettre son prix (un chèque commerce d'une valeur de 100 euros) par l'Echevine Lambert et une publication Facebook a été faite à ce sujet le 31/05/2022 pour marquer la Journée Mondiale contre le tabac.

4. Plan fortes chaleurs

Le plan "fortes chaleurs et pics d'ozone" s'inscrit dans le cadre plus global du plan "climat" qui vise à définir les lignes directrices et procédures à appliquer en cas de catastrophe naturelle. Le lancement de la campagne a lieu en mars et couvre la période de mi-mai à mi-octobre.

Les seniors de 75 ans et plus ont reçu un formulaire par courrier à compléter puis à retourner par envoi postal ou par courriel à l'adresse sante@verviers.be.

Notre plan local se calque sur celui de la Région wallonne divisé en 3 phases :

- Phase dite de vigilance (jaune), activée d'office entre la mi-mai et la mi-septembre.
Des conseils de prévention sont diffusés par les biais des canaux de communication traditionnels (site internet, Facebook, Be-Alert...) mais également via les intervenants sociaux au sein des quartiers.
- Phase d'avertissement (orange) activée si la température dépasse 25° durant 5 jours et si la moyenne des températures mesurées durant ces 5 jours dépasse 17 degrés.
La prévention est alors renforcée et les personnes reprises sur la liste d'appel sont contactées un jour sur deux (week-end et jours fériés inclus).

- La phase d'alerte (rouge), activée si la température du jour excède les 28° et que les critères de la phase d'avertissement sont réunis mais également si les concentrations horaires moyennes en ozone sont dépassées. Les mesures déjà prises par la Wallonie doivent être intensifiées.

Dans ce cas, toutes les personnes figurant sur la liste d'appel sont contactées TOUS les jours y compris le week-end et les jours fériés. Elles peuvent se fournir, si nécessaire, en bouteilles d'eau potable de 50 cl disponibles dans les divers points de distribution qui auront été communiqués au préalable.

Nous n'avons pas dû passer à la dernière phase.

5. NOURRIR VERVIERS, Festival de la transition alimentaire de l'arrondissement de Verviers.

Cette première édition du festival s'est déroulée durant la semaine du 20/06 au 26/06. Pas moins de 90 activités étaient organisées durant cette semaine sur tout l'arrondissement. Notre service en a proposé 4.

- Le 20/06, atelier cuisine saine en collaboration avec la Régie de Quartier d'Ensival :
Lors de cet atelier, les participants ont pu réaliser une salade, du pain "fait maison" et un dessert à partir d'ingrédients sains et savoureux. Le nombre de participants était limité afin de faciliter l'apprentissage et l'accompagnement de chacun dans un esprit de partage et de convivialité.
Chaque participant repartait avec les plats qui avaient été réalisés lors de l'atelier.
Le coût de l'atelier pour les participants était de 10 euros à payer à la régie qui s'occupait de fournir le matériel, les denrées alimentaires et leur local. Le groupe était complet.
- Le 21/06, balade à la découverte des espaces verts verviétois et du jardin potager Patati Patata.
Balade guidée sous forme de boucle d'une durée de 3 heures à la découverte des espaces verts publics de notre ville. Celle-ci partait de la Maison du Tourisme et le Parc Fabiola où les nouveaux aménagements ont été présentés, les participants ont ensuite découvert les différentes essences présentes dans le parc de l'Harmonie. La balade s'est poursuivie à travers l'espace boisé de la balade des récollets pour se terminer au jardin Patati Patata où une personne de l'ASBL Revert à l'initiative du projet nous présentait le jardin potager partagé.
La balade menée par une guide agréée était proposée gratuitement. Nous avons limité le nombre d'inscrits à 25 personnes et le groupe était complet.
- Le 23/06, atelier cuisine saine en collaboration avec la Régie de quartier de Mangombroux :
Atelier annulé par manque de participants.
- Le 25/06, balade gourmande
Partir à la découverte de nos campagnes tout en gâtant nos estomacs, c'est ce que proposait cette balade gourmande.
Sous la forme d'un parcours de 6.5 km à travers la campagne Ensivaloise, elle a été réalisée en collaboration avec les Régies de Quartiers de Mangombroux-Abattoir et d'Ensival.
L'itinéraire était rythmé par trois arrêts gourmands dont les plats étaient réalisés par les régies. Une entrée, un plat et un dessert réalisés à partir de produits frais et de saison.
Alliant découverte et gourmandise, c'était une activité originale à faire en famille ou entre amis, qui a ravi petits et grands.
Le départ se faisait à l'ancienne gare d'Ensival entre 11h00 et 12h30. Chacun parcourait la balade à son rythme.
Le prix de la balade était fixé à 10 euros pour les enfants et 15 euros pour les adultes.
27 personnes étaient inscrites pour cette activité qui a été fortement appréciée.

6. Prévention Maladie de Lyme

Au vu de la prolifération des tiques due aux vagues de chaleur successives de plus en plus courantes, il nous a semblé opportun de mettre en place une campagne de prévention contre la maladie de Lyme.

Un folder a été créé, reprenant divers conseils aux citoyens afin d'éviter les morsures mais également avec les précautions à prendre en cas de morsures de tiques.

Le folder a été distribué dans divers lieux comme par exemple maison de jeunes, Maison du tourisme...

Des panneaux ont également servi de support à la campagne. Ceux-ci ont été imprimés sur support en alu et placés aux endroits à risques comme par exemple les plaines de jeux communales, les parcs, parcours santé, départ de balade...

Une campagne Facebook a également été prévue.

Les panneaux seront apposés durant l'été 2023 entre fin mai et fin septembre, en plus d'une relance de la campagne de prévention sur Facebook.

7. Conférence santé : Comment aider un proche diabétique

Le Service Santé de la Ville étant déjà impliqué dans un projet concernant le diabète, il a à cœur de souligner chaque année la journée mondiale consacrée à cette maladie.

Cette année, cette collaboration avec le service de la famille que le service santé a organisé une conférence sur le thème "Comment aider un proche diabétique".

Cette conférence a été donnée par Maria Porcu, Maître de conférence à l'ULG et Maître assistant à la Haute Ecole HELMO.

Cette conférence a été donnée à l'aide d'un support visuel PowerPoint mais a surtout été propice à un échange très enrichissant entre les personnes présentes (+- 15 participants) et leurs problèmes rencontrés quotidiennement à cause de leur diabète où celui d'un de leur proche.

8. Suivi de projets initiés en 2021 :

- DIA'Logue

Le groupe de parole DIA'Logue se réunit tous les deuxièmes jeudis du mois de 14h00 à 16h00.

Les réunions DIA'Logue ont démarré en février 2022, depuis un petit groupe de personnes revenant de réunions en réunions s'est créé auxquelles s'ajoute de nouvelles personnes au fur et à mesure.

Pour ce projet, la Ville met la salle à disposition, les réunions ont d'abord pris leur quartier dans le local des Verts et Vifs rue de Séroule puis ont déménagé dans l'ancienne Maison Communale de Heusy afin de faciliter l'accès des réunions aux personnes à mobilité réduite. Outre le local, la ville s'occupe également de promouvoir le projet via des flyers, affiches et publications Facebook et de fournir le catering des réunions pour apporter une note conviviale de ces rencontres.

9. Relai campagnes diverses

- Gale

Une recrudescence des cas de gale ayant été observée un peu partout et notamment dans le quartier de Pré Javais, le service a relayé une information de prévention via notre site internet et certains professionnels de la santé travaillant en contact direct avec la population verviétoise.

- Relais de la campagne de vaccination pour les 11-12 ans

Le pourcentage d'enfant vacciné avec trois doses contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite ne cesse de chuter. Durant les deux dernières années, l'attention ayant été portée sur la protection contre le covid, certains parents ont raté le moment de faire vacciner leur enfant. Un rattrapage de vaccination pouvant être fait, nous avons relayé cette information sur notre site internet et notre page Facebook à la demande du Centre Médical Thier Mère Dieu.

- Campagne don de sang

Une campagne pour rappeler l'importance du don de sang a été faite en juin.

En 30 minutes, vous pouvez sauver 3 vies. Les publications ont été réalisées sur bases de chiffres fournis par la Croix Rouge et portaient surtout sur les besoins des Centres de collectes.

- Campagne Iles de paix

Relais de la campagne Ile de paix qui s'est déroulée de fin décembre à fin janvier. Publication Facebook et actualité sur le site pour informer le public de la tenue de la campagne ainsi que de la présence des bénévoles sur la voie publique pour la récolte des dons.

- Campagne dépistage IST

Publications Facebook pour relayer la campagne "A quand remonte ton dernier dépistage IST" de la Plateforme Prévention Sida

- Relais pour la vie.

Publication Facebook + site pour faire la promotion de cet événement.

- Opération Chocochef (Sclérose en plaques)

Une actu sur le site de la ville a été créée pour relayer la campagne Chocochef afin d'informer le public de la récolte de fond par la traditionnelle vente de chocolat Galler mais aussi le sensibiliser et l'informer sur cette maladie.

- Octobre rose
Comme chaque année, la Ville a relayé la campagne octobre rose afin de sensibiliser les femmes de tous âges à l'importance de se faire dépister contre le cancer du sein. Cette année, nous avons également relayé les informations sur le passage du Mammobile du service Iprom's qui s'est installé 21 jours à différents endroits de notre Commune pour y procéder à des mammographies gratuites pour les femmes de 50 à 69 ans qui le souhaitaient.
- Campagne de prévention HPV
Relais via notre page Facebook de la campagne de O'YES, campagne de sensibilisation à la vaccination contre les Papillomavirus Humains (HPV) qui sont des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) qui touchent une large partie de la population. Les HPV sont responsables de 90% des cancers du col de l'utérus.
- Mucosocks
Comme chaque année, lors de la Semaine européenne de la Mucoviscidose, qui a eu lieu du 21 au 27 novembre, l'Association Muco a tenté de sensibiliser le plus grand nombre à cette maladie et récolté des fonds via la vente de ses mucosocks. La mucoviscidose est à ce jour la maladie héréditaire potentiellement mortelle la plus fréquente en Belgique et reste incurable.
Cette année, l'Association Muco a invité tous les bourgmestres belges à participer en acceptant de porter leurs #mucosocks durant la Semaine Muco, de se prendre en photo et de la partager sur le site de la campagne et à travers nos réseaux sociaux.
Une publication Facebook a été faite sur notre page.
- 22q11 day
Le syndrome de délétion 22q11.2 est un trouble chromosomique qui touche environ 1 personne sur 3000. Il peut causer un large éventail de défauts corporels, dont les plus fréquents sont des difficultés d'apprentissage et de comportement, des malformations cardiaques et des problèmes d'audition ou d'alimentation.
Une publication Facebook a été faite à l'aide des outils fournis par eux pour leur campagne de sensibilisation.

SECTION 4 - DIVERS

Demandes de renseignements

Le Service de l'Égalité des Chances et de l'Intégration reçoit et répond régulièrement aux demandes d'informations d'ordre social (problèmes liés au "handicap", problèmes de garde d'enfants, problème, aide à domicile, loisirs aînés, logement, avantages sociaux, problèmes juridiques d'ordre social, ...).

INSTRUCTION PUBLIQUE

SECTION 5 - AFFAIRES GENERALES

Par souci d'unité, c'est l'année scolaire 2021-2022 qui est relatée dans le présent rapport administratif.

- L'Enseignement communal compte 14 implantations dont 12 d'enseignement fondamental ordinaire, 1 d'enseignement maternel ordinaire et 1 d'enseignement primaire spécialisé pour 11 directeurs(trices) d'école. 8 de ces implantations bénéficient de moyens de fonctionnement relatifs à l'encadrement différencié.
- Trois directeurs d'école ont bénéficié d'un congé pour mission.
- Deux gardiennats ont été ouverts pendant les "petits" congés scolaires.
- L'inspection médicale des élèves des écoles primaires et maternelles a été confiée au Service de Promotion de la Santé à l'école de la Province de Liège.
- Le service de l'Instruction publique a présenté 255 dossiers de remplacement tous confiés à des enseignants temporaires.

SECTION 6 - ENSEIGNEMENT MATERNEL

1. Organisation

L'organisation de l'enseignement maternel est basée sur le décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.

A.- Ouverture de classes en cours d'année scolaire 2021-2022

a.- Au 23 novembre 2021

- ★ ½ classe a été ouverte à l'école de Petit-Rechain.
- ★ ½ classe a été ouverte à l'école de Hodimont.

b.- Au 25 janvier 2022

- ★ ½ classe a été ouverte à l'école Pierre-Rapsat.
- ★ ½ classe a été ouverte à l'école du Centre.
- ★ ½ classe a été ouverte à l'école du Nord.

c.- Au 21 mars 2022

- ★ ½ classe a été ouverte à l'école des Boulevards.

d. Au 3 mai 2022

- ★ ½ classe a été ouverte à l'école Geron.

B.- Nombre d'élèves :

- ★ au 30 septembre 2017 : 768
- ★ au 30 septembre 2018 : 732
- ★ au 30 septembre 2019 : 722
- ★ au 30 septembre 2020 : 699
- ★ au 30 septembre 2021 : 644

2. Personnel :

A.- Traitements :

Tous les emplois sont subventionnés.

B.- Nominations au 1^{er} avril 2021 :

Néant.

C.- Congés.

- Interruption partielle de carrière pour 7/36 : 1 agent
- Congé pour exercer d'autres fonctions : 1 agent
- Congé pour prestations réduites bénéficiant aux membres du personnel en disponibilité pour cause de maladie ou d'infirmité à des fins thérapeutiques : 1 agent
- Congé pour prestations réduites pour raison de convenance personnelle : 2 agents

D.- Engagements d'agents pour la promotion de l'emploi :

Sur les 11 emplois de puéricultrices, 2 puéricultrices ont été engagées sur base d'une dépêche à quatre-vingt-cinquièmes temps (26,60 heures). Ces emplois sont subventionnés.

E.- Encadrement différencié :

7/26^{èmes} pour l'école de la place Geron ont été accordés.
Ces périodes ont été confiées à un agent nommé à titre définitif.

F.- Engagements d'agents APE (anciennement PTP) (1/2 temps et 4/5^e temps).

- 2 assistantes aux institutrices maternelles se sont vues confier des emplois à 4/5^e temps obtenus pour les écoles de Geron et de l'Est.
- 1 assistante aux institutrices maternelles s'est vue confier un emploi à ½ temps obtenu pour l'école des Linaigrettes.

G.- Disponibilités.
Partielle précédant la pension de retraite :
1 agent à temps plein
2 agents à quart temps

H.- Démission(s):
Néant.

SECTION 7 - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1. Organisation :

L'organisation de l'enseignement primaire est basée sur le décret du 13 juillet 1998 portant sur l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement.
La population scolaire inscrite au 15 janvier qui précède détermine un capital périodes pour chaque école.
Les emplois sont calculés d'après ce capital périodes.

Nombre d'élèves :

- ★ 30 septembre 2017 : 1645
- ★ 30 septembre 2018 : 1615
- ★ 30 septembre 2019 : 1586
- ★ 30 septembre 2020 : 1533
- ★ 30 septembre 2021 : 1444

2. Personnel :

A.- Traitements :
Tous sont subventionnés.

Maîtres spéciaux :

- ★ 224 périodes d'éducation physique,
- ★ 142 périodes d'adaptation et d'adaptation à la langue de l'enseignement,
- ★ 109 périodes de FLA,
- ★ 35 périodes de missions collectives,
- ★ 18 périodes de Primo et assimilés,
- ★ 36 périodes DASPA,
- ★ 24 périodes de religion protestante,
- ★ 62 périodes de religion islamique,
- ★ 47 périodes de religion catholique,
- ★ 46 périodes de morale,
- ★ 6 périodes de religion orthodoxe,
- ★ 56 périodes de seconde langue,
- ★ 124 périodes de philosophie et citoyenneté.

B.- Nominations au 1er avril 2022
2 agents primaire à temps plein.
2 agents primaire à mi-temps.

C.- Congés

- Interruption partielle de carrière : 3 agents
- Interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental : 4 agents
- Congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenances personnelles : 3 agents
- Congé prestation réduite mi-temps thérapeutique : 3 agents
- Congé pour prestations réduites enfants de moins de 14 ans : 0 agent
- Disponibilité pour convenance personnelle : 1 agent

D.- Disponibilités
Pour maladie :
- 13 agents.

Partielle précédant la pension de retraite :

- 1 agent à ¼ temps.

E.- Démissions

- Mise à la pension de 4 agents.

F.- Engagements d'agents PART/APE (4/5e temps ou ½ temps).

- 1 assistante aux instituteurs primaires s'est vue confier un emploi à 4//5^e temps aux écoles d'Ensival et des Hougnes,
- 1 assistante aux instituteurs primaires s'est vue confier un emploi à 4/5^{ème} temps aux écoles de Petit-Rechain et du Nord,
- 1 assistante aux instituteurs primaires s'est vue confier un emploi à 4/5^{ème} temps aux écoles des Boulevards et des Linaigrettes,
- 1 assistante aux instituteurs primaires s'est vue confier un emploi 4/5^e temps à l'école de Hodimont,
- 1 assistante au personnel auxiliaire de l'éducation s'est vue confier des emplois à 2 x 2/5^e temps aux écoles du Centre et de Carl-Grün,
- 1 éducatrice s'est vue confier un emploi à ½ temps à l'école de Petit-Rechain/Nord.
- 1 éducatrice s'est vue confier un emploi à ½ temps à l'école de Maurice-Heuse.
- 1 éducatrice s'est vue confier un emploi ½ temps à l'école de l'Est.
- 1 logopède s'est vue confiée un emploi à ½ temps à l'école de Maurie-Heuse.

SECTION 8 - ENSEIGNEMENT SPECIALISE

1. Organisation

A.- Nombre d'élèves

- ★ au 30 septembre 2014 : 235
- ★ au 30 septembre 2015 : 268
- ★ au 30 septembre 2016 : 217
- ★ au 30 septembre 2017 : 213
- ★ au 30 septembre 2018 : 226
- ★ au 30 septembre 2019 : 231
- ★ au 30 septembre 2020: 231
- ★ au 30 septembre 2021: 198

2. Personnel

A.- Traitements

Ils sont tous à charge de la Communauté française.

20 titulaires de classe définitifs.

Cours spéciaux :

- * 81 périodes d'enseignement individualisé,
- * 38 périodes d'activités éducatives,
- * 36 périodes d'éducation physique,
- * 18 périodes de religion catholique,
- * 5 périodes de religion protestante
- * 9 périodes de morale non confessionnelle,
- * 9 périodes de religion islamique,
- * 1 période de religion orthodoxe
- * 18 périodes d'éducateur APE.
- * 16 périodes logo APE
- * 32 périodes de philosophie et citoyenneté.
- * 310 périodes Intégration Permanente Totale
- * 194 périodes Paramédical

B. Nomination au 1er avril 2022

Néant.

C. Disponibilité pour maladie

3 agents ont été mis en disponibilité pour maladie.

- D. Congés
- Congé pour prestation réduites enfants moins de 14 ans : 1 agent
 - Congé pour interruption partielle de la carrière : 2 agents
 - Congé mi-temps thérapeutique : 2 agents
 - Interruption de carrière dans le cadre du congé parental : 1 agent
- E. Mise en disponibilité précédant la pension de retraite
- 5 agents à ¼ temps
 - 1 agent à temps plein
 - 1 agent à mi-temps
- D. Démission
- Néant.

SECTION 9 - COMMISSION PARITAIRE LOCALE (COPALOC)

La Commission paritaire locale s'est réunie :

- Le 08.11.2021
- Le 10.05.2022
- Le 23.05.2022

SECTION 10 - DESIGNATION DANS DIVERSES ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

- Afin de remplacer un membre décédé au sein de la Commission de sélection, l'autorité communale a procédé à une nouvelle désignation.
- Afin de remplacer un membre démissionnaire, l'autorité communale a procédé à une nouvelle désignation pour la représenter la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'A.S.B.L. "Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces".
- Suite à la mise en place de la nouvelle majorité et afin de mettre à jour la liste des représentants du CECP issus des communes et des provinces au sein des Commission Zonales de Gestion des Emplois (CZGE), l'autorité communale a procédé à la désignation d'un membre effectif et de deux membres suppléants.
- Afin de répondre au prescrit légal de la mise en place des Conseils de participation de chaque école, l'autorité communale a procédé à la désignation d'une part, du Coordinateur administratif pour l'ensemble des établissements et d'autre part, à la désignation d'un nouveau représentant au sein de l'école Pierre Rapsat/Geron - Linaigrettes et, ce suite au décès d'un Conseiller communal.
- La COPALOC, unique par Pouvoir Organisateur, est composée de six représentants du PO et de six représentants des membres du personnel. Aussi, suite au décès d'un Conseiller communal, l'autorité communale a procédé à la désignation d'un remplaçant et ce en qualité de membre effectif.
- Afin de répondre au prescrit de l'article 144bis de la loi communale, l'autorité communale, suite à la mise en place de la nouvelle majorité, a désigné un nouveau représentant en qualité de délégué de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de l'ASBL "Le Denier de l'Ecole Communale d'Ensival" ainsi que d'un(e) administrateur (trice) pour représenter la Ville.

SECTION 11 - CONVENTIONS

L'autorité communale a marqué son accord sur les prestations de volontaires dans nos écoles communales, afin de régulariser leur situation administrative. 12 contrats 'Convention volontariat' ont été rédigés.

SECTION 12 - MARCHES

- Suite aux inondations, l'autorité communale a marqué son accord sur la mise en place d'un transport dit "exceptionnel" via un marché de services qui a été attribué au TEC, entreprise ayant remis l'offre économique la plus intéressante et ce afin d'accueillir les enfants de maternelle de l'école d'Ensival au domaine des Tourelles en attendant le placement des modules.
- Afin de permettre aux élèves de l'école communale d'Ensival d'emménager dans les containers dans les meilleurs conditions possibles, l'autorité communale a autorisé l'achat de huit tableaux pour équiper chacune des classes. Un marché public a donc été lancé et a été attribué à l'entreprise ALVAN qui a remis l'offre économique la plus intéressante.
- Afin de permettre aux élèves de l'école Carl Grün l'apprentissage des outils numériques, l'autorité communale a autorisé l'achat de 12 tablettes 10" + housses via la centrale d'achat "Ecole numérique - digital wallonia.be., de deux écrans tactiles pour l'école des Linaigrettes ainsi que d'une valise de douze tablettes pour l'école Carl Grün.
- Afin de procéder à des marquages au sol dans les cours de récréation de l'école communale de Lambermont, l'autorité communale a attribué le marché à l'entreprise IDEMASPORT qui a remis l'offre économique la plus intéressante.
- Afin de répondre aux besoins des écoles en matière de mobilier scolaire pour l'ensemble des écoles, l'autorité communale a attribué le marché à la société ALVAN qui a remis l'offre économique la plus intéressante.
- Afin de permettre un apprentissage précoce d'une deuxième langue dans trois de nos écoles, l'autorité communale a attribué ce marché, sur base du rapport d'examen des offres, à CLL de Louvain-La-Neuve pour 10 mois avec possibilité de prolongation de deux années.
- Afin de réaliser un spot publicitaire pour les écoles, l'autorité communale a attribué le marché de réalisation d'un spot publicitaire d'une durée de 20 secondes à la station radio contact.

SECTION 13 - PÔLES TERRITORIAUX

- Le Pouvoir Organisateur de la Ville de Verviers a pris la décision d'organiser un pôle territorial sur la zone 5 de la Fédération Wallonie Bruxelles dont la Ville de Verviers fait partie et a définitivement validé la candidature de l'école Maurice Heuse qui est donc devenue école porteuse d'un pôle territorial.
- Pour faire suite à la validation définitive de l'école communale d'enseignement spécialisé Maurice-Heuse par la Fédération Wallonie-Bruxelles en qualité de pôle territorial, l'autorité communale a marqué son accord sur l'organisation d'un apéritif dinatoire et d'y inviter deux représentants des 17 communes associées.
- L'autorité communale, sur base de la législation en la matière, a validé la composition d'une commission de sélection afin de procéder au recrutement du personnel du pôle territorial de Verviers.
- Afin de désigner un Coordonnateur de pôle (ou deux à mi-temps), l'autorité communale a approuvé l'appel à candidature, les conditions d'accès à la fonction ainsi que le profil de fonction. En outre, la lettre de mission dudit Coordonnateur, du directeur de l'école siège Maurice Heuse, la modification du règlement de travail pour ce qui concerne l'enseignement spécialisé et l'appel à candidature pour le personnel pluridisciplinaire ont également été approuvés.
- Afin de gérer au mieux la complexité de la transition de la mise en œuvre des pôles territoriaux, le Cabinet de la Ministre de l'Education a opté pour une période dite "d'assouplissement" et l'autorité communale a marqué son accord pour poursuivre les intégrations permanentes totales ayant débuté avant la rentrée 2022/2023 au sein de l'école Maurice Heuse.
- Suite au lancement d'un appel, Le PO a arrêté la réserve de recrutement dans les fonctions d'instituteur, de logopède, de psychologue, de neuropsychologue et d'ergothérapeute.
- Afin d'optimiser les ressources humaines du pôle territorial, l'autorité communale a marqué son accord sur la délégation de la signature du PO aux coordonnatrices du pôle territorial de Verviers et l'accès à l'application "METIER "E-PÔLES"
- Dans la continuité de la mise en place du pôle territorial de Verviers, l'autorité communale a approuvé le "Ressort" (qui est ce qui relie le pôle territorial de Verviers dont l'école siège est Maurice Heuse à ses écoles coopérantes situées sur la même zone à savoir l'ensemble de nos écoles communales) ainsi que la Convention de coopération entre l'école siège MHE et les communes coopérantes. Cette nouvelle étape vise, d'une part, à formaliser les engagements fermes qui ont été pris par les pouvoirs organisateurs dans le cadre de la programmation des pôles et, d'autre part, à préciser les modalités de collaboration entre les différentes parties concernées.

SECTION 14 - AGREATIONS DE FOURNISSEURS

L'autorité communale a autorisé l'agrément des fournisseurs suivants :

- ✓ L'ASBL Théâtre Zanni asbl, Rue des Combattants 38, 1450 CHASTRE.
- ✓ L'ASBL Luc REGARD, Rue du médecin 3 à BE 5080 WARISOULX.
- ✓ L'ASBL La Grange Verte, rue d'Anloy 7 à 6853 FRAMONT.
- ✓ La société ABRACADAMATH, Avenue Prince Baudouin 59 à 1150 BRUXELLES.
- ✓ L'ASBL Ami, entends-tu? rue Hambursin 18 à 5030 GEMBOLOUX.
- ✓ L'ASBL Cap Sciences, rue de la Terre Franche 61 à 5310 Longchamps.
- ✓ La société ALVAN, Rue Berlaimont, 2 à 6220 FLEURUS.
- ✓ La société BURO-LIGHT, Rue du Vieux Mayeur, 24 à 4000 LIEGE.
- ✓ La société WESO - Belgique , BP10 à 1000 BRUXELLES.
- ✓ La société Honico SPRL, rue de la grande Campagne 5 à 7090 Braine-Le-Compte.
- ✓ L'ASBL "Des clés plein les poches", rue du Fraignat 35 à 1325 CORROY-LE-GRAND (Vieusart).
- ✓ L'entreprise Francoise HASTIR + ANIMUSI, rue Joseph Joppart 10 à 1300 WAVRE.
- ✓ La société KEWLOX SA, rue Sainte-Anne 7 à 5310 LEUZE.
- ✓ L'ASBL Association promotion de l'Aquarium M. DUBUISSON et du musée zoologie Liège, Quai Emile Van Beneden 22 à 4020 LIEGE.
- ✓ L'ASBL CERCLES DES NATURALISTES DE BELGIQUE, rue des Ecoles 21 à 5670 VIERVES-SUR-VIROIN.
- ✓ La société "Côté Campagne", Rue Moulin à Vent 99A à 4340 AWANS (BE).
- ✓ La SPRL Lettre Age, Boulevard de Gérardchamps, 2 à 4800 Verviers (BE).
- ✓ Papeterie Humblet SRL, Rue Elisa Dumonceau 22 à 4040 Herstal.
- ✓ L'entreprise "t Dreefhuys (DIDDEN Marcel)", Dreefstraat 46/47 à 9400 Ninove Belgique.
- ✓ S.A.S. Éditions liberté, 4 rue du Heaume à 02200 Soissons + France.

SECTION 15 - AUTRES

Déclaration des emplois vacants

En application du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel de l'enseignement officiel subventionné, l'autorité communale a arrêté la liste des emplois vacants au 15 avril 2022 qui seront ouverts aux nominations définitives en 2023 s'ils sont toujours vacants au 1^{er} octobre 2022.

Location d'une salle

Le local de l'école communale de l'EST permettant de dispenser les cours de gymnastique et de psychomotricité n'étant plus praticable suite aux inondations, l'autorité communale a marqué son accord sur la location de la salle du SOCCER qui se situe à proximité de l'établissement

Formation

L'autorité communale a autorisé la dispense d'une formation aux outils numérique à l'école communale des linaigrettes.

Projet sport à Ensival

La directrice de l'école communale d'Ensival ne souhaitant plus poursuivre l'option foot du projet "Sport à l'école communale d'Ensival", l'autorité communale a décidé de résilier la convention de partenariat y relative.

TITRE IV

ATTRIBUTIONS DE M. LE TROISIEME ECHEVIN, J-F CHEFNEUX

SECTION 1 - AFFAIRES CULTURELLES

1. Projet Ville/ULiège

La collaboration entre la Ville de Verviers et l'Université de Liège s'est poursuivie. Durant l'année 2022 (une nouvelle convention a été approuvée par le Conseil communal en date du 27 juin 2022), 8 grandes conférences ont pu être organisées dans la salle du Centre culturel avec une moyenne de 150 personnes présentes. Le module de cours de l'Espace Universitaire ULiège/Verviers relatif aux Hautes Fagnes a pu être organisé ainsi que les premières séances du module relatif aux médicaments.

2. Subsides conventionnels

a. Centre culturel de Verviers A.S.B.L.

Subside de fonctionnement

En séance du 3 février 2022, le Collège communal a fixé le montant de la dotation communale au profit de l'A.S.B.L. Centre culturel de Verviers, à 562.311,02 € (versement mensuel de 46.859,25 €).

Comptes 2021 et budget 2022

Les comptes annuels 2021 ont été présentés au Collège communal le 8 septembre 2022 et approuvés par le Conseil du 26 septembre 2022.

b. Védia A.S.B.L. (Télévesdre)

Subside numéraire

En séance du 22 avril 2022, le Collège communal a approuvé le montant à allouer en vertu de l'application de la convention de partenariat du 01 janvier 2002 liant la commune de Verviers à l'A.S.B.L. Télévesdre et de l'avenant à la convention de partenariat du 21 septembre 2020, le tout s'élevant à 137.485,00 €.

Comptes 2021 et budget 2022

Les comptes annuels 2021 ont été présentés au Collège communal le 8 septembre 2022 et approuvés par le Conseil du 26 septembre 2022.

c. Ludothèque de Stembert

En date du 27 juin 2016, une convention de partenariat a été conclue entre la Ville et la Ludothèque de Stembert avec reconduction tacite. Un subside de 3.000€ était prévu au budget 2022 pour la Ludothèque.

d. Territoires de la Mémoire

En date du 21 février 2022, la convention de partenariat liant la Ville à l'A.S.B.L. Territoires de la Mémoire a été reconduite pour une durée de 5 ans par le Conseil communal. Un subside de 1.375 € était prévu au budget 2022 pour la l'A.S.B.L.

3. Subsides culturels divers

Des subsides ont été accordés aux A.S.B.L. et associations suivantes : Chœur de la Ville de Verviers, Les Musicales Lekeu, Jazz à Verviers, Temps Mêlés, Les Minières, Fêtart de l'Entrte-Rechain, Comptoir des Ressources créatives, chorale L'Emulation, Société royale d'Harmonie, Association Henry Vieuxtemps.

4. Mise en dépôt des archives historiques conservées au Conservatoire

Le Conservatoire n'étant pas en mesure de recenser ni de valoriser faute de temps et de moyens les manuscrits de valeurs en sa possession, une convention de mise en dépôt pour une durée de 10 ans a été signée avec la section de la Musique de la Bibliothèque royale. Ces manuscrits seront conservés dans de bonnes conditions, décrits, numérisés, étudiés et valorisés. Pour la Royale, il s'agit d'une opportunité d'aider Verviers dans la mise en valeur de son patrimoine tout en ayant à disposition des sources qui entrent en résonance avec ses propres collections Vieuxtemps, Ysaÿe, Crickboom, Lekeu, Dupuis. La convention prévoit que le seul coût pour la Ville est celui de l'assurance pour la mise en dépôt.

5. Réaménagement de l'îlot Phoenix - Intégration d'une œuvre d'art

Le service de la Culture a été associé à la réalisation du cahier des charges devant permettre de choisir l'artiste qui réalisera l'œuvre à intégrer dans le projet de réaménagement de l'îlot Phoenix. Il était en charge de l'organisation de la procédure de sélection du Comité et du Jury (règlement d'ordre intérieur, composition, convocation, règlement, secrétariat). Le projet n'a pas pu être concrétisé en 2022

SECTION 2 - ENVIRONNEMENT

A.- Problématique des déchets et propreté publique :

1.- Collecte des ordures ménagères

Statistiques

La collecte des déchets ménagers sur le territoire de la Ville de Verviers est réalisée au moyen de conteneurs à puce permettant de séparer les déchets organiques des déchets résiduels.

C'est l'Intercommunale INTRADEL qui a pour mission de collecter séparément la fraction organique (conteneur vert) et la fraction résiduelle (conteneur noir) des ordures ménagères à l'aide de conteneurs individuels ou collectifs. Les éventuelles exceptions techniques ou médicales sont, quant à elles, prévues en sacs (vert pour l'organique et rouge pour le résiduel).

La collecte a lieu 3 fois/par semaine (le mardi, jeudi ou vendredi), en fonction de la zone géographique.

Sur l'année 2022, ce sont 6.225,032 tonnes de déchets ménagers résiduels qui ont été traitées à l'incinérateur d'INTRADEL à Herstal, et 1.956,459 tonnes de déchets ménagers organiques qui ont pu être bio-compostés également via INTRADEL. Le coût représentant le service minimum (collecte et traitement) se monte à 3.099.384,24 €, et celui relatif au service complémentaire est de 382.294,79 €.

2.- Collecte des P.M.C.

La collecte sélective en porte-à-porte des sacs bleus a permis de récolter 1.033,000 tonnes de P.M.C. (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons).

Le service répond aux demandes de la population (dates de collecte, guide du tri...) et assure le suivi des réclamations vers notre Intercommunale INTRADEL, gestionnaire du contrat, et le collecteur (A.S.B.L. TERRE).

Cette collecte a lieu toutes les 2 semaines, le mardi, le jeudi ou le vendredi, en fonction de la zone.

La collecte sélective des sacs transparents a permis de récolter 94,784 tonnes de plastiques mous et étirables. Il s'agit d'une collecte temporaire sur quelques années en attendant l'adaptation et la construction de nouveaux outils de tri permettant d'accepter et trier l'ensemble des plastiques qui seront tous collectés, in fine, via les sacs bleus PMC.

Cette collecte a lieu toutes les 8 semaines, le mardi, le jeudi ou le vendredi, en fonction de la zone.

3.- Collecte des Papiers-Cartons

La collecte sélective en porte-à-porte des papiers-cartons a permis de rassembler 2.108,313 tonnes de papiers-cartons.

Le service répond aux demandes de la population (dates de collecte, guide du tri...) et assure le suivi des réclamations vers notre Intercommunale INTRADEL, gestionnaire du contrat et le collecteur.

La collecte est assurée par l'A.S.B.L. TERRE tous les 15 jours, aux mêmes dates que la collecte des PMC.

4.- Collecte du verre

La collecte du verre via le réseau de bulles à verre a permis de collecter 690,960 tonnes de verre blanc et 679,185 tonnes de verre de couleur.

Le service assure, avec l'intercommunale INTRADEL la gestion hebdomadaire de tous les sites existants.

Bulles à verre enterrées : convention avec INTRADEL

Pour rappel, une convention a été signée entre l'Intercommunale INTRADEL et la Ville relative à la mise à disposition de l'Intercommunale des bulles à verre enfouies sur le territoire de Verviers. Cette adhésion permet de faire effectuer un entretien préventif annuel par INTRADEL (gratuit) et d'ensuite faire effectuer les réparations nécessaires après accord (payant).

Aucun entretien préventif n'a été effectué cette année.

Afin de poursuivre sa politique d'enfouissement des bulles à verre, le Collège communal du 8 décembre 2022 décidait de 3 emplacements et des travaux d'enfouissement y afférents via l'Intercommunale INTRADEL. Le Conseil communal du 19 décembre 2022 adoptait l'avenant 5/2022 à la convention 2017 entre INTRADEL et la Ville relative à la mise à disposition de l'Intercommunale des bulles à verre enterrées appartenant à la Ville aux fins de collecte du verre, de contrôle annuel et d'entretien préventif (ajout des 3 sites de 2022).

5.- Collecte des textiles et chaussures usagés mais réutilisables

Chiffres de Terre (collecte sur terrains publics):

Sur le domaine public, la collecte des textiles est assurée via les sites de conteneurs de l'A.S.B.L. TERRE qui sont à présents au nombre de 33. Les quantités récoltées en 2022 : 475.575 kg.

Le 28 octobre 2013, le Conseil communal adoptait la convention (avenant n°1) avec l'A.S.B.L. TERRE dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 avril 2009, déterminant les modalités de gestion des déchets textiles.

En 2020, et à la demande du SPW (ARNE - Département du Sol et des Déchets), il était nécessaire de renouveler la convention qui nous lie avec l'A.S.B.L. TERRE pour la collecte des textiles usagés. Le Conseil communal du 28 juin 2021 a donc adopté la convention établie entre la Ville et l'A.S.B.L. TERRE portant sur la collecte des vêtements et chaussures réutilisables et déterminant les modalités de gestion des déchets textiles via des conteneurs disposés sur le territoire communal, pour une durée de deux ans, renouvelable une fois.

6.- Les Recyparcs

Depuis le 1er janvier 2017, pour tous les citoyens des communes affiliées, l'accès aux recyparcs (gratuit) s'effectue exclusivement sur présentation de leur carte d'identité.

En ce qui concerne les autres catégories d'utilisateurs (Communes, A.S.B.L., écoles, particuliers non domiciliés sur la zone d'activité de l'intercommunale mais y possédant une résidence secondaire...), la carte d'accès actuelle pourra continuer d'une part à fonctionner et d'autre part à être distribuée lors de nouvelles inscriptions.

L'emploi de la carte d'identité électronique (eID) à la place des cartes d'accès actuelles présente certains avantages :

- facilité d'utilisation pour les citoyens;
- réduction des tâches administratives et des coûts inhérents au remplacement des cartes;
- forme d'harmonisation avec d'autres intercommunales wallonnes

Des quotas par année civile restent imposés aux déchets verts (8m³), déchets inertes (5m³), déchets encombrants (4m³), déchets de bois (3m³), frigolite (1 m³), pneus (5 pièces) et déchets de construction contenant de l'amiante (3m³). Au fur et à mesure des passages des utilisateurs dans les recyparc, leurs apports de déchets soumis à quota sont enregistrés grâce à leur carte personnelle. Au 1er janvier, tous les compteurs sont remis à zéro.

Intradel propose désormais aux citoyens d'apporter jusqu'à 2m³/jour au recyparc, tous matériaux confondus. L'apport journalier autorisé a doublé mais les quotas annuels restent inchangés.

Quel avantage :

Gain de temps pour les visiteurs : 1 visite au lieu de 2

Réduction de l'impact environnemental : Moins de déplacement

Réduction des files au recyparc : Moins de visiteurs

Atmosphère plus sereine : Réduction des refus

L'informatisation des recyparc permet d'améliorer le suivi des différents flux des déchets. Le rôle d'information et d'aide au tri se voit renforcé, la gestion des vidanges de conteneurs optimisée et l'enregistrement des données statistiques systématisé.

Verviers dispose de trois recyparc sur son territoire (celui du Laboru est considéré comme une enclave theutoise sur le territoire verviétois), ce qui permet de bien desservir l'ensemble de la population mais aussi de « désengorger » le recyparc situé Quai de la Vesdre. Tout en rappelant que l'ensemble des recyparc de la zone INTRADEL sont accessibles à tous les habitants de cette zone.

Depuis janvier 2019, accès aux commerçants et indépendants dans 44 recyparc de la zone d'Intradel.

Les mouvements de jeunesse peuvent désormais accéder aux recyparc, durant toute l'année et plus particulièrement durant les 2 mois d'été, moyennant certaines modalités.

Au recyparc de Stembert : collecte de caisses, bacs, mobilier de jardin, seau, châssis... en plastique dur.

Les déchets de plâtre sont collectés séparément des déchets encombrants aux recyparc de Verviers et de Stembert.

Une collecte de vélos en bon état a eu lieu le samedi 23 avril 2022.

Le samedi 15 octobre 2022, une collecte de jouets en bon état s'est déroulée dans le réseau des recyparc au profit d'actions sociales locales.

Les déchets de plâtre sont collectés séparément des déchets encombrants dans les recyparc de Verviers et Stembert.

Le recyparc du Quai de la Vesdre à Verviers a enregistré 47.335 visiteurs et a permis de collecter 6.384,178 tonnes de déchets.

Le recyparc de la rue Bronde à Stembert a enregistré 42.074 visiteurs et a permis de collecter 4.277,949 tonnes de déchets.

7.- La collecte des encombrants

Statistiques

Depuis octobre 2004, la collecte des encombrants est organisée en porte à porte et sur inscription.

L'A.S.B.L. RCYCL collecte sur le territoire verviétois les lundis et mardis.

En 2022, RCYCL a assuré la collecte sur tout le territoire verviétois pour un coût de 177.261,58 € TVAC auprès de 3.577 ménages inscrits. Les quantités récoltées s'élèvent à 640,530 tonnes. Il est à noter que 66,49 % du contenu des collectes a été recyclé.

8.- La collecte des sapins de Noël

Elle a eu lieu les 11, 13 et 14 janvier 2022. Cette collecte a coûté 12.686,57 € TVAC.

9.- Compostage et éco-consommation

Les édu-composteurs, une équipe de bénévoles spécifiquement formés aux techniques du compostage et à l'éco-consommation, en collaboration avec le Service Environnement, ont comme objectif d'informer et de sensibiliser les citoyens. Ils organisent ou participent à diverses manifestations telles des stands d'information et de sensibilisation.

Mais actuellement, cette équipe n'est plus active sur Verviers et doit être relancée.

La brochure éco-consommation et compostage éditée par la Ville de Verviers est mise gratuitement à disposition des citoyens, sur simple demande au Service Environnement, lors de manifestations, dans nos stands d'information, ...

10.- Sensibilisation, information en matière de déchets

Le Service Environnement répond aux nombreuses demandes de renseignements ou d'information sur l'organisation des collectes des déchets, le tri, les obligations de reprises, ...

Une autre mission du Service, celle de sensibiliser la population. Voici quelques-uns des outils :

Diffusion, dans la presse et les journaux toutes-boîtes, d'articles annonçant :

- la collecte des sapins en porte-à-porte
- les collectes de déchets
- l'Opération Rivières Propres
- l'éco-consommation
- le compostage
- ...;

Diffusion de la brochure « Eco consommation & Compostage » ...;

Stand de sensibilisation (distribution de cendriers de poches, livres de recettes anti-gaspi, sacs à vrac, pinces fraîcheurs, films alimentaires réutilisables...)

Actions locales de prévention Intradel 2022

Dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, par courrier du 22 décembre 2021, l'Intercommunale INTRADEL a proposé à la Commune d'organiser au cours de l'année 2022 deux actions relatives à la prévention des déchets :

1) Poursuite de la campagne de sensibilisation aux langes lavables lancée en 2021

Depuis le 01/01/2022, les langes jetables ne peuvent plus être jetés dans le conteneur à déchets organiques suite à la forte évolution de la composition des langes (remplacement de la cellulose biodégradable par un polymère qui n'est pas biodégradable en biométhanisation).

L'utilisation des langes lavables est une alternative plus écologique et plus économique.

Intradel souhaite donc expliquer aux futurs parents ainsi qu'aux professionnels de la petite enfance l'utilisation et l'entretien de langes lavables via la campagne suivante :

- Parcours vidéo sur www.intradel.be et distribution de brochures de sensibilisation dont le but est de fournir des informations simples, concrètes et pratiques sur l'achat, l'entretien, le change, l'organisation de l'espace linge...
- En collaboration avec un coach linge lavable, organisation de séances d'information et rencontre avec une famille témoin pour partage d'expériences : passer de la théorie à la pratique, connaître les avantages et les inconvénients, apprendre à les entretenir au mieux, réfléchir sur comment s'équiper sans se ruiner...
- Dans les limites budgétaires calculées au prorata du nombre d'habitants/commune, l'octroi d'une prime à l'achat ou à la location de langes lavables (montant plafonné à max 200 € et 50% de la facture).

2) Campagne de sensibilisation à l'eau du robinet

Promouvoir l'eau du robinet, c'est ouvrir la réflexion sur les bienfaits de l'eau sur notre santé, sur les économies réalisées quand on la préfère aux boissons du commerce mais aussi et surtout sur la grosse diminution de déchets d'emballage qui en découle.

Intradel propose :

1. Fourniture d'une brochure de sensibilisation sur les avantages économiques, sanitaires, et ZD de l'eau du robinet. D'autres conseils seront également abordés : comment améliorer son goût ? Le filtrage est-il nécessaire ? Comment la rendre pétillante ? Comment l'aromatiser ?...
2. La présence d'un bar à eau sur un événement communal : l'animation "Bar à eaux" consiste en un test à l'aveugle de différents types d'eau. Les participants sont acteurs de l'atelier à travers les dégustations. Il s'agit d'identifier les différents types d'eau dégustés et de tenter de reconnaître l'eau du robinet.

Les objectifs de sensibilisation via ce bar à eau sont :

- démontrer que l'eau du robinet est tout à fait propre à la consommation;
- donner des trucs et astuces pour surmonter les préjugés et les freins à la consommation d'eau du robinet;
- amener les participants à s'interroger sur leurs choix de consommation.

D'autres actions -récurrentes ou nouvelles- sont menées par l'intercommunale Intradel au cours de l'année :

- les traditionnelles collectes des vélos et des jouets sont maintenues;
- présence du véhicule de prévention d'Intradel sur les marchés communaux;
- développement de nouvelles fiches recettes, tutos, infographies pour accompagner les citoyens dans leur démarche ZD;
- animations dans les écoles et les plaines de vacances communales (juillet et août);
- sensibilisation au ZD dans les bibliothèques (lecture, ateliers, expos...)
- ...

Le Conseil communal, en séance du 31 janvier 2022, a décidé de mandater l'Intercommunale INTRADEL pour la réalisation de ces actions.

Action de sensibilisation à la problématique des déjections canines

Durant toute l'année, des panneaux et affiches « Plein les bottes des crottes » (réalisés en 2015) sont placés dans certains lieux en fonction de la problématique, ou à la demande des citoyens.

De nouveaux panneaux ont été confectionnés en décembre 2020 "On recherche le maître de Jack le Crotteur". Ces actions se poursuivront en 2023.

Lutte contre les dépôts sauvages

Tout au long de l'année, des panneaux « Notre quartier n'est pas une poubelle » sont placés sur le territoire, soit en fonction de la fréquence des dépôts, soit à la demande des citoyens.

Ces actions se poursuivront en 2023.

Action de sensibilisation à la problématique du nourrissage des pigeons (et autres animaux) sur la voie publique

Des panneaux ont été confectionnés afin de rappeler l'interdiction de nourrissage des pigeons (et, partant, des autres animaux sauvages) sur la voie publique. Au-delà de l'aspect illégal de ce type de nourrissage, la communication insiste sur le fait que de tels comportements ont pour conséquence la prolifération des maladies, des fientes mais aussi des rats. Ces panneaux ont été placés dans des endroits stratégiques (parcs, squares, ...) ou encore sur des sites considérés comme prioritaires par les services de la Ville ou à la demande de certains citoyens.

Ces actions se poursuivront en 2023.

11.- Nettoyement public du Centre-Ville

Depuis novembre 2008, c'est la Société OVS qui a en charge le nettoyage du centre-ville de Verviers. Le précédent marché de service qui liait la société OVS à la Ville de Verviers s'est achevé le 31 mai 2022.

A partir du 1^{er} juin 2022, c'est la société LAURENTY qui a remporté le marché et qui a pris en charge le nettoyage du centre-ville de Verviers (attribution par le Collège communal du 05 mai 2022).

Leur travail consiste en la vidange et l'entretien des poubelles publiques sur la zone définie du centre-ville, le ramassage des dépôts sauvages type « encombrants », le balayage des rues (mécanique, manuel et au moyen d'un aspirateur électrique de rue), et le désherbage des trottoirs publics et bâtiments communaux.

Des réunions de suivi ont lieu régulièrement.

Le montant total des factures pour l'année 2022 s'élève à 275.335,85 € TVAC pour la société OVS (du 1^{er} janvier au 31 mai 2022) et à 257.977,78 € TVAC pour la société Laurenty (du 1^{er} juin au 31 décembre 2022).

12.- Problématique des Conteneurs individuels, sacs PMC ou autres colis sortis trop tôt ou trop tard

Depuis 2009, un processus de collaboration est mis en place entre le Service Environnement et le Service des Gardiens de la Paix.

De plus depuis le 1^{er} juillet 2020, un nouvel agent constatateur a intégré le service de l'Environnement et depuis le 6 septembre 2021, un second agent constatateur est venu compléter le même service.

Dès lors lorsque des sacs PMC, des conteneurs individuels ou des colis papiers cartons sont sortis trop tôt (avant 18 h la veille du jour de collecte) ou trop tard (après le passage du collecteur), le Service Environnement fait intervenir l'agent constatateur.

Ce dernier se rend à l'adresse indiquée et demande au propriétaire du (des) sac(s), du (des) conteneur(s) individuel(s) ou colis, de les rentrer et de les ressortir pour la prochaine tournée comme le prévoient les Règlements coordonnés de Police de la Zone Vesdre.

Si le contact ne peut être établi avec la personne concernée, le colis est fouillé et une sanction est rédigée si un indice est trouvé dans le dépôt. Si le colis n'est plus conforme après la fouille, il est alors évacué par nos Services techniques. Un feuillet d'information reprenant la problématique est également laissé dans la boîte aux lettres du riverain.

S'il s'agit d'un conteneur individuel laissé de manière récurrente en voirie, il est possible d'infliger une sanction administrative sur base de l'adresse et/ou du numéro de puce.

13.- Délinquance environnementale

Depuis le mois de mars 2022, les forces en présence sur le terrain représentent donc un total de 2 agents à temps plein, agents constatateurs au service Environnement, renforcés dès que possible par 2 agents occasionnels aux services techniques de la Maintenance (Nettoieement). Cela permet de renforcer un minimum les effectifs dédiés à la constatation et la poursuite des infractions environnementales.

Ainsi, en binôme avec les ouvriers-constatateurs, les agents constatateurs développent les compétences et missions pour lesquelles ils ont été engagés, à savoir la recherche et la constatation des infractions environnementales en matière d'abandon de déchets, les contacts, la sensibilisation et l'information à la population lors des interventions de terrain.

Vu l'amélioration de la situation sanitaire, cette année a permis d'organiser des brigades « duo ». Il s'agit de brigades constituées de l'agent constatateur, d'un ou deux ouvriers et d'une camionnette de la Ville. Cela permet, dans le même temps, de constater, fouiller et ramasser les dépôts sauvages d'immondices. D'où le triple avantage suivant : un gain de temps lors des interventions, une facilité lors de la fouille qui s'effectue directement dans la camionnette (améliorant aussi considérablement les conditions d'hygiène), et un périmètre couvert beaucoup plus étendu (car l'ensemble des quartiers de la Ville, y compris les plus périphériques, sont désormais couverts).

De même, une seconde version des brigades duo ont pu être mises en œuvre avec les services de la Zone de Police Vesdre. Les objectifs sont d'accroître le partenariat entre les deux entités, d'améliorer la présence et la visibilité sur le terrain, ainsi que d'augmenter la capacité de fouille et de poursuite des infractions environnementales.

L'outil informatif et dissuasif « autocollant orange » (très voyant) est toujours utilisé par les équipes de terrain amenées à fouiller les dépôts sauvages. Cet autocollant est apposé sur les colis fouillés avant qu'ils ne soient évacués. Il signale clairement que le dépôt est interdit, qu'il a été fouillé et qu'il peut faire l'objet d'une amende pouvant atteindre jusqu'à 350 €. Les logos de la Ville de Verviers, des gardiens de la paix et du n° vert « propreté publique-voirie » y sont repris.

Pour l'ensemble de l'année 2022, le renforcement du service des agents constatateurs a permis la constatation, la rédaction et le suivi de 1.032 procès-verbaux concernant les infractions environnementales par les agents constatateurs environnement.

14.- Serveur propreté publique - voirie

Depuis fin novembre 2011, un programme nommé « dispatching » a été créé afin de centraliser toutes les demandes des citoyens et des Services, relatives à la problématique de la propreté publique.

Cela comprend notamment : la gestion des collectes, le mobilier urbain, les dépôts sauvages, les animaux morts, les déjections canines, l'entretien des trottoirs, ...

Ce programme permet à l'ensemble des membres du Service d'assurer un suivi des interventions, et d'obtenir une vision plus globale des problèmes liés à la propreté publique.

Ce programme est également en interaction avec le numéro vert gratuit « Propreté publique / Voirie » - 0800/21.105. Tout appel sur ce numéro est encodé et traité via le dispatching.

Durant l'année 2022, nous avons encodé et assuré le suivi de 1.852 signalements.

15.- La gestion des déchets au sein des services administratifs communaux

Les divers outils de tri des déchets (PMC, papiers-cartons, piles, consommables d'impression, bouchons en plastique...) sont toujours en place. Cette action se poursuit et le Service Environnement reste à la disposition de l'ensemble du personnel communal pour toute information relative à la gestion des déchets. Cette matière est amenée à sans cesse évoluer en fonction de la législation européenne et wallonne sur le sujet. Le Service accompagnera tout changement nécessaire, à commencer par la séparation des fractions résiduelles et organiques depuis que cela est appliqué aux ménages verviétois.

Cette année 2022 a vu la relance du projet de tri des déchets que le personnel communal produit au sein des bureaux de l'administration. La réflexion consiste à concentrer les différentes fractions triées (organique, résiduelle, papier/cartons, PMC) autour d'endroits mutualisés par plusieurs bureaux afin de faciliter le travail du personnel d'entretien. Par la même occasion, des poubelles duo mutualisées remplaceront les poubelles individuelles et permettront de responsabiliser chaque agent à la gestion des déchets produits au bureau. Les déchets organiques pourront ainsi être séparés des résiduels pour se conformer à ce qui est déjà d'application au sein de chaque ménage verviétois. La mise en place de ce projet devrait aboutir début 2023.

16.- Commission Environnement de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)

Aucune réunion de la Commission Environnement ne s'est tenue en 2022.

17.- Campagne « BE WAPP »

Par courriel daté du 7 février 2022, le Ministre de l'Environnement a annoncé la 8ème édition du "Grand Nettoyage de Printemps" prévue sur l'ensemble du territoire wallon les 5, 6, 7 et 8 mai 2022.

Le jeudi 5 mai et le vendredi 6 mai sont plus spécifiquement réservés aux écoles ainsi qu'aux entreprises. Le grand public (particuliers, associations et clubs) a la possibilité de s'inscrire pour le vendredi et/ou le samedi et/ou le dimanche.

Cette action ouverte à tous s'inscrit dans le cadre du Plan d'actions pour une Wallonie Plus Propre : "BE WAPP". L'opération consiste à sensibiliser chaque citoyen à la propreté de notre cadre de vie et à mobiliser un maximum de citoyens pour donner un coup d'éclat à notre région en ramassant papiers, mégots, canettes, sacs plastiques et autres déchets abandonnés.

Pour participer à cette action de nettoyage, les citoyens s'inscrivent sur le site « moinsdedechets.wallonie.be » et forment une équipe (familles, mouvements de jeunesse, clubs sportifs, associations, écoles, de maisons de villages, comités de quartiers...) pour recevoir un kit de nettoyage (gants, gilets fluorescents, sacs PMC...). Via le formulaire d'inscription, ils choisissent la date, le créneau horaire, la/les zone(s) qu'ils souhaitent nettoyer.

En séance du 10 février 2022, le Collège communal a décidé de participer à l'opération "Grand Nettoyage" 2022 dans le cadre de la campagne "BE WAPP", d'inscrire la Ville de Verviers comme coordinatrice locale afin de connaître les endroits à nettoyer et de coordonner la visibilité de l'action sur son territoire.

Le Service Environnement s'est donc chargé d'indiquer à chaque équipe citoyenne inscrite le lieu où déposer les sacs après leur ramassage (endroit convenu préalablement avec les participants) pour une évacuation efficace de ces déchets par le Service Nettoyement.

Les 5 et 6 mai, ce sont 11 écoles, 3 équipes associatives et 2 entreprises qui ont œuvré avec leurs équipes au nettoyage de leur quartier.

Les 25 et 26 septembre, 14 équipes (citoyens, mouvements de jeunesse, entreprises, associations, ...) ont nettoyé les quartiers suivants : Heusy, Ensival, Petit-Rechain, Stembert...

18.- Plan Local de Propreté

En 2019, le Ministre Régional Di Antonio sollicitait la Ville par un appel à candidatures concernant les "Plans Locaux de Propreté". Il s'agissait d'accompagner la Ville dans l'élaboration d'un plan local de propreté. A ce titre, il était possible de bénéficier d'un consultant qui viendrait l'aider à élaborer son plan local de propreté.

La Ville de Verviers a rentré sa candidature (décision du Collège communal du 08 mai 2019) et a été retenue. Une première réunion a eu lieu le 16 octobre 2019. Cette réunion a permis de rencontrer Mme Vigneron, chargée de mission pour l'A.S.B.L. Espace Environnement (qui a suivi la Ville durant tout le processus d'établissement du plan), et de pouvoir mettre sur pied les différentes étapes de ce plan pour l'année 2020. Le 31 octobre 2020, la Région wallonne a approuvé le Plan Local de Propreté de la Ville de Verviers et la mise en place de ce plan se poursuivra en 2023 par, notamment, l'installation de caméras de surveillance. La Ville de Verviers a reçu un subside de 25.000 € de la Région Wallonne en 2021. Ces caméras seront installées, dans un premier temps, dans l'hyper-centre.

19.- Gestion des suites des inondations de juillet 2021

Le service a été chargé de soumettre au SPW diverses candidatures pour les multiples appels à projets destinés à la reconstruction post-inondations de juillet 2021 dans les zones principalement touchées.

B. Energie

1.- Guichet de l'Energie

Mission de base :

Le guichet comporte toujours deux consultants. Stéphanie Grévisse (SG) a bénéficié d'une réduction de temps de travail entamée en octobre 2021 et qui a pris fin en septembre 2022. SG a repris un horaire à temps plein à partir du 1^{er} octobre 2022.

Un essai de permanence décentralisée à Limbourg a été tenté en été 2022, mais sans succès et a été interrompu. Des permanences décentralisées sont organisées plusieurs fois par an à Stavelot, uniquement sur rdv depuis mars 2022.

Les consultants ont réalisé leur mission d'information en matière d'économies d'énergie dans le logement. Les thèmes principalement abordés sont : l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'isolation thermique des bâtiments, les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude, la ventilation, les énergies renouvelables, la réglementation PEB, la libéralisation des marchés de l'énergie (gaz et électricité) ... et suivi des primes énergie et rénovation de la Wallonie, les primes « Habitation » depuis juin 2019 et autres incitants financiers : prêt à 0%, réduction fiscale...

En 2022, les consultants du guichet ont reçu 1018 visiteurs dans leur bureau, 2387 appels téléphoniques, 478 courriers/emails. Depuis la période Covid, on observe que le citoyen a conservé comme habitude de communiquer prioritairement par téléphone et mails, par conséquent une partie des chiffres des visites sont transférés vers les appels et les mails

À la suite de la reprise d'activité après Covid, le début de la guerre en Ukraine, l'augmentation des prix de l'énergie et le contexte géopolitique préoccupant au niveau de l'approvisionnement en énergie, on observe une augmentation significative des contacts au guichet.

Les consultants ont adapté leur façon de travailler pour être équitable vis-à-vis de tous les citoyens et offrir le même service à chacun.

Les rdvs plus longs n'ont momentanément plus été possibles, pour permettre à chaque citoyen une accessibilité et un conseil minimum de base et de qualité.

Pendant la période Covid, les consultants ont expérimenté le télétravail. Officiellement, depuis juillet 2022, chaque consultant effectue un jour de TT par semaine, ce jour est fixé le lundi (jour sans permanence obligatoire dans l'horaire classique des guichets).

Dans le cadre de l'opération MéBar II (subvention d'un montant maximum de 1.365€ ou 2000€ octroyée aux ménages à bas revenus), les consultants ont reçu 24 dossiers à traiter en 2022: visites préalables, demandes de prix et visites de vérification des travaux.

Depuis l'intégration du guichet Energie d'Eupen au sein de la communauté germanophone, les communes francophones qui en dépendaient sont rattachées au GEW de Verviers en ce qui concerne les dossiers Mébar : Plombières, Welkenraedt, Limbourg, Baelen, Jalhay, Malmedy, Waimes.

Pour le reste le guichet couvre une zone d'action regroupant 13 communes : Aubel, Aywaille, Dison, Herve, Olne, Pepinster, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts et Verviers.

Promotion et sollicitations diverses :

Etant donné l'épidémie de COVID, les actions de promotion dans le but de mieux faire connaître les services du guichet de l'énergie auprès de la population ont été limitées : impression de feuillets d'information, insertion d'articles dans divers médias régionaux (bulletins communaux, la Quinzaine, Le Jour Verviers...) sous format papier et informatique (sites internet communaux), contacts avec les responsables des communes et des CPAS de la zone d'action.

Aucune séance d'information n'a pu être organisée dans les locaux de l'espace Wallonie à destination d'A.S.B.L.

Les consultants ont participé à des formations sur des thèmes liés à l'énergie, organisées pour la plupart par le Département de l'énergie et du Bâtiment durable:

Des permanences ont été assurées par les 2 consultants sur le stand du SPW dans des salons organisés en Wallonie et à Bruxelles :

Remarque : les contacts des consultants lors des salons organisés directement par le SPW ne sont pas comptabilisés dans ce rapport, ils sont collectés directement par le SPW à chaque fin de journée, en moyenne, cela s'approche de 40 contacts par jour.

Chacun des 2 consultants participe à des groupes de travail, visant à améliorer le fonctionnement global du réseau des Guichets, et pour ce faire se rend à des réunions organisées à Jambes avec d'autres consultants des autres Guichets (M. Elias : groupe farde et outils didactiques; Mme Grevisse : groupe communication-visibilité et média).

Le guichet a également participé à l'élaboration de plusieurs capsules vidéo pour internet et la Une et SG a participé à plusieurs reprises à des émissions sur LN24.

Les consultants renforcent à distances les équipes du SPW dans les missions de renseignement du public et de traitement des dossiers.

Le guichet assure des permanences téléphoniques pour la société ERANOVA qui est mandatée pour répondre aux appels Photovoltaïque du 1718.

Le guichet a également été sollicité par la Ville de Verviers pour un projet local « Climate Challenge », application sur téléphone pour encourager les citoyens à diminuer leurs émissions de CO2 et pour le dossier "Vers des organisations durables" au sein de l'administration communale.

La Ville de Verviers et le GAL du pays de Herve ont aussi contacté le guichet dans le cadre de l'appel à projet pour des « plateformes locales pour la rénovation énergétique.

Toutes ces sollicitations occasionnent des participations à des réunions pour les consultants et des préparations de textes ou relecture.

2.- **Earth Hour**

Pour rappel, il s'agit d'une action symbolique du WWF visant à inviter les citoyens à éteindre la lumière entre certaines heures, et ce pour rappeler la nécessité d'agir pour protéger notre biodiversité face au changement climatique.

Cependant, la Ville est désormais dans une démarche différente en coupant l'éclairage public d'une partie de son territoire entre 00h00 et 05h00 (hormis le centre-ville et d'autres endroits où l'éclairage se révèle indispensable). Il s'agit d'un essai qui devra éventuellement être confirmé.

3.- Nuit de l'Obscurité

L'A.S.B.L. ASCEN (Association pour la Sauvegarde du Ciel et de l'Environnement Nocturnes) - en collaboration avec d'autres partenaires- a organisé la Nuit de l'Obscurité 2018, action symbolique qui vise à sensibiliser le grand public à la pollution lumineuse et au gaspillage énergétique lié aux éclairages excessifs. Elle a eu lieu le samedi 08 octobre 2022.

En date du 29 septembre 2022, le Collège communal approuvait la sensibilisation, via communiqué de presse et le site internet, des citoyens à éteindre chez eux leurs éclairages inutiles durant la soirée et la nuit.

Cependant, la Ville est désormais dans une démarche différente en coupant l'éclairage public d'une partie de son territoire entre 00h00 et 05h00 (hormis le centre-ville et d'autres endroits où l'éclairage se révèle indispensable). Il s'agit d'un essai qui devra éventuellement être confirmé.

C.- Permis d'Environnement :

Sur toute l'année 2022, ce sont 133 nouveaux dossiers qui ont été introduits :

- 119 dossiers pour les déclarations (classe 3)
- 14 dossiers pour les permis d'environnement (classe 2)

Analyse technique et suivi administratif des déclarations de classe 3 et des permis d'environnement de classe 2.

Le Service technique se charge de la visite des établissements classés en vue d'analyser si les dossiers sont complets et si les précautions en matière de protection de l'environnement sont suffisantes. Le cas échéant, des conditions complémentaires ou des suggestions d'amélioration sont élaborées.

D.- Divers :

1.- Opérations de nettoyage des bords de Vesdre

Par courriel du 7 mars 2022, l'A.S.B.L. Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Vesdre (CRV) a confirmé à la Ville que la date de la prochaine opération Rivières propres, pour les Communes qui le souhaitent, a été fixée au samedi 23 avril 2022.

En séance du 10 mars 2022, le Collège communal a marqué son accord sur la participation de la Ville de Verviers à l'Opération rivières propres 2022 prévue le samedi 23 avril.

En accord avec l'A.S.B.L. Contrat de Rivière Vesdre, le Collège communal de la Ville de Verviers a décidé de reporter l'opération de nettoyage des berges de la Vesdre.

En effet, dans le cadre des travaux post-inondations, les actions de nettoyage prévues par la Direction des voies navigables du SPW, les interventions des bénévoles déjà actifs et de la Protection civile en bord de Vesdre se sont poursuivies jusque fin juin 2022.

Finalement, l'opération de nettoyage n'a pas eu lieu en 2022 au vu du peu de déchets en bord de Vesdre.

2.- Semaine de l'arbre

2022 : Journée de l'arbre

La journée de l'arbre a eu lieu le 26 novembre 2022. Elle s'est déroulée sous l'esplanade de la Cour Fischer de 9h00 à 12h30.

En 2022, la Ville de Verviers a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projet BiodiverCité 2021 pour bénéficier du subside de 2.000 € de la Région wallonne qui consistait en la distribution de plants lors de la Journée de l'arbre. En 2022, le thème mis à l'honneur était la haie.

La distribution des différents plants a été assurée par le PCDN, le Service de l'Environnement et le Service des Plantations. Une animation et la distribution de documents en lien avec les arbres et arbustes distribués (framboisier, groseillier, cassissier, charmes, sorbiers, aulne, ...) ont accompagné cette journée.

Suite aux inondations du mois de juillet 2021, les associations présentes habituellement à côté du stand du PCDN et de l'Environnement ont dû être réduites puisque plusieurs partenaires ont été sinistrés.

Nous avons quand-même pu compter sur la présence de l'A.S.B.L. Natagora.

3.- Comité de suivi du domaine de Séroule

Aucune réunion de ce comité ne s'est organisée en 2022.

4.- Journée de la Biodiversité

Traditionnellement, la journée de la biodiversité se déroule une année sur deux. Étant donné l'organisation d'un événement en 2021, l'année 2022 n'a pas vu d'organisation de ce type.

5.- Campagne 2022 de gestion de la berce du Caucase

Pour rappel, le Conseil communal, en date du 30 mai 2011, avait adopté un règlement en matière de lutte contre les plantes invasives comprenant des interdictions, des obligations d'intervention et des conseils de gestion.

En novembre 2012, le Conseil communal avait adopté le Code de conduite sur les plantes invasives en Belgique (développé par l'Unité Biodiversité & Paysage de l'Université de Gembloux Agro-Bio Tech dans le cadre du projet LIFE+ AlterIAS).

Ce document a pour objectif de sensibiliser et d'induire un changement d'attitude positif concernant l'utilisation des plantes invasives (limiter les introductions et la dispersion de ces plantes dans les parcs, jardins, les étangs, les pépinières et le long des voiries). Il s'adresse aux professionnels de l'horticulture (horticulteurs, pépiniéristes, services publics responsables de plantations...).

La Ville de Verviers, en souscrivant au code, s'est engagé volontairement à :

1. se tenir informé de la liste des plantes invasives en Belgique;
2. stopper la plantation de certaines espèces invasives (reprises à l'annexe I du Code);
3. diffuser de l'information sur les plantes invasives aux membres du personnel et/ou aux citoyens (différents outils de communication tels que dépliants, brochures, posters sont envoyés gratuitement aux partenaires, diffusion d'information sur le site internet de la Ville de Verviers);
4. privilégier l'utilisation de plantes alternatives non invasives;
5. participer à la détection précoce des nouvelles plantes invasives potentielles.

La Ville de Verviers a pris part à la campagne de gestion 2022 de la Berce du Caucase (plante invasive dangereuse pour la flore indigène et pour l'homme) dans le bassin de la Vesdre.

Le Service technique des Travaux a mis à disposition 3 - 4 ouvriers pour la gestion sur terrain aux périodes préconisées.

Le Service technique a complété la cartographie du Contrat de Rivière Vesdre (CRV) mais a également encodé sur le site de la Région wallonne les endroits où sont recensées des populations de berces du Caucase sur le domaine public.

Mise à jour de l'inventaire des populations de berces du Caucase :

Le Service Environnement a centralisé les informations provenant des riverains et procédé à l'encodage des populations repérées.

Via le site de la Ville de Verviers, les citoyens peuvent signaler, sur domaine privé ou public, au Service Environnement la présence de ces plantes invasives par le biais d'un formulaire à télécharger. Une vérification est alors effectuée sur terrain pour confirmer ou infirmer la présence de berces du Caucase.

Le cas échéant, un courrier est adressé au propriétaire du terrain privé en mentionnant les techniques d'intervention (référence au règlement communal en matière de lutte contre les plantes invasives). Sur domaine public, intervention de notre Service technique.

6.- Plan Communal de Développement de la Nature - MAYA

La convention entre l'apiculteur qui gère le rucher communal - Monsieur Léon JACQUEMIN - et la ville de Verviers, a été avalisée par le Conseil communal du 25/04/2016.

Les ruches sont toujours en activité

7.- Plan communal de Développement de la Nature 2020 - Restauration des Promenades P.D.C.N. et panneaux

En date du 18 juin 2020, le Collège communal marquait son accord sur la proposition du Service technique, à savoir la restauration des 13 promenades du P.C.D.N. et des panneaux de départ de chaque promenade. Le subside est de maximum 3.600 € et ces réalisations ont eu lieu en 2022 et continueront en 2023.

8.- Plan communal de Développement de la Nature 2021- Projet BiodiverCité

En date du 19 mai 2022, le Collège communal marquait son accord sur la participation de la Ville de Verviers sur le projet BiodiverCité. Cet appel à projets BiodiverCité 2022 rassemble en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la « Semaine de l'arbre », du Plan « Maya » et des « Plans Communaux de Développement de la Nature ».

Le projet BiodiverCité 2022 pour lequel la Ville de Verviers a obtenu une subvention de 9.300 € consistera à la réalisation en 2023 de :

1. La distribution d'arbres lors de la Journée de l'Arbre 2023
2. L'aménagement du cimetière d'Ensival en cimetière nature.

9.- CONTRAT DE RIVIERE VESDRE A.S.B.L. - Protocole d'accords 2020-2022 - Sixième convention-exécution

Pour rappel, Verviers s'était initialement engagée dans la convention d'élaboration du contrat de rivière(*), en juin 2000, et avait poursuivi cet engagement par la signature de Conventions-Exécutions ou Protocoles d'Accords successifs (octobre 2003 - juin 2006; juillet 2006 - juin 2009 prorogé jusque décembre 2010; janvier 2011 - décembre 2013; janvier 2014 - décembre 2016; janvier 2017-décembre 2019).

Le sixième protocole d'accords 2020-2022 -adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 2 septembre 2019- a été signé le 17 décembre 2019 par les partenaires du Contrat de Rivière Vesdre.

Parmi les actions à mettre en œuvre de 2020 à 2022, on cite entre autres :

- réalisation de l'égouttage sur certains tronçons dans le cadre du plan triennal;
- sensibilisation des riverains pour tenter de limiter le dépôt de déchets en bordure de cours d'eau; le rejet d'eaux usées...
- gestion de la berce du Caucase;
- participation aux opérations rivières propres;
- organisation de la journée de la Biodiversité (le cas échéant);
- ...

(* *Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ? :*

C'est un concept qui consiste à rassembler dans un partenariat tous les acteurs d'un même bassin hydrographique (en l'occurrence ici, celui de la Vesdre) en vue de définir et de mettre en œuvre, tous ensemble, un programme d'actions visant à restaurer, protéger et valoriser les ressources en eau de ce bassin.

Qui fait partie de ce partenariat ?

Les communes et les provinces, les administrations publiques, les acteurs socio-économiques, scientifiques et touristiques, les pêcheurs, les agriculteurs, les mouvements de jeunesse, les habitants, les amoureux de la nature, du patrimoine et les défenseurs de l'environnement...

10.- OFNI'S

Pour 2022, le Contrat Rivières Vesdre (C.R.V.) n'a pas proposé à la Ville la mise en place de barrages de déchets flottants destinés à la sensibilisation du grand public à la problématique des déchets abandonnés dans et aux abords des cours d'eau.

En effet, l'ensemble du matériel doit être renouvelé, suite aux lourdes pertes subies par le C.R.V. lors des inondations de juillet 2021.

11.- Biodiversité - Création d'un espace didactique - Chaussée de Heusy

L'équipe LEPA a poursuivi l'entretien de cet espace didactique durant l'année 2022.

Pour rappel, a été créée à cet endroit une zone naturelle de biodiversité avec la création d'une prairie fleurie, l'installation d'abris à insectes et la plantation d'un arbre fruitier.

12.- Printemps sans pesticides en Wallonie

Pour rappel, dans le cadre du Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP), l'interdiction de principe d'utilisation de l'ensemble des produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides, ...) est entrée en vigueur le 1er juin 2014. Les trottoirs (appartenant au domaine public) ne peuvent plus être traités à l'herbicide.

L'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) est totalement interdit dans les espaces publics depuis 2019. Depuis le 1er janvier 2020, les particuliers ne peuvent plus utiliser d'herbicides de synthèse pour désherber leur propriété.

La campagne de sensibilisation "Printemps sans pesticides" se déroule du 20 mars au 20 juin.

Chaque participant peut organiser un événement, et bénéficier des bienfaits du beau temps, comme une visite d'un jardin au naturel ou d'un potager, démonstrations de méthodes de désherbage alternatives, ...

Cette manifestation vise à informer des effets de l'utilisation des pesticides et à montrer qu'il existe des alternatives efficaces à cette utilisation. Elle s'adresse à toute la population, soit en tant qu'acteur soit en tant que participant.

Le thème de l'édition 2022 est "Plantez des haies".

13.- RADON

Pour rappel, le radon est un gaz radioactif, formé par décroissance de l'uranium présent dans le sol et les roches, dangereux pour la santé qui se trouve dans certains sous-sols et qui peut pénétrer dans les bâtiments.

Pour rappel également, l'ensemble des bâtiments communaux à risque selon la cartographie officielle (en ce compris les écoles et les crèches) ont déjà fait l'objet de ces mesures de radon durant les hivers précédents. Aucun problème majeur n'avait été détecté, et des mesures correctrices simples avaient été conseillées aux gestionnaires de certains bâtiments (la plupart du temps, afin d'y assurer une meilleure aération).

Pour 2022, la Ville a continué d'informer ses citoyens sur cette campagne provinciale via ses différents canaux de communication.

14.- Journées wallonnes de l'eau

En 2022, les Journées wallonnes de l'eau ont eu lieu les 15,16,17,22,23 et 24 mars 2022 au Parc de Séroule avec des élèves de classes de 5ème et 6ème primaire des écoles de Verviers. Les animations étaient assurées par le Plan Communal de Développement.

15.- Permis de végétaliser

Conformément à la décision du Conseil communal du 25 septembre 2017, Verviers a mis en place un "permis de végétaliser". Ce permis a pour but d'encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative et une forte implication des habitants, des comités de quartier et des associations. Il vise à favoriser la nature et la biodiversité en ville, à participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie, à stimuler la dynamique de transition et à créer du lien social en favorisant les échanges avec les autres, notamment ses voisins.

Il a également pour objectif de formaliser les nombreuses demandes des citoyens verviétois concernant la verdurisation de l'espace public afin d'obtenir un cadastre exhaustif des réalisations.

Le permis de végétaliser est gratuit et permet aux demandeurs d'obtenir un appui, un soutien et des conseils de la part des services communaux. La liste des végétaux conseillés et à proscrire est disponible sur le site de la Ville de Verviers.

Les projets peuvent prendre différentes formes : pieds d'arbres, potelets (poteaux anti-stationnement), jardinières mobiles, murs ou clôtures, bacs potagers, ...

L'Administration s'engage à répondre aux demandes dans un délai d'un mois (sauf circonstances exceptionnelles).

Une signalétique adaptée est prévue pour les dispositifs de végétalisation. Ces panneaux, remis par les services de la Ville, doivent permettre de mettre en valeur les différents projets des Verviétois.

En 2022, six demandes ont été adressées au service de l'Environnement :

1. Une demande datée du 22 février 2022 n'a pas été traitée. Le projet portait sur la régularisation d'une installation déjà existante sur un terrain privé.
2. Une demande datée du 02 mars 2022 n'a pas abouti. Le projet n'était pas adapté pour les riverains du quartier. Le projet a donc été reporté.
3. Une demande pour la place Sommeleville 36 □ permis octroyé par le Collège communal du 5 mai 2022. Le projet consiste en l'installation de 3 bacs de fleurs en façade.
4. Une demande pour la rue Préry 28 □ permis octroyé par le Collège communal du 18 août 2022. Le projet consiste en l'installation d'une plante grimpante en façade.
5. Une demande pour la rue du Panorama 38 □ permis octroyé par le Collège communal du 18 août 2022. Le projet consiste en l'installation d'une plante grimpante en façade.
6. Une demande datée du 4 octobre 2022 n'a pas été traitée. La demande était irrecevable car le projet était situé sur un terrain propriété de Logivesdre.

SECTION 3 - BIBLIOTHEQUES

1.- Service des prêts, offre documentaire et ressources informatiques

2022 voyait le retour à la normale après des années marquées par la pandémie de Covid et les inondations de juillet 2021. Suite au dépôt de son dossier de demande de renouvellement de reconnaissance, la bibliothèque a été reconnue, à partir du 1^{er} janvier 2022, en catégorie 3. Un nouveau règlement a été proposé au Conseil communal du 27 juin 2022 et voté à l'unanimité.

Les bibliothèques de Verviers ont effectué des prêts, au minimum une fois, sur 8.134 cartes différentes. Durant le mois de référence (novembre), 1.980 personnes ont emprunté des ouvrages. L'ensemble des sections a effectué 103.893 prêts directs (44.055 aux moins de 18 ans, 50.254 aux adultes, 9 584 aux collectivités). Ceci représente une augmentation d'environ 25% par rapport à 2021. Il convient d'ajouter à ces prêts les transactions de retour, les prolongations et réservations faites aux comptoirs ainsi que les renseignements et conseils aux personnes.

Durant l'année de référence, 465 animations ont été réalisées, dont plusieurs hors des locaux, pour un public de 7.974 personnes.

D'autres personnes ont uniquement fréquenté la bibliothèque pour les services qu'elle propose : consultation d'ouvrages, mise à disposition de matériel informatique et de Wifi, salle de blocus, presse quotidienne, etc.

Concernant le service de prêt inter, de leurs ressources propres, les bibliothèques de Verviers ont prêté 12.922 ouvrages en prêt inter ou en dépôt à d'autres bibliothèques (augmentation d'environ 53% par rapport à 2021). La camionnette des tournées dans l'arrondissement a véhiculé 33.377 documents, ainsi que du matériel promotionnel (affiches, dépliants...).

Les bibliothèques de Verviers ont acquis 7.034 documents. Elles en ont retiré 3.366 du catalogue. L'élagage des réserves en section adultes s'est poursuivi (retrait de documents dépassés et sans intérêt patrimonial, qui n'avaient jamais été encodés dans le SIGB. Cela concerne 571 documents). 4 quotidiens et 49 revues et magazines ont été suivis par achats directs, par abonnements ou par dons.

Les recettes induites par les inscriptions et réinscriptions des lecteurs ou lectrices adultes se sont portées à 7740,40 €.

Le service gère les relances de retards, et, en coordination avec le Service de la Recette, les contentieux. La recette induite s'est portée à 12.402,16 €. D'autres recettes ont été induites par la vente de biens (sacs) ou produits divers (photocopies ; remboursement livres, stages), pour un montant de 2.638,93 €.

La bibliothèque d'Ensival, quant à elle, est toujours fermée car le bâtiment a subi des dégâts importants lors des inondations de juillet 2021.

2.- Espace Public Numérique (EPN)

L'EPN ouvre 21 heures par semaine au public et met à disposition 8 ordinateurs et une imprimante.

Environ 940 personnes ont été accueillies, qui fréquentent l'EPN principalement pour l'utilisation des moteurs de recherche, les e-mails, les réseaux sociaux, les jeux, la recherche d'emploi, l'apprentissage des langues (sur le site www.wallangues.be) ou du permis de conduire, les dossiers de bourses scolaires ou de jobs étudiant·e·s, les déclarations d'impôts, le calcul d'itinéraires et de plans, ou simplement pour imprimer des documents.

20 formations et un stage ont été proposés à l'EPN en 2022.

3.- Ressources humaines

Les effectifs des bibliothèques de Verviers comptent, au 31/12/2022 : 11.1 ETP bibliothécaires ou assimilés subsidiés FWB, 1 ETP animateur multimédia subsidié FWB (EPN), 2.7 ETP employées d'administration et 1,05 ETP ouvrier. Soit un total de 15.85 ETP pour les activités bibliothèque + EPN + médiathèque, dont 12.1 sont subsidiés.

Le service a bénéficié d'étudiant·e·s jobistes pour les prestations des samedis matins et durant l'été.

Le service a également accueilli une étudiante bibliothécaire-documentaliste pour son stage de pratique professionnelle ainsi que deux personnes en stage de réinsertion professionnelle (une à l'EPN et une à la bibliothèque).

4.- Actions spécifiques de l'opérateur direct

Participation régulière aux réunions plénières des bibliothèques de la Province.

Conception interne et diffusion locale des affiches, dépliants et annonces des activités des bibliothèques de Verviers.

Tenue à jour du site web des bibliothèques de Verviers avec agendas des activités, édition et publication de bibliographies thématiques, suggestions de lectures et listes de nouveautés. Edition d'une *newsletter* mensuelle.

Répartition des 465 animations réalisées.

Nombre d'animations par section

- Section jeunesse : 346
- Section adultes : 90
- Section adultes et jeunesse : 8
- Epn : 21

Public par âge

- 0-17 ans : 5 823
- 18 et plus : 2 151

Public par type

- Scolaires : 305
- Tout public : 40
- Encadrement de jeunes (crèches, écoles de devoirs, plaines...) : 36
- Alpha / FLE / Insertion / Promotion sociale : 36
- Public en situation de handicap : 11
- Seniors et autres : 37

Lieu des activités

- En extérieur : 64 (écoles, plaines, Maison de retraite, CCV...)
- Dans la bibliothèque : 401

SECTION 4 - DOCUMENTATION - ARCHIVES

1. Déménagement

Après une dizaine d'années d'attente liée aux difficultés rencontrées pour la finalisation du chantier, le déménagement des archives communales (implantation place du marché et implantation Pont-Sommeleville) vers les nouveaux locaux de la rue Biolley a enfin pu se concrétiser en 2022. Après de longues semaines de préparation (métrage, mise en boîte, étiquetage...), le déménagement des collections a été réalisé entre le 23 février et le 21 mars par une entreprise privée. Les services de la Ville ont finalisé le déménagement jusque fin juin. Le service a pu s'y installer complètement début septembre et rouvrir ses portes au public le 4 octobre.

Durant cette période de 8 mois, le public n'a pas pu être accueilli dans les locaux, mais certaines recherches ont pu être effectuées. Les demandes des différents services communaux ont toutes pu être prises en charge.

2. Accueil du public et gestion

Tous les journaux et les revues auxquels la Ville est abonnée ou qu'elle reçoit gratuitement ont été enregistrés et distribués dans les différents services. Les journaux à conserver ont été dépouillés, classés et les fiches de référence se rapportant aux articles intéressants établies.

Le fichier du fonds « Documentation » continue à s'enrichir.

Le bureau s'est chargé de l'achat des ouvrages de documentation souhaités par les membres du Collège communal et les services, du renouvellement des abonnements aux publications ainsi qu'aux mises à jour de la documentation existante.

Quelque 395 dossiers (77 Archives place du Marché - 318 Archives Sommeleville) déjà archivés ont été demandés par différents services de l'Administration et leur ont été transmis après enregistrement.

De la documentation sur la Ville a été fournie à 2 étudiants pour des travaux scolaires. Par ailleurs, 185 recherches ont été effectuées, à la demande des Services et du public, dans les archives anciennes et modernes, dans les documents du dix-neuvième siècle, ainsi que dans les collections de journaux.

17 lecteurs, dont 7 Verviétois et 10 personnes de communes extérieures, ont souscrit l'abonnement annuel (11,00 € ou 4,50 € avec la carte de la bibliothèque). Parmi les communes extérieures, citons : Fernelmont, Jalhay, Theux, Dison, Olne, Pepinster, Saint-Amand et Herve. 11 personnes ont bénéficié de la gratuité, instaurée depuis le 1er janvier 2002, pour la consultation des plans de leur maison.

Malgré la fermeture du Service au public du 7 février au 3 octobre, au total, 119 visites de lecteurs ou chercheurs ont été enregistrées sur l'année 2022, pour les documents « Archives ». La consultation des registres d'Etat civil de plus de 100 ans s'effectue plus au service des Archives mais au service Population, leurs registres restant localisés 55, place du marché.

Plus de 900 dossiers d'affaires terminées ont été adressés par les autres services. Ils ont été archivés et classés (permis uniques, permis d'environnement 2016-2018, permis d'urbanisme, dossiers travaux...)

3. Inventaires et sauvegarde d'archives

La constitution d'une base de données réunissant sous format informatique la totalité des fiches d'inventaire "papier" du service des archives s'est poursuivie. Cette base de données accessible depuis les différents ordinateurs du service des archives compte plus de 30.000 enregistrements. Une autre base de données relative au Fonds « Bâtisses » est en cours de réalisation. Elle couvre actuellement la période 1880-2020. L'inventaire des dossiers pour la période 1836-1879 est en cours. L'informatisation des supports permet au Service des Archives de réaliser des recherches plus rapides et plus poussées pour les différents services qui en font la demande.

L'inventaire systématique sur support informatique des dossiers les plus récents du Service des Travaux (qui n'avaient jamais été inventoriés car non conservés dans le grenier principal) est terminé. Il est mis à jour régulièrement avec l'archivage des nouveaux dossiers émanant du Service des travaux.

Les archives de l'entreprise de construction de machines textiles Houget-Duesberg-Bosson, sauvées en 2009, sont régulièrement utilisées par les responsables de la société qui s'est créée pour assurer un service après-vente pour les machines textiles fabriquées à Verviers et encore en activité à travers le monde.

Les archives du Fonds Jacques dont l'inventaire a été mené à bien bénévolement par l'historien Freddy Joris a été consulté par 7 personnes en 2022.

La Société royale des Archives verviétoises ayant perdu ses locaux suite aux inondations de juillet de 2021, elle a mis ses collections en dépôt aux archives communales où deux rayonnages lui sont réservés.

4. Numérisation

La localisation et la centralisation des archives sur le site de la rue Biolley pose le problème de l'accessibilité des dossiers archivés pour les différents services. Ce problème se posera avec plus d'acuité lorsque les services administratifs seront regroupés dans la nouvelle Cité administrative puisque la nouvelle organisation des espaces de travail et d'accueil ne permettra plus aux services de garder sous la main autant de dossiers que par le passé.

Dans ce contexte et cette perspective à moyen terme, il a été procédé en 2021-2022 à la poursuite de la numérisation des archives urbanistique en recourant à un prestataire tiers à la Ville.

Parallèlement, le Service Documentation et Archives a poursuivi la numérisation des archives grâce aux deux scanners acquis par la Ville et en suivant différents axes axes :

- La numérisation des documents pour les services communaux qui en ont fait la demande. Il s'agit principalement du Service Urbanisme administratif, Urbanisme technique, les Conducteurs des travaux de la Ville, la Cellule projet, la Bibliothèque,...
- Le Service a achevé la numérisation des dossiers de demande d'autorisation de bâtir introduits entre 1836 et 1880 pour celle qui ont pu être identifiées avec certitude.
- La numérisation des dossiers présentés au Conseil communal avant 1870 a été entamée. Ceux des périodes "française" (1792-1815) et « hollandaise » (1815-1830) de Verviers ont été scannés. Le Service a poursuivi cette numérisation pour les premières années de la Belgique en scannant les pièces les plus pertinentes qui venaient en appui du Conseil communal. Dans le même temps, l'inventaire de toutes ces pièces a été réalisé. Il sera introduit dans la base générale de données (Access) le moment voulu.
- La numérisation de documents pour les publics extérieurs : soit celui qui fréquente la salle de lecture, soit sur demande introduite via courriel envoyé au Service. Il s'agit de documents découverts lors de la consultation en salle de lecture, soit de documents ayant fait l'objet d'une recherche préliminaire par le personnel du Service Documentation-Archives.
- La numérisation de documents constituant une bibliothèque qui pourra être mise en ligne à partir du moment où l'interface permettant la consultation de tous les publics sera mis en œuvre. Ainsi ont été créés les répertoires suivants (non exhaustifs) : les Belles Bâtisses verviétoises, le patrimoine au sens large (Grandes Rames, Monument David, l'architecture funéraire, les usines textiles, le Théâtre de la Place Verte, ...),

Au 26 janvier 2023, le compteur du scanner A2 affichait un total de 145.379 scans contre 110.000 en 2021.

A ce chiffre il y a lieu d'ajouter tous les scans de plans réalisés au cours de l'exercice. L'appareil ne contient pas de compteur de scannage.

Le Service a été rendu alors qu'en même temps, les agents ont procédé à la réinstallation des dossiers suite au déménagement et à la préparation des salles du 1^{er} et 2^{ème} étage qui accueilleront au cours de l'exercice 2023 d'autres fonds d'archives.

SECTION 5 - MUSEES COMMUNAUX

Rapport fait selon les missions assignées aux Musées de la CFWB par le décret du 1er janvier 2020.

1. Gestion

- Nombre de visiteurs : aucun : les 2 musées sont fermés depuis les inondations du 15 juillet 2021
- Rédaction de rapports Collège et de rapports pour le conseil communal.
- Travaux d'ordre administratif (compta, bons de commandes, devis, offres de prix, vérification des factures, gestion des allocations communales, avis à mandater, gestion des débours),

- Tenue du registre des dons, achats, legs
- Identification des dons non répertoriés depuis les 40 dernières années
- Encodage des dons se trouvant dans les inventaires papiers, les rapports et PV de commissions depuis 1910 jusqu'à maintenant
- Classement de documents non archivés depuis les 40 dernières années
- Rédaction du rapport administratif annuel;
- Elaboration des dossiers « subsides » pour la Province de Liège
- Elaboration des dossiers « subsides » pour la CFWB
- La Commission administrative des Musées communaux s'est réunie 5 fois, durant l'année 2022 : le 11 janvier, le 10 mars, le 12 mai, le 8 septembre et le 8 décembre
- Travaux divers consécutifs aux inondations : vider complètement tous les espaces du rez-de-chaussée pour permettre le début des travaux d'assainissement,
- Commande de matériel de stockage, ou de protection pour les œuvres (caisses, mousses, Tyvek ...)
- Diverses conventions avec la Fondation Roi Baudouin pour la restauration d'œuvres touchées par les inondations (Fonds David Constat et Cercle des Donateurs)
- Diverses conventions avec des écoles pour la restaurations d'œuvres abimées par les inondations (ESA Saint-Luc Liège, Saint-Luc Tournai secondaire) ou avec d'autre ville (Anvers)
- Analyse de divers devis pour attribuer des restaurations à divers restaurateurs/trices
- Rédaction et dépôt du dossier candidature au « challenge patrimoine » organisé par l'IRPA : le Bethléem verviétois; projet de réappropriation d'un patrimoine en danger Dossier introduit auprès de la FWB (rentré 19/12) : aide à la remise en route d'opérateurs culturels pour la restauration et les frais supplémentaire de réouverture partielle
- Constitution d'un dossier auprès de la FWB (rentré 19/12) autour du Bethléem pour reconsidération du Bethléem et de la tradition de la marionnette + création d'un solide réseau de partenaires
- Gestion des déshumidificateurs/humidificateurs dans les différentes salles- vidange/remplissage
- Contrôle de l'hygrométrie et de la température dans les salles après les inondations (via le logiciel Handwell)
- Présence à différentes réunions ICOM, MSW, MTPV, réunions de projets (ULG,...), AES
- Transport aller/retour des œuvres prêtées pour les expositions hors les murs (Visé et la Louvière)
- Transport aller/retour d'œuvres à restaurer vers les ateliers des restauratrices indépendantes ou des écoles
- Introduction d'un dossier à la Province de Liège pour l'acquisition d'une nouvelle vitrine d'exposition
- Participation aux activités organisées par MSW : réunions online ou sur site
- Rédaction des conventions des bénévoles pour travail au musée (photos, aide des étudiants d'Anvers)
- Participation aux différentes réunions autour du projet Biolley et élaboration du projet scénographique du futur musée
- Participation au Réorg à l'IKOB Eupen (13-16et 17/06) - processus de planification et réorganisation des espaces des réserves
- Participation comme orateur à l'Unesco (3 mai) - témoignage des musées de Verviers touchés par les inondations
- Participation au jury de l'Ensa Saint-Luc Liège le 15 juin - section 3^e bac restauration céramiques
- Rédaction de notices pour l'Exposition céramiques à la Louvière
- Rédaction de notices pour l'exposition acquisitions/restaurations à Visé
- Préparation de la sélection des pièces et rédaction des textes pour l'expo « Céramiques et Paravents » qui a lieu en 2023
- Adhésion 2022 à Wallonie Belgique Tourisme (demande de l'inspectrice de la Culture de continuer à exister malgré fermeture)
- En 2022, adhésion des Musées à l'ICOM
- Participation au séminaire « patrimoine ethnographique, conservation et droits culturels à l'ESA Saint Luc (5 et 6 décembre 2022)
- Participation à une formation PECA organisé par le PECA au CCV (24/05/2022)
- Participation au colloque « agir face aux inondations » (13/10/2022 : visioconférence)
- Participation à l'atelier « Relèvement et gestion des évacuations pour les collections impactées », IRPA (9/11/2022)
- Participations aux ateliers « d'accompagnement à la rédaction des plans de sauvegarde » les 3/10 et 2/12
- Mise en pratique d'un plan de sauvegarde des collections
- Réorganisation du travail de toute l'équipe suite aux inondations
- Réflexion sur le devenir des différentes implantations muséales et rapports au collège pour prise de position
- Rédaction de plusieurs notes en vue du remplacement de l'ouvrier qualifié qui sera admis à la pension en mai 2023.

2. Acquisitions

2.1 Dons

- 1 photo de Notre Dame des Récollets
- 1 album photos d'Henri Pirene : divers endroits - années 1925 à 19217
- Diverses faïences de Ferrière la Petite, D'onnaing
- 1 exemplaire du livre « de Nimy à Onnaing » (1789-1858)
- Don d'une soixantaine de tableaux de l'artiste Viviane Ludovique Longtain ainsi que des dessins encreés eau de Calisto Peretti et quelques tableaux de Ginette Javaux
- 1 tableau d'Armand Bovy « ravitaillement de l'impasse Gouvy en 1915 »
- Les objets de fouilles de Juslenville qui étaient en dépôt au musée et qui ont été intégrés aux collections en date du 12 mai
- Unmeuble à plans 1 navette avec bobine fil et d'une navette sans bobine
- 2 fascicules de Société Royale des Beaux-Arts de Verviers, années 1920 et 1930
- 1 série de documents et objets intéressants ont été retrouvés dans le musée et sont intégrés à l'inventaire à la date du 8 septembre
- 3 céramiques de Maurice Lenaif
- une dizaine de grès signés Denbac

2.2 Legs

Néant

2.3 Achat

Néant

2.4 Dépôts

La Fondation roi Baudoin a fait l'acquisition d'une céramique de Nevers du XVIIe siècle pour la mettre en dépôt au musée. Subventionnée par le Fonds Marcel Van Rooy, Elise De Smedt (l'œuvre est arrivée le 27 décembre 2022 et la convention passe au conseil du 27 mars 2023)

3. Conservation

3.1. Inventaire des collections

- Encodage et mise à jour de l'inventaire des collections sur support informatique (suite)
- Les musées de Verviers intègrent le marché de la Province de Liège pour l'acquisition d'un nouveau logiciel d'inventaire. Les musées intègrent ainsi un nouveau réseau. Logiciel choisi par marché TMS
- Divers réunion pour le choix du nouveau logiciel d'inventaire TMS
- Modification de nombreuses fiches d'inventaire pour préparer à la migration des données dans le nouveau logiciel TMS
- Encodage et mise à jour des œuvres du fonds Bragard dans Filemaker Pro
- Rédaction de notices notamment pour des tableaux restaurés

3.2. Conservation-Préservation et Sécurité

- Surveillance et entretien des collections textiles;
- Placement d'antimites dans les réserves;
- Surveillance et entretien du système d'alarme
- Placement de 6 nouvelles caméras de surveillance supplémentaires au 1er étage du musée des Beaux-Arts et de la céramique
- Confection de boîtes de transport pour certaines œuvres;
- Confection de boîtes de stockage pour les céramiques
- Traitement des machines à bois
- Préparation des œuvres (photographie, emballage, constat d'état) pour transports, prêts, dons et restaurations.
- Poursuite du marquage de la céramique du musée
- Différentes réunions avec l'IRPA pour la gestion de crise

- Reorg : réorganisation des réserves des musée (étude de la situation actuelle, conception de plan, comptage systématique des objets des collections, calcul des superficies et des volumes, réorganisation des réserves
- Formation sur la gestion des réserves de tableaux par une restauratrice indépendante
- Participation au séminaire « patrimoine ethnographique, conservation et droits culturels à l'ESA Saint
- Démontage et emballage pour stockage sur place de 8 toiles murales (déplacées pendant les travaux d'Assainissement) par un restaurateur indépendant
- Nettoyage et cirage de meubles en chêne suite aux inondations

3.3 Restauration

Par des restaurateurs indépendants : (bons de commande établis en 2022 et bons de commande antérieurs pour les fins de restauration)

- Fin de la restauration d'une porcelaine de Meissen
- Fin de la restauration d'une céramique dindon
- Fin de la restauration du Portrait de Mme Beauvoix
- Fin de la restauration d'un plat de Delft
- Fin de la restauration d'une soupière et de son plateau
- Fin de la restauration du Tableau de Van Polenburg, paysage avec mercure
- Fin de la restauration du tableau de Le Blan, chardons en fleurs
- Fin de la restauration du tableau de Van den Broek, une souris un épi
- Fin de la restauration du tableau de Van Heil, incendie de Sodome et Gomorrhe
- Fin de la restauration du tableau de Colonia, incendie dans un village
- Restauration d'un buste de Saint Lambert
- Restauration de deux livrets imprimés Depouille XVIIIe siècle
- Restauration d'un pichet polichinelle Faïence Nord de la France
- Restauration d'une salière saupoudreuse faïence fine Attert
- Restauration d'un plat en faïence de Delft
- Restauration d'un sucrier sur présentoir en faïence fine de Liège
- Restauration d'un pot à lait en terre noire vernissée
- Restauration d'un beurrier Delft doré sur plateau
- Restauration d'un brûle parfum en faïence de Saint Amand
- Restauration d'un pied de vase en faïence jaune Allemagne
- Restauration d'une assiette en faïence de Rouen à l'ocre niellé
- Restauration d'un vase en faïence Löwenfinck
- Restauration de 2 courges sur un plateau Bayreuth
- Restauration d'une grande fontaine paysan faïence de Delft
- Restauration d'un bacchus en faïence de Delft
- Restauration d'un pot-pourri - faïence fine Boch Luxembourg
- Restauration d'une soupière et présentoir en porcelaine de Bruxelles
- Restauration d'un beurrier vanneau faïence de Delft
- Restauration d'un couvercle de moutardier au décor bleu brindille
- Restauration d'un plat rond godronné au décor polychrome
- Restauration d'un violon d'enfant d'Henri Vieuxtemps par un luthier Bruxellois
- Restauration d'un canard en faïence de Bruxelles XVIIIe siècle
- Restauration d'un service à thé faïence écaille de tortue
- Restauration d'une théière en faïence fine de Liège 18^e siècle
- Restauration d'une salière en faïence de Ferrière la Petite
- Restauration d'une soupière en faïence de Rambervillers
- Restauration d'une boîte à thé faïence Andenne
- Restauration en cours du tableau de Cuyp, portrait d'un jeune garçon
- Restauration en cours du tableau de Courtens, temps brumeux
- Restauration en cours du tableau de Seghers, fleurs en guirlande vierge à l'enfant
- Restauration en cours du tableau de Gérard, Vesprée dans le vallon de Bilstain
- Restauration en cours du tableau de Derchain, Entrée du salon
- Restauration en cours du cadre du tableau de Troyon, départ pour le marché
- Restauration du tableau d'Asselbergs, Houffalize vu des hauteurs
- Restauration du tableau Intérieur d'auberge avec joueurs de cartes
- Restauration du tableau de Van de Velde, la tempête

- Restauration du tableau de Jacob Mareel, Corbeille de fruits
- Restauration en cours de la couche picturale du tableau de Dreux, une amazone et son chien
- Restauration en cours du tableau de Verhelst, la petite classe
- Restauration en cours du tableau de Follett le jugement de Salomon
- Restauration en cours du tableau de Opsomer, portrait de Mignot de Chentignes
- Restauration d'un bas-relief en albâtre (pentecôte)
- Restauration d'un buste reliquaire Sainte Barbe en bois polychrome
- Restauration en cours d'un groupe en ivoire (baptême du Christ)
- Restauration en cours d'une tête romane en calcaire et d'une tête en albâtre
- Restauration en cours d'un lot de 6 sculptures en bois (2 vierges à l'enfant, 1 sainte femme, 1 saint Sebastien, 1 fragment de christ roi, 1 petite statuette polychrome St Jean et 4 statuettes en albâtre)
- Restauration du violon d'enfant de Vieuxtemps par un luthier bruxellois

Par l'Ecole supérieure Saint Luc à Liège

- Fin de restauration d'une soucoupe en faïence, décor au chinois
- Fin de restauration d'un pot à lait en faïence noire anglaise
- Fin de restauration d'une statuette en faïence l'hiver
- Fin de restauration d'une assiette en faïence fine monochrome
- Fin de restauration d'un perroquet en faïence Höchst XVIIIe siècle
- Fin de restauration d'un pot à lait en faïence fine écaille de tortue
- Fin de restauration d'une assiette armoirée en porcelaine de Chine
- Fin de restauration d'un pochon en faïence extérieur brun
- Fin de restauration d'un pichet avec couvercle en faïence Lunéville
- Restauration d'un rafraichissoir en faïence décor au chinois
- Restauration d'une statuette en faïence printemps
- Restauration d'un couvercle en porcelaine de Chine
- Restauration d'une fontaine Lion en faïence Allemagne XVIIIe siècle
- Restauration d'une statuette en porcelaine Höchst
- Restauration de l'école de l'amour en porcelaine de Meissen
- Restauration d'une soupière en faïence stannifère Bruxelles
- Restauration d'une tasse décor à la haie fleurie porcelaine de Meissen
- Restauration d'une soucoupe décor à la haie fleurie porcelaine de Meissen
- Restauration d'un médaillon en faïence fine à effigie Boch
- Restauration d'une jardinière en biscuit de porcelaine Art Nouveau
- Restauration d'une tasse en faïence fine, décor Willow Pattern
- Restauration d'une soucoupe décor à la haie fleurie porcelaine Meissen
- Restauration d'un vase sur piédestal en biscuit de porcelaine
- Restauration d'un autre vase sur piédestal en biscuit de porcelaine
- Restauration d'une boîte à thé en faïence d'Andenne
- Restauration d'une soupière en faïence de Rambervillers

Par la Cambre à Bruxelles

- Restauration d'un pot à plantes en faïence de Delft
- Restauration d'un vase décoratif dit cornet
- Restauration d'un beurrier en forme de perdrix et plateau
- Restauration d'un plat rond en faïence de Delft
- Restauration d'un vase décoratif dit bouteille

Par l'institut Saint Luc de Tournai (secondaire - section ébénisterie)

Restauration de deux meubles abîmés lors des inondations : 1 commode secrétaire et un cabinet marqueté du XVIe siècle

Par l'IRPA

- Etude des altérations subies par une série de faïences lors des inondations
- Restauration d'une statuette dieu le père dit charlemagne
- Restauration d'une statuette de Maline
- Etude et restauration de la Vierge de Sommeville

4. Etude-Recherche

4.1 Etude

- Recherches ponctuelles dans les collections en fonction des demandes de chercheurs ou de musées suite à différentes demandes écrites, téléphoniques ou courriel (étudiants, chercheurs etc.);
- Poursuite de l'étude systématique des collections avec réattributions (voir 5.1.1.);

4.2 Publications

Néant

4.3 Bibliothèque

Achats d'ouvrages de référence nécessaires à l'étude des collections.

4.4 Fonds photographique et iconographique

- Deux photographes bénévoles ont photographié toutes les céramiques et certains tableaux (janvier à juin tous les mardis)
- Recherches dans le fond photographique du musée
- Poursuite de la tenue et de la mise à jour de l'inventaire photographique (notamment Fonds Monfort);

5. Valorisation-Diffusion

5.1 Valorisation des collections

5.1.1 Exposition permanente

Néant

5.1.2 Expositions temporaires (hors les murs)

Sélection des pièces, rédaction des notices, emballage et transport, constat d'état

- Du 15/01 au 28/02/2022 : « Trésors du Musée des Beaux-Arts - Céramis La Louvière (5400 visiteurs)
- Du 10/03 au 27/03/22 « Les dernières restaurations et acquisitions du Musée au Musée de Visé
- Préparation de l'exposition « Céramiques et Paravents » qui aura lieu au CTLM du 10/3 au 30/7

5.1.3 Prêts d'œuvres

- Prêt au CRVI pour l'exposition Zoos humains, l'invention du sauvage (19/2 au 27/3/22) un collier de dents et deux fétiches
- Prêt du Galerius au Musée d'Oudenbourg pour leur expo sur les gladiateurs du 27/03 au 31/10/22
- Prêt d'un tableau d'Anne Bonnet « *Impressions de voyage* » au Musée Marthe Donas pour l'exposition « A propos d'Anne Bonnet » de novembre 2022 à fin janvier 2023
- Prêt d'un bras reliquaire de Saint Remacle au Comité culturel Saint Remacle pour les journées du patrimoine (10 et 11/09)
- Prêt de 5 tableaux et de 50 cadres 40 x 50 cm pour l'exposition « En regard » -expo conjointe ACAM et Centre culturel de Theux (cours de photo d'Eric Duckers) à la Galerie Léon Stenne du 10 au 27/11/22 :
 - *L'éplucheur de pommes de terre* de Georges Le Brun
 - *L'homme qui passe* de Georges Le Brun
 - *La tricoteuse* de Georges Le Brun
 - *Le poêle* de Georges Le Brun
 - *La chauve-souris* de Maurice Pirenne
 - Prêt de 36 cadres 30 x 40 cm, d'une lithographie de F Heinz, *tisserand en chambre* et d'un tableau d'Henri de Braekeleer, *l'épouleur*, huile sur bois, pour l'exposition « les métiers du textile dans l'art » organisée par le comité scientifique à la MTPV du 17/12/22 au 08/01/2023

5.1.4 Animations

- Participation à la mise en place du PECA dans l'arrondissement de Verviers : les Musées de Verviers sont membres du consortium et du comité de coordination de projet PECA
- Co-crédation d'un projet PECA Culture -Ecole transitoire, intitulé « Argile et Patrimoine » avec la section « primaires » de l'Institut Saint Michel de Verviers
- Bethléem verviétois : création d'un PowerPoint pour l'animation organisé par le Comité Culturel de Saint-Remacle et qui s'est tenu du 24 au 30 décembre 2022 à l'Eglise Saint-Remacle.

5.1.5 Accueil des nouveaux publics

Néant

5.2 Promotion et diffusion

5.2.1 Promotion du musée

- Newsletter bimensuelle des musées
- Nombreux articles de presse sur la gestion post inondations et les travaux de réhabilitation du musée (mise en ligne sur le site des musées)
- Encart dans le bulletin communal « le Vervi&toi »
- Mise à jour régulière du site Internet des musées
- Différents articles et reportages dans la presse locale ou nationale;

5.2.2 Promotion des expositions temporaires

- Diffusion des affiches et folders pour les expositions temporaires « hors les murs »
- Divers reportages sur Vedia pour les expositions hors les murs;

SECTION 6 - PATRIMOINE

1.- Restauration de l'Hôtel de Biolley

Voir rapport administratif du Musée

2.- Dossier du Grand Théâtre

Après le dépôt en décembre 2021 de l'ensemble du projet (dossier technique et projet culturel) auprès de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les services étaient en attente de la réponse de la Ministre de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le 19 janvier 2022 a été organisée sur la scène du Grand-Théâtre une grande conférence de presse associant également acteurs culturels, économiques, politiques et partenaires institutionnels, lors de laquelle le projet restauration / transformation du Grand-Théâtre a pu être présenté dans toutes ses dimensions.

Par un courrier en date du 2 mai 2022, la Ministre de la Culture Bénédicte Linard a notifié officiellement son accord sur le dossier Grand-Théâtre/Carrefour des Musiques au stade du « Projet ».

Cet accord a permis le lancement des marchés publics de travaux en juin 2022 et l'attribution de 5 lots sur 6 en décembre 2022. Le sixième lot devant être relancé début 2023.

Une dernière ouverture du Grand-Théâtre au public avec visite guidée a été organisée le week-end des 17 et 18 décembre 2022. Près de 500 personnes ont pu durant ce week-end visiter un dernière fois le Grand-Théâtre avant le début des travaux.

Durant l'année 2022, la scène du Théâtre a été mise à disposition à 8 reprises pour des artistes désireux d'utiliser cet endroit patrimonial pour la réalisation de photos ou de vidéos.

3.- Dossier du Solvent

Après deux années lors desquelles les activités sur le site du Solvent ont été ralenties (Covid et inondation), le site a pu reprendre vie grâce au travail des bénévoles qui s'y activent chaque semaine. Les conventions de bénévolat signées avec chacun d'entre eux ont été renouvelées début 2022.

Le week-end des 10 et 11 septembre 2022, le Comité scientifique d'Histoire de Verviers et les différentes équipes de bénévoles qu'il soutient ont organisé, en partenariat avec le Musée de Verviers et le Service Culture / Patrimoine, des Journées Portes ouvertes au Pôle d'archéologie industrielle du Solvent dans le cadre des Journées du Patrimoine dont le thème était « Patrimoine et innovation ». Ces deux jours ont été l'occasion de découvrir ou de redécouvrir ces merveilles de technologie et d'innovations que constituent les machines textiles et les machines à vapeur qui ont pu être remises en fonctionnement ainsi que les anciens trams verviétois en cours de restauration.

Ces Journées du Patrimoine permettront aussi aux visiteurs de découvrir le système de construction en béton armé tout à fait innovant du bâtiment accueillant les machines textiles. Le système Hennebique est basé sur une série de brevets déposés dans les années 1890 et a joué un rôle prépondérant dans l'introduction du béton armé dans la construction à la fin du XIXe et début du XXe siècles.

4.- Restauration de boîtes aux lettres anciennes par BPost

Suite à une interpellation de la Ville, BPost a proposé de faire restaurer à ses frais 7 boîtes-aux-lettres « borne » anciennes qui constituent des éléments importants du petit patrimoine local. Le travail de sablage et de remise en peinture a été réalisé dans la seconde quinzaine d'août sur les boîtes aux lettres situées 33, avenue Peltzer, 8 rue aux Laines, 17, rue de Bruxelles, 12, rue de Francorchamps, 27, rue de la Colline, 160, rue de Mangombroux, 80, rue Xhavée.

SECTION 7 - TOURISME

1. Visites de l'Hôtel de Ville

Dans un but évident d'éveil à la citoyenneté, huit visites ont été assurées en 2022 pour les classes de 4ème, 5ème et 6ème année primaires des écoles libres, communales et de la Communauté française.

Le guidage de ces visites a été assuré par des guides de l'AGAV.

Le Collège communal a également marqué son accord quant à l'organisation de visites guidées pour la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre (groupes de touristes), le guidage de ces visites étant assuré par des guides engagés par les demandeurs.

2.- Aqualaine A.S.B.L.

a.- Statuts et convention

Aucune modification n'a été apportée aux statuts en 2022.

b.- Mise à disposition de locaux

Conformément à la convention intervenue le 6 octobre 2008 entre la Ville et l'A.S.B.L. Aqualaine, le Collège communal peut accorder 30 gratuités quant à la mise à disposition de locaux du C.T.L.M. En 2022, aucune gratuité n'a été demandée.

c.- Subside de fonctionnement

Pour l'exercice 2022, un subside communal en espèces de 183.571,58 € a été versé à l'A.S.B.L. à charge de l'allocation 569/33203-02.

D'autre part, l'A.S.B.L. a bénéficié également en 2022 de subsides indirects :

- prise en charge des dépenses d'énergie : 7.033,13 €
- mise à disposition de personnel : 99.943,70 €

Le budget 2022, présente un boni de 410 €

d.- Comptes 2021

En séance du 28 novembre 2022, le Conseil communal a décidé d'approuver le compte de résultat de l'A.S.B.L. Aqualaine, présentant un boni de 28.064 €

3.- **Maison du Tourisme du Pays de Vesdre A.S.B.L.**

a.- Statuts et convention

Pas de modification en 2022.

b.- Subside de fonctionnement

En séance du 5 mai 2022, le Collège communal

- a fixé le montant du subside de la Ville de Verviers au profit de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, à 30.832,089 € pour 2022, ce montant incluant la mise à disposition de locaux de l'immeuble communal sis 61 rue Xhavée (évaluée à 3.600 € pour les 9 mois d'occupation en 2022). De plus une convention datant du 25 avril 2016 entre l'Intercommunale Aqualis et l'A.S.B.L. MTPV, a prévu le versement à l'A.S.B.L. d'un montant de 6.474,30 € venant en déduction du subside en espèces dû par la Ville à la MTPV
- a autorisé des versements successifs par tranches du subside de fonctionnement en faveur de l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre.

En séance du 23 mai 2022 le Conseil communal a décidé d'octroyer à l'A.S.B.L. Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, pour l'exercice 2022

- o une subvention de 20.757,88 € sous forme d'argent
- o une aide sous forme de mise à disposition de locaux de l'immeuble communal, 61 rue Xhavée pour y installer un guichet d'accueil et son secrétariat, cette aide étant estimée à 3.600,00 € pour les 9 mois d'occupation en 2022.

4.- **Acquisition et développement d'une nouvelle application numérique « TOTEMUS »**

En sa séance du 29 mars 2021, le Conseil communal a approuvé la convention de partenariat entre la Ville et la Maison du Tourisme du pays de Vesdre, qui prévoit le paiement des frais de maintenance d'un montant annuel de 720,00 € à charge de l'allocation N° 562/124-48.

5. **Réflexion sur la création et l'aménagement de l'aire de Motor-Home, à la rue de l'usine à Heusy**

En sa séance du 14 juillet 2022, le Collège a marqué son accord de principe sur le dossier de création d'une aire de motor-homes à la rue de l'Usine à Heusy, projet qui pouvait s'inscrire dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Commissariat général au Tourisme, intitulé Amélioration de l'offre des aires publiques pour l'accueil des motor-homes. En sa séance du 13 octobre 2022, le Collège a marqué son accord sur le dossier de candidature à introduire auprès du CGT et a autorisé l'inscription des montants nécessaires à la réalisation de ce projet au budget extraordinaire 2023.

Par un courrier en date du 21 décembre 2022, le Commissariat général au Tourisme a informé la Ville que, sur avis du Comité d'évaluation tenu le 22 novembre 2022, le Gouvernement wallon, en sa séance du 15 décembre n'a pu retenir la candidature verviétoise.

6. **« Maison de l'Eau » Réflexion sur le repositionnement de l'outil touristique, suite aux inondations.**

En date du 5 mai 2022, le Service du Tourisme a présenté au Collège un rapport afin de l'informer de la décision du Commissariat général au Tourisme (CGT) du retrait de l'autorisation de faire usage de la dénomination protégée d'attraction touristique à la Maison de l'Eau (courrier du 25 avril). En réponse à cette décision, un courrier a été adressé à la Ministre du Tourisme Valérie De Bue afin de l'interroger sur les possibilités de dérogation au remboursement du subside alloué pour la scénographie (montant de 525.048,00 €), au vu du caractère exceptionnel lié aux inondations qui ont complètement détruit la scénographie et endommagé le bâtiment, rue Jules Cerexhe N°86.

Suite à ce courrier, le Commissariat général au Tourisme a informé la Ville de l'application possible de l'Article 192 § 3 du Décret budgétaire, qui prévoit qu'en cas de destruction totale de l'objet visé par l'arrêté de subvention et de l'impossibilité pour l'opérateur touristique de le restaurer, la condition de maintien d'affectation touristique est éteinte pour le restant de la durée relative à l'octroi et au maintien du subventionnement.

Afin de démontrer l'existence du sinistre et l'impossibilité de poursuivre l'activité, la Ville doit communiquer au CGT une série de documents dont une déclaration de sinistre et un état de perte qui doivent être délivrés par la compagnie d'assurance. Ces documents n'étaient pas encore parvenus à la Ville fin 2022. Sur base de tous ces éléments, le CGT pourra remettre un avis conditionné positif à la Ministre qui est favorable pour le non remboursement du subside lié à la scénographie.

Une fois le problème du remboursement du subside résolu, se posera la question de la vente éventuelle du bien qui nécessitera l'accord des donateurs du bâtiment.

SECTION 8 - SMART CITIES

1. Guichet électronique

En 2022, les 10 formulaires suivants ont été créés :

1. Guerre en Ukraine et accueil de réfugiés à Verviers <https://verviers-formulaires.guichet-citoyen.be/guerre-en-ukraine-et-accueil-de-refugies-a-verviers/>
2. Code pin/puk - commande ou retrait (belge / Eu+ / F+ / K / L) <https://verviers-formulaires.guichet-citoyen.be/demande-de-codes-pin-et-puk/>
3. Extrait de casier judiciaire <https://verviers-formulaires.guichet-citoyen.be/extrait-de-casier-judiciaire/>
4. Autorisation d'acquisition d'un animal de compagnie <https://verviers-formulaires.guichet-citoyen.be/autorisation-d-acquisition-d-un-animal-de-compagnie/>
5. Demande de subside à destination des associations <https://verviers-formulaires.guichet-citoyen.be/demande-subside-associations/>
6. Inscription à l'événement Afterwork Diversité <https://verviers-formulaires.guichet-citoyen.be/afterwork-diversite/>
7. Promotion des événements privés ouvert au public autorisés par la Ville <https://verviers-formulaires.guichet-citoyen.be/promotion-des-evenements-privés-ouvert-au-public-autorises-par-la-ville/>
8. Permis d'environnement de classe 2 <https://verviers-formulaires.guichet-citoyen.be/permis-d'environnement-de-classe-2/>
9. Déclarations environnementales de classe 3 <https://verviers-formulaires.guichet-citoyen.be/declarations-environnementales-de-classe-3/>
10. Demande de permis de végétaliser <https://verviers-formulaires.guichet-citoyen.be/demande-de-permis-de-vegetalizer/>

Le 5 septembre 2022, le Conseil communal a approuvé la convention BOSA pour avoir accès à la BAEC via l'e-guichet. En signant les conventions BOSA, la Ville de Verviers obtiendra l'accès à la BAEC via son e-guichet sans frais supplémentaire en 2023. Ce qui permettra d'avoir un e-guichet à délivrance automatique pour les documents de la BAEC. Par conséquent, les citoyens pourront obtenir les documents Etat Civil sans se déplacer à l'administration, immédiatement et sans l'intervention d'un agent communal.

Fin 2022, l'e-guichet comptait 46 démarches : <https://verviers.guichet-citoyen.be/demarches/> (contre 37 démarches en 2021, soit une augmentation de 24,32% en 2022).

En 2022, 48.005 demandes ont été réalisées par l'e-guichet (contre 42.023 en 2021, soit une augmentation de 14,24% en 2022).

2. Projet Smart Region - Territoire Intelligent - Climate Challenge

Le 21 février 2022, le Conseil communal a approuvé le Règlement du jeu pour la plateforme Climate Challenge.

Le 29 mars 2022, la plateforme ludique Climate Challenge a été lancée pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 31 mars 2024.

Elle est accessible via l'URL <https://verviers.climate-challenge.be/>

Dans le cadre du projet Climate Challenge, le service « Smartcity » a organisé le 5 octobre 2022 en collaboration avec le Guichet de l'énergie et le service de l'Environnement, une conférence gesticulée intitulée « Conso en conscience » proposée par Johanne Kyndt. Une conférence gesticulée est une forme de spectacle qui mêle le théâtre et la conférence. Elle se caractérise par l'association d'expériences vécues par le « conférencier-gesticulant » (savoirs chauds) et des connaissances théoriques (savoirs froids) avec humour et autodérision.

Fin 2022, Climate Challenge comptait 93 utilisateurs.

3. **Application Ville de Verviers : architecture, budget et développement**

L'application Verviers en poche a été lancée le 22 février 2022 pour une durée de 59 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2026 (la maintenance a commencé le 1^{er} septembre 2021).

Elle est accessible via l'URL <http://verviers.enpoche.be/verviers>

En 2022, 58 notifications ont été envoyées. L'application a comptabilisé 23334 visites.

4. **Réunions à distance**

Le service des Smart Cities a été sollicité pour piloter le projet, en collaboration avec la Cellule Informatique.

Le 5 janvier 2022, la Ville de Verviers a reçu un incitant financier pour la mise en œuvre des réunions à distance dans le cadre de la « Digitalisation du secteur public wallon », du projet « Soutenir la transition numérique des pouvoirs locaux » du Plan national pour la reprise et la résilience.

Les dépenses éligibles devaient se rapporter à la période allant du 01.10.2021 au 31.12.2022.

Les moyens devaient servir à financer :

- L'installation des composants ou outils collaboratifs permettant l'organisation de réunions des organes délibérants à distance;
- L'acquisition ou la mise à jour de licences et/ou d'outils collaboratifs permettant l'organisation des réunions des organes législatifs à distance.

La Cellule Communication de la Ville de Verviers a utilisé le subside pour :

- Retransmettre les séances des Conseils communaux de manière professionnelle via Zoom.

La Cellule Informatique de la Ville de Verviers a utilisé le subside pour :

- Acheter des casques-micro pour Visioconférence et téléphonie;
- Acheter des adaptateurs pour les casques-micro pour Visioconférence et téléphonie.

Le 19 décembre 2022, le rapport final relatif à la mise en œuvre de l'opération « Incitant financier pour la mise en œuvre des réunions à distance » a été transmis au Service public de Wallonie - intérieur action sociale - Direction de la Prospective et du développement.

5. **Tax on Pylons**

Le service des Smart Cities a été sollicité pour répondre à l'appel à projet Tax on Pylons.

Le 21 février 2022, le Conseil communal a approuvé le dossier de candidature de la Ville de Verviers.

Le 25 février 2022, la Ville de Verviers a répondu à l'appel à projets en déposant trois dossiers de candidature :

- La numérisation des actes d'état civil, la création de métadonnées et la migration des anciens actes vers la BAEC (Banque des Actes d'Etat Civil);
- L'acquisition d'un guichet électronique avec délivrance immédiate des documents, en partenariat avec les villes de Seraing et Mouscron;
- La dématérialisation des procédures administratives en vue du zéro papier, en partenariat avec la ville de La Louvière.

Le 26 octobre 2022, la décision du Gouvernement Wallon relative à l'appel à projets Tax On Pylons a été réceptionnée. Aucun des trois projets soumis n'a été retenu par le Gouvernement Wallon.

6. **Prix Ardent**

Le service des Smart Cities a été sollicité pour répondre à l'appel à projet Prix Ardent pour la mise en œuvre de projets digitaux.

Deux dossiers de candidatures ont été introduits :

- Projet 1 introduit par la Population : réorganiser et mettre en place un système de prise de rendez-vous et d'accueil afin d'y inclure un programme performant de prise de rendez-vous par téléphone, par internet et par borne ainsi qu'un système d'identification;
- Projet 2 introduit par les Smart Cities : acquérir un e-guichet à délivrance automatique.

Dans le courant du mois de mars 2023, les lauréats seront conviés personnellement à la cérémonie de remise des Prix Ardent. La commune lauréate remportera 25.000,00 €.

7. **GEC - Gestion Electronique des Courriers**

Le 31 mars 2022, le Collège communal a marqué son accord pour la mise en œuvre d'une GEC iA.Docs de l'intercommunale iMio, la fourniture d'un scanner documentaire et son logiciel de numérisation pour un montant de 32.000 €.

iA.Docs permet de numériser le courrier entrant et sortant comme eMaestro, et de dématérialiser son traitement tout en bénéficiant de nombreuses fonctionnalités avancées. Il est possible de consulter les courriers, de les traiter et de les transférer à tout moment et en un rien de temps depuis un navigateur web.

Un groupe de travail dont fait partie le service des Smart Cities a été créé au sein de la Ville de Verviers, et s'est réuni à plusieurs reprises afin de choisir l'outil adéquat à acquérir.

Le service des Smart Cities s'assure aussi de la bonne mise en œuvre l'outil par le fournisseur et de la formation des agents.

8. **Open Data**

Le service des Smart Cities a participé à la formation Ouvrir Ma Ville, organisée par Futurocité, qui s'est déroulée sous forme de 6 matinées de formations pratiques à distance entre le 06/10 et le 01/12/2023. Chaque matinée de formation se composait d'une partie théorique et d'une partie atelier - rédaction d'une note Open Data pour son administration.

A l'issue de cette formation, une note stratégique pour mettre en place l'ouverture de la donnée a été rédigée et adressée au Collège communal.

En collaboration avec le service Aménagement du Territoire, des jeux de données seront publiés sur la plateforme open data acquise dans le cadre de l'appel à projets Smart Region Territoire Intelligent - Climate Challenge, via l'Agence du Numérique <https://www.odwb.be/pages/home/>. C'était une des obligations de l'appel à projet et une des actions du PST « acquérir une plate-forme open data (A.300) » inscrite dans l'objectif Mettre en oeuvre la perspective de développement urbain (PDU) (OS.319) / Inscrire la Ville dans une démarche Smartcity (OO.211).

La publication des jeux de données est programmée en 2023.

TITRE VI

ATTRIBUTIONS DE MME LA QUATRIEME ECHEVINE, C. OZER

SECTION 1- COMMERCE, AFFAIRES ECONOMIQUES

1. Affaires économiques

Cartes professionnelles

La sixième réforme de l'Etat a eu pour conséquence de transférer notamment la compétence de la délivrance des cartes professionnelles du Fédéral vers les Régions. Cette nouvelle compétence de l'Exécutif régional est effective depuis le 1er janvier 2015. Ce transfert impacte directement l'administration communale puisque la Région wallonne a décidé de solliciter l'avis des communes pour lesquelles la carte professionnelle est sollicitée. Durant l'année 2022, la Région nous a transmis, pour information (avis non sollicités), les décisions relatives à quatre demandes de cartes professionnelles. Deux cartes professionnelles ont été délivrées et deux cartes ont été refusées : nous ignorons la cause du refus car depuis l'entrée en vigueur du R.G.P.D., le SPW ne nous transmet que les données strictement nécessaires.

Cotisation SPI

Comme chaque année, la SPI a sollicité de la Ville, l'inscription au Budget ordinaire, d'une cotisation des communes aux frais de fonctionnement et de gestion de l'intercommunale. Cette année, cette cotisation s'élevait à 70.051,93 €.

2. Commerce

Permis d'implantation commerciale

Dans le cadre de la VIème réforme de l'Etat fédéral, la compétence relative à l'octroi d'autorisations commerciales a été transférée aux Régions avec effet au 1er janvier 2015. En sa séance du 5 février 2015, le Parlement wallon a adopté le projet de Décret relatif aux implantations commerciales organisant le nouveau cadre légal en matière d'octroi de permis d'implantation commerciale. La date d'entrée en vigueur de ce décret a été fixée au 1er juin 2015.

Aucune demande de permis d'implantation commerciale n'est parvenue dans le service au cours de cette année.

Compensation de perte liée à un chantier à destination des commerçants

Afin de soutenir les commerçants impactés par les chantiers dont la Ville est le maître d'ouvrage, le service a développé en 2017 une aide numéraire afin de compenser les pertes financières subies par les commerçants en raison desdits chantiers.

Durant l'année écoulée, deux chantiers dont la Ville était le maître d'ouvrage ont eu lieu. Il s'agissait des chantiers suivants :

- Crapaurue : 29 commerçants pouvaient prétendre à la prime en impact direct. Seuls 27 commerçants ont rentré leur dossier et ont pu être indemnisés;
- Place du Martyr et rues adjacentes : 37 commerçants dont 35 en impact direct et 2 en impact indirect. A l'heure actuelle, 15 commerçants ont rentré leur dossier et 14 ont pu être indemnisés, un dossier étant incomplet.

Primes inondations

Suite aux inondations des 14 et 15 juillet derniers 2021 et les nombreux commerces sinistrés, le Collège communal a préféré dédier le budget alloué aux chèques ambitions aux commerçants via l'octroi d'une prime.

Pour être éligible, le commerçant devait remplir certaines conditions (être une microentreprise, avoir été contraint de fermer son commerce, la surface destinée à la vente et accessible au public devait avoir été impactée, ...).

Un règlement ainsi qu'un formulaire ont été rédigés pour contrôler l'octroi de ces primes. Ceux-ci ont été approuvés par le Conseil communal

Les commerçants avaient initialement jusqu'au 30 novembre pour rentrer leur dossier. Ce délai a été prolongé au 10 décembre. A l'issue de ce délai, 146 dossiers ont été rentrés auprès du service. Pour pouvoir bénéficier de la prime, les commerçants sinistrés devaient avoir rouvert pour le 30 juin 2022. Compte-tenu de la pénurie de matériaux, des corps de métiers peu disponibles, de litiges entre propriétaire et commerçants, certains commerçants n'étaient pas en mesure de rouvrir à cette date c'est pourquoi il a été proposé de postposer la date de réouverture une première fois au 31 décembre 2022 et enfin au 30 juin 2023.

Appel à projets « Objectif proximité »

Suite à la clôture du mécanisme d'aide « Créashop », le Ministre Borsus a informé la Ville que le Gouvernement wallon propose, à travers le Plan Horizon Proximité, des mesures solides et transversales nécessaires pour redynamiser les centres-villes et les rendre attractifs. Ces mesures sont regroupées autour de 4 axes majeurs liés que sont : l'économie, l'aménagement du territoire, la formation et le numérique. C'est dans l'axe « économie » et dans la continuité des objectifs poursuivis par le mécanisme Créashop de redynamisation des centralités et de réduction du nombre de cellules vides que l'appel à projet a été lancé. La Ville a rentré un dossier dans le cadre de cet appel à projets. Les Villes sélectionnées seront informées par courrier dans le courant du mois de février 2023.

Octroi de subsides

Le service a également soutenu l'association des commerçants (Union des commerçants verviétois) en leur octroyant un subside numéraire. Ce subside a permis de financer, entre autres, le volet communication des différentes actions menées par cette association (Fête des Mères, Fête des Pères, passage de Saint-Nicolas en centre-ville et tombola de fin d'année).

Chèques Ambitions

Afin de redynamiser le commerce local suite aux inondations, le Collège communal a souhaité faire gagner, au travers de concours FB (fêtes des mères, des pères ...), des chèques ambitions (350 chèques de 25 € chacun).

Comptoir des ressources créatives

Dans le cadre de ses missions - à savoir la mise en valeur d'artistes locaux, la mise en valeur des cellules vides, l'animation commerciale et la redynamisation du centre-ville - le service a souhaité, cette année encore, s'associer, dans le cadre de plusieurs projets, à l'A.S.B.L. Le Comptoir des Ressources Créatives, association inscrite dans le secteur de l'économie sociale qui a pour objectif de promouvoir la création, la production et la diffusion de tous types d'expression artistique.

Pour cela, une convention de collaboration a été conclue entre la Ville et le CRC. Le soutien financier apporté par la Ville a permis à l'A.S.B.L. :

- * d'organiser deux éditions du pitch café et ainsi soutenir la création locale. Pour rappel, le pitch café, c'est une soirée de rencontres et de présentation de projets créatifs ancrés à Verviers. Ces présentations sont suivies de tables rondes durant lesquelles les initiatives présentées bénéficient de l'expérience, des compétences et des ressources du public nécessaires à leur développement et aboutissement dans un lieu à (re)découvrir ;
- * l'installation d'un pop-up store éphémère. Ce commerce éphémère a permis à l'A.S.B.L. de diffuser, faire la promotion mais surtout de vendre les productions des différents artistes/créateurs.

Salon «Ginette »

Dans le cadre de ses missions de mise en valeur des artisans/créateurs, le Service a organisé le salon « Ginette ». Ce salon a pour but de mettre en lumière les créateurs et artisans de notre région mais également de leur donner des outils afin de toujours professionnaliser leur activité.

A l'occasion de cet événement un concours a eu lieu et une centaine de chèques-ambitions ont été offerts aux gagnantes (1 chèque par gagnante) du concours.

Ce salon a rencontré un beau succès. En effet, plus de 300 personnes sont venues découvrir les artisans/créateurs.

Girly Day

Fort du succès rencontré par cet événement depuis sa mise en place il y a quatre ans (il a dû être annulé en 2020 et 2021 en raison du Covid), le service a organisé une nouvelle édition du Girly day le 1er octobre dernier.

Pour rappel, il s'agit d'une journée durant laquelle les commerces verviétois sont mis à l'honneur mais également d'une journée durant laquelle des conseils et ateliers mode, soins, coiffures ... sont prodigués aux participantes.

Pour cette édition, il a été décidé de faire gagner les « goodies bag » (sac composé d'articles et bons de réductions divers offerts par les commerçants) ainsi que des chèques-ambitions chez les commerçants partenaires au travers d'un concours FB.

Nous avons également fait appel à David JEANMOTTE, relookeur très connu en Belgique. Sa venue a permis de drainer énormément de monde. En effet, plus ou moins 300 personnes sont venues à la rencontre de David JEANMOTTE et ont pu profiter des soins (beauté, coiffure ...) offerts lors de cette journée.

Décoration des vitrines

Les travaux de la Place Verte dans le cadre du Projet Ville conviviale ont été achevés mais cette nouvelle place est ternie par les vitrines vides et sales qui appartiennent, entre autres à la Ville (H&M, Paris XL, We, M&S Mode). L'Echevine a dès lors souhaité que l'on poursuive le projet de recouvrement des cellules vides que nous avions initié en 2019.

C'est ainsi que les vitrines précitées ont pu être recouvertes avec des photos des parcs verviétois (Harmonie, Victoire, Séroule, Château des Moines).

Marché hebdomadaire

Dans le cadre de la redynamisation du marché hebdomadaire, la commission marché a, suite à l'analyse du bureau de conseils en dynamique commerciale, souhaité faire l'acquisition de sacs réutilisables.

C'est ainsi, que, suite à un marché de fournitures, une commande de 3.000 sacs réutilisables en matière recyclée et flockés du logo du marché ont été commandés. Ceux-ci seront livrés dans le courant du mois de février 2023.

Toujours dans le cadre de la redynamisation du marché hebdomadaire, la Ville s'est associée à l'Union des commerçants du centre-ville, pour la venue de Saint-Nicolas lors du marché puis en centre-ville. C'est ainsi 400 clémentines (offertes par un commerçant du marché), 400 spéculoos (offerts par l'UCV) et 400 sachets de confiseries (offerts par la Ville) qui ont pu être distribués aux enfants.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants du marché ont souhaité organiser un concours dont les lots seraient 2 voyages pour 4 personnes (2 adultes - 2 enfants) à Disneyland Paris (transport compris). Pour pouvoir participer, les clients devaient effectuer un(des) achat(s) auprès des commerçants ambulants durant les éditions du mois de décembre et déposer ensuite les bons de participation que les commerçants leur auraient remis. Le tirage au sort aura lieu début janvier et les gagnants seront avertis par téléphone.

Marché des producteurs locaux

Lors de l'édition du marché des producteurs locaux 2019, une enquête de satisfaction avait été réalisée auprès des producteurs et il ressortait de celle-ci que ces derniers étaient favorables à participer à une nouvelle édition du marché. Malheureusement, il n'avait pu avoir lieu en 2020 et 2021 en raison de la pandémie de Covid 19.

Nous les avons recontactés et ces derniers se sont montrés intéressés tant par l'organisation d'une édition 2022 que par le déplacement vers la Place du Marché en lieu et place de rue Maison communale à Heusy.

Malgré une communication sur les ondes radios, les réseaux sociaux et la presse écrite, cette édition n'a pas rencontré le succès escompté, c'est pourquoi il a été décidé d'y mettre fin après la troisième édition.

Charte Terrasses HORECA

En date du 26 avril 2021, le Conseil communal adoptait le texte amendé de l'ordonnance de police administrative générale relative à l'installation et à l'exploitation des terrasses sur le domaine public ainsi que les annexes qui s'y rapportent en ce compris la charte Terrasses HORECA.

L'ordonnance prévoyait que les commerçants de l'HORECA devaient avoir acheté, pour le 31 décembre 2022 au plus tard, les parasols. Pour rappel, les parasols ne devaient comporter aucun logo. Toutefois, suite aux difficultés rencontrées par certains commerçants consécutivement à la crise du Covid et aux inondations, ces derniers sollicitaient l'autorisation d'installer des parasols (offerts par les fournisseurs) ayant un logo de maximum 1/3 des pans du parasol. Cette demande a été acceptée ce qui a entraîné, pour les services de police administrative, une modification de l'ordonnance et plus particulièrement de la charte.

Bureau de conseil en dynamique et en développement commercial

Pour rappel, en séance du 18 juin 2020, le Collège attribuait le marché de services portant sur la désignation d'un bureau de conseil en dynamique commerciale et en développements commercial à l'AMCV.

Dans le cadre de ce marché, l'AMCV, en accord avec le Collège, a organisé une enquête. Celle-ci a porté sur l'ensemble de la population du bassin de vie de Verviers (la population du bassin de vie comprend des chalands du centre-ville mais aussi des chalands d'autres pôles commerciaux). Cette enquête, dont les résultats devraient nous être transmis dans le courant du mois de février, permettra :

- d'identifier les attentes et comportements de consommation des chalands ;
- de récolter l'avis de personnes qui se rendent au centre-ville et dans les pôles commerciaux pour effectuer des achats ;
- de comparer l'évolution de la perception du centre-ville et des pôles commerciaux dans le temps (si celle-ci est répétée tous les 2-3 ans).

Dans le cadre de cette enquête, l'AMCV a, dans un premier temps, fait du terrain et a ensuite diffusé l'enquête principalement sur les réseaux sociaux.

Animations des fêtes de fin d'année

Dans le cadre des fêtes de fin d'année et suite à l'annulation du show l'Or Bleu, une réunion entre différents intervenants (Service Evénements, UCV, Verviers Ambitions ...) a eu lieu afin de voir ce qu'il était encore possible de mettre en place pour faire vivre le centre-ville et attirer les chalands en centre-ville.

Suite à cette réunion, plusieurs propositions d'animations ont été arrêtées : certaines prises en charge par Verviers Ambitions, d'autres par l'UCV et certains commerçants et enfin quelques-unes par notre service.

C'est ainsi que deux animations ont été prises en charge par la Ville :

- Le Père Noël vacillant
- Les Moving Pôles.

Divers

Le service a assuré les tâches administratives liées aux activités récurrentes relevant de ses compétences telles que :

- Le calendrier des dérogations au jour de repos hebdomadaire ;
- L'organisation de la braderie ;
- La Tutelle de l'A.S.B.L. Verviers Ambitions (gestion centre-ville).

Afin d'informer les commerçants sur le dispositif Restart Shop (dispositif d'aide aux commerçants sinistrés) et sur l'ensemble des aides à la relance et des solutions de financement portées par la Sowalfin, le Service a organisé, conjointement avec l'A.S.B.L. Verviers Ambitions, une séance d'information autour d'un petit-déjeuner dans la Ville dans la Ville. Des intervenants de l'UCM et de Sowalfin étaient présents afin de présenter le dispositif et de répondre aux questions des quelques 40 commerçants présents.

Dans le cadre de ses actions de développement économique, le service a souhaité collaborer, avec l'A.S.B.L. Eté comme hiver, à l'organisation du Marché de Noël qui s'est tenu en décembre dernier. Dans le cadre de cette collaboration, la Ville a pris en charge la mise à disposition des toilettes.

Enfin, le service a répondu à plusieurs demandes d'informations des citoyens et investisseurs (recherche d'une cellule, informations relatives à l'ouverture d'un commerce, ...).

Gestion centre-ville

Suite à l'adoption des budgets ordinaire et extraordinaire par le Conseil communal, un subside de 50.000 € a été octroyé à l'A.S.B.L. Verviers Ambitions.

Les comptes et bilan 2021 de Verviers Ambitions ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. du 23 juin 2022. Ces comptes annuels se clôturent par un boni de 3.092,22 € (contre un boni de 21.261 € en 2020). Au 31 décembre 2021, le bilan de l'A.S.B.L. se chiffrait à 173.990 € (contre 154.349 € en 2020). Les comptes et bilan relatif à l'exercice 2021 ont été approuvés par le Conseil communal lors de sa séance du 5 septembre 2022.

Suite à la démission d'un représentant du Groupe PS, qui siégeait en qualité d'administrateur et membre à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L., il y a eu lieu de pourvoir à son remplacement au sein des instances de l'A.S.B.L. Le Conseil communal a, dès lors, désigné son remplaçant lors de sa séance du 5 septembre 2022.

SECTION 2 - EMPLOI

Dans le cadre du Programme Fonds social européen Plus 2021-2027 Wallonie-Bruxelles et plus précisément de la « PRIORITE 2 - INNOVATION SOCIALE - Mesure 1 - Développer des approches innovantes en matière de lutte contre le chômage de longue durée par une approche pilote s'inspirant du dispositif « Territoire zéro chômeurs de longue durée », plusieurs réunions avec, entre autres, le Relais Social urbain, la commune de Dison, les CPAS de Verviers et Dison, le MIREV ont eu lieu afin de déposer un projet qui fédère l'ensemble des acteurs du territoire et ceux nécessaires à sa réussite. Pour ce faire, la Ville de Verviers s'est engagée à être partenaire du projet "Territoire zéro chômeurs Dison-Verviers" au travers d'une attestation de partenariat. La concrétisation de ce partenariat est évidemment conditionnée à l'octroi du subside.

C'est finalement le Relais Social urbain de Verviers qui a déposé la candidature. Cet appel à projets est entièrement financé par le FSE et la région wallonne. Il permettrait de financer, si la candidature est retenue, 50 emplois à l'horizon 2026 sur les territoires de Verviers et Dison. Des avances de fonds seront apportées par le FSE et la RW mais la libération des soldes peut prendre un certain délai. C'est pourquoi la Ville a marqué son accord de principe sur une avance de trésorerie de maximum 300.000 € pour permettre, le cas échéant, au Relais Social Urbain de faire face à ses dépenses dans l'attente des fonds du FSE et de la RW.

Suite à la démission d'une représentante du Groupe Les Engagés (anciennement C.D.H.), qui siégeait en qualité d'administrateur et membre à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. Agence Locale pour l'Emploi (A.L.E.), il y a eu lieu de pourvoir à son remplacement au sein des instances de l'A.S.B.L. Le Conseil communal a dès lors désigné sa remplaçante lors de sa séance du 24 octobre 2022, il s'agit de l'Echevine Cécile OZER.

SECTION 3 - CULTES

Le Conseil communal a émis un avis favorable :

- à l'approbation des comptes de 2021
- à l'approbation de diverses modifications budgétaires pour 2022
- à l'approbation des budgets pour 2023

La Ville a accordé, en 2022, les subsides suivants :

- | | | |
|---------------------------|----------------------------------|-------|
| • rente sur le presbytère | : église Saint-Joseph (Verviers) | 22,59 |
| • | : église Saint-Remacle | 9,81 |

Indemnités de logement pour les paroisses suivantes :

- | | |
|---|------------------|
| • au curé de l'église Notre-Dame des Récollets | 8.359,21 |
| • au pasteur de l'église protestante (Hodimont) | 3.696,55 |
| • au pasteur de l'église protestante (Laoureux) | 3.912,89 |
| • au curé de l'église Sainte-Julienne | 4.995,88 |
| • au doyen de l'église Saint-Remacle | 3.518,74 |
| soit pour un total de | 24.483,27 |

Suppléance à l'insuffisance des ressources :

- | | |
|--|--------------|
| • Immaculée Conception | 21.477,88 |
| • Marie Médiatrice | 12.698,34 |
| • Notre Dame de l'Assomption | 4.375,79 |
| • Notre-Dame des Récollets | 0,00 |
| • Saint-Antoine, Saint-Hubert et Saint-Jean-Baptiste | 28.406,94 |
| • Saint-Bernard | 11.151,47 |
| • Saint-Hubert | 5.214,32 (1) |
| • Saint-Jean-Baptiste (Surdents) | 868,83 |
| • Saint-Joseph (Manaihan) | 0,00 (2) |
| • Saint-Joseph (Verviers) | 16.168,22 |
| • Sainte-Julienne | 24.323,82 |
| • Saint-Martin | 17.842,71 |
| • Saint-Nicolas | 15.167,00 |
| • Saint-Remacle | 359,31 |
| • Saint-Roch | 0,00 |

• Protestante de Hodimont	28.009,98
• Protestant de Laoureux	1.200,00
soit pour un total de	192.764,61

Modifications budgétaires :

- (1) La fabrique d'Eglise Saint-Hubert a introduit une modification budgétaire d'un montant de 5.500,00 € afin de payer les factures d'énergies conséquentes arrivées au cours de l'année 2022. En 2022, la fabrique a bénéficié d'une subvention communale totale de 10.714,32 €.
- (2) Un montant de 3.457,86 € a été budgétisé pour la subvention communale 2022, le versement n'a pas encore été effectué car la fabrique a introduit un recours suite à la décision de la Ville de Herve. Un montant de 3.120,00 € est à ajouter à la modification n° 1 de 2023. La subvention communale totale de 2022 (6.577,86 €) sera versée en été 2023 après la modification budgétaire pour la différence (3.120,00 €).

Plusieurs travaux ont été pris en charge par le budget extraordinaire de la Ville :

- Eglise Saint-Nicolas : 28.881,00 € - Travaux de stabilisation toiture
- Eglise Saint-Antoine, Saint-Hubert, Saint-Jean-Baptiste : 10.000,00 € - Travaux de stabilisation de la toiture
- Eglise protestante (Hodimont) : 32.331,17 € - Travaux de réfection toiture du presbytère.

SECTION 4 – MAISON DE LA LAICITE DE VERVIERS

Un montant de 18.500,00 €, subside ordinaire communal pour l'exercice 2022, a été mandaté à l'ASBL « Maison de la Laïcité de Verviers ». Ce montant est indexé, le subside versé en 2022 est de 19.150,00€.

SECTION 5 - ACCUEIL TEMPS LIBRE

Depuis février 2002, le service ATL (accueil temps libre) est actif dans le secteur de l'accueil des enfants âgés de 3 à 12 ans en dehors des heures scolaires. Ses activités sont règlementées par le décret ATL, relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, promulgué par le Gouvernement le 3 juillet 2003 et par l'arrêté du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application. Ce décret initial a été modifié par un décret du 26 mars 2009.

Les coordinations ATL sont ainsi chargées de créer une Commission Communale de l'Accueil (CCA), représentative du secteur (représentants du Conseil communal, des écoles, des opérateurs de l'accueil, des parents et des services et institutions reconnus). En concertation avec la CCA et sur base d'un état des lieux, les coordinations élaborent et mettent en oeuvre un programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE), soumis à l'agrément de l'ONE. Les coordinations et opérateurs ATL sont subventionnés par l'ONE pour leurs activités.

1. Commission Communale de l'Accueil (CCA)

La CCA de Verviers se compose de 20 membres effectifs et leurs suppléants, ainsi que des représentants de l'ONE, de la Province et des membres invités.

Elle s'est réunie 2 fois en présenciel en 2022, le 13 juin et le 20 octobre, afin d'approuver le rapport d'activités 2021-2022 et le plan d'action 2022-2023, ainsi que les projets de partenariats liés aux nouvelles dispositions relatives à la modification du calendrier scolaire.

2. Programme de Coordination Locale pour l'Enfance (CLE)

Le dernier programme CLE a été agréé en 2020 pour 5 ans. Il rassemble 30 opérateurs concernés par l'accueil de l'enfant en dehors des heures scolaires : la plupart des établissements d'enseignement fondamental (8 opérateurs dont la Ville de Verviers), 1 service d'accueil extrascolaire, 9 écoles de devoirs, 2 organisateurs de stage, 6 opérateurs culturels, 2 clubs sportifs, 1 unité scout et les plaines de vacances communales.

Il en découle le subventionnement des postes des deux coordinatrices ATL (83.722 € pour l'année 2021-2022), ainsi que la possibilité, pour les 10 opérateurs agréés en AES1, de prétendre à un subside de fonctionnement.

Chaque année, le programme CLE fait l'objet d'un plan d'action et d'un rapport d'activités approuvés par la CCA puis transmis à l'ONE.

Les axes du programme CLE de Verviers s'articulent autour de :

- l'amélioration de l'offre et de la qualité de l'accueil
- l'amélioration de l'information et de la communication entre opérateurs
- l'amélioration de l'information des parents.

3. Soutien et coordination de l'offre d'accueil existante

• Formation des accueillants

Pour les opérateurs agréés dans le cadre du programme CLE, la formation du personnel est obligatoire : d'une part les accueillants doivent disposer des titres requis ou suivre une formation initiale de 100 h dans les 3 premières années de l'entrée en fonction, d'autre part, tout encadrant est tenu de suivre des formations continues, au minimum 50 h tous les 3 ans.

Le programme CLE prévoit de faciliter l'accès à ces formations en organisant des formations décentralisées dans la commune, ouvertes à tous les opérateurs agréés, qu'ils soient communaux ou non.

En 2022, le service a organisé :

- 11 journées de formation initiale – CJLg – (formation débutée en 2021). La formation a concerné 10 accueillants, dont 7 accueillants communaux
- 4 journées de formation continue « Prévenir et intervenir en situation de harcèlement » - BALE. La formation a concerné 12 accueillants et responsables de projets, dont 4 communaux.
- 2 journées de formation continue « Oser animer et prendre du plaisir » – L'autrement dit –. La formation a concerné 12 accueillants, dont 7 communaux.

Une formation de 2 journées « Jeux et enjeux dans la cour de récréation » était également programmée mais a été annulée par l'organisme de formation

• Prêt de matériel aux opérateurs de l'accueil

Depuis 2003, le service prête aux différents opérateurs du programme CLE du matériel d'animation, acquis avec la première subvention « investissement » de la Région Wallonne. Le matériel est renouvelé régulièrement : en 2022, nous avons fait l'acquisition de quelques jeux de société.

Le prêt de matériel est réservé aux opérateurs du programme CLE, aux écoles de devoirs de Verviers et aux intervenants ponctuels dans ces lieux d'accueil.

En 2022, nous avons prêté 149 jeux à 15 associations ou services différents.

• Soutien aux opérateurs de l'accueil

L'agrément du programme CLE permet également l'agrément des opérateurs, qui reçoivent directement de l'ONE une subvention de fonctionnement en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Pour l'année 2020-2021, l'ONE a octroyé 67.042,95 € de subsides aux opérateurs agréés en AES1 via le programme CLE, dont 22.592,73 € pour l'accueil extrascolaire réalisé dans les écoles communales.

Pour ces dernières, le service ATL a réalisé les demandes de subsides, et a coordonné l'inspection comptable de l'ONE qui a eu lieu le 29/03/2022. Le service a également veillé à ce que le parcours de formation des accueillants réponde aux exigences du décret et a assuré le suivi administratif dans l'application de l'ONE.

Le service joue également le rôle de relais entre les opérateurs et l'ONE pour toutes questions concernant l'agrément et les subventions.

• Coordination ATL

Le service a pleinement joué son rôle de relais central d'informations, notamment en ce qui concerne les mesures concernant le nouveau calendrier scolaire.

Pour développer l'offre d'accueil pendant les nouvelles périodes de vacances (Automne et détente), un nouveau dispositif soutient les partenariats entre opérateurs agréés en AES1 ou Centres de vacances et d'autres associations ou services. Ce dispositif est axé prioritairement sur les activités destinées aux familles en situation de précarité et aux activités destinées aux enfants de 2,5 à 6 ans.

Les projets de partenariat doivent faire l'objet de conventions soumises à l'approbation de la CCA. Les projets PAD (Partenariat Automne Détente) sont ensuite transmis à l'ONE et subventionnés s'ils répondent aux critères de qualité et de public cible.

Pour le congé de détente 2022, deux conventions ont été soumises à l'approbation de la CCA :

- Convention de partenariat entre les plaines communales (Centre de vacances agréé) et l'atelier des enfants (RQ Ensival) pour un stage destiné aux enfants en situation de précarité. Subvention accordée : 1 702,30 € à répartir entre les partenaires, à savoir 25% pour la commune et 75% pour l'atelier des enfants.
- Convention de partenariat entre les plaines communales et le CCEV pour un stage destiné aux enfants de 4 à 6 ans. Subvention accordée : 3 751,64 € à répartir entre les partenaires, à savoir 25% pour la commune et 75% pour le CCEV.

4. Information des parents

Le service tient à jour l'inventaire des activités pour les enfants de 3 à 12 ans, établies sur le territoire de Verviers, notamment via le site web. Le site Internet, relié au site officiel de la Commune, répertorie toutes les informations sur les activités et lieux d'accueil, ainsi que celles destinées aux professionnels du secteur (prêt de matériel, formations, liens...).

Un nouveau site a été lancé en octobre 2020. Il a donc fallu réorganiser l'information et injecter les informations de l'ancien site dans le nouvel annuaire communal et sur le site ATL, ...

Actuellement, le site répertorie les mouvements de jeunesse, écoles de devoirs, accueils extrascolaires et les stages, et renvoie vers l'annuaire pour les activités sportives et culturelles. Le site est également un relai important pour toutes les actualités du secteur, notamment toutes celles liées à l'organisation de l'ATL dans les circonstances sanitaires particulières.

En 2022, le site a répertorié 220 stages et 20 actualités.

Le service répond également à de nombreuses demandes d'information des parents, et des services d'aide aux familles, au sujet des activités proposées par les associations de Verviers (clubs sportifs, écoles de devoirs, stages, ...).

C'est également en 2022 qu'a germé le projet d'une brochure à destination des parents pour leur proposer le panel le plus exhaustif possible des stages organisés sur la commune pendant les périodes de vacances. Cette première édition a fait la promotion des activités proposées pour les vacances d'automne et d'hiver et a réuni pas moins de 13 opérateurs. Cette brochure a été distribuée aux écoles fondamentales.

5. Formation continue des coordinatrices ATL

Les coordinatrices ATL sont tenues de suivre des formations continues et de participer aux activités de coordination interrégionales. Ainsi, elles ont participé au Festiv'ATL à Mozet, le 24 mai 2022, et le 6 septembre à une réunion des coordinatrices de l'arrondissement et le 24 novembre à une journée organisée par l'ONE à Namur sur l'investissement des espaces extérieurs.

D'autre part, Cécile Fléron a terminé les modules de formation initiale et le stage pour obtenir le brevet de coordinateur en école de devoirs. Elle a dû par ailleurs suivre des formations complémentaires : gestion du personnel, gestion des conflits, conduite de réunion. Il lui restera en mai et juin 2023 une formation sur la gestion de projet et la présentation de son PAC (projet à concrétiser), de manière à avoir la qualification requise pour être reconnue comme coordinatrice ATL par l'ONE.

6. Ecoles de devoirs

1. Plate-Forme Ecoles de Devoirs

La Plate-Forme des EDD de la Ville de Verviers a vu le jour en novembre 2016, sous l'impulsion de M. l'Echevin Claude ORBAN. Elle est actuellement présidée par M. l'Echevin Antoine Lukoki.

L'ensemble des EDD et services de soutien scolaire de la Commune ont été invitées à y participer soit 16 associations.

La plateforme joue un rôle de coordination et de mise en commun de projets fédérateurs entre les 12 EDD, dont 11 sont actuellement reconnues par l'ONE. La plate-forme s'est réunie deux fois en 2022 : le 31 janvier et le 4 octobre.

2. Attribution du subside

Le subside communal (10.000 €) a été réparti entre les 11 EDD agréées de la commune pour les soutenir dans leurs différents projets.

SECTION 6 - PLAINES ET COINS DE JEUX

1. Lieux et périodes d'animation 2022

En 2022, les mesures restrictives liées à la pandémie ont été levées.

Pour les vacances de printemps, les activités ont pu se dérouler aux Tourelles du 6 au 15 avril 2022.

En été, des plaines ont été organisées à la plaine des Tourelles et à la plaine Deru pendant 8 semaines et à l'école des Hougnes pendant 7 semaines.

2. Public accueilli

524 enfants ont participé aux plaines en 2022 : 197 enfants de 2,5 à 5 ans et 327 de 6 à 12 ans

La plaine de printemps a accueilli 65 enfants de 4 à 10 ans.

En été, il y a eu 163 enfants à Deru, 177 aux Tourelles et 119 aux Hougnes.

Moyenne de présences par jour :

- Printemps : 40
- Deru : 45.5
- Tourelles : 46
- Hougnes : 38.5

3. Personnel d'encadrement

Chaque équipe d'encadrement se compose d'un coordinateur, de 6 animateurs, d'un accueillant et d'un étudiant. Les coordinateurs, animateurs et étudiants sont recrutés par le service des plaines, tandis que les accueillants sont recrutés directement par le service du personnel.

En été, 64 animateurs et coordinateurs ont travaillé dans les plaines, dont 17 pour la première fois. Pour ceux-ci, une rencontre préalable a eu lieu.

4. Aspects financiers et administratifs

En 2022, le service s'est doté d'un nouveau logiciel d'inscription dont la maintenance est assurée par IMIO. Les parents peuvent désormais inscrire leurs enfants en ligne. Des permanences d'inscription ont tout de même été maintenues pour les parents qui n'avaient pas la possibilité de les inscrire en ligne.

Le prix de participation était identique à 2021 : forfait journalier à 4 € non-verviétois, 2,5 € pour les verviétois, réduit à 1,5 € à partir du 3^{ème} enfant ou pour les demandes sociales. Depuis 2017, la garderie est payante (1€/jour) après 16h30.

Recettes directes en 2022 : Inscriptions et garderies 17.211 € (16.726 en 2021)

Les normes d'encadrement ONE ont été respectées. Un subside de 20.824 € (19.052 en 2021) a été accordé pour les plaines 2022

Attestations délivrées aux parents :

- Les attestations mutuelles ont été délivrées aux parents qui en ont fait la demande
- Les attestations pour la déduction fiscale des frais de garde sont en cours de réalisation. En 2022, 452 attestations ont été délivrées pour les activités de 2021.

5. Gestion des plaines et coins de jeux

Les visites d'inspections annuelles dans les plaines et coins de jeux ont été réalisées par le service maintenance en 2022. Le rapport administratif d'inspection a été présenté au Collège du 26 août.

SECTION 7 - LES REGIES DES QUARTIERS DE VERVIERS.

Un dossier d'octroi de subsides indirects, d'un montant total de 85.783,03 €, sous la forme de prise en charge d'un local (12.000,00 €), de rémunération de personnels (36.000,00 €) et d'achat d'une nouvelle camionnette (37.783,03 €) a été approuvé par le Conseil communal du 19 décembre 2022. Ce même Conseil communal a également approuvé les comptes et les budgets des Régies des quartiers de Verviers.

SECTION 8 - PETITE ENFANCE

1. Accueil de la Petite Enfance

Les crèches et le Centre Régional de la Petite Enfance

En application des conventions adoptées par le Conseil communal en séance du 20 décembre 2021, qui prévoient que la Ville de Verviers accorde une aide sous forme d'un subside de fonctionnement numéraire annuel fixe de 905 € non indexé multiplié par le nombre de lits de la crèche (agréés par l'ONE au 1er janvier de l'année en cours) et un subside variable fixé pour l'année 2022 à 400 € multiplié par le nombre de lits agréés et multiplié par le pourcentage de jours de présence d'enfants verviétois inscrits dans la crèche durant l'année précédant l'année de l'octroi du subside.

Ces conventions prévoient la possibilité pour chacune des crèches d'obtenir un subside complémentaire de 250 € (non indexé) par jour pour les jours d'ouverture supplémentaires aux 220 jours imposés par l'ONE (réglementation ONE).

Ces conventions de subsides ont été conclues avec les crèches « Les Enfants de la Tourelle », « Kangourou », " Baby Stop », « Baby Club », «Bout'Chiques », « Ecoline » ainsi qu'avec le Centre Régional de la Petite Enfance qui encadre les accueillantes conventionnées.

Par application de ces conventions, pour l'année 2022 le subside total octroyé aux milieux d'accueil de la petite enfance a été de 341.598,00 € réparti comme suit :

- Crèche « Les Enfants de la Tourelle » 59.543,00 €;
- Crèche « Baby Stop » : 57.184,00 €;
- Crèche « Kangourou » : 100.696,00 €;
- Crèche « Tchafètes » : 38 683,00 €;
- Crèche (MCAE) Baby Club : 23.569,00 €
- Crèche « Bout'Chiques » : 21 915,00 €;
- C.R.P.E. : 22 254,00 €

Pour les crèches et le CRPE, le travail administratif principal consiste au conseil et à l'accompagnement des crèches pour les demandes qu'elles souhaitent faire porter à la Ville de Verviers. Il consiste également en la réception des comptes et budget annuels, ainsi qu'au suivi des démarches relatives à l'octroi des subsides.

Les crèches « Les Enfants de la Tourelle » et « Kangourou », occupant des bâtiments communaux, le travail consiste également en un suivi des demandes ponctuelles concernant ces bâtiments.

Informations sur les crèches :

- Kangourou [(capacité de 84 lits, ouverture de 7h00 à 18h00 (11h00));
- Baby Stop [(capacité de 40 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30));
- Les Enfants de la Tourelle [(capacité de 42 lits, ouverture de 7h00 à 18h00 (11h00));
- Les Tchafètes [(capacité de 25 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30));
- Baby Club [(capacité 15 lits, ouverture de 7h30 à 18h00 (10h30));
- Bout'Chiques [(capacité 15 lits, ouverture de 7h30 à 17h30 (10h00));
- Ecoline (capacité 14 lits, ouverture 7h45 à 17h45 (9h00)).

2. Insertion socio-professionnelle :

Pour favoriser l'insertion socio-professionnelle des demandeurs d'emploi, il est important que ceux-ci puissent avoir la possibilité de faire garder leurs enfants dans de bonnes conditions. A cette fin, un subside de 21.915 € a été octroyé à l'A.S.B.L. RAIDS pour sa crèche « Bout'Chiques ».

3. Accueillantes du Centre Régional pour la Petite Enfance (C.R.P.E.) :

En 2022, 31 gardiennes à Verviers (contre 35 en 2021) et 278 enfants verviétois accueillis pour la Ville de Verviers et 1.432 pour l'arrondissement de Verviers (contre 1.595 en 2021). Le nombre d'accueillantes a diminué et le nombre d'enfants gardés a également diminué.

Suivi des dossiers relatifs à l'agrément de nouvelles gardiennes et à la cessation d'activité et au contrôle de sécurité (avis du Collège Communal sur base des rapports demandés à la zone de secours VHP) : 2 rapports relatifs à la sécurité en 2022 (pour 4 en 2021) ont reçu un avis favorable du Collège Communal sur demandes faites par l'Office National de la Petite Enfance. Le service a acté 4 cessations d'activités en 2022 (pour 4 en 2021).

4. Vaccinations :

414 rappels de la vaccination antipoliomyélitique obligatoire furent adressés aux parents ayant un enfant âgé de seize mois en 2022 contre 395 en 2021. Ce qui représente une augmentation de 19 rappels.

Cette augmentation est tout à fait raisonnable et s'explique par le fait que certains parents oublient de rentrer le certificat de vaccination à la commune.

189 avis relatifs aux enfants âgés de dix-huit mois et non vaccinés furent remis à M. l'Inspecteur d'Hygiène en 2021 contre 221 en 2021. Ce qui représente une diminution de 32 avis.

Vérification périodique des listes envoyées par l'Inspection d'Hygiène ainsi que celles envoyées par l'Hygiène au Parquet.

SECTION 9 - PERSONNES HANDICAPEES

1. Permanences pour les demandes d'allocations pour personnes handicapées

Toutes les demandes d'allocations, de cartes de stationnement, de reconnaissances médicales pour l'obtention d'avantages sociaux et fiscaux, de révisions administratives et/ou médicales sont introduites de manière électronique via Myhandicap pour les personnes de moins de 65 ans..

La démarche d'introduction a été revue par la DG Personnes handicapées et celle-ci se fait désormais sur rendez-vous de minimum 30 minutes afin de répondre à un questionnaire en ligne par rapport aux difficultés d'autonomie que connaît la personne dans son quotidien. Trois matinées par semaine sont consacrées à l'introduction de ces demandes à raison de trois rendez-vous par matinée.

Il faut noter que les mutualités peuvent également introduire ces différentes demandes ainsi que le citoyen en se connectant sur le site internet www.handicap.belgium.be.

A partir de janvier 2021, la Région wallonne a repris la compétence de la matière relative à l'allocation de pour l'aide aux personnes âgées de plus de 65 ans (APA) désignant l'Aviq pour la gestion de celle-ci. L'introduction des demandes se fait via les mutuelles.

2. Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap (CCCPH)

Pour rappel, le Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap s'est réuni pour la première fois le 3 octobre 2001.

Il a pour mission d'étudier les problèmes spécifiques à la personne handicapée et de formuler toutes les propositions en vue de promouvoir son intégration à l'échelle communale.

Il est informé de tous les projets que la Commune envisage de réaliser en faveur des personnes handicapées.

En 2019, un appel à candidature a eu lieu. De nouveaux membres ont postulé. Une dérogation a permis d'accepter 16 membres à titre individuel. C'est ainsi que le Conseil se compose de 16 membres à titre individuel, 6 associations œuvrant dans le domaine des personnes handicapées mentales ou physiques et d'un représentant du CPAS.

En 2022, le Conseil s'est tenu 5 fois et a abordé différents points dont principalement :

- Présentation du service AGRIP;
- Accessibilité numérique : présentation des supports du groupe de travail « accessibilité » d'ASAH;
- Présentation du service du Plan de Cohésion (PCS);
- Introduction du concept des HADA, Habitats Amis Des Aînés;
- Visite inclusive d'une exposition au CTLM : création d'un groupe de travail;
- Humanlab : introduction à la thématique;
- Présentation d'un power point par un membre : Passage pour piétons : interdictions et/ou discriminations;
- Pétanque inclusive : Préparation de l'organisation d'un tournoi pour 2023;
- Amicale Silencieuse : Echange sur le quotidien
- Suivi de chantiers et dossiers divers : Verviers Ville Conviviale, placement d'une rampe d'accès à la bibliothèque, achat d'un monte-escalier pour accéder à l'Hôtel de de Ville, ...;
- Sensibilisation dans les écoles : groupe de travail en cours.

Le Conseil poursuivra ses actions en 2023

3. Handicontact

L'agent Handicontact de la Ville de Verviers a pour objectif une meilleure intégration des personnes en situation de handicap au sein des communes via la création d'un réseau local d'information, d'aide, de soutien aux personnes concernées et à leur entourage. Cette fonction existe depuis février 2008. La personne désignée comme handicontact travaille en collaboration avec l'AVIQ (Agence pour une vie de qualité). L'agent handicontact représente la Ville de Verviers à la Commission subrégionale de Coordination AVIQ.

Permanences de services extérieurs

En 2022, les permanences du Service Public Fédéral – Sécurité sociale – ont été maintenues au Service de l'Egalité des Chances afin de faciliter les tâches administratives des personnes présentant un handicap, quel qu'il soit.

Celles-ci sont tenues par une assistante sociale tous les lundis de chaque mois, de 13h30 à 16h30 sur rendez-vous.

En ce qui concerne les permanences de l'AVIQ (Agence pour une vie de qualité) un agent EPOC (Ecoute Première Orientation et Conseil) reçoit tous les 1er et 3ème mardis du mois dans les locaux de l'Espace Wallonie de Verviers, rue Coronmeuse 46 et ce, pour un meilleur confort au niveau des sanitaires et de la salle d'attente pour les personnes en situation de handicap. Ces permanences ont lieu sur rendez-vous. Celui-ci doit être pris préalablement auprès du SPW.

En raison de la crise sanitaire, la permanence en présentiel a été remplacée par un contact téléphonique. Dans le courant de la fin de l'année les permanences en présentiel ont repris.

Depuis 2009, la collaboration avec ces deux services poursuit les objectifs suivants :

Avoir une collaboration entre le Service Public Fédéral et le service communal d'introduction d'allocations aux personnes handicapées ce qui est nécessaire au bon suivi des dossiers;

Maintenir à Verviers, pour les personnes en situation d'handicap, un interlocuteur de l'AVIQ (le bureau est situé à Liège) ce qui permet à un grand nombre de personnes d'accéder aux informations (emploi, formation, aides techniques, ...);

Diminuer les déplacements en proposant, dans un lieu centralisé et adapté, les différents services destinés aux personnes en situation de handicap

4. Charte Communale de l'Intégration des Personnes Handicapées

Pour rappel, le Conseil Communal en sa séance du 05 mars 2001, adoptait pour la première fois la Charte Communale de l'intégration de la Personne Handicapée, une initiative de l'Association Socialiste de la Personne Handicapée (A.S.P.H). Cette charte étant l'aboutissement de réflexions de personnes en situation de handicap, reprenant quinze principes forts sur lesquels il est demandé aux communes de s'engager.

La Ville de Verviers a signé cet engagement à plusieurs reprises (2001-2007-2013) bien décidée à s'impliquer et à promouvoir l'intégration des personnes en situation de handicap par des actions concrètes. Le label "Handycity" a été attribué à trois reprises à la Ville de Verviers, en récompense des efforts fournis.

En septembre 2019, la Ville de Verviers a renouvelé son adhésion à la nouvelle charte de l'ASPH basée sur 5 grands items démontrant ainsi leur volonté de poursuivre leur investissement quant à l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la commune.

La commune est en effet le lieu de vie quotidien de tout un chacun, le premier lieu d'intégration de la personne handicapée, veillant à considérer celle-ci comme citoyen à part entière.

Suite à cette adhésion, depuis des années, diverses actions sont menées par le Conseil Consultatif Communal des Personnes en situation de Handicap et par l'Echevinat de la Politique du Handicap.

5. Stages adaptés pour enfants présentant une déficience intellectuelle

L'accueil des enfants présentant une déficience mentale, pendant les vacances scolaires, constitue une sérieuse préoccupation pour les parents. Pour répondre à cette problématique, notre Service organise chaque année pendant les vacances scolaires d'été, au vu de l'intérêt suscité par plusieurs expériences bénéfiques depuis 2002, quatre semaines de stages adaptés aux enfants présentant une déficience intellectuelle (deux semaines en juillet et deux semaines en août).

Douze enfants âgés de 6 à 12 ans peuvent être accueillis à chaque stage. L'encadrement se compose d'une coordinatrice et de cinq animateurs, tous sensibilisés à l'approche des enfants à besoins spécifiques. Ces stages ont eu lieu dans les locaux prêtés aimablement par l'école communale Pierre Rapsat à Stembert.

Toutes sortes d'activités y sont organisées : art et plastique, activités culinaires, sports, bricolages, balades, jeux intérieurs et extérieurs et autres animations sur des thèmes définis.

SECTION 10 - VIE ASSOCIATIVE

1. Maison de l'Egalité des Chances et des Associations

En 2022, le nombre d'associations adhérentes et actives à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations a été de 52.

Les inondations survenues le 12 juillet 2021 ont amené la MECA à fermer temporairement pour permettre au service du PCS d'implanter leurs bureaux.

Cependant, l'A.S.B.L. Télé-accueil a occupé, depuis le mois de juin 2022, la salle de formation pour répondre aux appels des personnes en souffrance. Ces écoutes se font de 17 h à 22 h les mardis et dimanches. Le nombre d'appels est d'environ une centaine.

Pour le local accessible aux personnes à mobilité réduite « Hodimont 44 »

La salle a été fréquentée par une dizaine d'A.S.B. L :

- Le Centre femme, pour ses cours de FLE.
Il occupe la salle les lundis, mercredis, jeudis et vendredis matins de 8h45 à 11h45. Ce qui nous donne une occupation approximative de 1800 pers.
- Le CCEV, pour ses cours de FLE et de rattrapage scolaire. Durant la période du mois d'août, Cette A.S.B.L a organisé des stages de rattrapage intensif. Soit une occupation de 2895 pers.
- Le groupe hellénique, pour ses cours de grec le mardi et ses cours de danses folkloriques le samedi. Soit environs, 690 adultes et enfants.
- L'A.S.B.L. Ami, pour ses cours de français repartis en 3 groupes, adultes, ados et enfants.
Ces cours ont repris à partir du 08/09/22.
Comme les différences d'âge sont conséquentes les occupations se font comme suit :
 - * mardi, jeudi et vendredi de 17 h à 20 h.
 - * le samedi de 14 h à 16 h. Le dimanche de 10 h à 12 h.

Soit une occupation d'environ 2200 pers.

D'autres A.S B.L. ont occupé ponctuellement ce local;

- La Grappa.
- Osons en parler
- Les Hautes Fagnes.

Le P.C.S. a organisé les opérations classeur et espace rencontre :

Le mardi, pour l'opération classeur : 100 pers.

Le jeudi, pour l'espace rencontres : 213 pers.

Des occupations ponctuelles, pour des réunions de 3 à 5 personnes

L'équipe du service MECA est composée d'une employée administrative (de 8h à 12h) et d'une technicienne de surface à 26 heures semaine.

L'employée administrative prend en charge : la gestion de la MECA dans son infrastructure, les appels téléphoniques, la gestion des rendez-vous, la réalisation de différents travaux administratifs (tableaux, recherches, mails...), l'accueil du public et la gestion de la demande des personnes se présentant au service.

2. Tickets « Article 27 »

Le Service distribue gratuitement des tickets « Article 27 » aux A.S.B.L. de Verviers (travaillant dans le domaine social et de l'éducation permanente) qui en font la demande. Ces tickets permettent au public de ces associations un accès à la culture à moindre prix.

En 2022, 200 tickets ont été achetés par la Ville de Verviers et 10 associations verviétoises ont demandé des tickets articles 27 pour un total de 269 tickets.

TITRE VII

ATTRIBUTIONS DE M. LE CINQUIEME ECHEVIN, A. LOFFET

SECTION 1 - RESSOURCES HUMAINES

1. Décisions du Conseil communal

Le 31 janvier 2022, le Conseil communal a :

- décidé de modifier le cadre du personnel technique, à la date du 01 février 2022;
- ratifié, à la date du 22 décembre 2021, la convention de mise à disposition de personnel (1 agent CALOG de niveau C à temps plein) au sein de la Ville de Verviers par la Zone de Police Vesdre (Verviers/Dison/Pepinster), convention limitée à la mandature de M. l'Echevin DELTOUR Amaury;
- ratifié la convention-cadre réglant la mise à disposition de personnel provincial à un organisme bénéficiaire et la convention tripartite de mise à disposition de personnel provincial au sein de la Ville de Verviers.

Le 21 février 2022, le Conseil communal a :

- adopté, à la date du 22 février 2022, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. "Verviers Music Festivals", convention prenant fin à la date du 31 octobre 2022.

Le 28 mars 2022, le Conseil communal a :

- adopté le règlement sur le télétravail applicable au personnel communal avec effet, dès approbation par l'Autorité de Tutelle;
- modifié le règlement relatif au système de géolocalisation des véhicules communaux;
- ratifié, à la date du 11 mars 2022, la fin de la convention de mise à disposition de personnel au sein de la Régie Communale Autonome « Synergis » (un agent contractuel à temps partiel);
- adopté, à la date du 1er avril 2022, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. "Royale Téléservice", convention prenant fin à la date du 31 mars 2023 (une assistante sociale à mi-temps);
- décidé de confirmer, sur base de l'article 1215-20 et suivants du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la suspension préventive, à titre de mesure d'ordre, d'un manœuvre à partir du 18 mars 2022 (article L1215-24 : cas d'extrême urgence) pour une période de 4 mois maximum et ce pour sa fonction de manœuvre mais également pour sa fonction de concierge, celle-ci étant accessoire à sa fonction principale, prise par le Collège communal en date du 17 mars 2022.

Le 25 avril 2022, le Conseil communal a :

- décidé de suspendre la période d'essai d'un chef de bureau administratif pour de nouvelles périodes de six mois, dont la dernière période prenant cours le 1^{er} décembre 2022.

Le 23 mai 2022, le Conseil communal a :

- adopté, à la date du 1er janvier 2022, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. "Régie des Quartiers de Verviers", convention prenant fin à la date du 31 mars 2025 (ajout dans la convention des 4 anciens agents CPE Rosetta devenus APE);
- ratifié, à la date du 20 mai 2022, la démission présentée par une attachée spécifique à temps plein (Service des Finances), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi;
- accepté, à la date du 30 juin 2022, la démission présentée par une attachée spécifique (architecte) à temps plein, à titre définitif;
- nommé, à la date du 1er juin 2022, les membres représentant le personnel à la Commission consultative du Service social du Personnel communal, pour un terme expirant le 31 mai 2025.

Le 27 juin 2022, le Conseil communal a :

- autorisé le Directeur financier à exercer une activité professionnelle complémentaire de consultant pendant une période de trois ans prenant cours le 1er juillet 2022;
- décidé de mettre fin à la mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un ouvrier qualifié (électricien), à la date du 30 juin 2022;
- approuvé, à la date du 22 août 2022, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. "Régie des Quartiers de Verviers", convention prenant fin à la date du 31 mars 2025;
- ratifié, à la date du 09 juin 2022, la fin de la convention de mise à disposition de personnel au sein l'A.S.B.L. "Royale Téléservice";

- désigné, en raison de leur compétence spéciale, les délégués du Conseil communal au sein du Comité de sélection des épreuves de promotion au grade de contremaître dans les départements « électricité, espaces verts et signalisation »;
- décidé, d'adopter la convention à intervenir entre la Ville de Verviers, le Centre Public d'Action Sociale et la Régie Communale Autonome SYNERGIS dans le cadre de l'exécution du marché de services, convention portant sur la réalisation de marchés conjoints occasionnels de services externes de prévention et protection au travail, dans laquelle les parties conviennent de désigner l'une d'entre elles, qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à l'exécution des marchés, à savoir la Ville de Verviers.

Le 26 septembre 2022, le Conseil communal a :

- déclaré qu'il y a urgence sur un point et a porté ce point à l'ordre du jour (désignation d'un attaché spécifique architecte pour le Service Projets).

Le 28 novembre 2022, le Conseil communal a :

- délégué au Collège communal le pouvoir :
 - * de procéder aux engagements et aux licenciements d'agents contractuels;
 - * de procéder au licenciement pour motif grave des agents contractuels.

Cette délégation est toutefois limitée aux seuls emplois rémunérés par une échelle de traitements dont le minimum est inférieur à celui de chef de bureau administratif et ne comprend en aucun cas la nomination des directeurs et conservateurs des établissements d'utilité publique ou d'agrément appartenant à la Ville, quelle que soit la rémunération attachée à ces fonctions. La délégation cessera ses effets lors de la séance d'installation des membres du Conseil communal consécutive au renouvellement complet de cette Assemblée.

- décidé de mettre fin, à la date du 31 décembre 2022, à la convention de mise à disposition de personnel au sein de la Ville de Verviers par la Zone de Police Vesdre (Verviers/Dison/Pepinster), à savoir la mise à disposition d'une CALOG de niveau C, en qualité de secrétaire du Cabinet de M. l'Echevin DELTOUR Amaury, convention qui était limitée à sa mandature.
- ratifié, à la date du 07 novembre 2022, la convention de mise à disposition de personnel au sein de la Ville de Verviers par le Centre Public de l'Action Sociale de Verviers (CPAS de Verviers), à savoir une employée d'administration à temps plein pour le Service de l'Urbanisme, convention limitée au 31 décembre 2023.

Le 19 décembre 2022, le Conseil communal a :

- décidé de modifier le cadre du personnel administratif, à la date du 1er janvier 2023.
- décidé de modifier le cadre du personnel de la bibliothèque, à la date du 1er janvier 2023.
- décidé de modifier les conditions de recrutements, de promotion et d'évolution de carrière – composition des comités de sélection, à la date du 1er janvier 2023.

Le Collège communal, en séance du 13 janvier 2022, a désigné les membres des Cabinets de Mme la Bourgmestre et Mesdames et Messieurs les Echevins (mise à jour).

Le Collège communal, en séance du 13 octobre 2022, a approuvé le projet et la fixation des conditions de marché du Service externe de Prévention et de Protection au Travail.

Le Collège communal, en séance du 30 novembre 2022 a décidé d'attribuer le marché du Service externe de Prévention et de Protection au Travail, marché conjoint de services avec le CPAS et SYNERGIS, à Cohézio.

2. Recrutements et réserves de recrutement

Le 16 juin 2022, le Collège communal a :

- arrêté la réserve de recrutement d'employés d'administration (H/F/X) commune à la Ville et au C.P.A.S. de Verviers.

Par ailleurs, en 2022 le Service des Ressources humaines a organisé les recrutements d'agents contractuels suivants (par ordre d'appel) :

- Ouvrier concierge pour le Domaine des Tourelles à bordure de route (*appel interne*)
- Employé d'administration pour le Service de l'Etat Civil et le Service des Inhumations (via les candidatures de la constitution d'une réserve d'employés d'administration en cours)
- Gradué spécifique informaticien
- Gradué spécifique coordinateur pour le projet HUB CREATIF
- Auxiliaires professionnel(le)s-technicien(ne)s de surface (X2)
- Ouvrier qualifié peintre
- Ouvrier qualifié électricien (dossier finalement classé S/S)
- Attaché spécifique architecte pour le Service Projet
- Educateur mi-temps pour les écoles communales

- Responsable pour le Service Maintenance (dossier finalement classé S/S)
- Ouvrier concierge pour le Conservatoire
- Gardien de la Paix
- Attaché spécifique coordinateur pour l'enseignement fondamental et artistique de Verviers (pas de candidat)
- Ouvrier qualifié pour le Service Nettoyement
- Ouvrier qualifié pour le Service Inhumations
- Ouvrier concierge pour la Plaine de Rouheid (DERU)
- Manœuvres
- Agent technique en chef
- Coordinateur de l'enseignement fondamental pour les écoles communales (par détachement)
- Gradué spécifique consultant en énergie
- Gradué spécifique éducateur spécialisé pour le Plan de Cohésion Sociale

3. Désignations - Nominations - Promotions

Au cours de l'année 2022, le Conseil communal et le Collège communal, par délégation, ont désigné ou nommé les agent(e)s :

A. Administration centrale

- 1 Directrice générale faisant fonction pour la durée de la disponibilité pour convenance personnelle du Directeur général (prolongation).
- 1 attaché spécifique coordinateur en planification d'urgence à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, pour la période du 1er février 2022 au 31 juillet 2022, sous réserve de l'accord de la zone de secours « Vesdre-Hoëgne-Plateau » sur l'activité complémentaire exercée à la Ville de Verviers.
- 1 attaché spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour le Service des Taxes, pour une durée indéterminée prenant cours le 24 mai 2022.
- 1 attaché spécifique coordinateur en planification d'urgence à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, à durée indéterminée prenant cours le 1er août 2022, sous réserve de l'accord de la zone de secours « Vesdre-Hoëgne & Plateau » sur l'activité complémentaire exercée à la Ville de Verviers.
- 1 attaché spécifique architecte à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour le Service Projet, à durée indéterminée, à partir du 03 novembre 2022.
- par avenant à son contrat initial, 1 attachée spécifique architecte à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour le Service de l'Aménagement du Territoire, à partir du 1er décembre 2022.
- 1 coordinatrice de l'Enseignement fondamental des écoles communales verviétoises, par détachement, pour une période de deux ans, à la date où le congé pour mission sera octroyé.
- 1 graduée spécifique à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour le Service de l'Aménagement du Territoire, à durée indéterminée, à partir du 28 février 2022.
- 1 graduée spécifique responsable du personnel d'entretien, à temps plein, à titre définitif, à la date du 1er mars 2022.
- 1 graduée spécifique (assistante sociale) à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale et de l'enveloppe budgétaire Guichet Bis octroyée par la Croix Rouge de Belgique suite aux inondations des 14 et 15 juillet 2021, pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. L'intéressée est affectée au Plan de Cohésion Sociale et mise à disposition de l'A.S.B.L. « Royale Téléservice », à raison d'un mi-temps.
- 1 gradué spécifique informaticien à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 23 mai 2022.
- 1 graduée spécifique coordinatrice de projet Hub créatif à temps plein, sous le régime du contrat de travail, à partir du 1er juin 2022, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maternité. Cette désignation est effectuée dans le cadre du projet Hub créatif et liée aux subsides.
- 1 graduée spécifique coordinatrice ATL (Accueil Temps Libre) à quatre cinquièmes temps (30 heures 24'/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour l'Accueil extra-scolaire, pour une période déterminée prenant cours le 1er juillet 2022 et se terminant le 31 janvier 2023;
- 1 graduée spécifique coordinatrice de projet Hub créatif à temps plein, sous le régime du contrat de travail, pour la période du 5 au 30 septembre 2022. Cette désignation est effectuée dans le cadre du projet Hub créatif et liée aux subsides.

- 1 employé d'administration à titre définitif, pour assurer, à titre intérimaire, les fonctions supérieures de chef de bureau administratif, à partir du 26 octobre 2022, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de sa disponibilité pour convenance personnelle, mais au plus tard jusqu'au 25 avril 2023.
- 1 employée d'administration à temps plein (38h/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 15 février 2022 au 30 juin 2022.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 08 mars 2022 au 30 juin 2022.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 15 mars 2022 au 30 juin 2022.
- 1 employée d'administration à temps plein (38h/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une période déterminée prenant cours le 14 mars 2022 et se terminant le 31 août 2022, puis à durée indéterminée à partir du 1^{er} septembre 2022.
- 1 employée d'administration à temps plein (38h/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une période déterminée prenant cours le 16 mars 2022 et se terminant le 31 août 2022.
- 7 employés d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 26 avril 2022 au 30 juin 2022.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022.
- 2 employés d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 22 mars 2022 au 21 septembre 2022, puis à durée indéterminée à partir du 22 septembre 2022.
- 1 employée d'administration à temps plein (38h/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 23 avril 2022 au 22 octobre 2022.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée à partir du 1^{er} mai 2022.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 1^{er} juin 2022.
- 1 employée d'administration à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 18 mai 2022.
- 1 employée d'administration, coordinatrice des plaines de vacances, à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, du 12 juillet 2022 au 19 août 2022.
- 6 employés d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée prenant cours le 1^{er} juillet 2022.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 mai 2023.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022.
- 1 employée d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 09 septembre 2022.
- 5 employés d'administration à temps plein, à titre définitif, à la date du 1^{er} octobre 2022.
- 1 auxiliaire d'administration (échelle E2) à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 18 février 2022.
- 1 employée d'administration (D.2), à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 14 décembre 2022 au 13 juin 2023.
- 1 employé d'administration à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à titre intérimaire, à partir du 1^{er} janvier 2023, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 éducatrice à mi-temps (19 heures/semaine), échelle D.4, pour les écoles communales, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, prenant cours le 1^{er} mars 2022.

- 1 éducatrice à mi-temps (19 heures/ semaine) pour les écoles communales, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans la cadre de la Politique de Développement Urbain, pour la période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2024, désignation liée à la subside octroyée pour la Politique de Développement Urbain.
- 2 éducatrices à mi-temps (19 heures/semaine), échelle D.4, pour les écoles communales, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée prenant le 17 octobre 2022.
- 1 éducatrice à mi-temps (19 heures/ semaine) pour les écoles communales (Echelle D.4), dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans la cadre de la Politique de Développement Urbain, pour la période du 15 décembre 2022 au 31 décembre 2024, sous réserve de réunir toutes les conditions requises. Cette désignation est liée à la subside octroyée pour la Politique de Développement Urbain.
- 1 agent constatateur environnement (Echelle D.4) à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 6 mars 2022.
- 1 Gardien de la Paix, à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, prenant cours le 16 novembre 2022, avec clause résolutoire au contrat de travail stipulant que le travailleur s'engage à suivre et réussir obligatoirement la formation Gardien de la Paix, dans un délai de 1 an à partir de la prise en cours du présent contrat de travail.

B. Maribel social

- 1 graduée spécifique à temps partiel (10 heures 45'/semaine), sous le régime du contrat de travail, à partir du 10 octobre 2022, en remplacement partiel de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie. L'intéressée sera affectée au Service Verts et Vifs.
Et par avenant à ce contrat initial, la désigne à raison de 15 heures 12'/semaine à partir du 14 novembre 2022, toujours en remplacement partiel de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie. L'intéressée reste affectée au Service Verts et Vifs.

C. Personnel ouvrier

- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Espaces verts », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2021, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 28 février 2023.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Electricité », à titre intérimaire, à partir du 1er mai 2022, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 31 octobre 2022.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Nettoyement », à titre intérimaire, à partir du 1^{er} juillet 2022, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 30 juin 2023.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Techniques spéciales », à titre intérimaire, à partir du 15 avril 2022, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 14 avril 2023.
- 1 agent aux fonctions supérieures de contremaître au département « Signalisation », à titre intérimaire, à partir du 20 mai 2022, jusqu'à ce que l'emploi de contremaître soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 19 mai 2023.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Voirie-Egouts », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2022, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 31 août 2022.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Nettoyement », à titre intérimaire, à partir du 12 avril 2022, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 11 octobre 2022.
- 1 ouvrier qualifié à titre définitif, pour assurer, à titre intérimaire, les fonctions supérieures de brigadier au département « Nettoyement », pour la période du 1er au 31 juillet 2022, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de vacances.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Sports et Fêtes », à titre intérimaire, à partir du 1er mars 2022, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 31 août 2022.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Signalisation », à titre intérimaire, à partir du 12 mars 2022, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de l'intérim qu'il effectue en qualité de contremaître, mais au plus tard jusqu'au 11 septembre 2022.
- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département au département « Techniques générales », à titre intérimaire, à partir du 15 avril 2022, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 14 avril 2023.

- 1 agent aux fonctions supérieures de brigadier au département « Inhumations », à titre intérimaire, à partir du 6 juin 2022, jusqu'à ce que l'emploi de brigadier soit pourvu, par promotion, d'un titulaire, mais au plus tard jusqu'au 5 juin 2023.
- 1 contremaître, par promotion, au département « Electricité », à la date du 1er octobre 2022.
- 1 contremaître, par promotion, au département « Espaces verts », à la date du 1er octobre 2022.
- 1 brigadier, par promotion, au département « voirie », à la date du 1er avril 2022.
- 1 brigadier, par promotion, au département « sports et fêtes », à la date du 16 mai 2022.
- 1 brigadier, par promotion, au département « nettoyage », à la date du 13 juin 2022.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein au département « Espaces Verts », à titre définitif, à la date du 1^{er} décembre 2022.
- 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine), au département « Espaces verts », sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 15 juin 2022.
- 3 ouvriers qualifiés à temps plein, à titre définitif, à la date du 1er octobre 2022.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 ouvrier qualifié à temps plein (38 heures/semaine) au « département voirie », sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 10 octobre 2022.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 ouvrier qualifié, à temps plein (38 heures/semaines) au « département nettoyage », sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 10 octobre 2022.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 ouvrier qualifié au département « Nettoyement », à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 23 décembre 2022.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 ouvrier qualifié au département « Sports et Fêtes », à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 23 décembre 2022.
- 1 ouvrier qualifié au département « Inhumations », à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 11 janvier 2023.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 19 juillet 2022.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 19 juillet 2022, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 08 septembre 2022, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 manœuvre (échelle E.2) à temps partiel (31 heures/semaine), au département " Bus scolaire », sous le régime du contrat de travail, à partir du 07 décembre 2022, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 09 janvier 2023 au 08 juillet 2023. L'intéressé est affecté à mi-temps aux bibliothèques communales et à mi-temps à l'Economat.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 03 janvier 2023.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 09 janvier 2023.
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 09 janvier 2023.
- 1 ouvrière concierge, à titre temporaire, à la conciergerie du Domaine des Tourelles, en bordure de route, rue de Grand-Rechain 65 à 4800 VERVIERS, à partir du 1er avril 2022.
- 1 ouvrière concierge, à titre temporaire, à la conciergerie du Conservatoire située rue Chapuis 2 à 4800 VERVIERS, à partir du 07 novembre 2022.
- 1 ouvrier concierge, à titre temporaire, à la conciergerie de la Plaine de Rouheid (DERU), rue Fontaine au Biez 200 à 4802 VERVIERS, à partir du 1er décembre 2022.
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 1er mai 2022.
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 02 mai 2022, en remplacement partiel de l'agent titulaire, pour la durée de son congé de maladie.

- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 25 avril 2022 au 24 octobre 2022.
- via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à trois quarts temps (28 heures 30'/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 1er mai 2022. Cette désignation est en tout état de cause limitée à la désignation de l'intéressée en qualité d'ouvrière (concierge) à l'Ecole d'Ensival, rue Snoeck 2 à 4800 VERVIERS (condition résolutoire au contrat). La travailleuse s'engage à obtenir, dans un délai d'un an, à partir de la date de prise en cours du présent avenant, le permis de conduire B.
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 1er mai 2022.
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 02 mai 2022 au 1er novembre 2022.
- 1 auxiliaire professionnelle-technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21038/00, à durée indéterminée, à partir du 1er juillet 2022.
- 1 auxiliaire professionnelle-technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et dans le cadre du projet PL 21038/00, à partir du 1er juillet 2022.
- 1 auxiliaire professionnelle-technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à durée indéterminée, à partir du 1er août 2022.
- 1 auxiliaire professionnelle-technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 04 juillet 2022 au 03 juillet 2023.
- 1 auxiliaire professionnel/technicien de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 20 juin 2022, en remplacement partiel de l'agent titulaire, pour la durée de son absence.
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er septembre 2022 au 28 février 2023.
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 25 octobre 2022 au 24 avril 2023.
- 1 auxiliaire professionnel/technicien de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 03 octobre 2022 au 2 avril 2023.
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 02 novembre 2022 au 1er mai 2023.
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 28 novembre 2022 au 27 mai 2023.
- 1 auxiliaire professionnel/technicien de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 28 novembre 2022, en remplacement partiel de l'agent titulaire, pour la durée de son absence.

D. Personnel technique

- 1 attachée spécifique (architecte) à temps plein, à titre définitif, à la date du 1er mai 2022.
- 1 agent technique (consultant en énergie) à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une période d'un an, à partir du 30 décembre 2022.

E. Régie des Quartiers de Verviers, A.S.B.L.

- 1 puéricultrice à temps plein (38 heures/semaine) (Echelle D2), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du projet « Viva for Life », pour la Halte-Garderie, à partir du 07 mars 2022. L'intéressée est mise à disposition de l'A.S.B.L. « Régie des Quartiers de Verviers » pour le SAC 2 Ensival.

- 1 puéricultrice à temps partiel (30 heures/semaine) (Echelle D2), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi et du projet « Viva For Life » pour la Halte-Garderie, pour la période du 22 août 2022 au 21 février 2023. L'intéressée est mise à disposition de l'A.S.B.L "Régie de quartiers de Verviers" pour le SAC 2 « Ensival ».
- 1 animateur social de quartier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022, affecté au SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».
- 1 animatrice sociale de quartier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une période déterminée prenant cours le 09 janvier 2023 et se terminant le 8 juillet 2023, affectée au SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».
- 1 ouvrier compagnon (filière horeca) à temps partiel (25 heures/semaine) (échelle D.4), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour une durée indéterminée, à partir du 1er septembre 2022. L'intéressé est mis à disposition du SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».
- 1 ouvrier (compagnon) à temps partiel (5 heures/semaine) (échelle D.4), sous le régime du contrat de travail, pour une durée indéterminée à partir du 1er septembre 2022. L'intéressé est mis à disposition du SAC 1 « Mangombroux-Abattoir ».
- 1 manœuvre à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 1^{er} juillet 2022, affecté au SAC 1 "Mangombroux-Abattoir" et au SAC 2 « Ensival ».
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 1er juillet 2022, affectée au SAC 1 « Mangombroux-Ensival » et au SAC 2 « Ensival ».
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 03 janvier 2023, en remplacement de l'agent titulaire, pour la durée de l'interruption complète de sa carrière professionnelle.

F. Plan de cohésion sociale

- 1 animatrice sociale de quartier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à partir du 1er juillet 2022.
- 1 animatrice sociale de quartier à temps plein (38 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, pour la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

G. Plan de Prévention

- 1 intervenant social (échelle B) à mi-temps (19 heures/semaine), sous le régime du contrat de travail, à partir du 1er juillet 2022.

4. Démissions

Administration communale

- 1 attaché spécifique urbaniste, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre de l'Aide à la Promotion de l'Emploi, à la date du 2 octobre 2022.

5. Disponibilité pour cause de maladie

Personnel administratif

- 2 employées d'administration

Personnel ouvrier

- 2 ouvriers qualifiés
- 1 ouvrier qualifié (comparution devant le S.P.F. Santé publique)
- 1 manœuvre
- 1 manœuvre (comparution devant le S.P.F. Santé publique)

6. Disponibilité pour convenance personnelle

Personnel administratif

- Le Directeur général
- 2 chefs de bureau administratif
- 1 attaché spécifique (mode de gestion externe)
- 6 employés d'administration

Personnel technique

- 1 attachée spécifique (architecte)

Personnel ouvrier

- 1 brigadier
- 1 ouvrier qualifié électricien (fin après 2 mois)
- 1 ouvrière (entretien)
- 1 ouvrière (surveillante de gardiennat) (à raison d'un mi-temps)

7. Interruptions de la carrière professionnelle

Interruption complète

- 1 employée d'administration
- 1 ouvrière d'entretien

Un mi-temps

- 1 employée d'administration
- 1 ouvrier qualifié (régime de fin de carrière)
- 1 manœuvre (mesures de fin de carrière)
- 1 auxiliaire professionnelle/technicienne de surface (mesures de fin de carrière)

Un cinquième temps

- 1 graduée spécifique
- 1 employée d'administration
- 1 employée d'administration (mesures de fin de carrière)
- 1 ouvrier qualifié
- 4 ouvriers qualifiés (mesures de fin de carrière)
- 2 manœuvres (mesures de fin de carrière)
- 1 gardienne de la paix (mesures de fin de carrière)

Un cinquième temps dans le cadre d'un congé parental

- 1 graduée spécifique
- 1 employée d'administration
- 2 agents techniques en chef
- 2 agents techniques
- 1 ouvrier qualifié
- 1 agent constatateur
- 1 puéricultrice
- 2 manœuvres

Un dixième temps dans le cadre du congé parental

- 1 agent technique
- 2 employées d'administration
- 1 intervenante sociale

8. Prestations réduites pour convenance personnelle

- 3 employées d'administration (à 4/5 temps)
- 1 surveillante de gardiennat

9. Semaine de quatre jours

- 2 bibliothécaires gradués
- 1 graduée spécifique
- 2 employés d'administration

10. Suspensions de contrat

- 1 gradué spécifique (suspension complète)
- 1 intervenante sociale (suspension complète)

11. Licenciement

9 agents ont été licenciés pour force majeure médicale et 1 ouvrier qualifié a été licencié pour manquements professionnels par le Collège communal durant l'année 2022.

12. Commission consultative du Service social du Personnel communal

Au cours de l'année 2022, la Commission consultative du Service social du Personnel communal ne s'est pas réunie.

Au vu desdits dossiers, le Collège communal a attribué soit des dons, soit des avances remboursables.

13. Pensions fixées par le Conseil communal :

A. Personnel administratif

- 1 Premier Directeur (spécifique) (Directeur de l'Abattoir), à la date du 30 avril 2022
- 2 employées d'administration, à la date du 1^{er} mai 2023
- 1 employée d'administration, à la date du 24 juin 2023

B. Personnel technique

- 1 chef de bureau technique, à la date du 30 avril 2023

C. Personnel ouvrier

- 1 contremaître, à la date du 08 octobre 2023
- 1 ouvrier qualifié, à la date du 30 avril 2023
- 1 manœuvre, à la date du 1^{er} août 2022 (pension prématurée définitive)
- 1 manœuvre, à la date du 24 avril 2023
- 1 ouvrière (surveillante de gardiennat), à la date du 1^{er} août 2022
- 1 ouvrière (entretien), à la date du 1^{er} juin 2022 (pension prématurée définitive)
- 1 ouvrière (entretien), à la date du 30 juin 2022

14. Sanctions disciplinaires

A un manœuvre

Le Collège communal, en sa séance du 17 mars 2022, a décidé de prononcer, sur base de l'article 1215-20 et suivants du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation la suspension préventive, à titre de mesure d'ordre, d'un manœuvre, à partir du 18 mars 2022 (article L1215 – 24 : cas d'extrême urgence) pour une période de 4 mois maximum et ce pour sa fonction de manœuvre mais également pour sa fonction de concierge, celle-ci étant accessoire à sa fonction principale. L'intéressé a été convoqué devant le Collège communal en vue d'y être auditionné dans le cadre de cette mesure de suspension à titre de mesure d'ordre. Le dossier a été renvoyé au Conseil communal pour confirmer la mesure de suspension à titre de mesure d'ordre prise à l'égard de l'intéressé.

Le Collège communal, en cette même séance du 17 mars 2022, a désigné le Cabinet DE BEER DE LAER ET PETIT, sis rue du Palais, 60 à 4800 VERVIERS, pour assister la Ville dans le cadre de la procédure disciplinaire et dans le cadre de la procédure de suspension préventive à titre de mesure d'ordre entamées à l'encontre du manœuvre/concierge.

Le Conseil communal, en séance du 25 avril 2022, a décidé de statuer à sa prochaine séance sur l'éventuelle sanction disciplinaire à appliquer à cet agent, étant entendu que seuls les membres ayant assisté à l'audition de ce jour pourront participer aux votes.

Le Conseil communal, en sa séance du 23 mai 2022, a

- décidé que les faits reprochés à l'agent constituaient un manquement prévu à l'article L1215-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, qui justifie une sanction disciplinaire, puis,
- a décidé de ne pas infliger la sanction disciplinaire maximale de la révocation à l'agent, puis,
- a décidé de ne pas infliger la sanction disciplinaire maximale de démission d'office à l'agent, puis,
- a décidé d'infliger à cet agent la sanction disciplinaire majeure de la suspension pour une période de trois mois, date de prise d'effet de la sanction le 23 mai 2022. La commune garantit à l'intéressé un traitement net égal au montant du revenu d'intégration tel qu'il est fixé en vertu de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale.

15. Accidents de travail

En cours de l'année 2022 le Collège communal a pris position sur plusieurs dossiers d'accidents de travail du personnel communal. Certains accidents de travail ont été classés sans suite, d'autres n'ont abouti sur aucune invalidité permanente, et d'autres ont été reconnus.

16. Maladies professionnelles

En cours de l'année 2022 le Collège communal a pris position sur plusieurs dossiers de maladies professionnelles du personnel communal.

SECTION 2 - CELLULE G.R.H

Responsable de la cellule depuis le 14 mai 2018 : Mme Colette MOXHET.

Effectif : 1 temps plein

1. Evaluations

Dans le cadre de l'adhésion au Pacte pour une fonction publique locale, provinciale, solide et solidaire, la Ville s'est engagée à adopter une nouvelle procédure (obligatoire) en matière d'évaluation.

L'évaluation se base sur des descriptions de fonction et sur une grille d'évaluation préétablie.

Le but de l'entretien d'évaluation est d'accompagner l'agent, de lui permettre d'évoluer. Lorsque des lacunes sont identifiées, l'évaluateur et l'agent élaborent un plan d'action afin d'y remédier.

Chaque évaluateur a suivi une formation agréée qui lui permet de mener efficacement l'entretien d'évaluation.

Afin d'éviter toute contestation relative à la désignation des évaluateurs, nos services ont rédigé un règlement relatif à la désignation des évaluateurs.

Pour rappel, cette nouvelle procédure a démarré en mars 2012 par le Directeur général qui a évalué tous les membres du Comité de direction. Eux même, ont alors évalué leurs Chefs de Bureau qui ont continué eux aussi ce processus. En 2020, la formation des agents en tant qu'évaluateur se poursuit via la formation « Conduite d'un entretien d'évaluation » (Province de Liège).

Les évaluations d'agent (effectif de +/- 600 agents) ont débuté début du mois de mars 2014 et suivent le cycle des évaluations à savoir tous les deux ans. Si le résultat de l'évaluation est AA (à améliorer) un rapport intermédiaire doit être réalisé tous les 6 mois ou si l'évaluation est I (insuffisante) un rapport intermédiaire doit avoir lieu tous les 3 mois.

2. Formation

La cellule a repris dans le courant du mois de juin 2011 toute la partie formation (précédemment gérée par le service du personnel) et la gestion de l'allocation spécifique à savoir le 104/123-17.

La cellule GRH diffuse, régulièrement, les différentes propositions de formations émanant de sociétés privées, de l'IFAPME, de l'Union des Villes, aux services concernés.

L'année 2022 a permis une reprise en présentiel des formations. En parallèle, les formations d'e-learning ou hybrides (à distance et en présentiel) sont devenues courantes.

La société Van Den Broele proposait des formations en présentiel et en ligne via des Webinaires. Désormais, elle passe à une offre via une plateforme d'E Learning exclusivement. Nous payons désormais un forfait pour son utilisation qui concerne les services Population, Etat Civil et Etrangers.

L'année 2022 a également marqué l'arrivée du télétravail structurel à raison de maximum 2 jours par semaine. Le service GRH a mis en place une formation à destination des managers afin de pouvoir « manager à distance ». La formation s'est d'avantage orientée vers la cohésion de l'équipe qui s'avère essentielle pour le management hybride.

Le Collège communal a décidé que chaque chauffeur avec le permis C devait être en ordre de CAP ce qui n'est pas obligatoire dans le service public. La formation consiste en 4 modules théoriques et un module pratique. En passant par l'école de promotion sociale, les modules théoriques sont gratuits. Le module pratique qui doit être dispensé par une autoécole est payant. Vingt agents ont été formés en 2022.

Une décision du Collège Communal du 14 juillet 2022 autorise tous les échevins à s'inscrire à la formation "certificat interuniversitaire en gestion de crise et planification d'urgence ».

M. Demazy a été ajouté à la liste des participants à la formation, ce dernier étant le planificateur d'urgence suppléant.

La cellule GRH a permis à 3 agents de suivre les cours de sciences administratives (1 pour le module 3, 1 pour le module 2 et 1 pour le module C3-C4) et à un agent de suivre un cours individuel de sciences administratives.

A noter : Le conseil provincial de Liège du 27/02/2022 a décidé de rendre payante au tarif de 5 €/période/apprenant les formations de son catalogue.

Ces formations sont requises pour la promotion et l'évolution de carrière; ce sont aussi des formations créées pour certains métiers de nos services par exemple : aménagement d'un espace vert public. Auparavant, elles étaient en presque en totalité gratuites.

De janvier à décembre 2022, la Cellule GRH a fait suivre au Collège les demandes de formation des agents. On peut citer, notamment les demandes suivantes acceptées :

- ➔ Webinaire : La gestion des archives dans les administrations publiques
- ➔ Ouvrir ma ville - Ateliers avancés de mise en pratique de l'Open Data dans votre commune
- ➔ La gestion de projets
- ➔ Exhumation (2ème cycle) Théorie – Session b du 4 mars
- ➔ La gestion des risques psychosociaux et le trajet de réintégration en pratique
- ➔ Pratique EXHUMATION
- ➔ Open data : quels principes et quelles obligations pour les autorités publiques locales ?
- ➔ Les prix dans les marchés publics de travaux
- ➔ BA4 - sensibilisation aux risques électriques
- ➔ Visite de Tournai -rénovation de son bâti ancien sans effacer la mémoire de la Ville
- ➔ Les Rencontres Nationales de l'Ingénierie territoriale - Approbation
- ➔ Formations professionnelles aux thématiques LGBTQIA+ en Province de Liège
- ➔ Formation sur les normes de base incendie des nouveaux bâtiments
- ➔ Mettre en place la gestion écologique des espaces verts
- ➔ Alternatives aux pesticides
- ➔ Ateliers préparatoires second appel à projets « Smart Région - Territoire Intelligent »
- ➔ SAPHIR 1 : Population gestion de base
- ➔ Stratégie Smart City 2 journées pour élaborer, structurer ou challenger votre démarche de transition
- ➔ Gestion de l'agressivité verbale
- ➔ Journée formative Archicad 26 : Présentations
- ➔ CONSTRUIRE LA VILLE PIETONNE : journée d'étude
- ➔ Introduction à la lutte biologique
- ➔ Fleurissement de l'espace public
- ➔ Ouvrir ma ville, donnez vie à vos données
- ➔ Que faire en cas de fuite de données à caractère personnel ?

3. Descriptions de fonction

Les descriptions de fonction sont revues par la Cellule GRH. Une description fait partie d'un système de gestion des ressources humaines qui inclut une description des missions et des tâches précises des services; un état des lieux des métiers existants, un référentiel de compétences génériques et techniques.

En 2022, la cellule GRH a fait valider la méthode et le modèle de description de fonction par le Codir ainsi que les descriptions de fonctions suivantes par le Codir et Comité de concertation de base :

- Accueillante extrascolaire
- Chef de bureau
- Chef de division
- Educateur de l'enseignement fondamental
- Employé d'administration
- Technicien de surface

Ces différents descriptifs de fonctions sont disponibles sur l'intranet. En effet, en vue d'améliorer l'information RH vers les agents, un nouveau dossier « outil de gestion RH » contenant les outils RH (documents pour l'évaluation, fiche de poste, ...) est accessible.

4. Dossiers personnels des agents

La Cellule GRH collecte, crée et complète les dossiers de chaque agent reprenant leurs diplômes, formations (anciens et nouveaux arrivants).

Chaque agent se voit créer un dossier papier reprenant toutes les informations le concernant.

5. Utilisation du Logiciel Ma Stratégie RH

Avec ce logiciel, la demande de formation peut être gérée de sa demande à sa reconnaissance dans le dossier de l'agent. Des statistiques et des rapports peuvent être transmis.

Le but est d'exploiter ce logiciel à pleine possibilité de façon participative avec les chefs de service comme outil de management.

En effet, le chef de service peut visualiser les dossiers de ses agents et avoir un accès à l'organigramme dynamique de la Ville.

Ce projet nécessite une réunion de chefs de services. La communication interservices est un enjeu et une demande des chefs de services. Ce qui a abouti en 2022.

6. Relations avec les Organisations syndicales

La GRH participe à toute une série de réunions avec les syndicats, dont les CPPT. Ces réunions visent, notamment, à mettre en place une politique de bien-être au sein de l'administration. Afin de permettre au CPPT de fonctionner au mieux, la GRH a suggéré de faire des réunions intermédiaires permettant de travailler sur le fond entre les réunions.

Au-delà, doivent également être invoquées les participations aux négociations et concertations syndicales.

7. Participation à tous les recrutements

La responsable RH participe à tous les examens de recrutements et de promotion, par délégation de la compétence du Directeur général en la matière. Pour le service ressources humaines, seule Mme MOXHET y participe.

8. Mutations et arrivées

La RH a réalisé une procédure de mutation et en assure le suivi.

Il en est de même pour l'arrivée des nouveaux agents.

9. Organigramme

Via le site Ma Stratégie RH, un organigramme dynamique a été réalisé et tenu à jour en fonction des mises à jour apportées par le collège ou le Comité de direction. Cet organigramme reprend chaque agent, son statut, temps de travail, affectation.

Cet organigramme ne permettant pas d'avoir une vision générale des services et des liens hiérarchiques. Un organigramme « Ville » avec des liens hiérarchiques a été validé par le collège et mis en ligne sur le site de la Ville.

En 2022, en collaboration avec la cellule communication, et suite à la réorganisation des services, une nouvelle présentation a été réalisée disponible sur le site internet et l'extranet de la Ville.

10. Formation à l'accueil des citoyens

La cellule GRH a entièrement repris la formation « Accueil des citoyens » qui était donné par le service Communication (y compris le listing; les convocations, l'organisation et la certification de participations) 2 sessions ont été organisées en 2022.

11. Mise à jour de la brochure à l'accueil

Afin de faciliter l'arrivée de tout nouvel agent et de lui donner une vision de l'administration, tout nouvel arrivant reçoit une brochure d'accueil reprenant toute une série d'informations utiles pour.

La cellule GRH met à jour la brochure d'accueil annuellement.

12. Carte de membre du personnel

Depuis 2017, les cartes de membre du personnel sont gérées par le service RH.

13. Evolutions de carrières

La Cellule GRH reçoit les agents et répond à toutes leurs questions concernant leur évolution de carrière (besoins de formation, etc).

C'est également elle qui veille, avec le Service traitement, à ce que les évolutions barémiques se fassent en temps et en heures.

14. Candidatures spontanées

En 2022, le service GRH a travaillé à la mise en place d'un logiciel de recrutement (cahier des charges, marché public, communication et paramétrage du logiciel). Le logiciel enverra automatiquement un accusé de réception pour toutes les candidatures spontanées encodées.

Au-delà des candidatures spontanées, tout le processus de recrutement sera numérique.

15. Projet Bien-être et Santé

La GRH a mis en place avec l'aide du service communication des séances de sport en ligne.

Le yoga : (séances de 10 minutes) via le lien Youtube. En permettant de mieux se concentrer et de prendre conscience de sa respiration, le yoga impacte à la fois la santé physique et psychologique.

Le Pilate : Un cours par semaine de Pilate (30 minutes). Celui-ci est d'abord prévu par Zoom à une heure fixée.

➔ En 2022, ces cours sont disponibles en vidéo sur l'intranet de la Ville.

En 2022, une analyse des risques psychosociaux a été réalisée par Cohézio. Les résultats ont été communiqués au Collège en septembre. Un plan d'action de prévention sera élaboré et communiqué aux agents en 2023.

16. Subsides Région Wallonne (liés à des justificatifs sous la forme de plan de formation)

Le plan est clôturé. En 2022, nous avons reçu l'ensemble des subsides alloués.

17. Gestion administrative

- Rédaction de rapports Collège (via le programme Ia delib)
- Gestion des bons de commande de l'allocation précitée.
- Accueil des agents sur les différentes questions concernant leur carrière, leur évolution

- Rédaction du rapport administratif
- Gestion des appels téléphoniques
- Préparation de réunions
- Organisation et mise en place de formations en interne
- Inscription et suivi des formations externes
- Demande des évaluations liées aux évolutions de carrière
- Encodage des résultats des différentes évaluations le logiciel du service RH
- Encodage dans Ma Stratégie de tout le personnel communal
- Mise en place de divers projets bien-être
- P.V. CPPT
- Formation « accueil des nouveaux travailleurs »

SECTION 3 - IMPOSITIONS COMMUNALES

Exercice 2022

Le Conseil communal a renouvelé les règlements portant sur les centimes additionnels au précompte immobilier (Conseil communal du 25 octobre 2021), sur la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (Conseil communal du 25 octobre 2021) ainsi que sur la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers (Conseil communal du 29 novembre 2021). Pour rappel, ces trois règlements doivent être adoptés chaque année.

Afin d'encourager la relance économique des secteurs des cafés, restaurants et hôtels, le Conseil communal a décidé en date du 28 mars 2022 de ne pas appliquer, pour l'exercice 2022 uniquement, la redevance pour occupation du domaine public par le placement de terrasses.

Le règlement du 10 février 2020 établissant une redevance sur la délivrance de documents administratifs a été abrogé et remplacé par un règlement du 5 septembre 2022. Fait désormais l'objet d'une redevance la délivrance de l'extrait du fichier central de la délinquance environnementale et du bien-être animal. Celle-ci s'élève à 5 €.

SECTION 4 - STATISTIQUES DES IMPOSITIONS COMMUNALES

La ventilation des droits constatés, sous la fonction 040 pour l'exercice 2022, est établie d'après le code économique :

040/361	Prestations administratives	359.148,57 €
040/362	Taxes de remboursement	14.037,43 €
040/363	Taxes sur les prestations d'hygiène	5.427.044,99 €
040/364	Taxes sur les entreprises industrielles, commerciales et agricoles	230.195,18 €
040/365	Taxe sur les spectacles et divertissements	72.603,01 €
040/366	Taxes et redevances pour occupation du domaine public	82.331,98 €
040/367	Taxes sur le patrimoine	424.969,79 €
040/368	Autres taxes	24.040,65 €
040/371	Centimes additionnels au précompte immobilier	21.140.388,23 €
040/372	Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques	0 €
040/373	Décime additionnel à la taxe de circulation sur les véhicules automobiles	615.868,58 €

SECTION 5 - COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2021

1.- Le compte budgétaire

Celui-ci dégage les résultats suivants :

	Ordinaire	Extraordinaire	Total Général
Droits constatés	89.380.548,92	16.050.552,85	105.431.101,77
- Non-Valeurs	610.562,89	0,01	610.562,90
= Droits constatés net	88.769.986,03	16.050.552,84	104.820.538,87
- Engagements	89.892.946,20	52.862.460,29	142.755.406,49
= Résultat budgétaire de l'exercice	-1.122.960,17	-36.811.907,45	-37.934.867,62
Droits constatés	89.380.548,92	16.050.552,85	105.431.101,77
- Non-Valeurs	610.562,89	0,01	610.562,90
= Droits constatés net	88.769.986,03	16.050.552,84	104.820.538,87
- Imputations	85.531.790,73	21.422.079,20	106.953.869,93
= Résultat comptable de l'exercice	3.238.195,30	-5.371.526,36	-2.133.331,06
Engagements	89.892.946,20	52.862.460,29	142.755.406,49
- Imputations	85.531.790,73	21.422.079,20	106.953.869,93
= Engagements à reporter de l'exercice	4.361.155,47	31.440.381,09	35.801.536,56

3.- Le compte de résultats

Ville de VERVIERS(Organisme 01)			
Numéro I.N.S.: 63079			
COMPTE DE RESULTATS à la date du 31/12/2021			
CHARGES		PRODUITS	
I.	CHARGES COURANTES		
A.	Achat de matières	690.413,06	
B.	Services et biens d'exploitation	8.598.094,58	
C.	Frais de personnel	29.668.390,78	
D.	Subsides d'exploitation accordés	33.756.000,24	
E.	Remboursement des emprunts	7.500.715,48	
F.	Charges financières	1.539.129,05	
a	Charges financières des emprunts	1.452.457,91	
b	Charges financières diverses	65.130,44	
c	Frais de gestion financière	21.540,70	
II.	SOUS TOTAL (CHARGES COURANTES)	81.752.743,19	
III.	BONI COURANT (II' - II)		
IV.	CHARGES RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN , REDRESSEMENT ET PROVISION		
A.	Dotation aux amortissements	11.159.940,11	
B.	Réductions annuelles de valeur	,00	
C.	Réduction et variation des stocks	,00	
D.	Redressement des comptes de récupération des remboursements d'emprunts	11.498,79	
E.	Provisions pour risques et charges	17.320,84	
F.	Dotations aux amortissements des subsides d'investissement accordés	180.566,49	
V.	SOUS TOTAL (CHARGES NON DECAISSE ES)	11.369.326,23	
VI.	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II + V)	93.122.069,42	
VII.	BONI D'EXPLOITATION (VI' - VI)	2.525.853,11	
VIII.	CHARGES EXCEPTIONNELLES		
A.	Service ordinaire	1.784.968,47	
B.	Service extraordinaire	805.865,63	
C.	Charges exceptionnelles non budgétées	,00	
	Sous total (charges exceptionnelles)	2.590.834,10	
IX.	DOTATIONS AUX RESERVES		
A.	Du service ordinaire	1.777.773,07	
B.	Du service extraordinaire	824.690,35	
	Sous - total des dotations aux réserves	2.602.463,42	
X.	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES ET DES DOTATIONS AUX RESERVES (VIII + IX)	5.193.297,52	
XI.	BONI EXCEPTIONNEL (X' - X)		
XII.	TOTAL DES CHARGES (VI + X)	98.315.366,94	
XIII.	BONI DE L'EXERCICE (XII' - XII)	2.212.133,84	
XIV.	AFFECTATION DES BONIS (XIII)		
A.	Boni d'exploitation à reporter	2.525.853,11	
B.	Boni exceptionnel à reporter	,00	
	Sous total (affectation des résultats)	2.525.853,11	
XV.	CONTROLE DE BALANCE (XII + XIV = XV')	100.841.220,05	
I'.	PRODUITS COURANTS		
A'.	Produits de la fiscalité		29.427.250,75
B'.	Produits d'exploitation		3.122.124,06
C'.	Subside d'exploitation reçus et récupération de charges de personnel		44.745.679,82
D'.	Récupération des remboursements d'emprunts		11.498,79
E'.	Produits financiers		1.748.177,28
a'	Récupération des charges financières des emprunts et prêts accordés		1.416.977,25
b'	Produits financiers divers		331.200,03
II'.	SOUS TOTAL (PRODUITS COURANTS)		79.054.730,70
III'.	MALI COURANT (II - II')		2.698.012,49
IV'.	PRODUITS RESULTANT DE LA VARIATION NORMALE DE BILAN , REDRESSEMENT ET TRAVAUX INTERNES		
A'.	Plus-values annuelles		2.940.425,26
B'.	Variation des stocks		,00
C'.	Redressements des comptes de remboursements d'emprunts		7.411.021,14
D'.	Réductions des subsides d'investissement, des dons et legs obtenus		6.241.745,43
E'.	Travaux internes passés à l'immobilisé		,00
V'.	SOUS TOTAL (PRODUITS NON ENCAISSE ES)		16.593.191,83
VI'.	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (II' + V')		95.647.922,53
VII'.	MALI D'EXPLOITATION (VI - VI')		
VIII'.	PRODUITS EXCEPTIONNELS		
A'.	Service ordinaire		1.205.478,55
B'.	Service extraordinaire		47.991,19
C'.	Produits exceptionnels non budgétés		,00
	Sous total (Produits exceptionnels)		1.253.469,74
IX'.	PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES		
A'.	Du service ordinaire		2.041.495,68
B'.	Du service extraordinaire		1.584.612,83
	Sous - total des prélèvements sur les réserves		3.626.108,51
X'.	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ET DES PRELEVEMENTS SUR LES RESERVES (VIII' + IX')		4.879.578,25
XI'.	MALI EXCEPTIONNEL (X - X')		313.719,27
XII'.	TOTAL DES PRODUITS (VI' + X')		100.527.500,78
XIII'.	MALI DE L'EXERCICE (XII - XII')		
XIV'.	AFFECTATION DES MALIS (XIII')		
A'.	Mali d'exploitation à reporter		,00
B'.	Mali exceptionnel à reporter		313.719,27
	Sous total (affectation des résultats)		313.719,27
XV'.	CONTROLE DE BALANCE (XII' + XIV' = XV)		100.841.220,05

SECTION 6 - BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 2022

- 1.- Le budget initial 2022 a été voté par le Conseil communal en séance du 21 décembre 2021 et approuvé, après réformation, par arrêté du Ministre Christophe COLLIGNON en date du 24 janvier 2022

RESULTATS :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	101.909.446,49	70.707.147,55
Dépenses totales exercice proprement dit	81.828.766,79	71.837.970,81
Boni / Mali exercice proprement dit	20.080.679,70	- 1.130.823,26
Recettes exercices antérieurs	0,00	0,00
Dépenses exercices antérieurs	3.717.774,35	9.607.000,00
Prélèvements en recettes	667.088,60	10.737.823,26
Prélèvements en dépenses	16.897.311,47	0,00
Recettes globales	102.576.535,09	81.444.970,81
Dépenses globales	102.443.852,61	81.444.970,81
Boni / Mali global	132.682,48	0,00

- 2.- Le Budget final, après les modifications budgétaires n° 2 (ordinaires et extraordinaires), arrêtées par le Conseil communal du 24 octobre 2022 et approuvées après réformation par arrêté du Ministre Christophe COLLIGNON en date du 25 novembre 2022

RESULTATS

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	108.979.201,79	121.653.477,75
Dépenses totales exercice proprement dit	90.949.609,14	85.093.625,44
Boni / Mali exercice proprement dit	18.029.592,65	36.559.852,31
Recettes exercices antérieurs	107.526,94	52.117,90
Dépenses exercices antérieurs	1.578.820,48	42.930.270,39
Prélèvements en recettes	711.507,39	11.215.928,64
Prélèvements en dépenses	16.698.495,47	4.897.628,46
Recettes globales	109.798.236,12	132.921.524,29
Dépenses globales	109.226.925,09	132.921.524,29
Boni / Mali global	571.311,03	0,00

SECTION 7 - EMPRUNTS

Charge de la dette en 2022

La charge des emprunts remboursée à la S.A. BELFIUS BANQUE, la S.A. BNP PARIBAS FORTIS et la S.A. ING pour l'exercice 2022 se ventile comme suit :

1.- VILLE

* EMPRUNTS D'ASSAINISSEMENT

- | | |
|--|--------------|
| a) Annuité de l'emprunt d'assainissement n° 1995
(CRAC - Tonus axe II – Déficit Hôpitaux) | 424.717,03 € |
| b) Annuité de l'emprunt d'assainissement n° 1996
(CRAC - Tonus axe II Fonds des Pensions) | 226.697,68 € |
| c) Annuité des emprunts d'assainissement n° 2168+2193 (de 2008) | 695.441,32 € |
| d) Annuité de l'emprunt BELFIUS N°2309 | 52.540,73 € |

e) Annuité de l'emprunt BELFIUS N° 2590	58.935,22 €
f) Annuité de l'emprunt ING N° 820221	9.721,31 €
SOUS-TOTAL :	1.468.053,29 €
* EMPRUNTS COMMUNAUX-PART PROPRE	
g) Investissements :	
- Amortissements	6.920.056,85 €
- Intérêts (y compris sur ouvertures de crédits et commissions de réservations)	1.133.064,76 €
SOUS-TOTAL :	8.053.121,61 €

2.- ETAT

Travaux subsidiés :	
- Amortissements	94.426,14 €
- Intérêts	29.046,92 €
SOUS-TOTAL :	123.473,06 €
TOTAL GENERAL :	9.644.647,96 €

Les charges reprises à la rubrique 2 ont été remboursées à la caisse communale, soit par l'Etat ou la Région wallonne.

Remboursements anticipés d'emprunts

En 2022 : l'emprunt BELFIUS Etat N° 2258 a été remboursé anticipativement pour un total global de 35.835,03 €.

Emprunts d'aide extraordinaire et d'assainissement

Nous avons perçu les sommes suivantes de la Région wallonne représentant l'intervention régionale pour l'allègement de la dette du passé dans les emprunts d'assainissement (c'est-à-dire l'aide aux communes à finances structurellement obérées).

1. Concernant les anciens emprunts CRAC contractés avant le 01/01/2008, la Région wallonne reprend à sa charge, depuis le 01/01/2009, l'annuité complète, ce qui représente :

- a) Emprunt d'assainissement n° 1995
 - le montant de l'intervention pour l'exercice 2022 s'établit à 424.717,03 €
- b) Emprunt d'assainissement n° 1996
 - le montant de l'intervention pour l'exercice 2022 s'établit à 226.697,68 €

SOUS-TOTAL : 651.414,71 €

2. Concernant les emprunts contractés après le 01/01/2008 :

- c) Emprunts d'assainissement n° 2168 + 2193 + 2309 + 2590 + 820221 :
 - le montant des interventions pour l'exercice 2022 s'établit à 434.161,97 €

SOUS-TOTAL : 432.423,57 €

TOTAL (pts 1 + 2) : 1.085.576,68 €

SECTION 8 - DOTATION COMMUNALE

Fonds des Communes

Le décret du 15 juillet 2008 a mis en place un nouveau mécanisme de répartition du fonds des communes.

Chaque commune reçoit :

- une dotation minimale garantie.
- une dotation complémentaire calculée à partir de nouveaux critères :
 - péréquation IPP
 - péréquation PRI
 - logements publics
 - externalités
 - densité de population
 - Chef-lieu d'arrondissement et de Province.

La dotation principale de Verviers pour l'exercice 2022 s'élève à 25.622.455,04 €.

SECTION 9 - ETAT CIVIL

1. Service des Naissances

Chiffres tirés des registres d'Etat civil

Verviétois	576	(280 garçons - 296 filles)
Non précisé	5	(1 garçon – 4 filles)
Non verviétois	1346	<u>(710 garçons - 636 filles)</u>
Total	1927	(991 garçons - 936 filles)
Verviétois nés à l'extérieur	65	(34 garçons - 31 filles)
Proportion par 1.000 habitants : 11,10 pour mille		
Accouchements multiples	17 paires	(18 garçons – 16 filles)
Actes de changement prénom	13	
Adoptions	3	
Adoption plénière	2	
Changements de sexe	3	

2. Service des Mariages

Total des mariages	203
Transcriptions de mariages à l'étranger	51
Divorces	26
Cohabitations légales	161

3. Service des Nationalités

Attributions de nationalité belge (art.8)	1
Déclarations de nationalité belge (art. 12 §1)	209
Déclaration de la nationalité belge (art. 11 bis)	3
Attributions de nationalité belge (art.9)	1

4. Service des Inhumations

Décès de Verviétois	à Verviers	557 (251 hommes - 306 femmes)
	dont mort-nés	1 (0 garçon - 1 fille)
	Total	558 (251 hommes – 306 femmes)

Proportion par 1.000 habitants : *10,15 , pour mille

Décès de non Verviétois	à Verviers	472 (237 hommes - 235 femmes)
	dont mort-nés	4 (1 garçon - 3 fille)
	dont un enfant < 1an	1 (0 garçon – 1 fille)

SECTION 10 - ECONOMAT

1. Présentation générale

Le service gère 33 allocations budgétaires en dépenses, pour un budget total, en 2022, de 292.895 €. Ces allocations peuvent concerner aussi bien des commandes que des contrats en cours.

Le tableau ci-dessous indique les allocations ayant supporté les dépenses les plus importantes en 2022 (dépenses engagées) :

Frais de bureau (Photocopies : location + copies)	98.962,19 €
Approvisionnement et fonctionnement du magasin et des ateliers	27.132,47 €
Achat de matériel et de fournitures d'hygiène	16.536,27 €
Fournitures administratives - Frais de bureau	11.416,05 €
Contrat d'achat de cartouches laser pour imprimantes	9.530,17 €
Location et approvisionnement de distributeurs de boissons fraîches	7.790,86 €
Acquisition, entretien et réparations du matériel de nettoyage	6.649,99 €
Frais divers pour les bureaux et les ateliers - covid 19	5.631,81 €
Fournitures, entretien et location de vêtements de travail (ens.)	5.266,04 €
Achat et location de matériel et de mobilier de bureau	5.211,46 €

Le service gère également 5 allocations budgétaires en recettes, dont les recettes provenant des machines à boissons, à savoir 7.997,55 € en 2022 contre 7.205,85 € en 2021 (pour rappel, avant la période covid : 8.445,76 € en 2019).

A ce propos, en sa séance du 22/09/2022, le Collège a décidé de revoir à la hausse le tarif des distributeurs de boissons (80 cents la canette au lieu de 60).

Egalement en recettes, celles des prestations de l'Economat : 16.232,38 € en 2022 contre 13.583,84 € en 2021. Le montant couvre la facturation externe : 3.659,28 € et interne : 12.573,10 € (NB : la facturation interne ne comprend pas la main d'œuvre).

Evolution des bons de commande gérés par le service :

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de bons de commande	215	174	234	194	150
Somme totale	179.980,37 €	124.778,36 €	159.751,86 €	174.887,02€	119.320,88 €
Nombre de firmes destinataires	41	47	38	36	36

Le nombre de bons de commande est mentionné ici à titre informatif. La forte diminution de la somme totale en 2022 s'explique essentiellement par la quasi-disparition des commandes de masques anti-covid, à la différence de la période 2020-2021. Le montant 2022 est ainsi proche de celui de l'exercice 2019.

Le service gère un certain nombre de marchés publics, dont la dépense n'est pas nécessairement supportée par une allocation budgétaire de l'Economat. En 2022, les marchés suivants ont été attribués par le Collège communal à la suite de procédures suivies par l'Economat :

- Collège du 15/09/2022 : Impression et expédition de courriers du service des Taxes et de la Recette communale de la Ville de Verviers - Marché d'un an - Marché de faible montant (< 31.000,00 €).
- Collège du 14/07/2022 : Achat de papier A4 & A3 pour la rentrée scolaire - Marché d'un an - Marché de faible montant (< 31.000 €).
- Collège du 22/12/2022 : Achat de papier A4 & A3 pour l'administration - Marché d'un an - Marché de faible montant (< 31.000 €).
- Collège du 14/04/2022 - Location de copieurs multi-fonction pour l'Administration communale de la Ville de Verviers - Procédure ouverte (publicité européenne) - Marché de 4 ans.

Il s'agit de la deuxième procédure suite au retrait de la précédente attribution par le Collège communal lors de sa séance du 10/11/2021.

Aucun dossier n'a été soumis par le service en vue d'une décision du Conseil communal en 2022.

Il convient de relever que le service a mené à bien le dossier de l'introduction des poubelles de tri dans les bureaux, ce qui s'est traduit par une commande de 200 double bacs d'un montant limité à 2.612,15 € TVAC (en date du 16/12/2022).

2. Imprimerie - Reliure - Magasin

Comme le montre le montant des prestations facturées qui comprennent en partie les travaux d'impression, l'activité du service a retrouvé son rythme normal, après les années particulières de la période covid.

De manière générale, les travaux réalisés dans l'atelier de l'imprimerie et de la reliure sont diversifiés et exécutés dans les délais exigés.

On y trouve les impressions :

- Budgets et compte de la Ville
- Fardes de presse
- Affiches événement locaux et flyers en couleur
- Convocations (cartes d'identité) et invitations protocolaires, vœux
- Formulaire, registres, dépliants, catalogues, programmes, souches, carnets, tickets
- Brochures des écoles
- Enveloppes personnalisées tous formats et toutes entêtes
- Etiquettes ordinaires et spéciales

NB : Une grande partie des travaux d'impressions concerne les écoles communales. Le service est également sollicité par la Zone de Police, la Zone de secours, la Régie des quartiers, Synergis (RCA), ainsi que Verviers Ambitions. Parmi les services de la Ville, on peut relever l'importance des commandes d'impression passées par le Service Communication ou encore par l'Urbanisme.

En reliure, on trouve les travaux :

- Démontage, réparation et reliure renforcée d'une partie des livres de la bibliothèque
- Reliures plus légères
- Reliure sur mesure : fardes de classement spécifiques, signataires, fardes en cartons dur à dos, panneaux scolaires ou didactiques, éducatifs, archives,...

Les autres tâches quotidiennes qui sont confiées à l'Economat sont :

- Gestion des commandes et des factures
- Gestion des stocks : programme ATTAL
- Renseignements destinés aux services pour le choix des fournisseurs et des produits
- Distribution et placement des fournitures (papier, mobilier, fournitures de bureau, toners, etc.)
- Gestion des produits d'entretien et d'hygiène
- Destruction par déchiqueteuse de vieux documents (en 2023, une grande partie de ce travail sera confié au CPAS suite à une convention passée).
- Petits travaux : plastification des affiches d'enquête publique, découpages, collages, pliage

TITRE VIII

ATTRIBUTIONS DE M. LE SIXIEME ECHEVIN, A. DELTOUR

SECTION 1- MOBILITE

1. Conseiller en Mobilité

Le SPW-DGO2-Mobilité a transmis, en date du 18 janvier 2021, à la Ville l'arrêté du Ministre accordant une subvention d'un montant de 24.000 € permettant le maintien d'un conseiller en mobilité pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021. Le versement de ce subside est – notamment - conditionné à la transmission pour fin février 2022 au plus tard du rapport d'évaluation du Conseiller en Mobilité relatif à l'année 2021.

Lors de sa séance du 31 mars 2022, le Collège communal a approuvé le rapport d'évaluation relatif à l'année 2021 rédigé par le Conseiller en Mobilité de la Ville. La rédaction et la transmission de ce rapport au SPW-DGO2-Mobilité ont ainsi permis le versement de la subvention ministérielle annuelle de 24.000 € pour le maintien d'un Conseiller en Mobilité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Attribution d'une concession de service public portant gestion du stationnement réglementé en voirie et dans les zones de parking

Lors de sa séance du 7 octobre 2021, une analyse quant aux possibilités de rupture de convention avec Indigo sollicitée auprès du Conseil de la Ville avait été présentée au Collège au vu notamment de l'application de l'article 12 du cahier spécial des charges. Parmi les 5 options qui avaient été soumises, le Collège communal a souhaité s'orienter vers la solution 2 proposée par Indigo mais a demandé à ce que la solution soit précisée. Suite au courrier adressé en ce sens à Indigo et à diverses réunions avec ces derniers en 2022, un accord a été trouvé. Celui-ci a été présenté au Collège communal du 2 juin. Il consiste dans les propositions suivantes :

- Le maintien des sommes dues par Indigo pour les années 2019 et 2020;
- La perception par la Ville de la moitié du minimum garanti pour l'année 2021;
- Le maintien des sommes dues par Indigo pour les années 2022 et 2023.

En contrepartie, Streeteo s'est engagé à :

- investir 35.000 € – en plus des investissements minimaux – dans des travaux de réfection du parking de la rue du Collège afin de le rendre plus attractif. Ces travaux consisteraient dans la mise en peinture des deux cages d'escaliers, des 5^{ème} et 6^{ème} étages, la condamnation du 7^{ème} étage, le remplacement de l'ensemble des éclairages défectueux, la vérification des portes donnant accès aux cages d'escaliers ainsi que la remise en ordre des barres anti-paniques. Ces travaux ont été chiffrés à +/- 30.000 €. Les 5.000 € restants seront consacrés à la mise à disposition à la Ville de jetons de stationnement;
- accorder la gratuité le samedi dans ce même parking.

Cet accord a été formalisé par un avenant à la convention; celui-ci a été soumis pour adoption au Conseil communal du 27 juin.

L'article 10 de la convention liant la Ville au concessionnaire de la gestion du stationnement réglementé sur la voie publique et dans les zones de parking précise que « les comptes seront approuvés une fois par an par l'organe communal compétent et ce après qu'ils aient été examinés et approuvés préalablement par le Comité d'accompagnement ». Malgré plusieurs rappels, tant de notre Service que du Directeur financier, Streeteo ne nous a toujours pas transmis les comptes 2021.

Dans le cadre de l'avenant à la convention intervenu entre la Ville et Streeteo et plus largement décrit ci-dessus, une distribution de jetons auprès des commerçants à l'occasion des fêtes de fin d'année a eu lieu dans le courant du mois de décembre. C'est initialement une cinquantaine de jetons qui devait être distribuée à chaque commerçant du centre-ville mais compte-tenu du retard pris dans la livraison des jetons suite à la pénurie des matières premières, seulement 25 jetons ont pu être remis aux commerçants, le solde sera distribué dès réception des jetons. C'est l'A.S.B.L. Verviers Ambitions qui s'est chargée de cette distribution.

En outre, le Collège communal a marqué son accord sur l'application de l'Happy Hour durant les fêtes de fin d'année (soit du lundi 19 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 inclus).

Enfin, le Service a traité :

- plusieurs réclamations relatives à des redevances;
- 161 demandes de cartes annuelles de stationnement (services ou soins à domicile).

Reprise de la gestion du stationnement

La fin de la convention de concession de service public relative à la gestion du stationnement réglementé sur la voie publique et dans les zones de parking arrive à échéance le 19 août 2023. Afin de préparer au mieux la reprise de la gestion du stationnement, il a été demandé au Collège communal de valider la procédure que le Service a souhaité mettre en place afin d'effectuer au mieux la transition, à savoir la reprise de la gestion du stationnement en interne. Pour cela, trois groupes de travail se sont mis en place. Le premier a travaillé sur le périmètre, le deuxième sur les aspects techniques et le dernier sur les aspects administratifs.

Au fil des réunions, le premier groupe a proposé un nouveau périmètre; celui-ci a été validé par le Collège communal. Le groupe a dès lors pu poursuivre son travail (déterminer les zones des différentes rues, calculer le nombre d'emplacements de stationnement dans les nouvelles rues ...).

Vous trouverez, ci-dessous, un tableau reprenant les anciennes et nouvelles zones avec le détail des rues et le nombre de places pour chacune des zones.

NOMBRE	AVANT	APRES
Rues en zone bleue	66	114
Rues en zone payante	41	43
NOMBRE	AVANT	APRES
Places en zone bleue	2.442	4.074
Place en zone payante	1.493	1.792

Le deuxième groupe a travaillé sur les aspects techniques. Après diverses rencontres avec différentes Villes/Communes, il a semblé que la scancar représentait la solution la plus adaptée au nouveau du plan de stationnement. Il a également été décidé par le Collège communal, sous réserve de l'approbation du Conseil communal, de concéder la gestion du stationnement réglementé sur la voie publique et dans les zones de parking à la R.C.A. La rédaction de la convention de concession a été sollicitée auprès du Conseil de la Ville.

Mobilité douce

- Vélobus 2021-2022 (Appel à projets en matière d'éducation à la mobilité et à la sécurité routière)

Pour rappel, le Service public de Wallonie a lancé, pour l'année 2021/2022, un appel à projets portant sur la mise en place de projets en éducation à la mobilité et à la sécurité routière au sein des écoles wallonnes, appel auquel la Ville a décidé de participer.

Les projets présentés devaient :

- S'adresser aux élèves de l'enseignement fondamental et secondaire;
- Se dérouler durant les périodes scolaires;
- S'adresser à tous les réseaux d'enseignement.

Un subside de 6.000 € a été accordé à la Ville par la Région wallonne aux fins d'organiser la formation pratique à la conduite du vélo et la mise en place du Vélobus (ramassage scolaire à vélo) durant l'année scolaire 2021-2022. L'A.S.B.L. Provélo qui est chargée par la Région wallonne d'organiser cet apprentissage en phase « intérieure » : habileté sur le vélo puis en phase « extérieure » : s'insérer dans le trafic et franchir aisément les carrefours et autres obstacles routiers ainsi que l'organisation du ramassage scolaire a prodigué 9 jours de formation aux élèves. La formation des encadrants n'a malheureusement pu avoir lieu faute de volontaires.

- Appel à projets « Communes pilotes Wallonie cyclable 2020 »

Pour mémoire, en date du 18 mars 2021, un courrier émanant du SPW nous a annoncé que la Ville de Verviers était retenue dans le cadre de l'appel à projets « Communes pilotes Wallonie cyclable 2020 ».

Dans le cadre du suivi de ce projet, les Villes et Communes ont dû réaliser, préalablement à la mise en œuvre de projets d'aménagements subsidiés, un audit de leur politique cyclable, via un organisme spécialisé. Ce sont les bureaux d'études IRCO et BRAT qui se sont vus attribuer le marché à l'issue de l'appel d'offres. Le

Collège communal a validé le questionnaire qui a été diffusé pendant un mois au travers de divers réseaux de communication (FB, toutes-boîtes ...).

Le « Comité de suivi du PIWACY » - mis en place dans le cadre du projet - qui a pour objectif de coordonner la conception et la mise en œuvre du plan d'investissement WaCy et de remettre un avis sur tous les projets concernés a sollicité une modification du ROI précédemment adopté au Conseil communal de décembre 2021. En effet, par respect pour les membres présents aux réunions et par souci d'efficacité lors de celles-ci, le Comité a souhaité ajouter un paragraphe à l'article 9 du ROI, article qui stipule qu'en cas d'empêchement, le membre absent peut donner procuration à un autre membre de la commission. La modification du ROI a été adoptée au Conseil communal du 19 décembre.

- *Initiation à la maîtrise du vélo en milieu urbain pour les adultes*

Le 26 mars, l'A.S.B.L. Gracq a organisé, en collaboration avec notre Service, une journée d'initiation à la maîtrise du vélo en milieu urbain pour les adultes. Il s'agit d'une journée d'apprentissage où les formateurs organisent d'abord des exercices de maîtrise du vélo ainsi qu'un briefing sur la bonne place du cycliste sur la chaussée et ensuite une mise en pratique des exercices en circulant sur la chaussée. La première partie de la formation a eu lieu sur le parking privé de l'Athénée Royal Thil Lorrain.

- *Organisation d'une journée « Parc école »*

En plus du brevet du cycliste, le Service a eu l'occasion cette année d'organiser, en collaboration avec la Province de Liège, un « Parc école » destiné aux classes de 6^{ème} primaire des écoles communales, du lundi 5 au vendredi 9 décembre. Treize classes se sont inscrites à la formation prise totalement en charge par la Province de Liège. Cette formation a eu pour objectifs d'accroître la sécurité des enfants dans la circulation et de leur permettre d'acquiescer les bons comportements sur la route en tant que piéton, cycliste ou futur automobiliste.

- *Divers*

Divers dossiers tels que l'accessibilité de l'île Adam ou l'aménagement d'un grand giratoire dans le quartier d'Ensival Sud ont été présentés au Collège.

- *Borne électrique de la Province de Liège*

Le service Développement durable a souhaité, compte-tenu de l'explosion des prix de l'électricité, passer la borne de recharge pour véhicule électrique située rue des Carmes en mode « payant », via le marché de la Province de Liège. Le Collège communal a marqué son accord sur cette demande.

- *Région wallonne - SPI – Installations de bornes électriques*

Dans une volonté de couvrir le territoire de manière uniforme en terme d'électromobilité, la région wallonne a prévu l'installation de 2.000 bornes de recharge pour véhicules électriques parmi lesquelles 27 devraient être réparties de manière optimale dans notre commune.

Un premier tri a été effectué par la SPI (mandatée par la RW pour la gestion des bornes en Province de Liège) en définissant les zones d'intérêts pour l'implantation par une mise en relation entre le maillage hexagonal, les infrastructures socioéconomiques et autres points d'intérêts et les secteurs statistiques.

Un deuxième tri, avec l'aide d'ORES, a également eu lieu afin d'affiner les zones d'intérêts en fonction de la disponibilité du réseau électrique pour les zones présélectionnées.

Vingt et un points stratégiques ont été proposés. Dix-sept ont été acceptés en l'état par les services d'aménagement du territoire et du développement durable sur base de critères techniques; 4 ont été revus ou ajoutés. A cela s'ajoutent 3 bornes déjà existantes ce qui porterait le nombre de bornes publiques à 24. Cette liste a été approuvée par le Collège et proposée à la SPI.

Après une visite de terrain des zones identifiées en mars et identification des zones les plus pertinentes, les points exacts d'implantation de bornes simples et doubles ont été établis. Vingt points stratégiques ont été proposés et une fiche pour chaque point a été établie par le Service du Développement durable. Ces fiches ont été validées par le Collège communal et transmises; pour suite utile, à la SPI.

SECTION 2 - BIEN-ÊTRE ANIMAL

Prise en charge des animaux errants

Depuis cette année, une convention régit à nouveau les missions entre l'A.S.B.L. Société verviétoise pour la Protection des Animaux, la Ville de Verviers et la Zone de Police Vesdre. Cette convention prévoit une cotisation en faveur de la SVPA qui s'élevait, pour l'année 2022, à 10.997,20 €. En contrepartie, la SVPA prend en charge les animaux errants de la commune.

Prise en charge des animaux blessés sur le territoire de Verviers

Dans le cadre du code wallon du bien-être animal, la Ville a été tenue de désigner un vétérinaire qui prendrait en charge les animaux blessés sur le territoire verviétois. Le cabinet Anicura ADK Clinique Vétérinaire à qui a été attribué le marché pour un montant de 5.324,25 €, est intervenu vingt et une fois cette année. Les prestations relatives à ces interventions s'élèvent à 2.993,08 €.

Campagne de stérilisation des chats errants

Dans le cadre du régime d'aide établi par la Région wallonne, la Ville a déposé un dossier de candidature afin de bénéficier d'un subside de 2.000 € pour la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats errants.

Le dossier de la Ville a été retenu. Dans le cadre de cette campagne, un marché a été lancé (procédure simplifiée vu le marché de faible montant) et le Collège communal l'a, en séance du 28 avril, attribué, pour une durée d'un an (à cheval sur deux années civiles), à l'A.S.B.L. "Société Verviétoise pour la Protection des Animaux" en partenariat avec un vétérinaire du Cabinet vétérinaire K.L.M.

Fin décembre, la SVPA nous a transmis une facture finale d'un montant de 1.990 € relative à la castration de 12 chats, la stérilisation de 18 chattes et deux euthanasies.

Salon du Bien-être animal

Afin de sensibiliser davantage les citoyens au bien-être animal, le service a organisé son premier salon du bien-être animal le 18 juin. Le salon devait initialement avoir lieu dans la salle et le parc de l'Harmonie mais a dû être déplacé à l'Athénée Royal Thil Lorrain. Ce salon a été organisé en collaboration avec la SVPA. Une convention de collaboration a d'ailleurs été établie entre la Ville et la SVPA. Au programme : présentation d'associations, de refuges, vente d'accessoires pour animaux, démonstration par des éducateurs canins, la Police, la Zone de Secours Vesdre-Hoëgne-Plateau ...

Une trentaine d'exposants ont répondu présents et les démonstrations ont rencontré un beau succès.

En dépit des fortes chaleurs, ce premier salon a été un succès. Le salon a accueilli un peu plus de 400 visiteurs.

Permis de détention

Instauré depuis 2019 par le Code wallon du Bien-être des animaux, le permis de détention d'un animal de compagnie est devenu effectif au 1^{er} juillet. Si auparavant, chaque personne disposait tacitement de ce permis, ce n'est désormais plus le cas. Tout citoyen qui souhaite faire l'acquisition d'un animal, doit introduire une demande auprès de sa commune. Toutefois, vu la transmission tardive des informations par la région wallonne, celle-ci a décidé d'instaurer une période d'adaptation – du 1^{er} juillet au 30 septembre – dans la mise en œuvre de cette importante mesure en faveur du bien-être animal. Cela signifie que si une personne se présente, durant cette période, sans le permis de détention, l'animal pourra lui être remis mais elle devra transmettre, a posteriori et au plus tard le 1^{er} octobre, le permis au refuge, commerce ...

La demande de permis est à introduire via le e-guichet mais un guichet physique reste toutefois disponible pour les personnes non connectées. Le prix du permis a été fixé à 5 €.

Le Service a été en mesure de délivrer les permis à partir du mois de septembre. Entre cette date et le 31 décembre, 475 permis de détention animal ont été délivrés.

Divers

Le Club de dressage de Verviers (RDCVA), dernier club en éducation canine à Verviers, a sollicité, à titre exceptionnel, pour les 100 ans d'existence du club, un subside numéraire afin de pérenniser les activités du Club en proie comme beaucoup d'autres à des difficultés financières. Le Collège communal a pris acte de la demande mais n'y a pas répondu favorablement compte-tenu des finances de la Ville.

Une rencontre entre l'Echevin, notre Service et les créateurs de l'application AR Animal Search A.S.B.L., a eu lieu afin de que ces derniers viennent présenter leur application mobile.

En quelques mots, AR Animal Search est une application smartphone gratuite qui a pour but de signaler tout animal aperçu, égaré, blessé ou décédé sur la voie publique grâce à des photos géolocalisées. Afin de s'assurer que l'animal soit pris en charge dans les meilleurs délais, cette plateforme de centralisation permet non seulement aux utilisateurs de se contacter entre eux mais aussi de contacter les vétérinaires, refuges et services communaux de voirie se trouvant à proximité de l'endroit où l'animal a été localisé.

Bien que l'application soit gratuite pour les citoyens, la Ville doit prendre à sa charge le coût de l'accès à hauteur de 0,04 €/habitant soit +/- 2.240 € pour la Version Premium. Cette version offre des services supplémentaires tels que l'affichage des horaires des services, l'adresse du vétérinaire communal, le téléphone de la police secteur animal ...

Le Collège communal a pris acte de ces informations mais a décidé de ne pas souscrire à l'application compte-tenu des finances de la Ville.

Un courriel de l'Union Professionnelle vétérinaire est entré à la Ville. Dans ce courriel, l'UPV a expliqué les temps économiquement difficiles pour beaucoup de citoyens et à la suite desquels les animaux seront les premiers êtres vivants à subir les conséquences des privations, des négligences ... et des drames émotionnels importants au sein de certaines familles. C'est pourquoi l'UPV a demandé au Collège communal de consacrer un budget à la hauteur de cette problématique.

Le Collège communal a pris acte de ces informations mais n'y a pas répondu favorablement compte-tenu des finances de la Ville.

SECTION 3 - AGRICULTURE

Bâches agricoles

Vu l'augmentation toujours croissante des coûts de traitement des bâches agricoles, Intradel facture depuis 2020 les surcoûts que cela engendre. La Ville peut décider de prendre à sa charge 100 % des frais liés à cette collecte ou libre à elle de refacturer ensuite, totalement ou partiellement, aux agriculteurs. L'Echevin Loffet a souhaité que le Collège communal se positionne quant à la refacturation ou non de cette collecte aux agriculteurs. Ces factures ne présentent pas des montants excessifs (396,89 € pour 2020 et 512,40 € pour 2021). Pour 2022, le Collège communal a opté pour une non refacturation.

Sécheresse

Suite aux fortes chaleurs de cet été qui ont provoqué une sécheresse et à l'interpellation d'un agriculteur, nous avons pris contact avec le responsable du département Agriculture du SPW afin de solliciter une réunion de la commission communale de constat des dégâts. Une première réunion a eu lieu le 25 août, réunion durant laquelle la commission a établi que des dégâts importants et généralisés s'étaient produits et qu'au vu de l'étendue des dégâts, il a été décidé d'établir des procès-verbaux de constats de dégâts aux cultures afin d'introduire une demande officielle de reconnaissance comme calamité agricole. A la demande des agriculteurs, la commission s'est réunie une deuxième fois le 25 octobre. Lors de cette réunion, la commission a établi que des dégâts importants et généralisés se sont produits et qu'au vu de l'étendue de ces dégâts, il a été décidé d'établir des procès-verbaux de constats de dégâts aux cultures afin d'introduire une demande officielle de reconnaissance comme calamité agricole.

A la fin de l'année, nous n'avons toujours pas reçu de réponse du SPW – ARNE quant à la reconnaissance ou non d'une calamité agricole.

Secteur commercial de la pêche 2021-2027

Le SPW ARNE nous a informés, par courriel entré la Ville le 1^{er} février, que suite à l'approbation du projet de programme portant sur « l'évaluation environnementale stratégique relative au prochain programme wallon pour le secteur commercial de la Pêche 2021-2027, la Ville devait, suivant le code de l'environnement, soumettre le programme à enquête publique. Nous avons procédé à l'enquête publique d'une durée de 45 jours, du 14 février au 30 mars. Aucune remarque/observation orale ou écrite n'a été consignée par le Conseiller en environnement ou l'agent communal délégué à cet effet.

Le SPW ARNE nous a informés, par courriels entrés à la Ville les 13 avril et 10 mai, qu'il allait soumettre, à enquête publique, le rapport sur les incidences environnementales relatif au Projet de Plan Stratégique PAC 2023-2027 du 20 mai au 8 juillet inclus et que conformément au Code de l'Environnement, chaque commune wallonne concernée était également invitée à organiser l'enquête. Nous avons dès lors organisé l'enquête publique d'une durée de 45 jours, du 20 avril au 8 juillet. Aucune remarque/observation orale ou écrite n'a été consignée par le Conseiller en environnement ou l'agent communal délégué à cet effet.

SECTION 4 - REVITALISATIONS URBAINES

Néant.

SECTION 5 - GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX

1. Inventaire des biens appartenant à la Ville de Verviers

Le service continue à travailler assidûment sur l'inventaire des biens duquel s'est dégagé une liste d'immeubles, appartements, terrains pour lesquels des conventions d'occupation précaire, de baux d'habitation ou de baux commerciaux ont été conclus ou sont en cours de gestion.

Ce travail conséquent est toujours en cours dès lors que nous avons essuyé un manque de gestion du patrimoine privé de notre Ville durant une période avoisinant les 13 ans.

Ce travail s'est poursuivi durant toute l'année civile. Force est de constater malheureusement que les regroupements faits des informations glanées ci et là c'est-à-dire par le biais de l'obtention de copies de contrats que de mouvements sur les comptes bancaires de l'Institution nous conduisent encore à la découverte d'informations que nous aurions souhaité maîtriser davantage.

2. Perception des loyers - suivi

Le suivi du bon paiement de ces derniers suit son cours.

→ Dans le cadre du recouvrement des loyers, subsistent des dossiers contentieux lesquels sont gérés par notre Conseil, Maître PETIT.

Nous avons moins de contentieux du fait d'avoir perdu une partie de notre portefeuille de biens en gestion suite aux inondations.

3. Remboursement du précompte immobilier auprès des locataires de logements – avantage fiscal

A chaque demande émanant des citoyens dûment concernés par cette exonération, un agent du service se charge de ce remboursement en rédigeant un mandat ad hoc.

4. Refacturation du précompte immobilier dans le cadre des baux commerciaux

Après examen des baux concernés, lorsque ceux-ci le prévoient, une refacturation devrait être effectuée cependant les inondations intervenues mi-juillet ont eu des conséquences sur ces recettes dès lors que nombre de nos biens n'ont plus été occupés par les diverses enseignes.

Nous avons espéré que les services régionaux (SPW) puissent tenir compte du manque de rendement lié à l'usage des propriétés sinistrées tout ou en partie en révisant les perceptions de précompte immobilier cependant un dénouement positif n'a pu aboutir en faveur des sinistrés car ces exonérations sont soumises à la réalisation de nombreuses conditions dont nos immeubles n'ont pas fait l'objet.

La rigidité de ce système d'exonération est telle que nombre d'Institutions et de privés sont restés impuissants face aux dispositions régionales.

5. Rédaction des différents baux

6. Détail des dossiers passés en Conseil communal lors l'année civile 2022

6.1. Gestion Locative des Biens Commerciaux – Locataires de logements sinistrés – Mise à disposition de matériel de chauffage - Information

Tous ces locataires auprès desquels nos services se sont rendus en binôme le vendredi 14 janvier 2022 (binôme composé d'un membre du service Maintenance ainsi que d'un membre de la GLBC) ont signé une déclaration dont le contenu avait préalablement été soumis pour approbation à notre Conseil, Maître Frédéric Leroy. Vous trouverez les déclarations dûment signées en annexe.

Une attention particulière avait été réservée dans le cadre de cette procédure mettant ainsi en exergue les points suivants :

1. la démarche de la Ville s'inscrit dans un objectif humaniste ne pouvant pas faire l'impasse sur l'aspect humain et l'inconfort de l'hiver ;
2. une remise en question sur l'interdiction formelle que nous avons émise de ne pas utiliser de chauffage électrique ni de chauffage au gaz puisque nous avons découvert de surcroît que notre injonction n'était pas du tout respectée ;
3. La conscientisation de nos anciens locataires que :
 - notre matériel reste propriété de la Ville et qu'il peut être réclamé à première demande ;
 - que la charge financière liée à cet usage du chauffage (tout surcoût) ne sera en aucun cas à charge de l'Administration ;
 - que notre intervention s'effectue sous toutes réserves et sans reconnaissance préjudiciable dès lors que nous avons adopté dès juillet une gestion de l'ensemble de nos locataires orientée sur la perte de la chose louée pour cause de la force majeure sur conseil de Maître Petit.

6.2. Gestion Locative des Biens Commerciaux – Inondations du 14 juillet 2021 - Perte de la chose louée - Crapaurue 160 - CHABOTIER (6/03/19) - Mandat de notre Conseil

Le Collège a décidé de mandater notre conseil, Me LEROY, afin de répondre à Me DEFRANCE, Conseil du locataire du bien sis en Crapaurue 160, 1er étage, et le cas échéant représenter la Ville en cas de contestation devant un magistrat.

6.3. Gestion Locative des Biens Commerciaux – Maison des Jeunes de Hodimont (06/01/20) - Estimation du loyer - Consultation de notaires

Le Collège a décidé de ne pas marquer accord sur la consultation des 3 notaires suivant de la liste pour l'estimation du loyer de l'immeuble sis rue de la Montagne 83.

Il a décidé de mandater les services afin que ces derniers contactent plusieurs notaires et géomètres afin d'établir la liste de ceux qui acceptent d'être consultés pour des estimations.

6.4. Gestion Locative des Biens Commerciaux – Remboursement des loyers trop perçus suite aux fins de bail conséquentes aux inondations – Information

Le Collège a décidé de marquer accord sur la restitution des loyers perçus ultérieurement au terme du 15 juillet 2021 prorata temporis et a pris connaissance des remboursements laissés en suspens.

6.5. Gestion Locative des Biens Commerciaux - Co-propriété Sottais 1 - Rue du 1er de Ligne 1-3 - Agrément d'un nouveau fournisseur - SERENO

Le Collège a décidé d'agréer un nouveau fournisseur : le Syndic SERENO, Allée du Château 2 à 4910 THEUX.

6.6. Gestion Locative des Biens Commerciaux - Demande de droit de chasse sur deux parcelles appartenant à la Ville de Verviers au lieu-dit "Les Fosses" à Limbourg (08/03/21) - Suite à donner

Le Collège a pris connaissance de la demande de M. JULEMONT ainsi que de l'avis du Service public de Wallonie et a décidé de ne pas accéder à cette demande.

6.7. Gestion Locative des Biens Commerciaux - Partie de terrain à l'arrière de l'Avenue Peltzer 22 jouxtant l'école des Boulevards - Convention de mise à disposition à titre précaire - M. xxxxx (8/02/21)

Le Collège a décidé d'approuver le projet de convention d'occupation à titre précaire et gratuit à passer avec M. xxxx relativement à une partie du terrain situé à l'arrière de sa parcelle sise Avenue Peltzer, 22 à Verviers.

6.8. Gestion Locative des Biens Commerciaux - Terrain coin rue des Messieurs (parcelle 3ème Division Section A, n°299A) (08/02/17) - Soucis de salubrité - Position à prendre quant au maintien de cet espace

Le Collège a pris connaissance du dossier concernant le terrain au coin de la rue des Messieurs et de la rue Jules Cerexhe, en ce compris l'historique et les plaintes du voisinage.

Le Collège a émis le souhait :

- que les services remettent le site en état (vider les déchets notamment) rapidement;
- de continuer la mise à disposition via une convention à signer.

6.9. Gestion Locative des Biens Commerciaux - NEW MEN - Demande de diminution de la dette relative au loyer - Décision

Le Collège a décidé de ne pas accepter la demande de Mr xxxx de diminuer sa dette à hauteur de 1.144,84 €.

6.10. Gestion Locative des Biens Commerciaux - Terrain coin rue des Messieurs (parcelle 3ème Division Section A, n°299A) (08/02/17) - Convention à titre précaire

Le Collège a décidé de :

1. prendre connaissance du projet de convention pour le terrain au coin de la rue des Messieurs et de la rue de la Régence
2. marquer accord sur celle-ci.

6.11. Gestion Locative des Biens Commerciaux - Papeterie du Grand Bazar - Demande de diminution de la dette relative au loyer - Décision à prendre

Le Collège a décidé de ne pas accepter la demande de Mr xxxx de diminuer sa dette à hauteur de 903,23 €.

6.12. Gestion Locative des Biens Commerciaux - Libération des cautions locatives des biens libérés suite à la perte de la chose louée

Le Collège a décidé de marquer accord sur la libération des cautions locatives des biens suivants :

- Place Sommeleville 2/4 (2ème étage)
- Rue Jules Cerexhe 86 (3ème étage)
- Crapaurue 160 (2ème étage)

6.13. Gestion Locative des Biens Commerciaux - Esplanade de la Grâce (27-01-2022) - Rue de la Station 33-35 - Kiosque - Mise en de location

Le Collège a décidé de :

- prendre connaissance du permis et en déduire qu'une affectation commerciale au sens large rentre parfaitement dans l'esprit du permis d'urbanisme délivré ;

- décider, après estimation du loyer, de marquer accord pour lancer la publicité de la mise en location de cette surface.

6.14. Gestion Locative des Biens Commerciaux - Esplanade de la Grâce - Kiosque (27-01-22) - Estimation du loyer - Consultation de notaires

Le Collège a décidé de :

- marquer accord sur la consultation de 3 notaires en vue de l'estimation du loyer et du prix de vente éventuel du kiosque sis rue de la Station 33-35, conformément au prescrit de la Circulaire du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des Pouvoirs locaux ;
- afin de ne pas favoriser une étude par rapport à une autre, consulter les études de Me SACCARRO, de Me RAXHON et GOBLET et de Me BOZET.

6.15. Gestion Locative des Biens Commerciaux - Quai de la Batte 5 à 4800 Verviers - Poursuite du bail signé en 2004 - Décision

Le Collège a décidé de :

- de marquer accord sur la poursuite du bail d'habitation entre Mme xxxx et la Ville assortie du paiement du loyer de 582,29 € par mois
- rappeler à Mme xxxx l'absolue nécessité de quitter les lieux dès que possible dès lors que des travaux de réhabilitation s'imposeront dans le futur
- d'organiser avec le service de la Maintenance un constat récurrent de l'état réel du bâtiment dès lors qu'il a été impacté par les inondations.

6.16. Gestion Locative des Biens Commerciaux - CEUSTERS - Appel à provision - Approbation du paiement et utilisation du dispo-code

Le Collège :

1. a pris connaissance de la facture de la société CEUSTERS d'un montant de 14.424,80 € ;
2. marqué accord sur l'utilisation du dispo-code pour le paiement urgent de celle-ci.

6.17. Gestion Locative des Biens Commerciaux – Bien sis rue de la Paix 25 à 4800 Verviers – Loyers impayés – Plan d'apurement - Approbation

Le Collège a marqué accord sur l'apurement de la dette et a donné l'injonction de signer entre parties le courrier reprenant le tableau d'apurement et ce, en double exemplaire, chaque partie recevant le sien.

Le dossier a été renvoyé aux services du Directeur financier dès lors il s'agit de sa compétence. Le Locataire a apuré son retard de paiement.

6.18. Gestion locative des biens communaux – ASBL «Troisième âge» - Convention – Procédure de dissolution entamée par l'ASBL – Prise d'acte

Le Collège a :

- pris connaissance des courriers de l'A.S.B.L. des 22 janvier et 8 février 2022 nous informant de ses intentions suite à la lettre de mise en demeure adressée par notre Institution à cette dernière en date du 10 janvier 2022
- pris acte de la fin des relations contractuelles entre parties dès lors que les membres ne sont plus en mesure de pérenniser les activités de l'A.S.B.L.
- considéré que le bien sis rue du Palais 155 à 4800 Verviers sera proposé à une future location conformément aux dispositions requises en la matière et soumise à publicité.

6.19. Gestion locative des biens communaux – Location du rez-de-chaussée de l'Harmonie – Recouvrement de loyers dus et des frais d'énergie – Jugement intermédiaire du Tribunal de première instance - Information

Le Collège a :

- pris acte du contenu du jugement intervenu en appel dans l'affaire opposant la Ville de Verviers, partie demanderesse, à M. xxxx, partie défenderesse ;

- préparé la visite des lieux en présence de M. l'expert PARADA, laquelle fut organisée le mercredi 9 mars 2022 à 15h00 sur place. Maître PETIT a participé à ce rendez-vous ainsi que des techniciens de la Ville de Verviers dont la présence était impérative.

6.20. Gestion locative des biens communaux (GLBC) – La Luciole (ancien M&S Mode) – stock restant au sein de l'immeuble – Octroi d'un délai au locataire – Approbation

Le Collège a :

- pris connaissance de la demande de délai supplémentaire pour le stockage de la S.P.R.L. Research & Development;
- décidé d'octroyer un dernier délai supplémentaire jusque fin mars.

6.21. Gestion Locative des Biens Communaux – Appartement sis Résidence «Le Chêne» – Convention d'occupation précaire – Prise d'acte

Le Collège a :

- décidé de conclure une convention d'occupation précaire entre la Ville et M. xxxx pour une durée de 6 mois renouvelable une seule fois ;
- estimé le montant de l'indemnité d'occupation à hauteur de 300 €/ mois ;
- décidé du paiement de l'indemnité d'occupation à payer à partir du 7ème mois de l'occupation du bien pour les raisons invoquées dans le préambule du dossier ;
- de désigner M. xxxx en qualité de débiteur des compteurs énergétiques et par conséquent sa prise en charge financière des coûts inhérents à ses consommations.

6.22. Gestion Locative des Biens Communaux – Quai de la Batte 5 à 4800 Verviers – Poursuite du bail signé en 2004 – Décision à prendre

Le Collège a décidé :

- de marquer accord sur la poursuite du bail d'habitation entre Mme xxxx et la Ville assortie du paiement du loyer de 582,29 € par mois ;
- rappeler à Mme xxxx l'absolue nécessité de quitter les lieux dès que possible dès lors que des travaux de réhabilitation s'imposeront dans le futur ;
- d'organiser avec le service de la Maintenance un constat récurrent de l'état réel du bâtiment dès lors qu'il a été impacté par les inondations.

6.23. Gestion Locative des Biens Communaux – xxxx en faillite – Suites à réserver à ce dossier – Intervention du curateur – Décision à prendre

Le Collège a décidé de :

- prendre acte du jugement déclaratif de faillite de M. xxxx.
- prendre connaissance des nouveaux éléments intervenus dans le cadre du dossier et tout particulièrement des corrélations transversales qui s'imposent à toute décision du Collège communal;
- marquer accord sur le projet de courrier rédigé par Maître PETIT à l'attention de Maître SCHMITS tel qu'annexé audit dossier.

6.24. Gestion Locative des Biens Communaux – Inondations du 14 juillet 2021 – Rue Saucy 1 – xxxx (06/06/08) – remboursement de la facture concernant le remplacement de la chaudière – allocation supportant la dépense

Le Collège a reconsidéré sa décision (vu l'avis du DF) et marqué accord sur la prise en charge du montant HTVA.

6.25. Gestion Locative des Biens Communaux – xxxx (6/11/2008) – Dossier contentieux – Recouvrement des loyers – Décision à prendre suite au jugement prononcé le 1er avril 2022

Le Collège a pris connaissance du jugement intervenu le 1er avril 2022 concernant M. xxxx et marque accord sur l'exécution du jugement tel que demandé par notre Conseil, à savoir l'expulsion des locataires.

6.26. Gestion Locative des Biens Communaux – Crapaurue 160 –Etat du bâtiment – rapport de stabilité de la société Greisch – Décision à prendre quant au locataire restant dans l'immeuble

Le Collège a /

- pris connaissance du rapport du bureau Greisch;
- décidé d'ordonner de quitter les lieux;
- prévoir une audition en urgence en vue de rendre l'arrêté d'inaccessibilité.

6.27. Gestion Locative des Biens Communaux – Crapaurue 160 – xxxx (6/03/19) – [perte de la chose louée] – Situation des loyers des locataires restant dans les immeubles sinistrés de la Ville - Libération des lieux - Négociation – Décision à prendre

Le Collège a décidé de :

- prendre connaissance du courriel de Me LEROY;
- prendre connaissance de la situation au niveau des loyers des locataires restant dans les immeubles sinistrés de la ville;
- rembourser les loyers.

6.28. Gestion Locative des Biens Communaux (08-04/2004) – Occupation du domaine de Infrabel – Espace Bauwens – Prolongation du contrat d'occupation

Le Collège a décidé de marquer accord sur la reconduction de l'occupation du terrain du domaine Infrabel pour neuf années.

6.29. Gestion Locative des Biens Communaux – Chêne Les enfants de la Tourelle (06-03/21) – Panne et remplacement de la chaudière – Perte financière - Décision à prendre

Le Collège a :

- pris connaissance du contrat de bail, de la convention de collaboration, du rapport du Service technique ainsi que du courrier daté du 12 avril 2022 de l'A.S.B.L. Crèche "Les Enfants de la Tourelle";
- suite à la panne et au remplacement de la chaudière entraînant la fermeture du milieu d'accueil du 18/01 au 26/01/2022, décidé de se positionner quant à la demande de la crèche sur :
 - * la perte des subsides, estimé à 10.380,54 € et de renvoyer le dossier au Service d'Egalité des Chances pour le suivi et les formalités requises;
 - * la réduction du loyer, soit 331,00 €.

Le Collège a marqué son accord pour le maintien du subside Ville uniquement (1.750 €) et pour la réduction du loyer.

6.30. Gestion Locative des Biens Communaux – Appartement sis Résidence «Le Chêne» (06-03/21) – Continuation de la gratuité du loyer – Décision à prendre

Le Collège a :

- pris connaissance du courrier de Me Lora MERAHI;
- marqué accord sur le renouvellement de la convention pour une période de 6 mois moyennant le paiement d'un loyer de 300 €/mois.
- marqué accord sur la gratuité des loyers pour une nouvelle période de 6 mois.

6.31. Gestion Locative des Biens Communaux – Demande de location MS Mode (28-02/22) – Information

Le Collège a décidé de prendre connaissance de la demande de Mr xxxx Administrateur de PointCarré.

6.32. Gestion Locative des Biens Communaux – Logement sis Quai de la Batte 7 (01-06/22) – Attestations de conformité électrique et gaz – bail d’habitation principale

Le Collège a décidé de préciser les modalités d'occupation par l'ex-concierge de l'école de l'Est pour l'occupation de l'immeuble sis Quai de la Batte 7, à savoir :

- marquer accord sur le bail d'habitation principale pour une durée de 3 ans;
- déterminer le prix du loyer, soit 350,00 € par mois (en rapport au montant de l'avenant de son contrat de travail);
- marquer accord sur la reprise des compteurs énergétiques par la locataire;
- inscrire le point à l'ordre du jour du Conseil communal du 27 juin pour approbation du bail.

6.33. Gestion Locative des Biens Communaux – Domaine du Faweu (08-01/22) – Nouveau projet de convention – Appel à candidatures pour agriculteurs - Approbation

Le Collège a décidé de :

1. prendre connaissance du mail du SPW et du projet de convention de jouissance limitée à titre gratuit;
2. marquer accord sur le projet de convention de jouissance limitée à titre gratuit;
3. ne pas être présent dans le comité de sélection.

6.34. Gestion Locative des Biens Communaux – Surface rue de Heusy 21 rez (27-02/22) – Demande de location – Accord de principe

Le Collège a décidé de donner son accord de principe sur la location de ladite surface à Mme xxxx pour la vente d’articles de mode et d’accessoires.

6.35. Gestion Locative des Biens Communaux – Immeuble sis rue des Raines 17 – 1er et 2ème étages (06-02/22) – Mandat de gestion attribué à LOGEO asbl – Renouvellement – Approbation

Le Collège a décidé de renouveler le mandat de gestion attribué à LOGEO asbl pour une durée d’un an.

6.36. Gestion locative des biens communaux – Crapaurue 160 - Mme xxxx (06/03/2019) – Libération de la garantie locative

Le Collège a marqué accord sur la libération de cette garantie locative.

6.37. Gestion locative des biens communaux – Rue du Palais 155 (03/06/2022) – Rapport sur l’état du bâtiment – Position à prendre quant à l’occupation – convention

Le Collège a décidé se prononcer sur les points suivants dès qu’une estimation par les services techniques pour la mise en conformité du bien sera établie, à savoir il y aura lieu outre la prise de connaissance du rapport daté du 1er juin 2022 concernant le bâtiment sis rue du Palais 155 à Verviers :

- de confirmer ou non l’accord de principe du 14 avril 2022 pour l'occupation par l'Académie des Beaux-arts, en partenariat avec le Comptoir des Ressources Créatives du rez-de-chaussée de la rue du Palais 155
- Dans l'affirmative, marquer accord sur la convention de partenariat;
- convenir de réaliser les travaux de mise en conformité du bâtiment à charge ou non de la Ville ou du Comptoir des Ressources Créatives
- envisager la possibilité de la vente de l’immeuble.

Ce dossier devra être reproduit.

6.38. Gestion locative des biens communaux – Rue des Raines 17 – Remboursement du coût de l’électricité des déshumidificateurs

Le Collège a marqué accord sur le remboursement à Mme xxxx du surcoût énergétique des déshumidificateurs, soit 1.570,97 €.

6.39. Gestion Locative des Biens Communaux – Cité administrative Site BELGACOM – Arrêt du DBFM – Notification aux candidats sélectionnés

Le collège a marqué accord afin de dûment notifier l'abandon du projet DBFM tel qu'il avait été défini en vue de la construction d'une nouvelle cité administrative, laquelle devait initialement accueillir l'administration communale, la Police ainsi que le CPAS de Verviers, et en application de la note du 29 mai 2019 telle que reprise en annexe, il a été ainsi proposé par le Cabinet d'Avocats FLHM AVOCATS, rue du Palais, 64 à 4800 Verviers (lequel a été désigné par décision de votre Autorité en vue d'accompagner la Ville de Verviers dans le cadre de la rédaction des notifications d'arrêt du projet) de prendre à l'unanimité la décision suivante :

- 1) d'arrêter à ce stade la procédure entamée, de ne pas approuver et notifier un cahier spécial des charges aux six candidats sélectionnés dans le cadre de la poursuite de la procédure et de renoncer à l'attribution du présent marché public DBFM Conception, Construction, Financement et Maintenance de la Cité administrative pour la Ville de Verviers;
- 2) de publier un avis de non-attribution sur la plateforme e-Tendering et de transmettre une expédition de la décision aux six candidats ayant été sélectionnés aux fins de l'exercice éventuel par ceux-ci de leur droit de recours.

La décision étant susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'Etat. A cet effet, il a été précisé au sein des notifications qu'une requête en annulation datée et signée doit être adressée, dans les soixante jours à dater du lendemain de l'envoi de la présente notification, par lettre recommandée à la Poste, au Conseil d'Etat, rue de la Science, 33 à 1040 BRUXELLES. La requête doit être datée et contenir :

- l'intitulé « requête en annulation », si celle-ci ne contient pas en outre une demande de suspension
- les nom, qualité et domicile ou siège de la partie requérante ainsi que le domicile élu
- l'objet de la demande et du recours et un exposé des faits et des moyens
- les nom et adresse de la partie adverse
- une copie des actes, dispositions réglementaires ou décisions critiquées
- dans les cas où la requérante est une personne morale, une copie de ses statuts publiés et de ses statuts coordonnés en vigueur et, si cette personne morale n'est pas représentée par un avocat, de l'acte de désignation de ses organes ainsi que la preuve que l'organe habilité a décidé d'agir en justice
- en même temps qu'elle introduit sa requête, la partie requérante envoie une copie de celle-ci à la partie adverse pour son information
- la suspension de la décision ainsi que des mesures provisoires peuvent également être demandées par requête au Conseil d'Etat. La requête en suspension ou en mesures provisoires contiendra un exposé des faits qui, selon son auteur, justifieront l'urgence invoquée à l'appui de ladite requête.

6.40. Gestion locative des biens communaux – Mr xxxx (06/04/2009) – Cave Sottais – Renon – Pour information

Le Collège a pris connaissance du courriel de renom de xxxx.

6.41. Gestion locative des biens communaux – Crèche Les enfants de la Tourelle (06/01/2011) – Travaux de raccordement du four vapeur – Décision à prendre quant à la réalisation des travaux

Le Collège a :

- marqué accord sur la réalisation des différents travaux pour le raccordement du four à vapeur;
- décidé d'intégrer ces travaux dans le projet d'extension de la crèche.

6.42. Gestion locative des biens communaux – Mme xxxx (06/14/2005) – Atelier rue Courte du Pont 20-22 – Décès – Libération de la garantie locative

Le Collège a :

- prendre connaissance du courriel de M. xxxx
- prendre connaissance de l'acte de décès de Mme xxxx
- marqué accord sur la libération de la garantie locative.

6.43. Gestion locative des biens communaux – Cave des Sottais 2 – Mr xxxx (06/04/2009) – Demande de location

Le Collège a :

- pris connaissance du courriel de M. xxxx ;
- marqué accord sur le projet de convention et sur le prix du loyer à hauteur de 25€/mois;
- marqué accord sur l'établissement de l'état des lieux et le cas échéant, chargé le Service de la maintenance de le faire.

6.44. Gestion locative des biens communaux – appartement sis rue Gretry 15/2 – Résidence «Le Châtaigner» (06/04/22) – Modalités de mise en location

Le Collège a décidé d'autoriser les modalités de la mise en location de l'appartement sis rue Gretry 15/2 à Verviers, à savoir : 1) demande d'estimation du prix du loyer par Me Denis et 2) lancement des modalités de publicité après fixation du prix.

6.45. Gestion Locative des Biens Communaux – Place Sommeleville 4/2 étage – Mme xxxx(6/03/2018) – Remplacement de la chaudière – Poursuite du bail – Dédommagement financier

Le Collège a marqué accord sur la poursuite du bail de Mme xxxx pour l'appartement sis place de Sommeleville 4/2ème étage.

Il s'est prononcé sur le dédommagement financier pour les mois de carence de chauffage et d'eau chaude (intégralité des loyers, pourcentage...).

Le Collège a souhaité que les services vérifient si le bien est aux normes (notamment électricité - gaz).

6.46. Gestion Locative des Biens Communaux – Mme xxxx (06-12/2005) – Appartement Place Lambert Fraipont 9 – Décès du preneur – Non reprise du bail de Mme xxxx par son fils – Proposition de conclusion d'un bail d'un an – Approbation

Le Collège a :

- pris acte du décès de Mme xxxx;
- pris connaissance du souhait de reprise du bail à son nom de Mr xxxx.

Le Collège n'a cependant pas marqué accord sur la poursuite de l'occupation du bien par Mr xxxx.

6.47. Gestion Locative des Biens Communaux – Crapaurue 160 – xxxx (6/03/19) – [perte de la chose louée] – Libération des lieux - Négociation – Décision à prendre – puis reproduit

6.48. Gestion Locative des Biens Communaux – rue de l'Harmonie 51 – Remboursement du surcoût de l'électricité lié à la pose de déshumidificateurs

Le Collège a marqué accord sur le remboursement du surcoût de l'électricité lié à la pose de déshumidificateurs, soit 690,00 € au profit de M. et Mme xxxx.

6.49. Gestion Locative des Biens Communaux – Vitrites du C&A - demande d'occupation à titre précaire par «Ville dans la Ville»

Le Collège a marqué accord sur l'apposition d'éléments de vitrophanie sur deux vitrines du C&A en y mentionnant le centre commercial "la Ville dans la Ville" et ce, à titre gratuit vu la proximité du lieu et ce à titre précaire également.

6.50. Gestion locative des biens communaux – rue du Palais 155 (03-06/2022) – Rapport sur l'état du bâtiment – Position à prendre quant à l'occupation – Convention – Dossier reproduit à la demande du Collège – Estimation des travaux par les services techniques de la Ville

Le Collège a décidé de :

1. prendre connaissance du rapport daté du 2 septembre 2022 concernant la remise en conformité du bâtiment (gaz, électricité, sécurité incendie) sis rue du Palais 155 à Verviers et son coût ;
2. marquer accord sur tous les travaux à faire ;

3. prévoir les montants en modification budgétaire 2 ;
4. prévoir une publicité pour la location.

6.51. Gestion Locative des Biens Communaux – Conciergerie Plaine de Rouheid (02-28/2022) – Occupation précaire – Convention

Le Collège a décidé de prendre connaissance de la convention d'occupation précaire pour la conciergerie de la Plaine Rouheid, couvrant la période du 22/09 au 30/09/22 par M. Louis DELREZ et de marquer accord sur ladite convention.

6.52. Gestion Locative des Biens Communaux – Société Royale Harmonie – Implantation au sein du CTLM – Convention d'occupation précaire – décision à prendre – A soumettre au Conseil communal

Le Collège a décidé de :

- prendre connaissance de la convention d'occupation précaire établie entre l'A.S.B.L. AQUALAINE et l'A.S.B.L. SOCIETE ROYALE HARMONIE;
- approuver les modalités reprises dans ladite convention.

6.53. Gestion Locative des Biens Communaux – Surface rue de Heusy 21 rez (27-02/2022) – Estimation des travaux de conformité à réaliser – décision à prendre

Le Collège a décidé, en raison du coût de remise en état (+/- 4245 €), de se prononcer positivement sur la réalisation des travaux de mise en conformité électricité/gaz pour la surface du rez de chaussée sise rue de Heusy 21 à Verviers.

6.54. Gestion Locative des Biens Communaux – Pâturage sise Avenue Alexandre Duchesne – Convention d'occupation précaire – Mr xxxx (01-08/2022)

Le Collège a décidé d'approuver le projet de convention d'occupation à titre précaire et gratuit à M. xxxx relativement à un terrain situé Avenue Alexandre Duchesne, cadastré 2ème Division, Section C, n°131 H3.

6.55. Gestion Locative des Biens Communaux – AER Précompte immobilier – Note récapitulative pour information – Détail des dépenses honorées par la Ville en 2022

Le Collège a décidé de :

- mandater le Service de Gestion Locative des Biens Communaux afin que ce dernier tente d'obtenir les exonérations futures pour les biens démolis sis rue Spintay dès 2023;
- mandater le Service de Gestion Locative des Biens Communaux afin d'obtenir l'exonération pour les numéros 52, 130 et 130 A sis rue Spintay puisqu'ils servent à des fins administratives ;
- mandater le Service "Acquisitions" afin de régulariser la situation des biens soumis au paiement du PRI sis rue du 1er de Ligne, 3 à 4800 Verviers (appartements, caves et garages) ;
- de refacturer le précompte immobilier à nos derniers locataires commerciaux.

6.56. Gestion Locative des Biens Communaux – rue du Palais 155 (03-06/2022) – Suites réservées à la décision du Collège communal du 9 septembre 2022 – Planification et gestion des travaux, conditions d'occupation et mesures de publicité

Le Collège a décidé :

- 1) que toute occupation par un futur locataire sera conditionnée à la prise en charge financière des travaux suivants ainsi que ces modalités :
 - * remise en état du plafond en bois sis au rez-de-chaussée
 - * installation électrique (uniquement les travaux nécessaires à l'attestation)
 - * le coût inhérent à ces travaux préalables dont la réalisation sera supportée par le futur locataire sera déduit à due concurrence du futur loyer auquel ce dernier sera soumis
 - * trois devis devront être demandés à des prestataires. Ces devis seront soumis à approbation du Service Maintenance. La minoration des loyers se fera à due concurrence des factures dûment approuvées.
- 2) de confier l'estimation du loyer au Notaire DENYS conformément au marché stock

- 3) d'autoriser le lancement de la procédure de publicité pour une période effective de 15 jours via le site internet de la Ville, le site Facebook ainsi que l'affichage sur place. Pour rappel, cette publicité sera assortie de la condition de réaliser les travaux repris aux points 7 et 8 de la liste y relative (ainsi que de la condition de ne former qu'une seule entité usagère avec l'académie)
- 4) de prendre connaissance que le précédent occupant a renoncé à l'ensemble de son mobilier, le futur locataire conservera dès lors le mobilier existant sauf le billard qui sera qui proposé au monde associatif
- 5) de présenter un dossier à une prochaine séance du Collège afin d'obtenir l'accord de ce dernier quant aux candidatures reçues afin de désigner le futur locataire et fixation des modalités du bail qui comprendra les droits et obligations des parties dont notamment la prise en charge financière des énergies.

6.57. Gestion locative des biens communaux – ACP Verviers – rue du Collège 35/37/39 – remboursement de la quote-part de la franchise d'assurance à un autre copropriétaire – montant sollicité à l'assurance – dossier reproduit

Le Collège a décidé de :

- prendre connaissance des factures et montants transmis à la Baloise via le syndic de l'ACP Verviers;
- autoriser le remboursement à M. xxxx de la somme de 18.031,00 € correspondant à la quote-part de la franchise de l'assurance de la Ville de Verviers, pour le bâtiment sis rue du Collège 35/37/39 - ACP Verviers;
- autoriser l'utilisation de l'allocation 140 10-126-01 pour ce remboursement.

6.58. Gestion locative des biens communaux – APRIL (anciennement Planet Parfum) (27/05/2021) – Pont-aux-Lions, 2 – Perte de la chose louée – contestation – suite à donner

Le Collège a pris connaissance du dossier et a décidé de mandater notre conseil, Me PETIT afin de répondre à son confrère, et le cas échéant, représenter la Ville de Verviers en cas de contestation devant un magistrat.

6.59. Gestion locative des biens communaux – Appartement 127 résidence LES SOTTAIS (06/02/2021) – rue du 1er de Ligne 3/127 – bail d'habitation principale et arriérés – soumettre au prochain Conseil communal

Le Collège a décidé de récupérer l'arriéré des 5 ans, avec un étalement à négocier avec le D.F.

6.60. Gestion locative des biens communaux – JONCKEU – Création d'un site de dépôt de terres de chantiers – Accord de principe du Collège – décision

Le Collège a décidé /

1. de prendre connaissance de la demande de M. xxxx, laquelle est confirmée par d'autres promoteurs ;
2. de donner un accord de principe sur la création d'un site de dépôt de terres de chantiers sur le territoire verviétois et plus particulièrement au Jonckeu ;
3. de mandater les Services techniques afin qu'ils délivrent des rapports portant sur :
 - l'identification des surfaces à mettre en location (quantifier la surface)
 - le type de permis qui s'imposent et identifier les parties auxquelles ils incombent
 - les modalités d'accès, l'analyse du charroi et de la mobilité ainsi que les risques éventuels de nuisance tant en matière de pollution (création éventuelle de dalles au sol préalablement à l'utilisation du site) que de désagréments à l'égard des propriétés voisines
 - l'obtention s'il échet de l'avis conforme de Mme la Fonctionnaire-déléguée
4. dès que la surface allouée sera définie officiellement par les Services techniques, de mandater le service G.L.B.C. afin qu'il sollicite le notaire DENYS en vue d'estimer un loyer minimum et ensuite lancer la procédure de publicité conditionnée, d'une part, au partage à différents bénéficiaires de l'espace mis en location et, d'autre part, au respect de toutes les réglementations inhérentes à ce type de projets relevant de la valorisation de terres excavées.
5. d'affiner la réflexion au niveau des éventuelles responsabilités de chacun avec les services techniques.

6.61. Gestion locative des biens communaux – Place Sommeleville 4/2 étage (06/03/2018) – Remplacement de la chaudière – Poursuite du bail – Dédommagement financier – dossier reproduit

Le Collège a marqué accord sur la poursuite du bail et marqué accord sur le dédommagement financier mais à compenser en partie sur le loyer non perçu en juin 2022 alors que la chaudière était remplacée.

6.62. Gestion locative des biens communaux – Appartement 127 résidence LES SOTTAIS (06/02/2021) –rue du 1er de Ligne 3/127 – bail d’habitation principale – estimation du loyer – soumettre au prochain Conseil communal

Le Collège a décidé de :

- confirmer qu’il ne se positionnera pas vers un renon eu égard à l’âge respectable de notre locataire ;
- Fixer le loyer à 400,00 €, vu la spécificité de la situation (locataire âgée, de longue date).

6.63. Gestion locative des biens communaux – Esplanade de la Grâce – Kiosque (27-01-22) – Estimation du notaire – Décision à prendre quant à la vente ou à la location

Le Collège a décidé de prendre connaissance de l’estimation de Me Denis, de se positionner de la sorte /

- dans le cas d’une vente, de renvoyer le dossier à Mme G. en vue de lancer les procédures ad hoc ;
- dans le cas d’une location, définir les affectations souhaitées à cet endroit, renvoyer le dossier au Service de Gestion Locative des Biens Communaux et d’autoriser les mesures de publicité ;
- et de reproduire et faire copie TVX lorsqu’une option sera dégagée notamment cf la demande de l’Hôtel VDV.

6.64. Gestion locative des biens communaux – appartement sis rue Grétry 15/2 – Résidence «Le Châtaigner» (06/04/22) – Fixation du prix du loyer

Le Collège a décidé de se prononcer sur le montant mensuel du loyer de l’appartement 0A (cave et emplacement de parking) sis au rez-de-chaussée de la Résidence « Le Châtaigner » sise rue Grétry 15/2 à Verviers et de le fixer à 600,00 € vu la qualité du locataire.

Le Collège a décidé également de faire entamer les démarches pour la mise en location.

6.65. Gestion locative des biens communaux – rue du Collège 35/37/39 – Changement de syndic (06/00/syndic) – Adoption du cahier des charges et désignation de trois firmes à consulter

Le Collège a approuvé le lancement de la procédure de marché public pour la désignation d’un syndic de copropriété pour le bâtiment commercial ACP Verviers, sis rue du Collège 35/37/39, a approuvé le cahier spécial des charges et a approuvé également la liste des trois firmes à consulter.

6.66. Gestion locative des biens communaux – rue de Heusy 21/3 – Monsieur xxxx (06/08/07) – Décision à prendre quant à la poursuite du bail ou l’envoi du renon

Le Collège a décidé de ne pas poursuivre le bail et de donner le renon au locataire dans les formes prescrites.

7. Gestion des Energies

Le Service de Gestion des Energies a pour mission de relever toutes les consommations en eau, gaz et électricité qui sont facturées à la Ville.

Dès lors que ces énergies, ces consommations sont à charge de locataires, le service via un agent attitré à cette fonction au sein du service de Gestion Locative des Biens Communaux facture les montants délivrés par le Service des Energies en ce compris le détail des coûts, index, etc.

Lorsque cela s’avère nécessaire, en collaboration avec les services du Directeur financier, un dossier contentieux et/ou un dossier portant sur un fractionnement de la dette peut être établi si nécessaire.

Le travail de remise en ordre de tous ces aspects énergétiques et leur facturation est un travail colossal qui requiert beaucoup de patience car les agents sont tributaires:

- de la bonne volonté de nos locataires (voire concierges) pour la communication des consommations annuelles ;
- des difficultés rencontrées pour cibler la localisation et l’identification des différents compteurs et décompteurs;
- des relevés et de leur transmission par les sociétés gérant notamment les calorimètres.

Gestion locative des biens communaux – Remboursement des loyers trop perçus suite aux fins de bail consécutives aux inondations – information

Le Collège a marqué accord sur les remboursements suivants:

Nom	Adresse du bien	Etat de la dette
Logement		
	Rue Jules Cerexhe 86/3-4 à 4800 VERVIERS	842,68 € (juillet et août)
	Place Sommeleville 4, 2ème étage à 4800 VERVIERS	1.107,10 € (juillet, août et sept)
	Crapaurue 160, 2ème étage à 4800 VERVIERS	727,74 € (juillet et août)

Commercial		
BELLE MODE	Rue Coronmeuse 57 à 4800 VERVIERS	488,81 € (surplus juillet)
CARREFOUR Belgium SA 1	Rue du Collège 39 à 4800 VERVIERS	7.783,39 € (prorata trimestriel)
CARREFOUR Belgium SA 2	Rue du Collège 39 à 4800 VERVIERS	8.320,25 € (prorata trimestriel)
DUFRAIS Boucherie	Grand Bazar (Pont aux Lions 2 à 4800 VERVIERS)	1.806,45 € (surplus juillet)
FOREM	Rue coronmeuse 53/55 à 4800 VERVIERS	13.028,60 € (juillet et août)
INDIGO - BESIX PARK	Rue du Collège 62 à 4800 VERVIERS	2.935,48 € (juillet -> novembre)
PIZZERIA DU GRAND BAZAR	Grand Bazar (Pont aux Lions 2 à 4800 VERVIERS)	1.107,88 € (juillet)
RESEACH & DEVELOPMT Sprl	Place Verte 20-28 à 4800 VERVIERS	758,06 € (prorata trimestriel)
SOCIETE ROYALE DES ARCHIVES	Place Sommeleville 6 à 4800 VERVIERS	242,27 € (juillet -> janvier)
WE	Place Verte 20-28 à 4800 VERVIERS	5.335,18 € (surplus de loyer payé **/ au CA + prorata juillet)

LOGEO		
LOGEO - Quai de la Batte 7	Rue de la Batte 7 à 4800 VERVIERS	227,35 € (juillet)
LOGEO - Quai de la Batte 9	Rue de la Batte 9 à 4800 VERVIERS	209,41 € (juillet)
LOGEO - Rue J. Cerexhe 86/2	Rue Jules Cerexhe 86/2 à 4800 VERVIERS	1.316,30 € (juillet -> octobre)

8. Mise en place de mesure en vue de s'intégrer dans une politique de développement durable

8.1. Baux commerciaux

Afin de pérenniser impérativement les commerces sans minorer de manière abusive le montant des loyers, il a été proposé de refixer les loyers annuels calculés sur base d'une moyenne effectuée des chiffres d'affaires d'exercices comptables précédents et ainsi de fixer le montant du loyer à **10%** du chiffre d'affaires et ce en année N.

Nous optons par ailleurs pour un montant des loyers pour les prochaines années (N+1, N+2, ...) qui sera ensuite calculé sur le chiffre d'affaires de l'année précédente arrêté au 31/12.

Un seuil minimum de montant de loyer à percevoir est également imposé.

8.2. Baux d'habitation et baux ASBL – estimation des loyers

Une application plus stricte de la circulaire Wallonne du 23 février 2016 est exigée par la Direction de l'Administration.

SECTION 6 - CELLULE INFORMATIQUE

1.- Nouvelles acquisitions

- élaboration des dossiers, composition des cahiers spéciaux des charges, consultation de fournisseurs, dépouillement des offres, réception du matériel, vérification des configurations, installation des divers logiciels et tests. Implantation du matériel dans les services. Dépannages, reconditionnement et affectation du matériel remplacé
- divers contrats de maintenance
- diverses petites fournitures : fardes d'inventaire, élastiques, enveloppes, connecteurs, piles, cartouches imprimantes, toners imprimantes, CD, DVD, classeurs, classeurs suspendus, claviers, souris, sticks USB, processeurs, routeurs, pâte thermique, sacoches de transport, ampoule de projecteur, bombe d'air comprimé, multi prises, Câbles UPS, casques audio, SSD, Antennes WiFi, switches, ...

Matériel

	<u>Destinataires</u>	<u>Col</u>
Gestion des pointages	Divers services	39/09/2022
Onduleurs pour salle DRP	Divers services	22/12/2022
Serveurs pour salle DRP - MP2022-152	Divers services	22/12/2022
Switches & Firewall pour salle DRP - MP2022-153	Divers services	22/12/2022
Tablette Cimetières	Cimetières	
Acquisition de smartphone	Divers services	

Logiciel

	<u>Destinataires</u>	<u>Col</u>
Licences SQL & RDS User CAL - MP2022-064	Divers services	09/06/2022
Renouvellement licences Citrix	Divers services	19/05/2022
Renouvellement contrat VMWARE	Divers services	23/06/2022

Autres

	<u>Destinataires</u>	<u>Col</u>
Réinstallation des serveurs Scylla et SRV-COMPTA-01	Cellule informatique	08/09/2022
Contrats de Maintenance CIVADIS SA - MP2022-124	Cellule informatique	20/10/2022
Consultant IT - MP2022-131	Cellule informatique	27/10/2022
Marché d'assistance à la configuration réseau – Complément	Cellule informatique	29/09/2022

2.- Cellule informatique / Dossiers Collège communal

- acquisition et renouvellement de diverses licences (AutoCad, VMWare, Veeam Backup, Citrix, antispam, antivirus, ...)
- utilisation de l'allocation informatique à 100 %
- bons de commande à autoriser dépassant 2.500 €

Il va de soi que pour ces différents dossiers il y a tout le suivi, à savoir : élaboration des cahiers spéciaux des charges, divers rapports au Collège communal (propositions des dossiers au Conseil, listes des firmes à consulter, attributions des marchés), délibérations du Conseil communal, analyses des offres, consultations des fournisseurs (avec échanges de renseignements via courriers, emails), délibérations d'attributions du Collège, commandes, réceptions et vérifications du matériel et sa répartition dans les services, ...

3.- Dans différents services

- analyse d'offres lors d'acquisitions informatiques
- réalisations de programmations, créations de tableaux, de macros, de documents et de fichiers pour divers services (Taxes, Urbanisme, PASCAE, Personnel, ...)
- vérification des factures entrantes du matériel informatique et des prestations techniques
- relevé du matériel informatique à assurer
- récupération de supports dont les informations sont illisibles
- prises de contact avec les services techniques des fournisseurs lors de pannes du matériel
- dépannages et explications téléphoniques ou sur site pour des problèmes rencontrés dans l'utilisation quotidienne des logiciels bureautiques
- maintenance des applications existantes
- connexion de PC existants aux nouvelles infrastructures informatiques - Formations correspondantes
- mise en place de plan de travail avec les électriciens pour l'installation du câblage dans le cadre de la mise en réseau de tous les bureaux
- mise en place d'accès à Internet sur plusieurs PC
- mises à jour antivirus;
- analyse du matériel informatique en cas de problèmes détectés
- installations de nouveaux serveurs
- suivi des applications Collège/Conseil
- copies de CD, DVD
- récupération du matériel mis à la disposition des Echevins sortants (PC, tablette, smartphone, ...)
- vérification et reclassement éventuel du matériel récupéré
- configuration et installation du matériel mis à la disposition des nouveaux Echevins et de leurs collaborateurs (PC, tablette, smartphone, ...)
- intervention réseau (switches, firewall, ...)
- intervention problèmes DHCP
- recyclage ou revalorisation de matériel

- Personnel
 - suivi du logiciel e-Maestro et aide au coding
 - Personnel-Traitement : la Cellule informatique reste le centre d'édition pour la paie définitive et divers tirages

- Bureaux de l'Urbanisme, Environnement, Service technique de l'Urbanisme
 - adaptation de plusieurs parties du programme du bureau de l'Urbanisme
 - développement de nombreuses tables et macros avec le programme
 - création de nouveaux modèles types de lettres et de documents

- Etat civil
 - suivi du logiciel de l'Etat civil
 - demande de modification et/ou adaptation chez CIVADIS (ex ADEHIS - CIGER)
 - vérification de la numérisation des archives de l'Etat civil et leur indexation
 - intégration des actes manquants dans l'application Saphir
 - suivi du logiciel de prise de rendez-vous pour les inhumations (Touch4Info)

- Finances - Comptabilité
 - suivi du programme Phenix
 - demande de modification et/ou adaptation chez CIVADIS (ex ADEHIS - CIGER)

- Travaux - Service administratif
 - e-Maestro : suivi du logiciel et aide au coding
 - suivi de l'application 3P
- Travaux - Service technique
 - e-Maestro : suivi du logiciel et coding de celui-ci pour les demandes d'interventions dans les différents bâtiments publics
- Population
 - maintenance et adaptation du logiciel de gestion des files d'attente (Touch4Info)
- Logement
 - suivi et adaptation du logiciel de suivi des dossiers (4i)
- Instruction
 - suivi et adaptation du logiciel de gestion des enseignants (4i)
- Administration générale
 - rencontres avec des fournisseurs potentiels pour assister à des démonstrations de leur solution GED (remplacement d'e-Maestro)

SECTION 7 - PATRIMOINE PRIVE

Prime à l'embellissement de façades d'immeubles à haute valeur patrimoniale

1. *Immeuble sis Pont Saint Laurent 5/7*
Le Collège communal, en sa séance du 28.04.22, mandait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 19.04.22);
2. *Immeuble sis rue renier 13*
Le Collège communal, en sa séance du 18.08.22, mandait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 12.08.22);
3. *Immeuble sis rue Grandjean 30*
Le Collège communal, en sa séance du 06.10.22, mandait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 29.09.22);
4. *Immeuble sis rue Laoureux 19*
En sa séance du 06.10.22, fixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu du retard (lié à la crise du covid 19 ainsi qu'aux intempéries des printemps et été 2021) pris dans le carnet de commande (complet pour 2022) de l'entreprise chargée de réaliser le chantier) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;
5. *Immeuble sis rue Laoureux 21*
En sa séance du 06.10.22, fixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu du retard (lié à la crise du covid 19 ainsi qu'aux intempéries des printemps et été 2021) pris dans le carnet de commande (complet pour 2022) de l'entreprise chargée de réaliser le chantier) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;
6. *Immeuble sis rue des Minières 24*
Le Collège communal, en sa séance du 24.11.22, mandait le paiement de 2.500 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 04.11.22);
7. *Immeuble sis rue de la Colline 12/18*
Le Collège communal, en sa séance du 30.11.22, mandait le paiement de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 04.11.22);

8. *Immeuble sis rue du Palais 71*
En sa séance du 30.11.22, fixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu du carnet de commande complet de l'entreprise chargée de réaliser le chantier) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;
9. *Immeuble sis rue du Palais 75*
En sa séance du 30.11.22, fixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu du carnet de commande complet de l'entreprise chargée de réaliser le chantier) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;
10. *Immeuble sis rue des Raines 43*
En sa séance du 30.11.22, refixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu du carnet de commande complet de l'entreprise chargée de réaliser le chantier, dans un contexte où les modalités technico-administratives de réparation des dégâts matériels structurels liés aux inondations de juillet 2021 en ont retardé le planning) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;
11. *Immeuble sis rue des Raines 53*
En sa séance du 30.11.22, refixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu du carnet de commande complet de l'entreprise chargée de réaliser le chantier, dans un contexte où les modalités technico-administratives de réparation des dégâts matériels structurels liés aux inondations de juillet 2021 en ont retardé le planning) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;
12. *Immeuble sis rue Grandjean 38*
En sa séance du 14.12.22, fixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu du carnet de commande complet de l'entreprise chargée de réaliser le chantier) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23.

TITRE IX

ATTRIBUTIONS DE M. LE SEPTIEME ECHEVIN, K.A. LUKOKI

SECTION 1 - INTEGRATION SOCIALE ET RELATIONS INTERCULTURELLES

1. Festival Libertad

L'Echevinat de l'Interculturalité de la Ville de Verviers a proposé la 6ème édition du « Festival Libertad » le samedi 04 juin 2022.

Ce projet est porté par différents partenaires : le PCS, le PAC, le CRVI, les MJ, le CCV en collaboration avec la Ville de Verviers et avec le Soutien de la Province, de la Fédération Wallonie Bruxelles, du SPW, de la CSC, de la FGTB et de Lire et Ecrire.

Au cours de cette édition, Verviers a été un lieu de découvertes, d'échanges et de réflexions.

Plus qu'une mise en lumière de la diversité, notre objectif était de réaffirmer les valeurs d'antiracisme, d'égalité, de solidarité et de citoyenneté.

Concrètement, la journée s'est articulée autour de deux axes principaux : la présence active et la mise en valeur du secteur associatif et une programmation de concerts riche et variée.

Durant tout l'après-midi :

7 associations ont pu faire découvrir des plats traditionnels aux nombreux visiteurs.euse.s et familles présentes sur le site :

- Kenya for Child
- Association Pérou
- Centre Femmes/Hommes
- Centre culturel éducatif Verviétois
- Association Belgo-Philippines de Verviers
- Association Sourire pour nos enfants
- Vase du Potier

Une dizaine d'autres associations ont pu informer et sensibiliser le public présent par le biais d'animations.

Le CRVI a proposé des ateliers de customisation d'images de Verviers pour « rêver sa ville idéale ». Il a également mis en place un photomaton pour permettre à chacun.e d'immortaliser son passage sur le site et son engagement à lutter contre la discrimination.

Le PAC a orchestré un atelier d'expression artistique en réalisant une fresque cubique, avec le soutien de l'artiste graffeur Daddy Cookies, a également ponctué l'après-midi par des prises de paroles slamées par les participant.e.s d'un atelier au cours duquel des textes engagés pour l'égalité et le respect de tou.te.s ont été écrits. Une belle mise en valeur du travail accompli !

Le Ciep/CSC/Mutualité chrétienne a proposé un stand pour mettre en lumière la campagne « Qatarstrophe », par laquelle les participant.e.s marquent leur soutien aux travailleur.euse.s migrant.e.s du Qatar. Le foot ne justifie pas tout à n'importe quel prix !

L'A.S.B.L. Humondial a mis à disposition un moyen d'expression vivante au travers d'une bulle dans laquelle on pouvait déposer et/ou déclamer son envie pour une société plus libre.

DivRadio a été présente pour annoncer le programme, réaliser des interviews, et ambiancer l'après-midi par une présence musicale entre les concerts. Le tout diffusé en live sur la radio !

Unia a sensibilisé le public aux inégalités présentes dans les différents secteurs de notre société.

L'A.S.B.L. Grappa a réalisé une fresque collective tout au long de l'après-midi pour sensibiliser les citoyens et leur permettre d'exprimer leurs attentes.

Les Equipes populaires ont exposé le travail réalisé avec « La Voix des Sans-papier » et ont pu sensibiliser les personnes présentes à la situation complexe dans laquelle certain.e.s citoyen.ne.s se trouvent.

Le Centre Culturel de Verviers était également présent et a proposé à chacun.e de matérialiser un souhait pour le futur.

Les Maisons de Jeunes d'Hodimont et des Récollets ont tenu un bar dont les bénéfices serviront à financer des activités pour leurs jeunes.

La programmation musicale, portée par le partenariat, s'est déclinée tout au long de la journée dans une atmosphère chaleureuse et conviviale :

- À 14h00 : Dynamic Music, groupe qui émerge d'un projet musical porté par la MJ des Récollets - idéal pour lancer l'après-midi de concerts, avec une orientation plutôt Afrobeat.
- À 15h30 : Tar One, un artiste incontournable et ultra-local qui nous a fait découvrir son tout dernier album « Un peu de temps », sorti en avril dernier.
- À 17h00 : Walk on the Moon : toujours coloré de ses influences reggae, mais nettement teinté d'hip hop et de soul, Walk on the Moon révèle plus que jamais une énergie nouvelle et marque l'aboutissement de plusieurs années de recherche artistique!
- À 19h00 : Lubiana : s'est distinguée avec un univers pop très inspiré par les sonorités africaines qui se détachent de son instrument à cordes pincées, la kora.
- À 21h30 : Médine : a mis le feu sur la scène du Festival.

2. Festival de l'Interculturalité

La 8ème édition du Festival Interculturalité s'est tenue du 16/02 au 25 mars 2022.

Comme à l'accoutumée, le Festival s'articule autour de la date symbolique du 21 mars, Journée mondiale de lutte contre le racisme.

Différentes actions phares y ont été présentées : un spectacle au Centre Culturel de Verviers - une conférence au Centre Culturel de Dison et la traditionnelle et désormais incontournable « Marche contre les discriminations » qui a relié Dison à Verviers.

C'est ainsi que l'exposition « Zoos Humains, l'invention du Sauvage » a été présentée du 19 février au 26 mars 2022.

C'est au travers de visites guidées de cette exposition forte que les partenaires du Festival Interculturalité ont invité les participants à découvrir et poser un regard critique sur cette partie de notre histoire et sur les traces qu'elle laisse encore visibles dans notre société contemporaine.

3. Elaboration du Plan Diversité

La Ville et le CPAS de Verviers ont décidé d'accorder une attention particulière à la gestion de la diversité afin de valoriser les différents groupes associés à une politique de la diversité présents sur son territoire. Pour ce faire, une mission d'étude et d'analyse au sein de l'administration communale de la Ville et du CPAS de Verviers a été menée.

L'étude s'intéresse aux attitudes et perceptions du personnel face à la politique de diversité et de non-discrimination lors du recrutement, de l'avancement de la carrière et de l'accueil du public.

La mission, menée par le CEDEM, s'est déclinée en trois phases : une étude quantitative via une enquête en ligne par questionnaire (phase 1), une étude qualitative à travers une analyse par focus groups (phase 2) et par le biais de la mise en place d'un groupe mixte d'experts pour discuter des résultats des deux premières phases (phase 3). Au total, 901 employé.e.s étaient concerné.e.s à la Ville contre 873 employé.e.s au CPAS (Taux de réponse : 19,7%). Cinq critères de diversité ont été priorisés : le sexe, l'âge, l'origine nationale, la situation de handicap et le niveau d'études.

Le rapport final sera présenté en 2023.

En parallèle, des séances de sensibilisations soutenues dans le cadre du projet PCI, ont été mis en place.

C'est ainsi qu'un afterwork a été organisé le 13/10/2022 de 16h à 18h.

L'objectif était de faire échanger et réfléchir les participants à la notion de « diversité », dans un cadre convivial et décontracté, et de récolter ainsi des informations permettant de préparer les séances de sensibilisation afin qu'elles correspondent au mieux aux attentes, besoins et questionnements des agents

Sur les 40 places disponibles, 35 agents se sont inscrits et 30 personnes ont effectivement participé au échanges. Ces agents provenaient de services variés : Instruction publique, Travaux, Apparitorat, Centre Laine & Mode, Etrangers, Jeunesse-Animations-Tourisme, Cellule stratégique, Cellule informatique, Egalité des Chances, Urbanisme, Plan de Prévention, Aménagement du territoire, Développement durable, Police administrative et Accueil.

Nous constatons l'absence des ouvrier.e.s communaux.ales ainsi que celle des technicien.ne.s de surface, ce qui soulève une fois de plus la difficulté de communiquer vers les agents qui ne disposent pas d'une adresse email. De plus, dans le cadre de cet appel à projet, une séance de sensibilisation a été proposée.

Lors de cette sensibilisation, le travail s'est fait en deux groupes différents à des horaires distincts. A la fin de cette séance, les constats furent les suivants :

Tout d'abord, les participants inscrits sur base volontaires étaient en réflexion avant de participer à la sensibilisation (une envie de participation et de travail).

Plusieurs pistes d'actions concrètes ce sont dégagées, notamment en fonction des différents services présents ; par exemple une piste de travail avec le service environnement concernant la traduction de certains documents, mais aussi des collaborations interservices afin d'échanges des bonnes pratiques administratives.

4. Elaboration du Plan de Lutte contre le Racisme.

En réponse à une motion déposée au Conseil communal, un Plan de Lutte contre le Racisme a été rédigé conjointement par l'Echevinat de l'Interculturalité, le CRVI et Unia. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communal en séance du 19 octobre 2020. Sa mise en œuvre est portée par le CRVI, avec le soutien de l'Echevinat de l'Interculturalité.

Dans le courant 2021, 4 réunions de travail ont été initiées par le CRVI.

5. Subsidés de l'Echevinat aux associations

L'Echevinat de l'intégration sociale, gère les demandes de subsidés dit de « fin d'année » qui lui sont adressées. Il octroie des subsidés à différentes associations.

Il a été décidé par le Conseil Communal d'octroyer les subventions suivantes sous forme d'argent à :

- L'asbl Belgo-sénégalaise
- La Belle Diversité
- Le Centre Femmes-Hommes
- Le CRVI
- Maison des Jeunes de Hodimont
- PAC
- Le Monde Solidaire
- Vie Féminine
- PALANCAS NEGRAS

SECTION 2 - COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

1. 11.11.11

Soutien à l'opération 11.11.11 du CDCN : mise en œuvre de la promotion et gestion des stocks mis à disposition des bénévoles. Cette année 792 € ont pu être récolté malgré le contexte particulier de la hausse du cout énergétique et des difficultés conjoncturelles.

2. Aide à des projets de développement

Sur proposition du Collège communal, le Conseil a octroyé un subsidé à l'A.S.B.L. I.P.A.M.E.C., **I**nitatives des **P**aniers des **M**énagères de **C**ibombo. Ce subsidé de 4.000 Euros visait à la construction d'une pleine de jeu à Cibombo (RDC). Un autre subsidé de 1000,00 a été octroyé à l'asbl Essalem pour la construction d'un puits au Maroc.

SECTION 3 - SPORTS

1. Associations sportives

Le service des sports a tenu à jour l'inventaire des associations sportives verviétoises; près de 110 clubs y figurent. Le répertoire mentionne, pour chaque association, les coordonnées complètes des président et secrétaire par club. Cette mise à jour s'effectue aussi sur le nouveau site internet de la Ville : www.verviers.be

Aucun répertoire publié sous la forme de brochure n'a été envisagé.

Durant le premier trimestre, le Collège communal a soutenu diverses initiatives émanant d'associations sportives verviétoises sous différentes formes, dont le prêt gratuit de matériel et de transport, par le biais du service des animations, de partenariats ou de subsides.

2. Subsides et interventions financières

Allocation 764/332-01 (260,00 €)

Cotisations de membres d'associations pour des actions sportives

La somme de 260,00 € a été versée à l'Association des établissements sportifs (AES) A.S.B.L., dont la Ville est membre, en guise de cotisation annuelle.

Allocation 764/33201-02 (10.000 €)

Subside à Futurofoot

Après approbation par le Conseil communal, un subside de 5.000,00 € destiné à la formation des joueurs de football de Futurofoot A.S.B.L. a été versé après réception de son budget pour la saison 2021-2022. Le solde, soit 5.000,00 € a été réservé et a été présenté au Conseil communal dès réception des comptes de la saison 2021-2022, ainsi que de son rapport d'activités. La convention a automatiquement pris fin au 31/12/2022.

Allocation 764/33202-02 (700,00 €)

Soutien de la Ville pour la formation des jeunes joueurs de handball

Après MB et approbation par le Collège communal, un subside de 700,00 € destiné à la formation des joueurs de handball a été versé au Handball Club Verviers, A.S.B.L.

Allocation 764/33203-02 (1.350,00 €)

Soutien de la Ville pour le tournoi de tennis Challenger.

Après approbation par le Conseil communal, un subside de 1.500,00 € destiné au tournoi de tennis Challenger organisé par le RETC Lambermont, A.S.B.L. a été versé en guise de price money.

Allocation 764/33204-02 (18.500,00 €)

Soutien de la Ville pour la formation des jeunes joueurs de football

En 2016, la Haute Assemblée avait approuvé les critères d'attribution relatifs au versement d'un subside communal en faveur de clubs de football. Pour 2022, après la modification des montants approuvés en sa séance du 19 décembre, le conseil communal a, en sa séance du 30 janvier 2023, réparti les 18.500,00 € de l'allocation susvisée de la façon suivante : RFC Heusy-Rouheid, A.S.B.L. (6.375,00 €), FC Royale Entente rechaintoise, A.S.B.L. (4.775,00 €), SRU Verviers, A.S.B.L. (2.175,00 €) et FC Entente stembertoise, A.S.B.L. (5.175,00 €).

Allocation 764/33205-02 (13.700,00 €)

Intervention communale en faveur de « La Maison verviétoise des sports », A.S.B.L.

Après approbation par le Conseil communal, un subside de 13.700,00 € inscrit au budget ordinaire destiné à "La Maison verviétoise des sports", A.S.B.L. a été versé en 12 mensualités. L'A.S.B.L. avait soumis au conseil communal pour approbation son rapport d'activités et ses comptes pour l'année 2021, ainsi que son budget 2022, conformément au contrat de gestion conclu entre la Ville et ladite A.S.B.L. pour la période 2019-2024 (ce dernier ayant été approuvé par le conseil communal).

Allocation 764/33206-02 (5.500,00 €)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de tennis de table

Après approbation par le Collège communal et réception des justificatifs, le subside de 5.500,00 € en faveur du T.T. Vervia, A.S.B.L. lui a été versée.

Allocation 764/33207-02 (16.000,00 €)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de basket-ball

Après approbation par le Conseil communal et selon la convention signée pour la période 2019-2024 entre la Ville et le bénéficiaire, la somme de 16.000,00 € en faveur de Vervier Youth basket-ball Association (VYBA), A.S.B.L. a été versée par moitié après réception des comptes 2021-2022 sur l'exercice 2021 et le budget 2022-2023 sur l'exercice 2022. Par conséquent, le solde de 8.000,00 € disponible à l'exercice 2022 a été réservé et sera versé après la réception des comptes de la saison 2022-2023. La convention a été dénoncée au 31/12/2022.

Allocation 764/33208-02 (12.600,00 €)

Soutien pour des initiatives et des projets sportifs

Le crédit de cette allocation pour 2022 n'a pas été utilisé. Le Collège communal a approuvé le principe de sa réinscription en 2023 par MB.

Par contre et après MB1, l'allocation 764/33208-02 s'est vue créditée d'une somme de 12.600,00 € en raison d'un report du crédit 2021. Ce report était notamment justifié par les difficultés rencontrées par plusieurs clubs suite aux inondations ou suite à l'incidence (à la fois financière et sur le nombre de membres) des travaux de rénovation de l'infrastructure sportive occupée. Le service des sports a proposé de répartir cette somme de façon justifiée entre différents bénéficiaires :

- T.T. Pingouin, A.S.B.L. : majoration de leur redevance locative annuelle - 3.000,00 €;
- TT Plaisir : redevance locative plus élevée suite à la délocalisation de ses activités vu l'inoccupation pour cause d'inondations du centre sportif Albert Moray - 200,00 €;
- Royal Verviers Natation : subside exceptionnel pour une aide à la relance (projet d'engagement de moniteurs et recrutement des membres en vue de la reprise des activités à la piscine de Verviers) - 3.000,00 €;
- Royal Ensival Natation, A.S.B.L. : (idem) - 1.500,00 €;
- Union Athlétique Hautes Fagnes, A.S.B.L. : appel à projets pour une aide spécifique exceptionnelle à la relance sportive : 800,00 €;
- Essalem, A.S.B.L. : appel à projets pour une aide spécifique exceptionnelle à la relance sportive - 800,00 €;
- Royal Badminton Club Verviers, A.S.B.L. : appel à projets pour une aide spécifique exceptionnelle à la relance sportive - 700,00 € -
- Journée sportive de septembre (dans le cadre d'un projet de relance sportive) - réservation de crédit pour indemnités de prestations à verser à différents clubs partenaires - 2.600,00 €.

Allocation 764/33210-02 (14.500 €)

Soutien pour la formation des jeunes sportifs.

Cette nouvelle allocation vise un double but : celui de favoriser le rapprochement entre un club sportif et une école et faciliter la pratique sportive des enfants du réseau primaire par le biais de cette collaboration club/école.

La subvention, valable pour trois ans, compte désormais comme bénéficiaires : Royal Excelsior Tennis club de Lambermont, A.S.B.L. (2 fois 3.500,00 €), Funakoshi Do Jo, A.S.B.L. (3.500,00 €) et le Royal Hockey Club Verviers, A.S.B.L. (4.000,00 €).

Un rapport d'activités annuel et des justificatifs de dépenses sont nécessaires pour libérer le subside de l'année suivante.

Allocation 764/33211-02 (14.850,00 €)

Subsides aux clubs pour la location d'infrastructures sportives

Cette allocation n'a pas été utilisée.

Allocation 764/33212-02 (4.0500,00 €)

Organisation de stages

Le crédit 2022 de cette allocation n'a pas été utilisée. Le Collège communal a approuvé le principe de sa réinscription en 2023 par MB.

Allocation 764/33213-02 (650,00 €)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de tennis

Après MB et approbation par le Collège communal, le subside de 650,00 € en faveur du RETC LAMBERMONT, A.S.B.L. lui a été versé pour assurer la formation de ses jeunes joueurs de tennis.

Allocation 764/33207-02 (16.000,00 €)

Soutien de la Ville pour la formation des joueurs de basket-ball du RABC Ensival, A.S.B.L.

Après MB, approbation par le Conseil communal et selon la nouvelle convention signée pour la période 2019-2024 entre la ville et le bénéficiaire, la somme 8.000 € en faveur du RABC ENSIVAL, A.S.B.L. a été versée vu la réception du budget pour la saison 2022-2023.

Par conséquent, le solde de 8.000 € disponible à l'exercice 2022 a été réservé et sera versé après la réception des comptes de la saison 2022-2023. La convention a été dénoncée au 31/12/2022.

Allocation 764/33220-02

Subsides « anniversaire »

Aucun club n'a bénéficié de cette subvention spécifique liée au nombre d'années d'existence.

Allocation 764/12403-48 (4.500 €)

Organisation de manifestations sportives

Les dépenses à charge de cette allocation servent généralement à couvrir des frais liés au soutien de diverses organisations dans le cadre d'un partenariat conclu entre la Ville et certains organisateurs d'événements, acheter des coupes, des médailles, du matériel sportif, des ballons.

Les deux agents du service ont organisé une journée sportive le 23 septembre destinée aux élèves de 5^e année du réseau primaire communal. Plus de 200 enfants y ont participé. Le coût total consacré à cette journée s'élève à 4.500,15 €, transports et catering compris.

Depuis 2022, l'allocation 764/12403-48 est utilisée pour faire face à différentes dépenses relatives à l'organisation des balades vélos de l'été. Les dépenses pour 2022 s'élèvent à 889,33€ et ont été honorées par La Maison Verviétoise des Sports, A.S.B.L.

Les inondations survenues à Verviers et dans les environs dans la nuit du 14 au 15 juillet 2021 avaient conduit à l'annulation d'une étape de la course cycliste Tour de Wallonie. Les organisateurs de cette épreuve (TRW) ont sollicité la Ville pour y organiser, apparemment, le départ d'une étape de la même étape lors de l'édition 2022, le 24 juillet. La convention entre la Ville et les organisateurs a également été reconduite; la Ville, en procédant à des dépenses de 2.151,28€ a respecté ses obligations reprises dans le cahier des charges lié à l'épreuve.

Une allocation spécifique (764/12405-48 - organisation du Tour de Wallonie) d'un montant équivalent avait été créée pour l'occasion.

Le club Karaté Reale a reçu, après approbation par le conseil communal, une subvention de 750,00 € pour couvrir ses frais d'achat de médailles, de coupes et autres souvenirs dans le cadre de la compétition internationale qu'il a organisée les 26 et 27 novembre.

Cette allocation a enfin servi à couvrir les frais d'organisation et de réception relative au Mérite sportif Jean Voisin qui s'est déroulée le 18 novembre à l'Hôtel de Ville. Les lauréats de ce trophée sont les suivants :

- Prix d'une vie sportive: feu M. Daniel PAULUS pour ses 40 années de dévouement à la pratique du tennis de table (dont plusieurs années au sein du T.T. Pingouin) et Mme et M. BOVY, chevilles ouvrières du Royal Verviers Natation;
- Prix de la jeunesse: Mademoiselle Ejja IMAN (trois fois championne de Belgique de karaté);
- Challenge Jean Voisin: M. Roger HABSCH.

Allocation 764/124-48 (700,00 €)

Soutien de la Ville pour des manifestations sportives dans les infrastructures sportives facturées par Synergis.

Cette intervention communale est possible pour l'occupation d'infrastructures par des clubs sportifs si et seulement si les activités s'inscrivent, selon les cas envisagés, dans un cadre communal et sportif, ou scolaire et sportif ou revêtant un caractère "grand public" sans perception d'un droit d'entrée sur le site.

Cette allocation n'a pas été sollicitée en 2022.

Allocation 764/123-17 (3.504,60 €)

Frais de formation sportive du personnel communal.

Les séances de pilâtes ont repris au mois de mars 2022 avec une fréquence trois séances par semaine (incluant certains congés scolaires) et ont rassemblé 53 agents Ville et CPAS confondus.

Un solde positif de 40,00 € était disponible au 31/12/2022.

3. Evenements sportifs

La contribution habituelle du service des sports aux manifestations sportives revêtant diverses formes (mise en disposition de matériel, aide logistique, soutien administratif, prise en charge de frais, achat de coupes et trophées, de médailles, patronage, réceptions à l'hôtel de Ville, conférences de presse) s'est concrétisée en 2022 notamment avec l'attribution du Mérite sportif 2022.

4. A.S.B.L. La maison Verviétoise des sports

Les comptes et le rapport d'activités 2021 de l'A.S.B.L. ont été approuvés par le Conseil communal, ainsi que le budget 2022, après un avis positif du service des Finances.

L'octroi de la subvention inscrite au budget communal (13.700,00 € sur l'allocation 764/33205-02) a été approuvé par le Conseil communal et versé par douzièmes successifs.

5. Commission Consultative Communale des Sports

Bien que le prévoit le règlement, aucune séance de la Commission Consultative Communale des sports ne s'est tenue en 2022.

6. Jogging de Verviers

Les comptes de l'édition 2022 font apparaître un déficit de 7.564,44 €. Conformément à l'article 3 de la convention entre la Ville et l'A.S.B.L. "La Maison Verviétoise des Sports", celle-ci doit rembourser la somme de 20.262,69 € sur le compte de la Ville. La traditionnelle réception de remise des prix a eu lieu le jeudi 23 juin.

7. Gestion courante des installations sportives

Pour rappel, Synergis dispose à présent d'un droit réel sur les sites sportifs de la Ville; le statut du centre sportif local est passé de l'A.S.B.L. la Maison verviétoise des sports à Synergis; la RCA est désormais chargée de gérer l'animation et les occupations des locaux.

Pour l'entretien quotidien résultant de l'utilisation des sites, les ouvriers communaux mis à la disposition de Synergis ont effectué des travaux relatifs à la conservation des différents sites.

SECTION 4- L'ENCADREMENT DES PEINES ALTERNATIVES

1.- Du Personnel :

Une licenciée en science de la communication à 4/5 ETP.
Une assistante sociale à 4/5 ETP.
Trois éducateurs A1 à TP.
Deux ouvriers à TP (engagé par la ville).
Un ouvrier contrat « article 60 » TP.
Une secrétaire contrat « article 60 » TP sur deux services (le Plan de cohésion sociale et LEPA)

2.- Du financier :

Pour l'exercice 2022, au niveau des frais de personnel, nous recevons du SPF Justice un subside de 202.830,15 €. Le SPF Justice nous octroie des frais de fonctionnement pour un montant forfaitaire de 23.000 €. Cela représente donc un subside global de 225.830,15 €. Le montant réel des frais de personnel pour l'année 2022 s'élève à 362.240,25 €. La somme de 14.332,93 €, qui correspond au montant du subside attribué aux frais de fonctionnement qui n'a pas été utilisée en 2022, est reversée dans les frais de personnel. Donc, le subside global s'élève à 217.163,18 € pour les frais de personnel et de 8667,07 € pour les frais de fonctionnement.

3.- Des rapports :

Depuis 2018, nous encodons nos dossiers « codés » sur le site « ETNIC » de la région Wallonie-Bruxelles. Ce système propose une lecture objective de l'état du nombre d'accompagnement effectué par LEPA au quotidien. Pour l'exercice 2022, le rapport d'évaluation annuel a été transmis à la Maison de Justice et à la Direction Partenariat de l'Administration Générale des Maisons de Justice après l'approbation du collègue. Avec ce rapport d'évaluation annuel, l'équipe rédige également le rapport financier qui est adressé à la Direction Partenariat de l'AGMJ.

4.- Des missions :

Cette année, on observe une légère baisse du nombre de dossiers encadrés par l'équipe. Cette baisse s'observe au niveau des dossiers TIG et PTA, alors que le nombre de dossiers dans le cadre des Formations individuelles augmente. En 2022, nous avons géré 717 dossiers (96 FI et 621 PTA/TIG).

A- Formations individuelles - 96 dossiers en 2022

Les objectifs.

Permettre au prestataire de prendre conscience de l'acte qu'il a commis et d'en assumer les responsabilités.
Le faire réfléchir par rapport à cet acte.
L'aider à trouver des réponses adaptées ainsi que des alternatives à ses comportements préjudiciables.
Eviter la récidive.

La méthodologie.

Les formations individuelles en fonction du délit sont organisées suivant :
Les problématiques.
Les demandes du magistrat.
Les aptitudes personnelles des prestataires.
Leur situation psycho-sociale.

Le tronc commun à toutes les formations.

Anamnèse approfondie.
Analyse des faits, délit, contexte, conséquences, remise en question.
Questionnement sur les valeurs.
Confrontation au cadre légal.
Mise en perspective de la personnalité du prestataire et de son cadre de vie.
Evaluation de la formation.

Dans un souci d'amélioration de nos formations et d'adaptation à l'évolution de la société et de la délinquance, nous sommes en recherche permanente de nouveaux outils.

Ces ajustements sont toujours réalisés en fonction des demandes inhérentes à la politique du Parquet de Verviers.

Enfin, nous possédons une série d'ouvrages de référence dont nous nous inspirons ponctuellement ainsi qu'un panel de reportages et de films pouvant être utilisés comme point de départ d'une analyse ou comme illustration de comportements.

C'est face à ce souci d'adéquation que les intervenants suivent aussi régulièrement des formations complémentaires.

Formations complémentaires des intervenants.

Introduction à l'approche systémique et à la thérapie brève.
Gestion de la contrainte et espace de liberté avec un public non demandeur.
Formation à la gestion des violences conjugales organisée par le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion.
Formation à l'impact de la violence conjugale et familiale sur les enfants et les intervenants.
Toxicomanie et Programmation Neuro-Linguistique.

Différents Modules :

- **Module gestion de la violence** s'articule autour de plusieurs thématiques :
 1. La gestion des émotions pour une communication non-violente.
 2. La gestion des conflits.
 3. Les différentes formes de violences, leurs dynamiques et leurs conséquences.
 4. Les violences intrafamiliales.

En fonction de la situation du prestataire, la formation se centre sur un ou plusieurs de ces axes.

- **Module roulage :**

Objectifs spécifiques :

Permettre au prestataire de prendre conscience de son propre comportement en matière de roulage, de façon à pouvoir mener une réflexion sur ce sujet.

S'approprier la législation en matière de roulage (+ politique pénale).

Connaître les lois de la physique liée à la vitesse (tels que l'allongement de la distance d'arrêt, augmentation de la force de collision et rétrécissement du champ de vision).

Connaître le mécanisme d'assimilation et d'élimination de l'alcool/drogue.

Connaître les effets de l'alcool/drogue sur les capacités de conduite.

Connaître la procédure en matière de dépistage/contrôle de consommation de substances illicites.

Acquérir les connaissances théoriques en vue d'être un conducteur responsable.

Connaître les sources de distraction (GSM, fatigue, ...) et leurs impacts sur les capacités de conduite.

Gérer l'agressivité ou savoir comment réagir de manière alternative de façon à éviter tout comportement agressif.

Prendre en considération les risques d'accident.

- **Module assuétudes :**

Objectifs spécifiques :

Définir la dépendance, comment le prestataire comprend ce terme, ainsi que ceux qui y sont généralement associés (tolérance, toxicomanie, drogue, ...).

Evaluer sa propre dépendance et/ou son stade de consommation (expérimentation, consommation occasionnelle, régulière ou problématique), observer son évolution.

Comprendre sa dépendance en termes d'analyse fonctionnelle. Les informations récoltées jusque-là permettront d'analyser comment le problème se maintient et de quelle manière il s'est développé depuis son origine.

Envisager les possibilités de modification du comportement addictif. Que peut-on changer et comment ?

Mettre concrètement en place des changements de comportement ou entamer des démarches pour aller vers le changement (hospitalisation, suivi ambulatoire, ou autre).

- **Module violence conjugale :**

Ce module de formation s'articule autour de plusieurs thématiques.

1) La définition de la violence : au sens large, en dressant un panel des diverses formes qu'elle peut prendre. De cette définition générale, nous nous dirigeons alors vers des précisions liées à la situation problématique en essayant d'identifier avec le prestataire les violences rencontrées dans sa propre histoire, celles commises, ou celles subies également. Nous analysons aussi le contexte des actes de violences et les causes pointées par le prestataire.

2) La dynamique de couple : son fonctionnement habituel, les rôles de chacun, le mode de communication. Mais aussi ce que revêt le terme « amour », les représentations du couple « idéal », les attentes envers son partenaire et vice versa.

3) Les émotions et les besoins : définir et identifier ses propres émotions, nous nous intéressons alors spécifiquement à leurs modes d'expression. Ces derniers sont souvent remis en question car inappropriés ou excessifs => des conséquences néfastes. Les besoins personnels sont ensuite abordés sur base de la pyramide de Maslow, s'ensuit une réflexion sur la recherche de la satisfaction des besoins, ainsi que sur la gestion de la frustration.

4) La capacité de changement ou les ressources personnelles qui peuvent être développées pour mettre fin au comportement violent. Sur base d'une estimation des points faibles ou forts du prestataire, différentes thématiques pourront alors être développées sous un aspect « technique » et concret, telles que la gestion des conflits, la gestion des émotions, la communication non-violente, ...

Parfois aussi, il faudra consacrer un temps supplémentaire à la responsabilisation et la prise de conscience de son comportement violent.

Objectifs spécifiques.

Définir un comportement violent et les différentes formes qu'il peut prendre.

Identifier les actes violents commis et leur contexte.

Reconnaitre sa responsabilité dans la violence présente au sein du couple.

Analyser la dynamique de couple (voir de la famille) et les rôles de chacun.

Réfléchir aux attentes envers son partenaire et vice versa.

Remettre en question son mode de communication.

Aborder les émotions dans un contexte général pour ensuite approcher celles ressenties par la personne

et surtout modifier leurs expressions si cela pose problème.

Identifier ses propres besoins et les analyser de façon critique.

Etablir le lien entre les besoins-les émotions-les comportements.

S'ouvrir à des perspectives de changement.

- **Module citoyenneté :**

Le module citoyenneté permet au prestataire de réfléchir sur les lois et les coutumes qui régissent la société dans laquelle il vit et cible plus particulièrement les droits et les devoirs de chacun.

L'objectif est de confronter la personne aux représentations de la citoyenneté et favoriser ainsi le processus de pensée par soi-même.

Le module citoyenneté comporte trois volets :

- Justice, lois et citoyenneté.
- Racisme.
- Vol.

Suivant la nature des faits commis et les capacités du prestataire, nous travaillons plus spécifiquement une, deux, voire trois parties.

1. Justice, lois et citoyenneté

Objectifs spécifiques.

Positionnement de la personne par rapport à la justice, la règle, le devoir, la sanction.

Affiner les représentations du prestataire.

Réfléchir sur ces thématiques afin de favoriser la prise de conscience et l'intégration éventuelle de nouvelles normes.

Faire émerger un processus intellectuel permettant la réflexion.

2. Racisme et préjugés

Objectifs spécifiques.

Connaître les représentations, les préjugés que la personne a vis-à-vis des allochtones.

Découvrir les motivations qui animent le prestataire.

Préciser la notion de racisme et effectuer un rappel à la loi.

Modifier le système de perception de l'autre.

Définir les émotions de base.

3. Le vol

Objectifs spécifiques.

Préciser la notion de vol et ses diverses manifestations (définition du prestataire et du droit belge).

Réfléchir à l'acte commis, voir quelles en sont les conséquences pour la victime, la société, pour l'auteur, pour la famille.

Déterminer les valeurs intégrées par le prestataire.

Etablir l'aspect positif des modifications du comportement délictueux.

B- L'encadrement des Peines de Travail (PTA) et des Travaux d'Intérêt Général (TIG)-621 dossiers en 2022

Le projet, en partant d'un cadre judiciaire, vise à accompagner dans différents services publics ou A.S.B.L. la personne condamnée à une Peine de Travail ou un Travail d'Intérêt général. Dans le cadre de la PTA et du TIG, la personne dispose d'un délai d'un an à partir de la date à laquelle la décision judiciaire est définitive (un mois et un jour après le jugement). L'objectif est que le justiciable accomplisse l'entièreté de sa peine tout en lui offrant un contexte professionnel qui favorise la réinsertion.

Si cette mesure n'est pas conduite à terme, la PTA est assortie d'un emprisonnement et/ou d'une amende que l'individu est tenu d'exécuter. Dans le cadre du TIG, qui n'est pas une condamnation mais une Mesure en provenance de la Médiation, la personne qui ne réalise pas sa prestation est citée à comparaitre au tribunal, en vue d'un jugement.

Le rôle de LEPA est d'assurer le suivi et l'encadrement du justiciable et de veiller à différents critères :

- mise à profit des aptitudes professionnelles du justiciable pour une réparation valorisante;
- la disponibilité et la mobilité du justiciable;
- la proposition de chantiers ou de services émanant du lieu où la personne peut prêter sa peine.

L'Encadrement des Peines Alternatives dispose d'un panel très étendu de lieux (environ 250) répartis sur l'ensemble de l'arrondissement judiciaire Liège, section de Verviers. Ces structures d'accueil proposent un cadre où la personne condamnée à réaliser une PTA/ un TIG peut travailler et ainsi prêter sa mesure. Citons quelques exemples tels que préparer les repas dans les maisons de retraite, effectuer des travaux d'entretiens dans une A.S.B.L. de quartier, aider une maison de jeunes à accompagner ses bénéficiaires dans leurs missions et participer aux événements organisés par celle-ci, participer aux plantations avec les ouvriers communaux, aider au tri des déchets dans un parc à conteneurs, maintenir et rénover les bâtiments, entretenir les plaines de jeux communales, participer aux écoles de devoir, œuvrer au sein de Bibliothèques, aide au service des ressources naturelles et de l'environnement, élaboration de site « web » pour des A.S.B.L..

Le « projet chantier » :

Les prestataires de PTA ou de TIG ne sont pas tous en mesure de réaliser leur prestation. En effet, depuis plusieurs années, nous observons l'accroissement du nombre de personnes faisant l'objet d'une mesure de prestation qui s'avèrent être particulièrement marginalisées. Ces personnes fragilisées n'ont pas les compétences structurelles pour entrer dans un cadre de travail traditionnel ou alternatif, sollicitant un encadrement particulier que ne peut objectivement offrir un lieu de travail classique, même s'il est d'obédience sociale (atelier protégé, centre de jour ou encore maison de jeunes).

Certains prestataires connaissent de grandes confusions dans le rythme jour et nuit, ce qui altère la bonne marche de la prestation. En décrochage, ces personnes sont tout simplement incapables d'organiser un plan de travail, ainsi qu'un planning journalier où le moindre obstacle rend tout projet inaccessible. L'objectif de l'encadrement n'est pas de nier ces concepts fondamentaux qui régissent l'univers du travail et qui traduisent un réel savoir vivre, mais plutôt d'en stigmatiser les carences et ainsi d'en donner l'accès à l'apprentissage. L'idée est de faire de cette mesure de rétorsion un outil pédagogique et éducatif.

Par le truchement de ce projet, l'équipe de LEPA, offre à ce public quelque peu désocialisé un cadre de travail où règne, bien sûr la philosophie des mesures judiciaires, mais où l'on adopte une certaine tolérance dans l'apprentissage des conventions, en donnant des délais plus adaptés aux potentiels du prestataire. La finalité première, c'est que chaque individu qui est soumis à une PTA ou un TIG, ait la même opportunité de conduire cette mesure à terme en rencontrant les objectifs des mesures judiciaires alternatives.

Afin de proposer un modèle de travail adapté, nous accueillons également, au sein de ce type d'encadrement, des prestataires qui par leurs compétences offrent une vitrine sur le monde professionnel. Cette mixité est porteuse d'enseignement et permet aux prestataires d'évoluer ensemble et de s'organiser autour de projets en mettant en exergue leurs spécificités.

Profil des personnes encadrées.

Cette année nous avons encadré **85** personnes pour un total de **3.311 heures** de PTA/TIG.

Nous avons accueilli 85 hommes de 18 à 66 ans. Il s'agit essentiellement de personnes fortement fragilisées, résidant à Verviers, sans emploi, sans revenus ou intérimaires, parfois sans domicile fixe, qui peuvent connaître des problèmes d'addiction. L'équipe vise toujours à une certaine mixité en incorporant des personnes ayant de réelles compétences de travail manuel et pouvant apporter une véritable dynamique au groupe.

Nombre et descriptif des chantiers encadrés en 2022.

La coordination du travail est assurée par un éducateur spécialisé, polyvalent, sachant allier travail social et compétences manuelles dans diverses disciplines. Il est notamment formé pour assurer le travail de bucheronnage. Dans ce projet, il est accompagné de deux ouvriers engagés par la ville qui sont affectés à l'entretien des cimetières et d'un ouvrier engagé dans le cadre d'un « article 60 ».

Depuis 2017, à la demande du service des Travaux, de son Echevin et du Directeur Général, l'équipe de LEPA a mis en place un projet qui vise à participer à l'entretien des cimetières de la Ville de VERVIERS. Depuis juin 2018, toujours à la demande du service des travaux et de son échevin, un deuxième ouvrier a été engagé pour augmenter le nombre de cimetières à entretenir.

Evolution du projet chantier en 2022

Avec l'année 2022, le projet chantiers clôture sa onzième année de fonctionnement en maintenant sa vitesse de croisière et ses finalités de départ, à savoir traiter les dossiers les plus sensibles ou restés en suspens, faute de structures d'accueil adaptées.

Nous avons toujours pour but de maintenir une activité optimale de nos équipes et ce, même en période creuse d'hiver, nous avons poursuivi notre collaboration avec les A.S.B.L.. Verviétoises. Ceci nous permet d'occuper toute la main d'œuvre disponible sans faire d'ombre aux équipes Ville. **Le Projet chantiers** œuvre en harmonie avec les services communaux et dans l'intérêt des citoyens. L'équipe conserve une structure inchangée, nous comptons 4 temps plein : 1 temps plein subsidié par le SPF Justice, 2 temps plein Ville et un temps plein article 60.

Chaque temps plein, représente et apporte le rendement d'une équipe à part entière, et le tout est organisé comme suit :

- Deux équipes pour assurer l'entretien de 6 cimetières, dont le grand cimetière de Verviers (deux encadrants sous contrat Ville, un véhicule 6 places et un véhicule 3 places mis à disposition par la Ville). La capacité d'encadrement est de 7 prestataires par jour. En saison, c'est-à-dire durant la période où la végétation est la plus exubérante, l'équipe est affectée 5 jours par semaine au débroussaillage et au nettoyage des allées et des champs communs. En automne, nous ramassons et évacuons les feuilles et nettoignons les rigoles. Hors saison, en hiver, cette équipe est regroupée avec l'équipe polyvalente.
- Une équipe de nettoyage à pied, encadrée par une personne à temps plein engagée sous un contrat « article 60 ». Son point de départ est notre atelier (mis à disposition par la Ville de Verviers). Capacité d'encadrement : 1 à 3 prestataires par jour. Cette équipe assure quotidiennement le nettoyage de deux tournées : Sommeleville et les Récollets. Elle nettoie les rues de ces deux circuits, les sentiers mais également les talus et les sites difficilement accessibles ainsi que la Vesdre et ses abords.
- Une équipe polyvalente, encadrée par une personne à temps plein, qui assure aussi la gestion du travail et la coordination des équipes, avec un véhicule 6 places mis à disposition par la Ville. Capacité d'encadrement : 5 prestataires.

Les tâches assurées par cette équipe sont aussi nombreuses que variées : peinture intérieure, peinture extérieure du mobilier urbain et des barrières des cimetières; vider des maisons; nettoyage de sites réputés très sales et demandant un passage régulier comme les berges du quai de la Vesdre ou du quai Jacques Brel; démolition, notamment pour le service des bâtiments; débroussaillage dans les écoles et intervention sur les terrains Ville; entretien des vergers en saison et élagage des fruitiers, plantation de haies ou de buissons pour le service jardinage quand celui-ci est débordé, en pleine saison, plantation d'arbres fruitiers pour le PCDN; création d'espaces didactiques pour les écoles; transport pour l'économat; installation de panneaux d'affichages et leur réparation lorsqu'ils sont vandalisés; nettoyage et débroussaillage sur le terrain des gens du voyage; abattage d'arbres dangereux, débitage et évacuation d'arbres tombés au travers des chemins; participation annuelle aux tailles de haies et au débroussaillage du parcours du grand jogging de Verviers; travaux d'hommes à tout faire pour locaux occupés par les diverses cellules du Plan de Prévention, du Plan de Cohésion Sociale, de LEPA, des musées ou du Centre Touristique de la Laine et de la Mode; aide au montage et démontage de tonnelles et chapiteaux. Au sein de notre atelier, nous assurons également l'entretien et les réparations de toutes les machines que nous utilisons (35 machines à moteur thermique dont une grande partie récupérée, réparée et remise aux normes pour les intégrer dans notre équipement.). Nous réalisons aussi diverses tâches dans les domaines de l'électricité, de la plomberie, de la menuiserie, du montage de cloisons légères et de faux plafonds. Nous pouvons également intervenir pour des A.S.B.L. partenaires de la Ville. Ces interventions permettent d'occuper de façon utile un grand nombre de prestataires en hiver, lorsque les travaux habituels se font plus rares.

Nous disposons à l'heure actuelle **d'une capacité d'encadrement de 15 prestataires par jour**. Avec nos quatre encadrants nous pouvons aussi garantir une qualité et un rendement très intéressant malgré le profil parfois fragile que peuvent présenter certains de nos prestataires.

En plus des missions habituellement gérées par l'équipe, cette dernière a été sollicitée pour préparer en vue de sa rénovation le bâtiment occupé par le plan de cohésion sociale de la ville de Verviers. Cet immeuble qui doit être complètement restauré a été assaini. C'est ainsi que l'équipe a assuré le démontage du plancher en bois et des portes (et chambranles), le décapage des murs du rez-de-chaussée, le décâblage du circuit électrique de l'entièreté du bâtiment, l'évacuation des déchets.

Les perspectives pour 2023 :

Nos objectifs pour 2023 restent inchangés. Pérenniser les quatre équipes en place, en continuant à satisfaire pleinement les diverses demandes de la ville et de la maison de justice. Cependant, comme annoncé à l'aube de 2022 nous avons contribué à reconstruire et réparer nos locaux et à reconstituer nos équipements perdus ou abimés lors des inondations. La phase de préparation est terminée et nous avons reconstitué l'ensemble de notre outillage. Pour 2023, nous allons assurer les missions récurrentes, nous allons continuer à soutenir la restauration du « 19 » rue des alliés en plus de remettre aux normes de sécurité l'atelier que nous occupons au « 21 » rue des alliés.

Comme annoncé en 2022, nous allons amener progressivement chaque encadrant via les formations, vers plus de polyvalence.

Apport du projet.

- a) Aux prestataires : possibilité d'accomplir leurs heures et d'être en ordre vis-à-vis de la justice; valorisation du travail qu'ils fournissent, notamment par le retour des commanditaires ou des personnes qui les questionnent lorsqu'ils effectuent un chantier public. Le projet offre aussi une émulation entre les différents participants.
- b) A l'équipe de LEPA : il désengorge les structures d'accueil classiques et permet aux prestataires plus délicats à placer d'effectuer leur mesure.
- c) A la ville : le projet apporte un soutien aux différentes équipes et favorise l'avancement voire la réalisation de certains chantiers qui auraient plus de difficultés à se faire sans cet apport.
- d) Aux riverains : en ce qui concerne le nettoyage, le débroussaillage, l'élagage des différents sites et l'entretien des promenades du PCDN.

SECTION 5 - PLAN DE PREVENTION

1.- Du Personnel :

1 Fonctionnaire de Prévention et évaluatrice interne
1 collaboratrice administrative et financière 0,8 ETP
8 intervenants sociaux (7,1 ETP)
1 Coordinateur des Gardiens de la Paix
5 Gardiens de la Paix

2.- Du financier :

Pour l'année 2022, des subsides d'un montant total de 659.928,13 € sont promis par le SPF Intérieur : 541.892,02 € (PSSP) + 32.035,93 € (GP contingent complémentaire) + 86.000,00 € (ex APS-ACTIVA).

3.- Des rapports :

Conformément à l'AM du 11 février 2022 portant modification de l'arrêté ministériel du 4 janvier 2021 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2022, le rapport d'évaluation sera transmis au SPFI pour le 31 mars 2023 et l'évaluation financière pour le 30 juin 2023.

4.- Des directives :

A.- Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

En 2022, le plan prenait en charge sept phénomènes sur le territoire communal :

1. Nuisances publiques liées à l'usage de drogues;
2. Nuisances sociales;
3. Violence juvénile;
4. Racisme, discrimination et extrémisme;
5. Vol à la tire;
6. Vol de et dans véhicules;
7. Sécurité routière;

Le travail autour des phénomènes précités fait l'objet d'une série d'actions mises en place et coordonnées par l'Equipe de coordination du Plan de Prévention qui a pour missions :

1. Assurer le bon fonctionnement du Plan et le suivi avec les autorités;
2. Assurer une synergie entre les actions communales de prévention et la prévention policière zonale;
3. Assurer un processus d'évaluation;
4. Assurer une information à la population.

Coordination :

Différentes actions ont été menées : participation aux réunions de coordination des actions du Plan de Prévention de la Ville, rédaction d'un rapport d'évaluation des différents chapitres du Plan, rapports d'actualisation du diagnostic local de sécurité, participation aux réunions et séminaires du Forum Belge pour la Prévention et la sécurité Urbaine, participation aux différentes plateformes de coordination en matière de prévention des toxicomanies, aux réunions du Conseil zonal de sécurité, aux réunions de pilotage des différents plans d'action sur la commune : réseau d'aide et de soins en assuétudes (Rassaef), réseau Rezea, Commission d'accompagnement du PCS, Plateforme Hodimontoise, ...

B.- Actions pour atteindre les objectifs stratégiques fixés par le Service Public Fédéral de l'Intérieur

a.- Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention

Ces actions se subdivisent :

1. En termes géographiques liés aux réalités des différents quartiers investis,
2. En termes d'objectifs liés aux problématiques visées
3. En termes structurels liés aux partenariats mis en place.

Les équipes existantes sont :

- Equipe Quartiers / Jeunesse
- Equipe PACT : Prévention et accompagnement des comportements toxicomanes.
- Equipe Médiation.

b.- Equipe Quartiers / Jeunesse

Cette équipe travaille principalement sur Hodimont et Prés-Javais ainsi que sur les différents ESR.

Activités menées :

* Quartiers :

- Soutien aux actions de liens dans les quartiers : 1 fête de quartier organisée : plus 1000 participants + un festival d'interculturalité (en partenariat)
- Travail social de rue pour entrer en contact avec les plus démunis et les personnes en rupture ou simplement utilisatrices de l'espace public afin que cet espace soit respecté et occupé par tous de façon conviviale :
- 250 heures de travail de rue sur l'année sur les zones définies comme prioritaires
- Réunion Q+ de coordination avec le cabinet de la bourgmestre, la Police, le PCS, Logivesdre, différents services communaux et des associations extérieures : 7 réunions de concertation (aucune réunion du comité de pilotage n'a été organisée en 2022).
- Relais entre les citoyens et l'administration communale pour les questions relatives à la situation post-inondations

- * *Jeunesse :*
En plus du travail social de rue décrit ci-dessus, différents projets à destination du public « jeune » sont mis en place tout au long de l'année.
- * *Job Jeunes*
En période de vacances scolaires, des jeunes issus de quartiers ciblés sont encadrés par les IS pour effectuer des travaux divers (peintures, jardinage,...) en partenariat avec le service des travaux de la Ville.
18 jeunes ont été engagés pour 10 jours et ont été répartis sur trois chantiers + 18 jeunes gérés par l'AMO (convention de partenariat) + 10 jeunes spécifiquement engagés pour des travaux post-inondations.
- * *Local Jeunes*
Lieu convivial et structuré afin que les jeunes se conscientisent pour la tranquillité du quartier.
Des suivis de jeunes et de leurs familles, ainsi que des actions sur le terrain avec des jeunes problématiques et des activités structurées et structurantes sont proposées tout au long de l'année ainsi que durant les vacances scolaires. Ce local est ouvert les jeudis de 16 h à 18 h.
- * *Présence et animation sur les espaces sport de rue*
Présence des intervenants sociaux sur les espaces sport de rue (Bauwens, Quartier Nord, Linaigrettes, Lentz).
- * *Panna*
4 tournois ont été organisés à Verviers dans différents quartiers : Prés-Javais; Hodimont; Abattoir; Linaigrettes (entre 25 et 36 jeunes inscrits à chaque tournoi).
- * *Eté jeunes :*
4 activités proposées pour les jeunes durant le mois d'août : une quinzaine de jeunes ont participé au programme proposé par les intervenants sociaux : une initiation au tennis de table, une journée au Fun Park à Ovipat, une journée au domaine de Wégimont et une balade aventure semi-nocturne dans les Fagnes.
- * *Suivis individuels :*
Aide et/ou soutien socio-administratif aux jeunes en difficulté.
Focus sur la tranche 17/25 ans (projet en partenariat)
- * *Activités durant les congés scolaires :*
Bowling, initiation à la pêche, escalade, patinoire, visite de Gand, balade dans les bois, jeux vidéo
- * *Module CV - rédaction de lettre de motivation*
- * *Soutien aux tables de conversation*

c.- Prévention et accompagnement des comportements toxicomanes - PACT

Resocialisation des usagers de drogues :

- Prise en charge des usagers de drogues et soutien aux familles des usagers.
- Remise en ordre socio administrative.
- Relais vers les services adéquats.
- 231 heures de travail social de rue spécifique public PACT - 851 personnes rencontrées.
- 1660 entretiens individuels socio-administratifs.
- Poursuite du projet « Le Ressort » : un lieu d'accueil spécifique ouvert tous les jours ouvrables et fréquenté par 26 personnes en moyenne quotidiennement soit 7984 personnes sur l'année 2022.
- Soutien et accueil des personnes durant le plan grand froid : en partenariat avec le Relais social Verviétois : Ouverture du Ressort tous les jours durant cette période.

d.- Médiation

Outil de gestion de conflits.

La médiation est un espace de réflexion et de dialogue qui permet d'établir une communication constructive entre des personnes qui vivent mal une situation. Le rôle du médiateur est d'écouter les personnes en conflit, faciliter la communication, favoriser l'expression et la compréhension des points de vue dans un climat de confiance, accompagner dans la création de solutions, garantir le bon déroulement de la médiation.

52 dossiers ont été traités en médiation en 2022 dont 51 nouveaux.

Parmi les nouveaux dossiers, 24 concernent un conflit de voisinage, 5 un conflit familial, 5 des problèmes de nuisances, 14 conflit propriétaire - locataire, 2 ont été directement réorientés.

Durée du suivi : de 1 jour à 6 mois

Ces médiations concernent 106 adultes.

Les intervenants ont également mené 3 médiations préventives. Ces médiations concernent des groupes d'habitants, le plus souvent groupes de jeunes et de familles. Dans ce cadre, on retrouve alors tout un travail global de quartier pour un mieux vivre ensemble.

e.- Travail de prévention à destination du public, des jeunes et des professionnels de l'éducation, de la santé, de l'enseignement, ...

Construction d'outils de prévention transmis aux professionnels de l'éducation et de la santé notamment en matière d'assuétudes. Diverses animations et formations sont également dispensées sur cette thématique (public associatif, professionnels, public scolaire en dehors des écoles, ...).

D'autre part, diverses actions de sensibilisation ciblées sur la réduction secondaire et tertiaire des risques dans les domaines précités ainsi qu'en prévention de la violence, du racisme et de la toxicomanie sont mises en place.

- Animations "assuétudes"
- Roulez Jeunesse
- Encadrement et action de prévention lors de la Saint Nicolas des étudiants (1020 bracelets distribués aux élèves de rhéto avec des messages de prévention)

f.- Actions partenariales :

- Plan Grands Froids - Café d'hiver : du 1er novembre au 31 mars en partenariat avec le RSUV : voir point c.
- Rassaef : Réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes de l'est francophone : élaboration du projet « Espace Convergences »
- Festival interculturelité

g.- Gardiens de la Paix

Actions spécifiques de ce service :

- Prévention du vol de et dans les véhicules.
- Présence dissuasive sur les événements.
- Présence dissuasive et vigilance particulière à la prévention du vol à la tire.
- Sécurisation des abords des écoles.
- Relais des situations problématiques vers les services compétents.
- Information aux usagers par l'octroi de conseils préventifs.
- Constat en matière de sanctions administratives communales.
- Prévention spécifique lors des grands événements Ville.
- Sanctions relatives à l'arrêt et au stationnement gênant et ou dangereux.

C.- Mise à disposition

Le Plan de prévention soutient le Service de Santé mentale de Verviers en mettant à disposition un $\frac{3}{4}$ ETP pour le service d'aide verviétois des toxicomanes.

D.- Communication

Poursuite du travail de communication avec les outils de la commune : Vervi&toi, site de la Ville, affiches et folders des actions.

Communiqué de presse en fonction des actions (Saint-Nicolas, Panna,...).

SECTION 6- GESTION D'ÉVÉNEMENTS

Durant l'année 2022, le service des Animations a organisé :

1. La Chasse aux œufs (le 16 avril 2022)

La Cellule Animation, a organisé sa traditionnelle chasse aux œufs dans le parc de l'Harmonie au profit de plus de 700 enfants. Les œufs en chocolat ont été distribués pour le plus grand plaisir des amateurs de chocolat. Deux dossiers ont été présentés au collège communal du 10.02.2022 et 10.03.2022, afin d'obtenir les autorisations nécessaires à l'organisation de l'événement et à la prise en charge des différentes dépenses d'un montant de 1192.50 € à charge de notre allocation N° 763/124-04/48.

2. La Grande Brocante de Pâques. En centre-ville à Verviers (le 18 avril 2022)

La 37^{ème} édition de la grande brocante du lundi de Pâques a eu lieu le 18 avril 2022.

Comme les années précédentes, elle a été accessible aux particuliers et aux professionnels. Près de 725 emplacements ont été réservés, s'étalant sur plus 5 Km de long. Le prix de l'emplacement de 8m² a été fixé à 12,00 €.

Un dossier collège a été rédigé en date du 3 février 2022, afin de solliciter les autorisations nécessaires pour organiser l'événement et pouvoir disposer de la collaboration de différents services communaux, un deuxième en date du 10 mars 2022 pour attribuer les marchés. Un crédit d'un montant de 3.000,00 € a été inscrit au budget ordinaire 2022, il est intéressant de noter que la manifestation a rapporté 8.508,00 € en recettes.

3. La Foire Médiévale « Le Fil de l'épée »

A été organisée les 9 et 10 juillet 2022, au domaine des Tourelles à Petit-Rechain pour la seconde fois. Le Collège communal a marqué son accord sur l'organisation de l'événement en date du 19 mai 2022, les frais d'organisation d'un montant de 10.000,00 € en dépense et de 6.707,00 € en recette ont été pris en charge par l'allocation N° 511/332.04/02 « Subsidés à Verviers Ambitions ».

4. La Fête nationale, le 21 juillet 2022

Un 1^{er}, dossier collège a été présenté en date du 2 juin 2022, afin d'obtenir les autorisations d'organiser le feu d'artifice du 21 juillet au départ du Pont Parotte et de lancer le marché de sélection de l'artificier par procédure négociée; un deuxième rapport a attribué le 2 juin 2022, le marché à la société T&T Fireworks pour un montant de 3.630,00 €.

5. La Foire aux livres : le 4 septembre-Rues de l'Harmonie et du Brou

Le service Animation en collaboration avec l'Asbl Verviers Ambitions a organisé une foire du livre et vieux papiers en date du 4 septembre 2022.

Cette foire a été exclusivement réservée à la vente ou l'exposition de livres et de vieux papiers et était accessible aux professionnels et au grand public.

Un dossier collège a été présenté en date du 18 juin 2022, cet événement n'a rien coûté et a ramené des recettes liées au droit d'inscription.

6. La Balade provençale : Rue du Brou du 14 au 18 septembre 2022

Pour la huitième édition, l'A.S.B.L. La Balade Provençale a pris ses quartiers du 14 au 18 septembre 2022 dans le piétonnier de la rue du Brou. Elle a ainsi pu mettre à l'honneur les produits du terroir et de l'artisanat de la Provence à travers une quarantaine d'échoppes.

Notre Echevinat a été associé dans la mise en place de l'événement (schéma d'implantation, réunions intra services...). Un dossier d'information a été proposé au collège communal du 18 août 2022, une prise en charge financière de la part de la Ville s'est élevée à 684,56 € pour la location de coffrets électriques et de passes câbles et la réception de ceux-ci, à charge de notre allocation N° 521/12402-48.

En partenariat avec la société Organisations, l'Echevinat des Animations a également collaboré à l'organisation du **Kids Village**, Parc Godin à Ensival, le 3 juillet 2022 et de **Cinéma dans les quartiers**, Cour Fischer, le 6 août 2022. La convention de partenariat a été présentée au Collège communal du 31 mars 2022 et approuvée par le Conseil communal du 25 avril 2022. Un subside numéraire direct d'un montant de 6.113,55€ a été alloué à la société Organisations ainsi qu'un subside indirect évalué à 5.118,00 € sous la forme de prêt de matériel, de mise à disposition des ouvriers et d'aide à la promotion.

SECTION 7 - LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Les sapins

En date du 9 novembre 2022, le collège communal a décidé d'attribuer le marché pour la fourniture de sapins de Noël à la société JF Rood SPRL et a marqué son accord sur une commande d'un montant total de 1575,06 €, à charge de l'allocation N° 763/123-48 « fêtes et jumelage - frais divers ».

SECTION 8 - SUBSIDES NUMÉRIQUES

Le Collège communal a décidé d'octroyer un soutien à :

- L'ASBL Verviers Ambitions d'un montant de 15.000,00 €.
- La Confrérie de la Vervi-Riz d'un montant de 750,00 €
- Le comité de jumelage Verviers - Arles d'un montant de 500,00 €
- Le comité de jumelage Stembert- La Motte Chalencon d'un montant de 1.000,00 €
- L'ASBL Verviers Music festivals d'un montant de 50.000,00 €

SECTION 9 - GESTION DES PRETS DE MATERIEL.

Pour l'année 2022, nous avons comptabilisé 149 demandes toutes exonérées, 7 ont été annulées, 5 refusées pour délais non respectés et 2 facturées pour un montant total de 970,00 €.

SECTION 10 - JEUNESSE

1. Salon de l'Emploi

Organisation d'un salon de l'emploi pour les jeunes le 21 mai 2022 au centre IFAPME Liège-Huy-Verviers A.S.B.L.

Pour la deuxième édition, l'Echevinat de la Jeunesse a organisé un salon de l'emploi à destination des jeunes (15-25 ans).

Les publics cibles étaient :

- les étudiants jobistes à partir de 15 ans
- les futurs jeunes demandeurs d'emploi
- les jeunes de moins de 25 ans qui sont à la recherche d'un emploi.

Ce salon avait pour objectif de mettre en contact les actuels jeunes demandeurs d'emploi avec les différents partenaires, d'informer les jeunes qui seront sur le marché de l'emploi (formalités administratives, organismes existants) et enfin d'informer les jeunes jobistes des offres.

Un dossier Collège a été présenté en date du 24 février 2022. Une convention de partenariat a été approuvée par le Conseil communal du 25 avril 2022, le service a supporté les frais de catering d'un montant de 600,00 € à charge de l'Allocation N° 761/12401-48- Frais divers de fonctionnement et d'actions.

2.- Roulez Jeunesse

L'Echevinat de la Jeunesse a organisé la 12^{ème} édition de « Roulez Jeunesse », à destination prioritairement des élèves de 5^e secondaire, en vue de les sensibiliser à la sécurité routière.

Dans un premier temps, afin d'accueillir plus de jeunes dans de bonnes conditions, il a été décidé de proposer une activité d'intervention destinée aux écoles en date du 26 septembre 2022 à l'espace Duesberg. Les jeunes ont ainsi pu visionner un film de 20 minutes et entendre le témoignage d'un accidenté de la route et d'un agent de police.

425 élèves de 5^{ème} secondaire-4 établissements ont été inscrits.

Dans un second temps, deux journées ont été organisées le 6 et 7 octobre 2022 par le service Jeunesse afin de placer les jeunes dans des situations concrètes avec un objectif très clair : obtenir de la part des participants l'engagement qu'ils réfléchiront avant d'adopter des comportements dangereux ou qu'ils opteront pour des solutions alternatives.

654 élèves de 5^{ème} secondaire - 6 établissements ont été inscrits.

Un premier dossier collège a été présenté en date du 23 juin 2022 afin d'obtenir leur accord à disposer de l'Espace Duesberg, et ce à prix coûtant. Les dépenses y afférentes, d'un montant de 250,00 € ont été prises en charge par l'allocation N° 761/12401-48 Jeunesse - Frais divers de fonctionnement et d'actions.

Un second dossier Collège a été présenté en date du 1^{er} septembre 2022. Aune dépense n'a été enregistrée.

3. Mise à disposition de salles de blocus

Afin de permettre aux jeunes d'étudier en toute sérénité et dans de bonnes conditions, le service Jeunesse a souhaité à nouveau, mettre à leur disposition une salle de blocus.

Celles du CPAS d'Ensival et de la Bibliothèque n'étant plus disponibles, nous avons proposé tout comme en 2021, de collaborer avec la Maison des jeunes de Hodimont qui disposait de deux salles d'une capacité de sept et de vingt places.

Celles-ci étaient accessibles, sur réservation via l'e-guichet, durant la première période de blocus du 30 mai au 30 juin 2022 et pour la deuxième session du 5 décembre 2022 au 30 janvier 2023 suivant les plages horaires 9h00-16h00 du lundi au vendredi et de 9h00 à 13h00 le mercredi.

Afin de définir les engagements de la Ville et de la Maison des Jeunes, une convention de partenariat a été approuvée par le Collège du 14 avril 2022 et par le Conseil communal du 23 mai 2022, le service a supporté les frais d'énergie d'un montant de 600,00 € à charge de l'Allocation N° 720/125-13 " Fourniture de gaz pour l'enseignement fondamental"

Vu le taux de fréquentation extrêmement faible à la Maison des Jeunes de Hodimont, pour la session d'août 2022, le Collège communal, en séance du 14 juillet 2022, s'est prononcé en faveur de la réouverture de la salle de blocus dans l'ancienne section Jeunesse. Ainsi, la salle d'une capacité de 12 étudiants est restée ouverte du 25 juillet au 19 août 2022. Aucune dépense n'a été engagée.

Pour la session décembre 2022, le Collège communal, en séance du 24 novembre 2022, s'est prononcé en faveur de l'occupation de la salle de lecture aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Aucune dépense n'a été engagée

4. Verviers ma ville solidaire

Comme les années précédentes, le Service Jeunesse s'est associé à l'opération Verviers ma Ville Solidaire.

Toujours dans le même élan de solidarité, l'activité Ecoles Solidaires avec l'accord du Collège communal du 20 octobre 2022 s'est déroulée du 17 au 23 décembre 2022 de 08h30 à 12h00. L'ensemble des écoles (maternelles et primaires) de tous réseaux confondus ont été invités à prendre part à des animations de Noël (Spectacle de "Roby Spectacles » : les Guignolos Fantastiques »).

L'évènement a pris ses quartiers dans la Ville dans ma Ville, rue du Collège, 94.

Le Service s'est également associé à l'organisation de l'action Podium Solidaire qui s'est tenu au même moment sur le même site. Les écoles ont été invitées à venir chanter sur la scène et à apporter des vivres.

Au total, plus de 1000 enfants ont participé à l'évènement et en remerciement il leur a été offert un chocolat froid ou un jus d'orange. (Distribution par le Père Noël)

Les dépenses ont été prises en charge par l'allocation n° 761/12403-48 - Concerts et animation podium solidaire pour un total de 4389,66 € principalement pour couvrir les dépenses liées à la prise en charge des Goodies, du catering qui ont été offerts ainsi que pour le spectacle des Roby spectacles : les Guignolos fantastiques »

5. Visite Hôtel de Ville

7 visites ont été organisées. Les demandes émanaient de différentes structures : associations et établissements scolaires.

Des visites ont été organisées également dans le cadre des journées du patrimoine le 10 et 11 septembre 2022.

Les dépenses y afférentes, d'un montant de 240 € ont été prises en charge par l'allocation N° 761/12401-48

6. Plaisir d'apprendre :

Les services - Sport-Egalité des Chances et Jeunesse n'ont pas collaboré en 2022.
Dossier repris dans FAMILLE - Rapport d'activité 2022

7. Soutien de la Ville à des organisations ou associations « jeunesse »

A. Mouvements de Jeunesse
Aucun budget n'a été alloué

B. Maisons des Jeunes
En séance du 28 novembre 2022, le Conseil communal a approuvé l'octroi de subside de 750 € à la Maison des Jeunes des Récollets et 750 € à la Maison des Jeunes de Hodimont.

SECTION 11 - CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS ET DES JEUNES

Soutien aux actions communales et partenariales :

En collaboration avec le Plan de Cohésion sociale :

⇒ Conseil communal des enfants :

Des enfants habitant Verviers et faisant partie d'une des vingt-sept écoles fondamentales de Verviers, sont élus par l'ensemble des élèves de 4ème primaire des écoles de Verviers. La moitié du CCE est renouvelée annuellement.

En 2022, 22 enfants ont été présents pour 17 réunions, dont 13 plénières (avec une réunion conjointe avec le CCJ) et 6 consacrées à une activité spécifique.

Celles-ci s'ajoutent à la journée de lancement qui intronise les jeunes conseillers communaux, au travers de leur prestation de serment.

Les 6 activités organisées concernent :

- Participation des enfants au Projet « Répit »;
- Participation des enfants à la grande parade contre les discriminations;
- Participation des enfants au rassemblement des CCE organisé par l'A.S.B.L. « Creccide »;
- Rencontre avec les mandataires concernant la programmation d'actions pour 2023;
- Participation des enfants à une activité organisée par le Service Mobilité (mise en situation de mobilité au « Parc-Ecole »)
- Activité de clôture (sortie au « Laser Game »).
- Le CCE a participé à différentes cérémonies patriotiques (trois dates en 2022) relativement au « Victory-Day », ainsi qu'à la Cérémonie patriotique du 11 novembre 2022.

⇒ Conseil communal des jeunes

Cinq jeunes font partie du Conseil Communal des jeunes. Ils sont âgés de 12 ans et plus. 12 réunions ont eu lieu, dont 3 réunions de prise de contact et 9 réunions consacrées à 8 activités.

Les activités concernées sont :

- La préparation du calicot pour la marche contre les discriminations, la marche contre les discriminations elle-même;
- Rencontre conjointe du CCE et du CCJ autour du tournage de la vidéo de promotion du CCJ;
- Réalisation du podcast et de la séquence radio de présentation du CCJ;
- Participation au rassemblement du Creccide;
- Rencontre avec les acteurs « Jeunesse » de Verviers autour de la création du « Pôle Jeunesse », la rencontre du Service Jeunesse de Pepinster, de l'AMO « Le Cap »;
- Rencontre avec les mandataires politiques référents pour envisager la programmation d'actions en 2023;
- Activité de clôture avec la Maison des Jeunesse des Récollets.

L'utilisation du groupe « What's App » pour maintenir le contact avec les jeunes a été poursuivie.

Le CCJ a participé à la Cérémonie patriotique du 11 novembre 2022.

Différents dossiers ont été présentés au Collège communal, les dépenses inhérentes aux frais de fonctionnement du CCE/CCJ sont supportées par l'allocation N° 761/12402-48- Frais divers pour la réalisation de projets du CCE et CCJ

SECTION 12 - POPULATION

Mouvement de la population de la Ville de Verviers en 2022, établi selon les données des Registres de Population et des Etrangers :

<u>Entrées</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Totaux</u>
1.- par naissance à Verviers et hors commune	311	324	635
2.- par établissement de résidence habituelle dans la commune (inscriptions)	1960	1768	3728
	-----	-----	-----
TOTAL	2271	2092	4363
<u>Sorties</u>			
1.- par décès à Verviers et hors commune	292	346	638
2.- par translation de résidence habituelle	1971	1790	3761
	-----	-----	-----
TOTAL	2263	2136	4399
Excédent des sorties sur les entrées	- 8	- 44	- 36
<u>POPULATION CALCULEE AU 31.12.2022</u>	26.796	28.205	55.001
55.001 dont 6.661 étrangers			
<u>IMMIGRATIONS</u>			
Personnes venues d'un pays étranger	251	231	482
<u>EMIGRATIONS</u>			
Personnes parties pour un pays étranger	84	84	168

MUTATIONS INTERIEURES : 2338 dossiers.

3154 cartes belges et.2326 kid's cards

SECTION 13 - SERVICE DES ETRANGERS

Le service des Etrangers est un service communal chargé de l'application de de la législation fédérale sur le séjour des étrangers en Belgique. Il dépend, pour une grande partie de son travail, des directives du Ministère de l'Intérieur (Office des Etrangers).

Durant l'année 2022, le Service des Etrangers a délivré (renouvellement de la carte ou première délivrance) :

- 1264 demandes de carte électronique pour étranger [5 18 cartes A (CIRE temporaires); 369 cartes B (CIRE illimités); 199 cartes E (attestations d'enregistrement d'européen); 174 cartes F (cartes de membre de la famille d'un Belge ou Européen)]; 4 cartes M (cartes des bénéficiaires des accords Brexit);
- 673 cartes d'identité pour enfants de moins de 12 ans;
- 344 attestations d'immatriculation modèle A (carte orange);
- 36 annexes 35 (document spécial de séjour pour les personnes en attente d'une décision du Conseil du Contentieux des Etrangers suite à leur recours contre un refus de séjour, prorogée mensuellement jusqu'à décision).

Le service a procédé à l'introduction de 98 dossiers de régularisation de séjour via l'article 9Bis de la loi du 15 décembre 1980.

Enfin, le Service a géré 305 mutations d'adresse, 512 entrées d'étrangers inscrits au registre d'attente ou au registre des étrangers.

SECTION 14 - LOGEMENT

1. Conseiller « logement »

Transmis du 14^{ème} rapport d'activités (période du 01.01.21 au 31.12.21) à l'UVCW, en date du 18.10.22.

2. Contentieux - immeuble sis rue Xhavée, 86/88

- réception, en date du 16.03.22, des conclusions d'appel, rédigées par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT »;
- réception, en date du 05.05.22, des conclusions adverses (établies par la SA IMMO ANGLE), transmises par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT »;
- réception, en date du 09.06.22, des conclusions adverses (établies par les intimés LEGROS);
- réception, en date du 16.06.22, des dernières conclusions, rédigées par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT »;
- réception, en date du 01.08.22, des dernières conclusions adverses (établies par la SA IMMO ANGLE), transmises par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT »;
- réception, en date du 01.08.22, des dernières conclusions adverses (établies par les intimés LEGROS), transmises par le Cabinet « de BEER de LAER et PETIT »;
- réception, en date du 16.11.22, du jugement (prononcé en date du 08.11.22); lequel rejette intégralement l'action de la SA IMMO ANGLE à l'encontre de la Ville;

3. Modalités de facturation des prestations de la « Zone de Secours Vesdre, Hoëgne & Plateau »

Dans le cadre des enquêtes de « commission salubrité/sécurité/santé » nécessitant la présence d'un Agent Préventionniste, un total de 23.302,24 € a été facturé (chaque rapport de visite étant assorti d'une facture);

4. Ancrage communal « 2014-2016 » - Création d'un logement d'insertion, rue des Souris, 18

En sa séance du 03.02.22, le Collège communal décidait de :

- renoncer à la vente de l'immeuble concerné;
- requérir officiellement du SPW son accord formel quant au nouvel échéancier concerté; au motif que la force majeure liée aux crises successives du Covid 19 et des inondations de juillet 2021 ont empêché le respect des délais imposés initialement;
- mandait le « Service Projets » de mener à bien le dossier, dans son cheminement technico-administratif;
- envoi au SPW, en date du 14.02.22., d'un courrier relatif à la demande de prorogation des délais de cheminement technico-administratif du dossier, selon le planning suivant :
 - * avant-projet pour le 30.09.22.;
 - * soumission pour le 15.03.23.;
 - *- résultats de l'appel d'offre pour le 30.06.23.;
- réception, en date du 21.04.22., d'un courrier par lequel le Ministre compétent y réserve une réponse favorable;
- en sa séance du 22.09.22., le Collège approuve le dossier d'avant-projet;
- envoi, en date du 23.09.22., dudit dossier au SPW en vue de l'obtention d'une promesse d'intervention ministérielle;
- réception, en date du 27.12.22., d'un courrier par lequel le Ministre compétent marque son accord pour octroyer une subvention de 75.000 €;

5. Commissions salubrité/sécurité/santé

- 86 dossiers « commissions sanitaires » ont été traités;
- 14 arrêtés d'inhabitabilité ont été pris;
- 2 arrêtés de surpeuplement ont été pris;
- 25 arrêtés d'inhabitabilité ont été levés;
- 4 arrêtés d'inhabitabilité ont été retirés;

6. Lutte contre l'inoccupation des immeubles

6.1. Champ d'application

En sa séance du 20.01.22, le Collège communal décidait :

- d'élargir le champ d'application du recensement aux étages vides sis au-dessus des commerces (disposant ou non d'une entrée indépendante), en contrant, en priorité, l'action sur les immeubles de la « Maison de Police du Centre »;
- de valider un projet de courrier informant les propriétaires d'aides régionales liées à la réaffectation des étages inoccupés de commerces en logements;

6.2. Réforme

En sa séance du 03.02.22., le Collège communal décidait :

- d'insérer dans le règlement-taxe ad hoc, la consommation d'eau et/ou d'électricité inférieure aux seuils fixés par le Gouvernement Wallon comme présomption d'inoccupation et, partant, confier au Service des Finances, le soin de le modifier à l'avenant, d'ici au 1er septembre prochain
- s'agissant de la prise en gestion de biens inoccupés (au nombre de 22) depuis 10 constats ou plus, sur laquelle la vente forcée n'a pas - encore (ou ne peut) - abouti(r) :
- de préférer la mise en place d'un mode de « réquisition douce » en interne (plutôt qu'au pied des articles 81 à 84 du Code wallon de l'Habitation durable);
- de mandater le Service du Logement et des Finances de poursuivre les contacts pris avec LOGEO (lequel confirme officieusement, par la voix de son Directeur-Gérant, être ouvert à la formule; cfr annexes 3 et 3bis) aux fins de montage d'un partenariat; avant sa validation par leurs Instances respectives (Collège et Conseil d'administration);
- de n'activer ni le mécanisme d'amende, ni celui d'action de cessation d'inoccupation devant le Tribunal de 1ère Instance;

6.3. Zones sinistrées

En sa séance du 24.03.22., le Collège communal décidait de réactiver anticipativement le processus dans les rues sinistrées, à l'exclusion des biens qui ont vraiment été inondés (c'est-à-dire, dont la hauteur d'eau est > 30 cm par rapport au niveau de la voirie, tels que répertoriés dans le rapport hydrologique du SPW);

6.4. Statistiques

- 268 nouveaux dossiers ont été ouverts;
- 539 dossiers « inoccupation » ont été traités;
- un total de 98 dossiers sont tombés dans le champ d'application de la taxe (pour un enrôlement de 431.720 € net des dégrèvements et des irrécouvrables);

7. Lutte contre la concentration de petits logements

En sa séance du 16.06.22., le Collège communal décidait de soumettre à l'avis préalable du Cabinet du Ministre compétent le principe de la levée d'une taxe annuelle sur les petites unités de logements (< 28 m²) d'un montant de 2.000 € / unité (plafonnés à 20.000 / immeuble à logements collectifs < 28 m²); et ce, par l'intermédiaire de la Cellule « Fiscalité locale » au SPW / Intérieur et Action Sociale;

8. Amendes administratives

Aucun nouveau dossier n'a été ouvert;

9. Permis de location

Le Collège communal :

- en sa séance du 03.02.22, octroyait un permis de location à la propriétaire du logement sis au 3^{ème} étage de l'immeuble sis rue de Liège, 20;
- en sa séance du 22.04.22, octroyait des permis de location au propriétaire des trois logements sis au 1^{er} étage, au 2^{ème} étage ainsi qu'au 3^{ème} étage de l'immeuble sis Montagne de l'Invasion, 24;
- en sa séance du 30.06.22, octroyait (selon renouvellement) un permis de location à la propriétaire du logement sis à l'entresol « rez-de-chaussée/1^{er} étage » de l'immeuble sis rue des Minières, 58/60;
- en sa séance du 30.11.22., octroyait (selon renouvellement) un permis de location à la propriétaire du logement sis au 2^{ème} étage de l'immeuble sis rue de Hodimont, 6 / rue de Dison, 7;

10. Prime à la valorisation des façades d'immeubles d'habitation remis en conformité

10.1. Immeuble sis rue Renier, 74

Le Collège communal :

- en sa séance du 10.02.22., statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- en sa séance du 06.10.22, fixait - à la demande de l'intéressé (et compte tenu du carnet de commande complet de l'entreprise chargée de réaliser le chantier, dans un contexte où celui du reconditionnement de la rue Renier en a retardé le planning) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;

10.2. Immeuble sis rue de Heusy, 23

Le Collège communal :

- en sa séance du 10.02.22., statuait positivement (de façon conditionnelle) sur la demande de prime et, partant, réservait un crédit de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire;
- en sa séance du 14.12.22, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de l'intéressé, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 02.12.22);

10.3. Immeuble sis rue des Minières, 41

Le Collège communal, en sa séance du 22.04.22, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de sa propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 19.04.22);

- 10.4. Immeuble sis rue Renier, 15
Le Collège communal, en sa séance du 02.06.22, statuait négativement sur la demande de prime; en cause, le fait qu'il n'a jamais fait l'objet d'une visite de la « Commission salubrité/sécurité/santé »;
- 10.5. Immeuble sis rue Grandjean, 1
Le Collège communal, en sa séance du 16.06.22, statuait négativement sur la demande de prime; en cause, le fait qu'il n'a jamais fait l'objet d'une visite de la « Commission salubrité/sécurité/santé »;
- 10.6. Immeuble sis rue Ortmans-Hauzeur, 51/53
Le Collège communal, en sa séance du 14.07.22, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 12.07.22);
- 10.7. Immeuble sis rue Laoureux, 17
Le Collège communal, en sa séance du 15.09.22, statuait négativement sur la demande de prime; en cause, le fait qu'il n'a jamais fait l'objet d'une visite de la « Commission salubrité/sécurité/santé »;
- 10.8. Immeuble sis Place de la Victoire, 16
Le Collège communal, en sa séance du 06.10.22, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 29.09.22);
- 10.9. Immeuble sis rue des Minières, 51 / rue Grandjean, 46
En sa séance du 06.10.22, fixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu du carnet de commande complet de l'entreprise chargée de réaliser le chantier) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;
- 10.10. Immeuble sis rue du Centre, 8 / rue de la Colline
En sa séance du 06.10.22, refixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu du carnet de commande complet de l'entreprise - qui supplée celle initialement choisie, laquelle s'est finalement désistée - chargée de réaliser le chantier) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;
- 10.11. Immeuble sis rue Renier, 64/66
En sa séance du 30.11.22, fixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu du carnet de commande complet de l'entreprise chargée de réaliser le chantier, dans un contexte où celui du reconditionnement de la rue Renier en a retardé le planning) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;
- 10.12. Immeuble sis rue Renkin, 58/60
En sa séance du 30.11.22, fixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu du carnet de commande complet de l'entreprise chargée de réaliser le chantier) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;
- 10.13. Immeuble sis rue de Heusy, 23
Le Collège communal, en sa séance du 14.12.22, mandatait le paiement de 5.000 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 02.12.22);
- 10.14. Immeuble sis rue de Dinant, 11
En sa séance du 14.12.22, refixait - à la demande de la propriétaire (et compte tenu du carnet de commande complet de l'entreprise chargée de réaliser le chantier, dans un contexte où cette dernière, moins-désante que celle initialement choisie, la supplée) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;
- 10.15. Immeuble sis rue du Palais, 114
En sa séance du 14.12.22, fixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu du carnet de commande complet de l'entreprise chargée de réaliser le chantier) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;
- 10.16. Immeuble sis rue des Carmes, 10
En sa séance du 14.12.22, fixait - à la demande du propriétaire (et compte tenu du carnet de commande complet de l'entreprise chargée de réaliser le chantier) - la date butoir de fin des travaux au 31.05.23;
- 10.17. Immeuble sis rue Paul Janson, 19
Le Collège communal, en sa séance du 22.12.22, mandatait le paiement de 4.664 € au bénéfice de son propriétaire, sur base de la réception des travaux, par le « DTGT » (en date du 02.12.22); sachant que l'intéressé devra rembourser cette somme si, endéans les 2 ans :
- les infractions urbanistiques pendantes (relatives à l'implantation du volume secondaire et le respect de l'ouverture des baies du 1^{er} étage de la façade avant) n'étaient pas régularisées (par l'obtention d'un permis d'urbanisme);
 - les n° de police ne correspondaient pas à la nouvelle numérotation;

- la porte d'entrée (abimée) n'était pas remise en couleur, à l'identique;

11. Réunion annuelle du Comité de Gestion « Logement »

Conformément à l'article 187 § 3 du Code Wallon du Logement (qui prescrit qu'une réunion de concertation réunissant les acteurs de la politique du logement doit être organisée par le Bourgmestre ou son délégué au moins une fois par an), celle-ci s'est tenue en date du 24.06.22;

SECTION 15 - AGENCE IMMOBILIERE SOCIALE

1. Démission d'une déléguée de la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration

En sa séance du 31.01.22., le Conseil communal prenait acte de la démission de Mme Sophie LAMBERT (Conseillère communale-Echevine) de ses fonctions de Membre et Administratrice;

2. Désignation d'un délégué de la Ville à l'Assemblée générale et candidat administrateur

En sa séance du 31.12.22, le Conseil communal désignait M. Antoine LUKOKI (Conseiller communal-Echevin) en tant que délégué de la Ville à l'Assemblée générale et candidat Administrateur.

SECTION 16 - ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

1. ACADEMIE DES BEAUX-ARTS

A. Population scolaire

Au 31 janvier 2022 :

cycle préparatoire : 252 élèves

autres filières : 238 élèves

Total 490 élèves

B. Personnel

a.- Nomination au 1er avril 2021

2 agents

b.- Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant

4 désignations

c.- Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant

8 désignations

C. Octroi d'un congé pour exercer provisoirement d'autres fonctions dans l'enseignement :

* Pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 :

- Professeur de formation pluridisciplinaire pour 2 périodes

- Professeur de sculpture pour 8 périodes

D. Octroi d'un congé pour interruption complète de la carrière professionnelle

E. Congé, pour prestations réduites justifiées par des raisons de convenance personnelle, à un professeur

* Pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 :

- Professeur d'infographie et de dessin pour 8 périodes

- Professeur de peinture pour 3 périodes

F. Congé, pour exercer une autre fonction, à un professeur

* Pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 :

- Professeurs de formation pluridisciplinaire pour 12 périodes

- Professeur de sculpture pour 8 périodes

G. Démission

H. Organisation de l'enseignement

171 périodes hebdomadaires sont dispensées par les professeurs.

Convention

L'autorité communale a approuvé la Convention de partenariat entre la Ville de Verviers et l'A.S.B.L. ACA NOVA.

Marché

La Ville de Verviers met à disposition de l'A.S.B.L. troisième âge la salle située sis rue du Palais 155 et ce sur base d'une Convention renouvelable tacitement. Aussi, suite aux inondations du mois de juillet dernier, des associations locales doivent être relogées et lesdits locaux sont dans la réalité inoccupés. Pour pouvoir sortir du lien conventionnel et effectuer les démarches nécessaires, l'autorité communale a attribué le marché à Maître HENRY.

Espace 155

L'autorité communale a marqué son accord sur l'occupation, par l'Académie des Beaux-Arts, du rez-de-chaussée de l'immeuble sis rue du Palais 155. Le dossier est renvoyé à la GLBC pour suite utile.

Vente aux enchères

L'autorité communale a donné son accord sur l'organisation d'une vente aux enchères des réalisations des élèves et enseignants de l'Académie des Beaux-Arts étant entendu que les sommes perçues devront servir à venir en aide à la Maison des Jeunes des Récollets qui a été impactée par les inondations.

A.S.B.L. Aca Nova/Académie des Beaux-Arts

Suite à une exposition d'œuvres mise en place par l'A.S.B.L. ACA NOVA, l'autorité communale a décidé d'envoyer un courrier à la directrice de l'Académie des Beaux-Arts afin de la soutenir dans son travail.

2. CONSERVATOIRE

A.- Population scolaire d'après la statistique officielle au 31/01/2022 :

1991 élèves, pour un total de 3216 cours.

Les 1991 élèves englobent les élèves des ateliers préparatoire musique, danse ou arts de la parole

Répartition par domaines :

- | | |
|---|-------------|
| - Domaine de la Musique : | 1274 élèves |
| - Domaine des Arts de la Parole et du Théâtre : | 507 élèves |
| - Domaine de la Danse : | 210 élèves |

B. Personnel

a. Affectation des surveillantes-éducatrices et répartition des périodes subventionnables :

* pour l'année scolaire 2021/2022 : 72 périodes

La répartition des périodes d'emplois subventionnables entre le Conservatoire et l'Académie des Beaux-arts : 54 périodes pour le Conservatoire et 18 périodes pour l'Académie

b.- Nominations à titre définitif

* Au 1er avril 2022 :

- 5 périodes de professeur d'art dramatique
- 13 périodes de professeur de piano
- 7 périodes de professeur de déclamation

c. Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants :

* A partir du 1er septembre 2021, jusqu'au 30 juin 2022 au plus tard :

- Professeur de danse classique (21 périodes) et professeur de danse contemporaine (16 périodes)
- Professeur de piano (43 périodes)

- Professeur de chant (4 périodes)
 - Professeur d'art dramatique (7 périodes)
 - Professeur d'accompagnement (1 périodes)
 - Directeur adjoint (18 heures)
 - Professeur de formation instrumentale- violon (1 périodes)
 - Professeur de formation instrumentale- trombone (1période)
 - Professeur de formation instrumentale- violoncelle (3 périodes)
 - Professeur de formation instrumentale- tuba (1 période)
 - Professeur de diction/déclamation (19 périodes)
 - Professeur de chant d'ensemble (2 périodes)
 - Professeur de musique de chambre (16 périodes)
 - Professeur de Cor (3 périodes)
 - Professeur de saxophone (14 périodes)
 - Professeur de flûte (7 périodes)
 - Professeur de hautbois (5périodes)
- d. Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants :
90 désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants ont été effectuées.
- e. Octroi d'un congé pour exercer provisoirement d'autres fonctions dans l'enseignement :
- * Pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 :
 - Professeurs de piano, pour 24 périodes
 - Professeurs de musique de chambre instrumentale, pour 6 périodes
 - Professeurs d'écriture, pour 20 périodes
 - Professeurs de formation musicale, pour 7 périodes
 - Professeurs d'art dramatique, pour 21 périodes
 - Professeurs d'ensemble instrumental 1 période
 - Professeurs de flûte 6 périodes
 - Professeurs de chant 11 périodes
 - Sous-directeur 18 heures
 - Professeurs de saxophone 24 périodes
 - Professeur de diction/déclamation 28 périodes
 - Professeur de violon pour 12 périodes
- f. Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons de convenance personnelle :
- * Pour la période du 1er septembre 2021 au 31 août 2022 :
 - Professeur d'art dramatique pour 2 périodes
 - Professeur de formation musicale pour 11 périodes
- g. Octroi d'un congé pour prestations réduites justifié par des raisons sociales ou familiales :
- Professeurs de piano pour 8 périodes
 - Professeur d'ensemble instrumental pour 10 périodes
 - Professeur d'art dramatique 6 périodes
 - Professeur de formation musicale pour 10 périodes
- h. Octroi d'un congé pour interruption complète de la carrière professionnelle :
- i. Octroi d'un congé pour interruption partielle de la carrière professionnelle :
- Surveillant-éducateur, pour 18 périodes
 - Professeur de formation musicale pour 6 périodes
- j. Octroi d'un congé pour interruption de carrière dans le cadre du congé parental
- Professeur d'ensemble instrumental pour 10 périodes
- k. Mise en disponibilité précédant la pension de retraite :
Néant
- l. Mise en disponibilité pour maladie :
Néant

- m. Démission d'une fonction dans un emploi définitif :
 - Professeur d'art dramatique pour 4 périodes
 - Professeur de formation musicale pour 8 périodes
- n. Démission avant la pension de retraite :
 - 1 professeur d'art dramatique pour 2 périodes
- o. mi-temps médical :
 - 1 professeur
- p. mise à la pension :
 - 1 professeur

Approbation des cotisations et réductions pour les élèves du Conservatoire

Suite à l'approbation de la Convention de partenariat entre le Conservatoire de Verviers et l'A.S.B.L. APEP, l'autorité communale a approuvé les montants des cotisations ainsi que les modalités de réduction pour l'année scolaire 2022-2023.

ASBL APEP

- L'autorité communale a approuvé l'analyse des comptes de l'ASBL APEP effectuée par le réviseur comptable désigné à cette fin.
- L'autorité communale a pris acte, tel que convenu à l'article 9 de la Convention passée entre le Conservatoire de Verviers et l'APEP, des différents documents transmis par le directeur du Conservatoire à savoir, le bilan comptable + note explicative, la Convention signée, PV des CGJ, la synthèse du patrimoine instrumental + note explicative, synthèse des droits d'inscription FWB - Cotisation APEP + note explicative et la synthèse gestion du patrimoine instrumental + note explicative.

Commission CAPE

Afin de répondre à la sollicitation d'un enseignant du Conservatoire qui souhaite obtenir son CAPE, l'autorité communale a constitué, tel qu'exigé par l'AGCF du 13/07/1998, une Commission en désignant les membres effectifs et suppléants.

Pose d'un panneau sur la façade du Conservatoire

L'autorité communale a marqué son accord sur l'installation d'un panneau représentant Albert DUPUIS, illustre verviétois, et ce à gauche de l'entrée principale du Conservatoire.